



HAL
open science

La construction contemporaine des paysages fluviaux urbains (le cas de deux villes nord méditerranéennes : Perpignan et Montpellier)

Fanny Romain

► **To cite this version:**

Fanny Romain. La construction contemporaine des paysages fluviaux urbains (le cas de deux villes nord méditerranéennes : Perpignan et Montpellier). Architecture, aménagement de l'espace. AgroParisTech, 2010. Français. NNT : 2010AGPT0067 . pastel-00565209

HAL Id: pastel-00565209

<https://pastel.hal.science/pastel-00565209>

Submitted on 11 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ParisTech
INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES
PARIS INSTITUTE OF TECHNOLOGY

AgroParisTech
INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT
PARIS INSTITUTE OF TECHNOLOGY FOR LIFE, FOOD AND ENVIRONMENTAL SCIENCES



Doctorat ParisTech

THÈSE

pour obtenir le grade de docteur délivré par

L'Institut des Sciences et Industries
du Vivant et de l'Environnement

(AgroParisTech)

Spécialité : Sciences et Architecture du Paysage

présentée et soutenue publiquement par

Fanny ROMAIN

le 15 novembre 2010

LA CONSTRUCTION CONTEMPORAINE DES PAYSAGES FLUVIAUX URBAINS

le cas de deux villes nord méditerranéennes : Perpignan et Montpellier

Directeur de thèse : **Pierre DONADIEU**

Co-encadrement de la thèse : **Hervé DAVODEAU**

Jury

M. Christian PEDELAHORE, Professeur, Urbaniste, Architecte DPLG, ENSA de Paris la Villette

Mme Nathalie CARCAUD, Professeur, Géomorphologue, INHP Angers, AgroCampus Ouest

Mme Patrizia INGALLINA, Professeur, Géographe, Architecte-Urbaniste, Université de Lille 1

M. Pierre DONADIEU, Professeur, Géographe, LAREP, ENSP

M. Hervé DAVODEAU, Maître de Conférences, Géographe, INHP Angers, AgroCampus Ouest

M. Pascal AUBRY, Maître-Assistant, Paysagiste DPLG, ENSP

Président

Rapporteur

Rapporteur

Directeur de thèse

Co-directeur de thèse

Examineur

Résumé

Un engouement pour la réhabilitation des rivières urbaines se manifeste actuellement au travers de nombreux projets d'aménagements paysagers de berges fluviales. Cette construction contemporaine des paysages fluviaux influe sur l'imaginaire et les formes urbaines, jusque dans certaines villes nord méditerranéennes, qui se sont historiquement protégées et distancées de leurs cours d'eau torrentiels. Ce phénomène révèle-t-il un renouvellement des manières de concevoir l'aménagement urbain, voire « l'urbain » même ? L'hypothèse de recherche défend en effet l'idée que le fleuve est en passe de jouer un rôle structurant dans certaines villes du midi français, en initiant leurs stratégies de développement. Nous cherchons à vérifier cette idée par une étude approfondie des projets relatifs aux paysages fluviaux de Perpignan et de Montpellier : description des pratiques d'aménagement du fleuve, de ses transformations matérielles, et des discours écrits et oraux (recueillis dans la presse, les documents de projets, et les entretiens réalisés). Les résultats montrent que le fleuve n'est plus une frontière, mais une nouvelle centralité urbaine. Au cœur des stratégies urbaines, il remplit désormais une fonction d'infrastructure paysagère et est reconnu comme patrimoine biologique et paysager. La ville est perçue comme « renaturée » par le fleuve, qui lui apporte une matérialité végétale authentique, ainsi qu'un repère géographique fondamental. Mais l'attractivité urbaine du front d'eau prend-elle suffisamment en compte les spécificités physiques de ces fleuves, et notamment leurs besoins d'expansion ? Quelles sont les limites du passage de ces cours d'eau comme biens de production, au symbole de nature qu'ils sont désormais devenus ?

Mots clés

paysages fluviaux urbains ; constructions paysagères ; représentations sociales ; projet de paysage ; projet urbain

Sommaire

Avant-propos.....	7
INTRODUCTION GENERALE.....	9
PARTIE I. ETAT DE LA RECHERCHE SUR L'EVOLUTION DU STATUT DES RIVIERES URBAINES EN FRANCE :	
De l'exploitation physique à l'exploitation symbolique de la rivière.....	25
Introduction de la première partie.....	27
CHAPITRE 1 : AMBIVALENCE FONDAMENTALE DES RAPPORTS VILLE-FLEUVE.....	31
1. Aux origines de la relation ville-fleuve : l'eau fonctionnelle.....	32
2. 1 ^{er} facteur de rejet des rivières urbaines : fonctionnalisation de l'eau à outrance...	34
3. 2 ^{ème} facteur de rejet des rivières urbaines : la lutte contre les inondations.....	38
CHAPITRE 2 : UN REEQUILIBRAGE EN QUESTION.....	43
1. Les raisons d'un retour à l'eau.....	43
2. Une valorisation écologiste.....	48
3. Exploitation de l'image de nature.....	51
CHAPITRE 3 : CONTROVERSES SUR LA NATURE DES REPRESENTATIONS SOCIALES ACTUELLES DU FLEUVE.....	57
1. De nouvelles pratiques ?.....	58
2. De nouvelles valeurs ?.....	62
3. Une nouvelle esthétique ?.....	64
PARTIE II. DE LA PERIPHERIE A LA CENTRALITE : COMMENT LE FLEUVE DEVIENT UNE INFRASTRUCTURE PAYSAGERE A PERPIGNAN ET A MONTPELLIER.....	75
Introduction de la deuxième partie.....	77
CHAPITRE 4 : DIX SIECLES DE POSITION PERIPHERIQUE DU FLEUVE, EXCLU DE LA STRUCTURE URBAINE.....	81
1. Rôle de la situation fluviale dans l'établissement des deux sites.....	82
2. Rôle économique du fleuve dans l'évolution du site initial.....	93
CHAPITRE 5 : UN DEMI-SIECLE D'INTEGRATION MORPHOLOGIQUE DU FLEUVE DANS LA VILLE.....	109
1. Développement urbain sur la seconde rive fluviale.....	110
2. Modalités d'intégration du fleuve dans la structure viaire urbaine.....	118
3. Usages des berges fluviales.....	126
CHAPITRE 6 : AFFIRMATION DE LA CENTRALITE DU FLEUVE DANS LA VILLE.....	137
1. Localisation stratégique des nouveaux projets immobiliers.....	138
2. Réorientation des voies principales.....	143
3. Polarisation des équipements publics autour du fleuve.....	151

PARTIE III. L'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA TET ET DU LEZ AMONT, UN SYMBOLE DE RENATURATION URBAINE	161
Introduction de la troisième partie.....	163
CHAPITRE 7 : LES CONDITIONS D'UNE APPROPRIATION DES BERGES FLUVIALES.....	167
1. Un contexte d'aménagement inédit.....	167
2. Des espaces rendus acceptables socialement.....	181
3. Des espaces rendus lisibles.....	190
CHAPITRE 8 : DE LA MAITRISE TECHNIQUE DU FLEUVE A LA PATRIMONIALISATION DE LA NATURE.....	205
1. Rupture avec les aménagements fluviaux antérieurs.....	205
2. La ripisylve, au coeur de la mise en scène fluviale.....	216
CHAPITRE 9 : DE L'ESPACE AMENAGE A L'ESPACE INTERPRETE : UN RENVERSEMENT DES PRATIQUES D'AMENAGEMENT.....	235
1. Faire du sauvage un jardin : l'intervention minimale.....	235
2. Véhiculer l'idée d'une nature patrimoniale.....	245
3. Mettre en réseau le linéaire fluvial.....	250
CONCLUSION GENERALE.....	271
Bibliographie.....	283
Table des illustrations.....	295
Annexes.....	299
Table des matières.....	307

Avant-propos

Loin d'être un travail solitaire, cette thèse a été réalisée avec l'aide de nombreuses personnes, que je tiens ici à remercier chaleureusement.

Il s'agit en premier lieu de mes directeurs de thèse, Hervé Davodeau et Pierre Donadieu, pour leur grande disponibilité et leurs précieux conseils. Un grand merci également aux chercheurs et doctorants rencontrés au cours de l'aventure, au sein du laboratoire de recherches de l'Ecole du paysage de Versailles, ou lors de colloques. Merci à tous ceux qui ont accepté de lire certains de mes textes, notamment André Guillaume et Jean-Marc Besse, au démarrage de la thèse.

Un grand merci également à toutes les personnes interviewées, pour avoir accepté de consacrer de leur temps aux entretiens, et avoir ainsi grandement contribué à ce travail.

Mes derniers remerciements, plus personnels, vont à mes proches, famille et amis, pour leur présence et leurs encouragements, et tout particulièrement à Pierre...

Introduction générale

Un contexte : le fleuve devenu image urbaine

La démarche de cette recherche a été initiée par la découverte d'un espace qui est devenu l'objet d'un travail personnel de fin d'études (Romain, 2007) de paysagiste DPLG : le lit mineur de la Têt, fleuve qui traverse Perpignan en son centre. Il s'agit d'un espace imposant, de plus de cent mètres de large, encaissé de six mètres par rapport au reste de la ville, composé de berges luxuriantes arborées (peuplier, saule, frêne, aulne) et herbacées (canne de Provence, roseaux). Non seulement cette végétation est inhabituelle dans un milieu urbain accoutumé aux plantations soignées - elle pousse, se développe et se renouvelle spontanément, au fil des crues torrentielles qui transforment régulièrement le fleuve, enlevant au passage certains végétaux, charriant alluvions et galets depuis les montagnes du relief pyrénéen -, mais, avec son linéaire de treize kilomètres, elle provoque un contraste saisissant avec la densité de cette ville méditerranéenne très minérale. (figure 1)



Figure 1 : Lit mineur de la Têt à Perpignan.

Or, en 2006, lorsque le travail de fin d'études a été engagé, ce fleuve était considéré comme un délaissé urbain, fréquenté seulement par quelques pêcheurs, et de rares promeneurs avec leur chien. L'étonnement alors suscité par cette différence de perception entre le regard de nombreux Perpignnais et le regard d'une paysagiste a été l'élément déclencheur d'un questionnement sur la relation ville-nature, par le prisme du fleuve. Ce questionnement a été exacerbé par la contradiction constatée entre cette situation de désintérêt social pour un fleuve qui me surprenait, avec un point de vue exogène peu accoutumé et séduit par les physionomies des fleuves méditerranéens, et un contexte médiatique particulier, témoignant d'une multiplicité d'exemples d'un engouement pour la réhabilitation de l'eau en ville, appelé

« retour au fleuve »¹. Le fleuve est en effet devenu un élément fort de mise en valeur, une vedette de la scène urbaine. Il apparaît comme un objet esthétique convoité, en France comme dans la plupart des pays ayant les moyens économiques de se préoccuper de l'amélioration de leur image, qui ont systématisé depuis une vingtaine d'années l'aménagement de leurs berges fluviales. C'est une compétition qui se joue entre les agglomérations pour transformer le site fluvial en images essentielles du décor urbain. L'aménagement des berges fluviales est désormais un *topos*² des interventions paysagères. (figure 2)



Figure 2 : Exemples d'aménagement de berges fluviales en France. De haut en bas et de gauche à droite : Bordeaux, aménagement par Michel et Claire Corajoud d'un miroir d'eau entre la place de la Bourse et la Garonne ; Lyon, promenade sur l'estacade du Rhône ; Paris, opération « Paris plage » sur la Seine ; Nantes, aménagement du quai François-Mitterrand sur la Loire par le paysagiste Alexandre Chemetoff (Sources : Bordeaux : <http://www.33-bordeaux.com/bourse-miroir-eau.htm>, consulté le 15.11.09 ; Lyon : Le Grand Lyon ; Paris : <http://marais.evous.fr/Les-plages-a-Paris-Plage.html>, consulté le 15.11.09 ; Nantes : dossier de presse du 13.01.2005).

¹L'idée du « retour au fleuve » (et les expressions employant en leitmotiv le préfixe « re ») est récurrente dans les articles et les dossiers des revues spécialisées consacrés aux aménagements fluviaux. Voir les revues suivantes : *Diagonal*, n° 64, « Berges entre ville et fleuve », Paris, 1987, p. 10-22 ; n° 163, « De berges en rives », Paris, 2003, p. 20-54. *Urbanisme*, n° 201, « Présence de l'eau », Paris, 1984 ; n° 343, « Les paysages de l'eau : pour une poétique de la présence », Paris, 2005. *Topos*, hors série, « UniverSeine : l'eau et le fleuve, sources d'aménagement et de création dans la ville », Boulogne-Billancourt, CAUE 92, 1991, 150 p.

² En analyse littéraire, on utilise la notion de *topos* pour désigner un lieu commun, un thème récurrent.

Les fleuves nord méditerranéens eux-mêmes sont l'objet de cette métamorphose du regard. Longtemps tenue à l'écart de leur thalweg, du fait du risque d'inondation causé par leur débit irrégulier à caractère dit torrentiel³, l'urbanisation s'est rapprochée d'eux au cours des cinquante dernières années, lors de l'essor démographique qu'a connu l'arc méditerranéen, et parfois également en raison du perfectionnement des ouvrages de protection contre les crues. L'intégration de ces cours d'eau est si récente que leurs paysages fluviaux urbains y sont en pleine élaboration. Si les fleuves de régime régulier ont fréquemment été scénographiés à l'aide de quais urbains faisant face à de monuments à forte charge symbolique (la Garonne à Bordeaux et la Seine à Paris en sont des exemples marquants), les fleuves de régime irréguliers n'ont quant à eux pas été investis par l'urbanisme de la même façon. Or, aujourd'hui, la mouvance de « reconquête fluviale » s'étend également à ces rivières torrentielles, et se surajoute à cette intégration morphologique particulière. La Têt à Perpignan fait elle-même l'objet de politiques publiques de « valorisation », notamment avec un projet d'aménagement de ses berges (Pous, Marty, 2006) livré en 2007, au début de la thèse.

Une démarche de recherche paysagiste

L'ampleur de ce phénomène nous a amené, en tant que paysagiste susceptible de répondre à ces commandes publiques d'aménagement fluvial, à vouloir interroger scientifiquement l'enjeu de ces nouveaux projets. Que signifie ce processus récent de construction paysagère ? Pourquoi y a-t-il depuis deux décennies un tel engouement, et qui semble aller crescendo, pour les paysages de rivières ? Quel est le rôle actuel du fleuve urbain ? Les interrogations du praticien et celles du scientifique nous semblent en effet complémentaires. Le paysagiste Michel Corajoud, comme le chercheur, pose les questions suivantes : « *Que s'est-il tramé, que se trame-t-il sur ce lieu ? Que veut-on faire de lui ? Et qui le veut ? Quel fut son apogée, à quand remonte son déclin, pourquoi est-il disponible aujourd'hui et pourquoi doit-on le transformer ? Quelles sont ses inclinaisons et dans quel enchaînement d'espaces est-il inscrit ?* » (Corajoud, 2000). Selon nous, l'intérêt d'une étude des paysages fluviaux urbains est ainsi double. Non seulement elle constitue un objectif en soi, dans une perspective de compréhension d'une évolution physique et culturelle en cours, en contribuant à alimenter les

³Un fleuve torrentiel est un cours d'eau dont le débit peut subir des variations considérable : un « régime hydrologique extrêmement contrasté associant étiages sévères et très fortes crues » (J.M. Antoine (Université Toulouse Le Mirail) et F. Gazelles (C.N.R.S.), *Toulouse et la Garonne ou les vicissitudes d'une proximité*, conférence du 24 octobre 2001 - <http://www.cafe-geo.com> (consulté le 05.01.10).

réflexions actuelles menées sur les espaces ouverts publics, mais elle est également un moyen non négligeable d'agir avec lucidité sur l'espace fluvial, en évitant notamment de répéter machinalement des formes uniformisées par les modes architecturaux et paysagistes du moment. Au travers des transformations actuelles des paysages fluviaux, c'est une lecture des évolutions sociétales du rapport de l'homme à la nature d'une part, mais aussi des manières de concevoir l'urbanisation d'autre part, qui peut être approfondie. Un questionnement emprunté à la géographie sociale est alors justifié pour conduire cette analyse, que nous situons en parallèle de l'action paysagiste.

L'hypothèse d'une redéfinition du rôle du paysage dans le projet urbain

Ainsi, la problématique de la thèse est la suivante : la volonté d'intégration du fleuve dans les villes nord méditerranéennes marque-t-elle une mutation des modèles paysagers traditionnels urbains ? L'agronome et géographe Yves Luginbühl a défini les modèles paysagers comme des "*schèmes culturels structurant les représentations sociales du paysage*" (Luginbühl, 1999, p. 64). En d'autres termes, l'actuelle prise en compte du fleuve témoigne-t-elle d'une façon aujourd'hui renouvelée de concevoir le paysage urbain ? L'hypothèse de recherche, que nous voudrions valider dans cette thèse, est que l'urbanisation des villes nord méditerranéennes, après avoir longtemps rejeté culturellement et physiquement l'espace naturel fluvial, se polarise désormais autour du fleuve, qui devient l'un des principaux centres urbains, et l'une des références identitaires fortes de la ville. Nous voulons ainsi vérifier l'hypothèse d'une évolution importante dans la « fabrication » de la ville, qui marquerait un changement de conception des rapports entre paysage / paysagisme et urbanisme : le paysage devient moteur de transformations urbaines, ici par le biais de l'espace naturel, et/ou « vert », non seulement comme partie intégrante de l'environnement urbain comme le prônait L.Mumford (Mumford, 1964), mais structurant celui-ci. On suppose que, sur cette absence de tradition de mise en scène des rives urbaines, - tradition classique pour les fleuves de régime régulier - la vague actuelle de scénographie fluviale, qui commence à toucher les villes nord-méditerranéennes, rend significative l'amplitude des changements formels et culturels, en bouleversant d'une part les représentations sociales de ces rivières urbaines, et d'autre part la manière de mettre en relation ces fleuves avec la ville.

La notion de paysage est ici employée au sens donné par la *Convention européenne du paysage* : « *Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations* » (article 1). Le paysage s'analyse ainsi à deux niveaux qui peuvent être en interaction : sa réalité matérielle, et la perception immatérielle que l'on en a. Ce second niveau correspond à l'espace lu, selon les spécificités du regard qu'un individu ou un groupe pose sur lui (Berque, 1995 ; Corbin, 2001 ; Roger, 1997). La notion de construction des paysages évoque alors non seulement la transformation physique d'objets spatiaux, mais aussi la transformation du regard porté sur ces objets. Ces deux acceptions du terme permettent d'aborder la question de la traversée du fleuve dans la ville selon les *formes matérielles* prises par le paysage fluvial urbain, et selon les *schèmes de représentations sociales* créés par cette interpénétration. La construction des paysages est donc en perpétuelle évolution, et c'est d'un état des représentations sociales de l'espace fluvial dont nous cherchons à rendre compte ici.

Définies comme « *construction mentale ou/et objectale* figurant un espace géographique »⁴, les analyses des représentations sociales de l'espace cherchent à révéler l'idée dont les individus ou les groupes se font de ses paysages (nommées "*représentations mentales*"), mais aussi les formes prises par cette idée (nommées "*représentations objectales*" ou "*stabilisées*"). En ce sens, elles sont un outil particulièrement adapté pour cette lecture des paysages fluviaux. Dans son ouvrage *Représentations et aménagement du territoire*, le géographe Hervé Gumuchian (1991) souligne l'importance de cette démarche scientifique : « *Les individus étudiés dans leurs rapports à l'espace ne le sont jamais comme des objets spatiaux mais toujours comme des sujets. Comment vivent-ils leur espace, voire comment le réinventent-ils ? Telles sont les questions qui doivent demeurer centrales dans toute recherche géographique* ».

⁴« *Les représentations peuvent d'abord être différenciées selon leur caractère immatériel ou stabilisées dans des artefacts qui peuvent être matériels. On distinguera alors des représentations dites mentales qui correspondent à des actes de pensées et des états neurologiques, mais qui n'ont aucune matérialité autre que cérébrale. On dira d'elles qu'elles sont des schémas cognitifs élaborés à partir d'expériences personnelles ou interpersonnelles, et d'informations reçues ou transmises* » (Lévy et Lussault, 2007, p. 791).

Une approche comparative entre deux villes du midi français

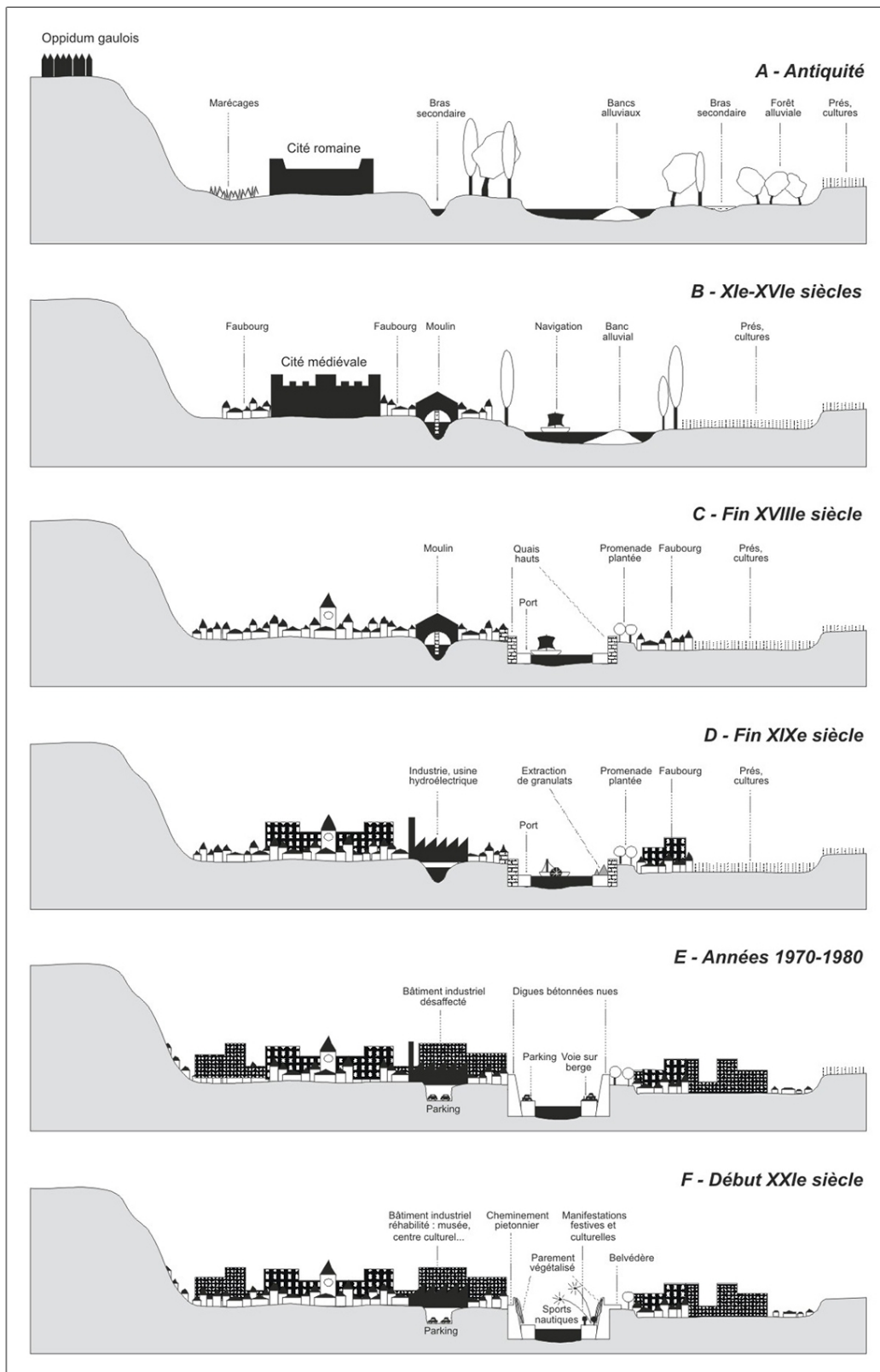


Figure 3 : Grandes étapes de la mise en place des paysages fluviaux urbains relatives aux rivières de régime régulier, avec une artificialisation croissante (la situation morphologique actuelle des rivières de régime irrégulier est restée proche de la situation A) (Valette, 2006)

Le cas des rivières nord méditerranéennes est particulièrement utile pour répondre à cette question des enjeux liés à l'aménagement fluvial. Leur débit irrégulier a créé des configurations où le lit mineur du fleuve, nécessairement étalé, a très souvent gardé une ripisylve dense, même en plein coeur urbain, à la différence des fleuves de régime régulier, endigués et contre lesquels les façades bâties sont venues s'appuyer. (figure 3) Les choix formels qui se jouent aujourd'hui sur ces rivières d'apparence sauvage ou champêtre sont donc beaucoup plus grands. D'une part, y a-t-il maintien ou non des ripisylves existantes ? D'autre part, quelles sont les modalités d'intégration du fleuve dans la structure urbaine ? Le critère de choix des villes sélectionnées est alors fondé sur la nécessité d'étudier des terrains dans lesquels la question de l'aménagement fluvial occupe une place d'actualité récente. Ayant eu connaissance de l'élaboration du projet d'aménagement sur les berges de la Têt, Perpignan, dont l'analyse avait été entamée durant le travail de fin d'étude susmentionné, nous a semblé une piste judicieuse à poursuivre. Le Lez à Montpellier est ensuite apparu comme un contrepoint intéressant à la Têt, dans la mesure où les politiques publiques de la ville réinvestissaient depuis 2004, dans le cadre de « l'opération "Lez vert" », la partie amont de ce fleuve, d'une façon radicalement différente de celle qui avait menée sur le tronçon du « Lez urbain », aménagé dès 1977 lors de la réalisation du quartier Antigone. (figure 4)



Figure 4 : Forte opposition formelle et matérielle entre le traitement de l'espace du « Lez urbain » aval de la fin des années 1970 (1^{er} document), et celui du « Lez vert » amont de la première décennie 2000 (2nd document).

Ces deux villes de la région Languedoc-Roussillon (figure 5) ont donc été retenues pour comprendre les évolutions des représentations sociales du fleuve qui ont transformé la nature de l'insertion morphologique de ce dernier dans la ville, et les choix formels de modification de sa physionomie. Cette approche comparative nous permet d'évaluer les phénomènes similaires qui peuvent se dégager de différents processus d'évolution urbaine.

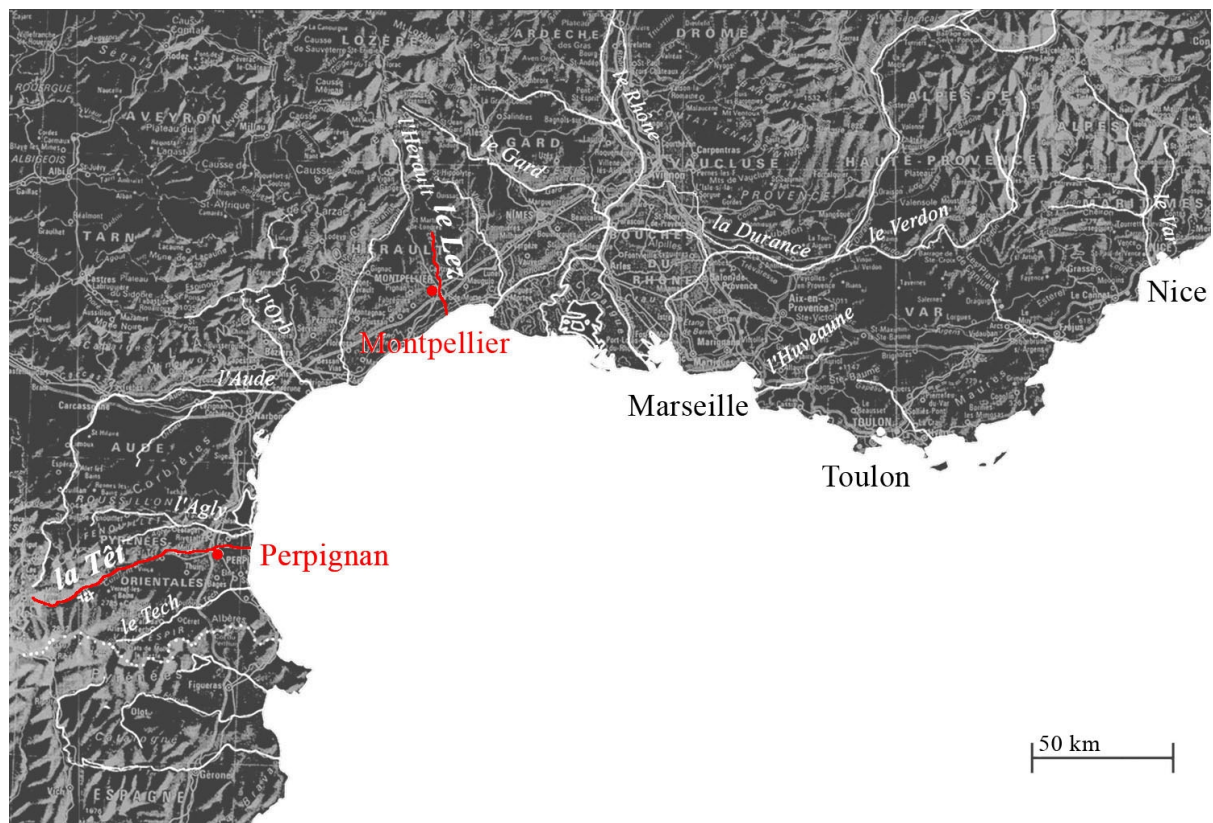


Figure 5 : Localisation du Lez et de la Têt, dans le contexte hydrographique des fleuves de l'arc méditerranéen (Document réalisé à partir de l'Atlas départemental de la France, Larousse, 2004)

Le projet de paysage comme support d'analyse de représentations sociales

Dans la mesure où le paysage est défini à la fois comme l'interaction entre une figure matérielle et la société dans son environnement, des sources multiples sont indispensables pour aborder l'analyse de la construction des paysages fluviaux urbains nord-méditerranéens.

Ces sources doivent permettre de conjuguer diagnostic de terrain et discours d'acteurs. Pour identifier les pratiques d'aménagement et les imaginaires qui président à cette construction contemporaine des paysages fluviaux urbains, nous centrons cette recherche sur les représentations sociales des acteurs de l'aménagement, en s'appuyant sur les projets urbains et paysagers⁵ relatifs aux rivières des deux villes. Ainsi, l'analyse d'un corpus de documents visuels et discursifs sur les projets d'aménagement relatifs aux paysages fluviaux urbains à Perpignan et Montpellier est l'angle adopté pour révéler les « idéologies de la ville » (Roncayolo, 1996, p. 78).

En outre, le périmètre des paysages fluviaux urbains couvre, comme le souligne le géographe Philippe Valette (2006), « l'interpénétration entre un milieu fluvial et un milieu urbain ». Les pratiques d'aménagement de l'espace fluvial concernent en effet non seulement le lit mineur et les berges hautes du fleuve, mais aussi ses interconnexions avec le système urbain. Les échelles d'analyse de cette recherche doivent donc se situer au niveau des rives fluviales, mais également au niveau de l'ensemble de la structure urbaine influencée par l'empreinte fluviale. Le corpus d'analyse est ainsi constitué des projets liés au fleuve à ces deux échelles. (figure 6)

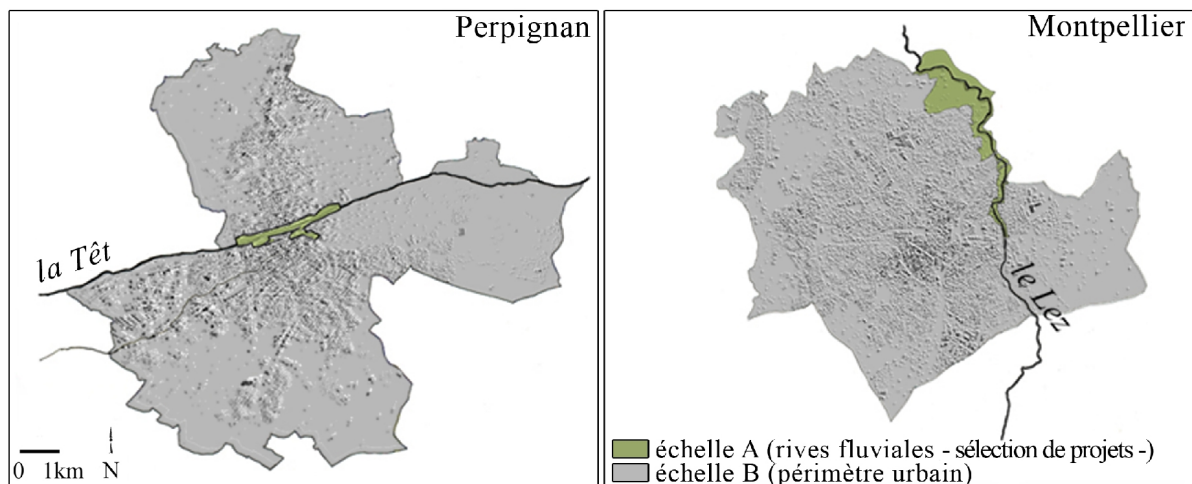


Figure 6 : Les deux échelles d'analyse des paysages fluviaux urbains de Perpignan et de Montpellier.

⁵Pris au double sens de dessin et de dessein sur le paysage

Ainsi, après avoir retracé les apports de la recherche sur la question de l'évolution du statut des rivières urbaines en France (partie I), nous avons cherché à valider l'hypothèse de recherche par une analyse des projets à l'échelle de la zone d'influence du fleuve dans la ville (projets bâtis, viaires et d'équipements publics), pour comprendre la place du fleuve dans le projet urbain (partie II), puis par une analyse des derniers projets (d'aménagement paysager) réalisés à l'échelle de son lit mineur, pour comprendre les transformations du fleuve lui-même (partie III).

Analyser la place du fleuve dans le projet urbain

La première échelle d'analyse s'attache à décrire les mises en œuvre des politiques urbaines (choix d'équipements publics en façade fluviale, plans de déplacements urbains), pour comprendre la place du fleuve dans le projet urbain. Quelle est l'utilisation du fleuve torrentiel dans la vie urbaine, comment est-il intégré dans la structure, bâtie, viaire et d'espaces ouverts, de l'ensemble de l'agglomération ? C'est par une étude de morphologie urbaine que peut être mesuré le degré d'intégration du fleuve dans la structure de la ville. La morphologie urbaine a été définie comme la « trame matérielle des pratiques » (Roncayolo, op. cit.). Elle est une méthode d'analyse non seulement des formes prises par l'urbanisation en termes d'organisation bâtie et viaire, mais aussi des formes prises par les activités présentes aux abords des fleuves étudiés.

En ce qui concerne l'ensemble de la ville (les macrostructures), la relation entre le fleuve et les différents éléments du tissu urbain est étudiée à l'aide d'un travail d'analyse cartographique de l'évolution de la composition urbaine des deux villes. Un corpus de cartes IGN au 1/25 000 des deux villes a été réuni, pour établir une carte d'évolution du bâti et du réseau viaire sur cinquante ans. Les informations fournies par diverses sources écrites viennent compléter et expliquer les conclusions de ces cartes (synthèse bibliographique des recherches historiques et urbaines, données tirées des rapports de présentation des différents plans locaux d'urbanisme, et brochures de communication des deux villes). En ce qui concerne les abords du fleuve (les mésostructures), ces diverses sources sont complétées par des observations de terrain qualifiant l'utilisation du sol par la présence ou l'absence d'activités, notamment générées par des espaces publics ou privés tels que commerces, équipements ou infrastructures en relation avec le fleuve.

Analyser les transformations du fleuve

La seconde échelle d'analyse consiste en un recentrage sur le fleuve lui-même : l'aspect de son lit et de ses abords directs. La transformation actuelle des fleuves est en effet significative du regard porté sur eux aujourd'hui, et l'étude des récents projets d'aménagement paysager des berges de la Têt et du Lez y trouve sa pertinence. Une étude comparative des projets de paysage récents relatifs à ces cours d'eau urbains peut faire émerger des similitudes en termes de réflexions paysagères. Y a-t-il aujourd'hui un langage commun à l'aménagement des rivières urbaines des villes méditerranéennes ? L'idée de nature sauvage dans la ville, qui est déjà présente dans la gestion écologique de quelques espaces verts, comme à Barcelone ou à Montpellier (Aggeri, 2004), peut-elle concerner les rivières ? Comment les architectes et les paysagistes s'approprient-ils l'idée de nature dans la ville ? Ces projets traduisent-ils une évolution du mode de penser la ville méditerranéenne, notamment par une articulation des enjeux écologiques, hydrologiques, et urbains, dans le cadre des utopies de villes durables⁶ ?

D'un point de vue méthodologique, l'analyse de ces projets se focalise non seulement sur les réalisations effectuées, mais aussi sur les différentes étapes de conception des projets avant leur livraison, ainsi que sur les diagnostics et les études menés en amont des projets. Ces informations sont situées précisément dans leur contexte temporel afin de valider ou d'invalidier l'hypothèse d'une évolution des projets vers une plus grande intégration des processus naturels dans le milieu urbain. L'évolution des discours sur l'idée de nature est-elle effective dans les projets réalisés ? C'est une étude des derniers projets d'aménagement des berges de chacun des deux fleuves (le projet du « Lez vert » à Montpellier, et celui de l'architecte Philippe Pous et du paysagiste Marti Franch à Perpignan) qui permettra d'en rendre compte. Plusieurs aspects de ces projets sont donc envisagés : le projet lui-même, étudié *in situ* (formes, topographie, accès, végétation, pleins/vides, composition), et la communication du projet : littérature écrite (conférences, textes de diagnostics et de projets) et dessinée (perspectives, coupes, plans masses, images de référence). Tous ces éléments permettront d'établir la genèse de ces projets, leur mise en œuvre et leurs impacts perceptifs.

⁶ Voir notamment à ce sujet : *Premier plan dossier, Le journal d'informations du puca plan|urbanisme|construction|architecture*, « Villes durables en Europe. Entre enjeux de territoires et objectifs de développement durable », n°15, octobre-décembre 2007, consulté le 04.04.10 : http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/edito/PPlan15_Villes_durables.pdf

Analyser les discours des acteurs de l'aménagement

Enfin, la dernière étape qui participe de cette définition des représentations sociales du fleuve relève d'une analyse des discours des acteurs producteurs de ces nouveaux paysages fluviaux urbains : d'une part les commanditaires et décideurs politiques (maîtres d'ouvrage), qui fixent les objectifs généraux des projets, d'autre part les « concepteurs » (maîtres d'œuvre) ayant participé à l'aménagement des deux fleuves étudiés, interprètes de ces commandes. L'intérêt de ce corpus réside dans la possibilité de repérer les valeurs référentielles qui conduisent la transformation de ces paysages : il s'agit de comprendre s'il y a une évolution des valeurs éthiques et esthétiques lors des prises de décision politique, si par exemple le discours de l'écologue est en passe de supplanter celui de l'ingénieur, et si les politiques de la nature en ville se résument toujours à son « verdissement », selon les termes de la géographe Nicole Mathieu (1999).

La méthode d'enquête retenue est celle d'une analyse qualitative d'entretiens semi-directifs (Beaud, Weber, 2003). L'ensemble de ces entretiens est ensuite retranscrit et analysé, et l'interprétation de ces données est intégrée à l'analyse du corpus écrit et dessiné. Pour cela, un guide d'entretien est tout d'abord établi, qui découpe l'entretien en trois grandes séries de questions. La première porte sur l'opinion et les pratiques des interviewés sur le fleuve concerné : quelle idée globale ont-ils de ce fleuve ? Quel avis donnent-ils des différentes séquences paysagères de cette traversée urbaine et/ou des différents aménagements réalisés ? Quand y vont-ils ? Où le traversent-ils ? Pour y faire quoi ? Depuis quand ? Une seconde série de questions, modulée selon la catégorie d'acteurs interviewés, tente de cerner les critères qui semblent aujourd'hui pris en compte pour son aménagement et sa gestion : quels arguments pensent-ils être importants ou écoutés ; et, pour les praticiens, quels sont leurs outils d'action ? Une dernière série de questions est davantage focalisée sur les souhaits éventuels des différents acteurs quant à l'évolution de l'aspect et des pratiques de cette rivière en particulier, et des rivières en général : comment doit être selon eux une rivière en ville ? quel type de nature y a sa place ? quelles actions leur semblent prioritaires à mener sur le fleuve concerné : favoriser certains usages, la sécurité, la biodiversité, la mise en scène ?

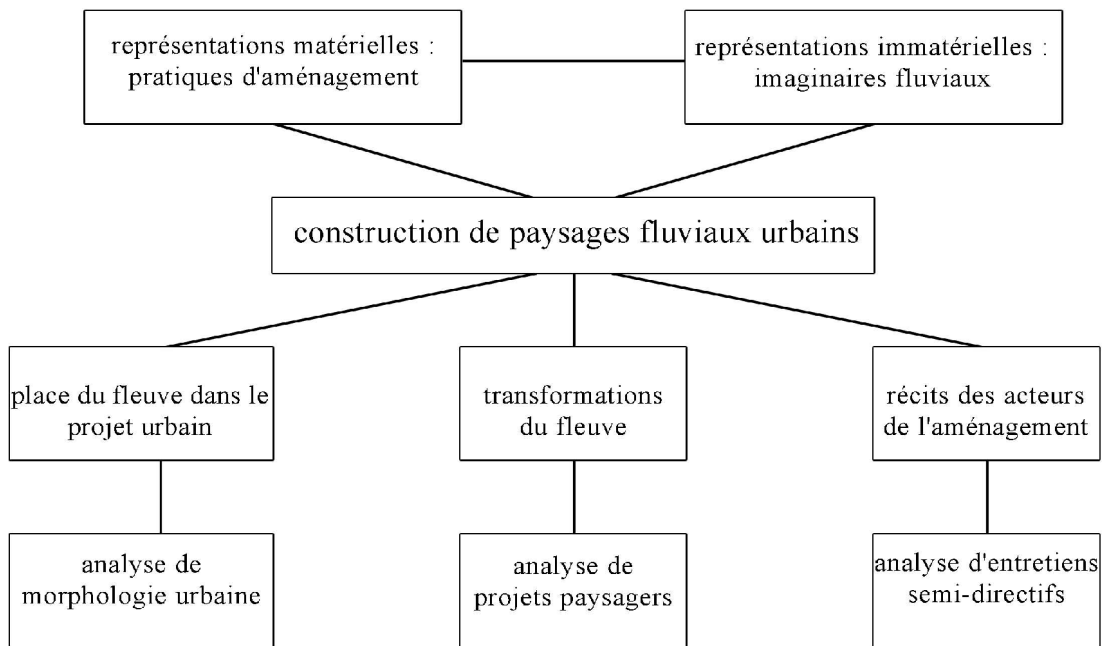


Figure 7 : Organisation schématique de la méthodologie de la thèse.

PARTIE I. DE L'EXPLOITATION PHYSIQUE A L'EXPLOITATION SYMBOLIQUE DU FLEUVE
Etat de la recherche sur l'évolution du statut des rivières urbaines en France

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

« *Les systèmes d'appréciation, constitutifs du paysage, sont en permanente évolution. Un espace considéré comme beau à un certain moment peut paraître laid à tel autre.* » Ces propos de l'historien Alain Corbin (op. cit., p. 13) peuvent, dans le contexte actuel du développement des pratiques sociales liées au fleuve, nous inciter à interroger les paysages de rivière : une rivière n'a-t-elle pas toujours été considérée comme belle ? Certes aujourd'hui, de nombreux paysages fluviaux⁷ sont extrêmement valorisés et valorisants, en milieu rural comme urbain. Ainsi, une commande de plus en plus fréquente faite aux professionnels du paysage par les pouvoirs publics concerne l'aménagement des cours d'eau, dont les nombreuses publications dans les revues d'urbanisme et de paysage ont fait et font encore état⁸. Cependant, cet attrait considérable pour l'eau n'a pas toujours été la règle : « *Il est manifeste, au travers de l'histoire de l'art, que le regard porté par la société sur ses paysages de rivière a beaucoup évolué* » (Fischesser et Dupuis-Tate, 2003, p. 251). Bernard Fischesser, ingénieur forestier, et Marie-France Dupuis-Tate, docteur en écologie et ingénieur de recherche au Cemagref, l'ont démontré dans leur récent ouvrage *Rivières et paysages*. Plusieurs questions se bousculent alors : Pourquoi cette effervescence est-elle spécifique à notre époque ? Comment en est-on arrivé là ? Quels étaient le statut et l'image du fleuve auparavant ? De même que « *la couleur n'est pas tant un phénomène naturel qu'une construction culturelle complexe* » (Pastoureau, 2006, p. 5), l'appréciation paysagère du fleuve en ville est une construction sociale et culturelle. Le fleuve n'a pas toujours été un beau paysage, il n'a parfois pas été perçu comme un paysage du tout. Dans un contexte où 89 % de

⁷Nous emploierons ici indifféremment les termes « rivière » et « fleuve », ce dernier étant pris dans son sens général, incluant donc les rivières.

⁸Op. cit. note 1.

la population française vit dans des aires urbaines⁹, la question du rapport actuel au fleuve devient un enjeu non négligeable, dans la mesure où le regard sur le fleuve modifie les usages, et par conséquent les formes urbaines. Connaître l'évolution du regard sur le fleuve en ville fournit par extension une clé de compréhension des rapports homme-nature dans le milieu urbain.

Où en est l'état de la recherche en ce domaine ? Si l'évolution du statut de l'eau a pu être analysé dans le champ de l'histoire de l'art, cela a-t-il été fait dans une histoire de l'urbanisme ? La réponse est « oui » : un portrait des représentations urbaines du fleuve a été esquissé, et ce à travers plusieurs champs disciplinaires. Dans une approche historique tout d'abord, la progression du regard sur le fleuve y a été en partie mise à jour par une étude de l'évolution des *pratiques* citadines liées à l'eau, qui constituent un tremplin indispensable à la compréhension de ce phénomène. C'est ainsi qu'est peu à peu amenée la question de la rupture des relations sociales avec le fleuve. Les approches géographiques et sociologiques fondent l'autre pilier bibliographique incontournable des connaissances en ce domaine. Ce sont des travaux développant une vision culturaliste et anthropologique qui analysent plus particulièrement l'évolution du statut de l'eau, en tentant de reconstituer l'imaginaire social lié au fleuve. L'objectif est ici d'établir une synthèse des analyses du processus de construction du regard sur le fleuve, thème sur lequel les différentes approches se recoupent et se confondent souvent. Notons que l'évolution de la symbolique liée au fleuve n'est pas universelle, loin s'en faut, et les travaux de recherche à ce sujet concernent pour l'essentiel la culture occidentale. Afin d'éviter des analyses contradictoires et de ne pas disperser le propos, nous nous arrêterons ici principalement sur une bibliographie traitant des fleuves dans le contexte français.

Trois axes principaux permettent d'organiser l'état de la recherche relative à l'évolution du statut et de l'image des rivières urbaines en France. Tout d'abord, les travaux scientifiques ont communément relevé la permanence d'un rapport fonctionnel au fleuve : depuis les premiers établissements humains, l'eau sert le pouvoir économique et politique, mais n'est qu'un élément parmi d'autres pour développer la ville. Cette relation de fonctionnalité a été poussée à l'extrême aux XIXe et XXe siècles, conduisant à un rejet de l'eau, perçue alors de façon

⁹ « Une aire urbaine mesure l'influence de la ville au sens économique du terme. Elle est constituée d'un pôle urbain offrant au moins 5 000 emplois sur son territoire et d'une couronne périurbaine regroupant toutes les communes alentour d'au moins 40 % des actifs travaillant dans l'ensemble de l'aire », (Ciattoni, 2005). Le chiffre de 89 % est évoqué dans l'ouvrage de Daniel Noin (Noin, 2005, p. 57).

négative. Ensuite, les chercheurs s'accordent sur une métamorphose du statut du fleuve, vraisemblablement apparue dans les années 1970, avec l'émergence de valeurs environnementales : le fleuve acquiert le statut de *paysage*, il est « *charg[é] de significations et d'émotions* » (Corbin, op. cit., p. 11). En ville, c'est une véritable entrée en scène de l'eau comme élément de décor. Se met en place autour de la représentation du fleuve une économie marchande. Enfin, la conséquence de cette nouvelle fonction du fleuve a été abordée par les recherches, tant du point de vue des pratiques urbaines et des valeurs associées au fleuve, que du point de vue des choix esthétiques qui guident les récents aménagements fluviaux urbains, domaine sur lequel il existe des controverses.

- Chapitre 1 -

AMBIVALENCE FONDAMENTALE DES RAPPORTS VILLE-FLEUVE

L'image positive associée aux rivières urbaines, considérées comme des paysages en soi, ne s'est installée qu'à une époque récente, il y a une trentaine d'années. Ce regard ne peut se comprendre réellement qu'à l'aide d'informations témoignant des regards plus anciens sur le fleuve. Auparavant, le caractère soit utilitaire, soit contraignant, de l'eau prévalait. Cette relation de dépendance est en effet double : la rivière est attractive, car elle est nécessaire, il faut en être proche, mais elle est également répulsive, car dangereuse et crainte, il faut parfois la tenir à distance. Maîtriser le fleuve pour survivre économiquement tout en se protégeant de lui, telle a longtemps été la priorité, l'aspect esthétique du fleuve étant alors bien secondaire, voire totalement indifférent. C'est du moins ce qu'ont mis à jour les recherches historiques traitant des relations ville-fleuve au fil des siècles.

André Guillerme, avec ses travaux sur les fleuves du Bassin parisien de la fin du IIIe au début du XIXe siècle (Guillerme, 1990 a), a développé l'évolution des techniques militaires, productives et sanitaires utilisant l'eau, mettant ainsi en exergue le rôle essentiellement fonctionnel des rivières urbaines. Ensuite, plusieurs géographes ont insisté sur les conséquences logiques de cette fonctionnalité de l'eau, à savoir une rupture progressive entre le fleuve et les citoyens, notamment depuis l'industrialisation : l'eau, pour des raisons productives, finit par être rejetée hors de la ville, ou même dans certains cas enterrée. Polluée, nauséabonde, impraticable, elle est connotée négativement. Enfin, un deuxième élément est venu expliquer cette période de désaffection de l'eau : il s'agit de la lutte contre les inondations, qui s'est matérialisée par une artificialisation et une banalisation, voire par une disparition des cours d'eau. La ville s'est distanciée de son fleuve.

1. Aux origines de la relation ville-fleuve : l'eau fonctionnelle

1.1. La dépendance au fleuve

Dans son article intitulé « Sur les relations de la ville et des cours d'eau », le géographe Jean Pelletier reprend une thèse communément admise : celle de la dépendance humaine vis-à-vis de l'eau : « *Le thème de la ville saisie dans ses relations avec l'eau est un des plus féconds de la géographie urbaine. L'eau est présente dès l'origine des cités, non seulement en déterminant souvent leur naissance (pont, gué, force motrice, navigation...) mais dans les aspects variés de son utilisation par l'homme : ressource naturelle mise à contribution pour l'alimentation, l'hygiène, les loisirs, l'industrie et les transports ; mais aussi élément générateur de contraintes, obstacle à franchir, champ d'inondation ; et enfin élément riche de potentialités par les facilités de communications intra-urbaines ou extérieures qu'il offre souvent* » (Pelletier, 1990, p. 233). La ville a en effet traditionnellement entretenu une relation fonctionnelle avec ses cours d'eau : pour exister, elle se sert de l'eau comme matière première. De nombreux corps de métiers s'y sont très tôt déployés : « *Peaussiers, tanneurs, papetiers, blanchisseurs, bouchers, teinturiers et autres artisans se sont alors établis à proximité de l'eau, le bétail et les animaux de trait s'y abreuvent, les porteurs d'eau s'y ravitaillent, les moulins y puisent leur énergie* » (Lechner, 2006, p. 7).

André Guillaume (1999 a), dans son ouvrage *Les temps de l'eau, la cité, l'eau et les techniques* analyse la façon dont la ville utilise l'eau comme moteur de son développement. Il dégage à cet effet plusieurs étapes essentielles dans la vie de la cité. Tout d'abord, la ville double ses murailles d'un large fossé, l'eau est un rempart qui la protège. « *L'étymologie [de la rivière] appartient à l'ordre gaulois du sacré (...). L'analyse hydronymique met ainsi en valeur le rôle fondamental joué par Jupiter-Taranis dans la protection des villes au Bas-Empire* » (Guillaume, 1999 a, id., p.10). Originellement, c'est donc à une fonction militaire autant que religieuse qu'est assignée l'eau urbaine. Ensuite, Guillaume décrit comment, au Moyen Age, les villes développent leur réseau hydraulique par une irrigation dense et rapide. L'eau vive est alors employée à la production artisanale (teinture, draperie, tannerie, meunerie, etc.) et à l'hygiène (hôpitaux, bains, étuves, égouts, etc.). Enfin, une troisième étape est relevée, du X^{IV}e au X^{VII}e siècle, où la ville en état de guerre assure sa défense en s'enfermant derrière un élargissement exceptionnel des fossés. L'eau est maintenue stagnante pour les nouvelles techniques, telles l'arme à poudre, l'imprimerie, et la toile, qui nécessitent

macération et putréfaction. Ainsi l'auteur met en avant l'utilisation de l'eau par la ville : elle emploie toutes formes d'eau pour se protéger, se nourrir, se développer et augmenter son pouvoir.

1.2. L'eau fonctionnelle : contact et rupture

André Guillerme a pour objectif de retracer « *l'histoire de cette eau - l'histoire du contact, puis de la rupture, de la ville avec l'eau - (...) en recherchant les origines du réseau hydraulique et en analysant son développement dans quelques villes, celles du nord de la France* » (Guillerme, 1999 a, ibid., p. 7). La période qui court de l'Antiquité jusqu'au XVIIe siècle est analysée comme une période de contact. Ce qui constitue le fondement du contact, c'est donc ce rapport fonctionnel entretenu par la ville vis-à-vis de ses rivières. Cependant, de nombreux chercheurs ont lu dans ce rôle purement technique de l'eau les premiers éléments d'une période de rupture entre l'homme et le fleuve. Ainsi Jean Labasse (1989, p. 15), dans son article « Réflexions d'un géographe sur le couple ville-fleuve », fait une lecture négative des effets de cette cohabitation : « *Les exemples ne manquent pas où le fleuve a été et se trouve encore sacrifié aux appétits des groupes sociaux dominants, pour ne pas dire au simple conditionnement technique de la vie urbaine. (...) Déjà sous la Renaissance, de nombreuses villes d'Europe manifestent une tendance à négliger les rives des fleuves. Le décor urbain leur tourne fréquemment le dos ; les maisons plantées dans l'eau se pressent dans un alignement compact et cahotique, rompu ici et là par les fentes de grèves étroites. Le spectacle offert de nos jours par certains quartiers de Bangkok ou de Manaus nous aide à comprendre ce qu'il en était. Par ailleurs, de multiples hôpitaux construits, avant ou pendant l'âge classique, se sont fixés au bord de l'eau, y évacuant alors leurs effluents sans aucune retenue (...). À leur échelle, les bouchers, les teinturiers et bien d'autres artisans contribuent à altérer la couleur et la qualité de l'eau des rivières, facilement transformées en grands collecteurs* ».

À l'opposé, pour André Guillerme, si l'attrait pour le fleuve est fonctionnel, et non pas formel ou esthétique, cela ne signe pas la négation de celui-ci. Dans un article de la Revue de géographie de Lyon, il va même jusqu'à modifier sa thèse d'une période longue de rupture ville - fleuve : « *Les rivières franciliennes et plus particulièrement la Seine, n'ont cessé de battre au rythme de l'urbanisation. Ici la ville n'a jamais tourné le dos à la rivière. Bien au*

contraire, elle a affecté son cours d'eau des formes dominantes de ses activités : sacrée à l'époque gallo-romaine, militaire du haut Moyen Age à la fin de l'Ancien régime, artisanale jusqu'au début du XIXe siècle, industrielle jusque récemment, portuaire depuis l'époque celtique » (Guillerme, 1999 b). Ainsi, la fonctionnalité de la rivière en fait un élément important de la vie urbaine, car déterminant en termes de pratiques et d'usages. En outre, André Guillerme précise que ces usages de l'eau sont étroitement liés aux représentations collectives qui permettent, ou pas, le développement des techniques successives : « Les techniques urbaines suivent, dans la longue durée, l'évolution des comportements sociaux. Entre plusieurs solutions technologiques, une époque et une région saisissent celle qui se rapproche le plus possible des structures mentales, de l'imaginaire collectif de sa population. (...) Une société peut « stocker » des informations techniques, mais elle ne les libère qu'une fois accomplie sa révolution interne » (Guillerme, 1999 a, op. cit., p. 236-237). Ainsi ces diverses transformations des cours d'eau permettent de lire plusieurs conceptions du fleuve selon les époques, même si l'eau n'est pas encore délibérément mise en scène.

2. Premier facteur de rejet des rivières urbaines : fonctionnalisation de l'eau à outrance.

La constante des relations ville-fleuve serait donc fondée sur le caractère fonctionnel de l'eau. Or, c'est précisément cette extrême utilité de l'eau qui, paradoxalement, a conduit au rejet de l'eau par la ville, le perfectionnement des technologies liées à l'eau ayant abouti à un éloignement croissant entre les citadins et leur fleuve. L'hygiénisme serait l'un des piliers de ce nouveau rapport à l'eau (un rapport de distanciation progressive), suivi au XIXe siècle de l'industrialisation, et renforcé au XXe siècle par le développement des équipements utilitaires, et notamment des infrastructures routières.

2.1. L'hygiénisme et l'industrialisation transforment les rivières en exutoires

« Au fur et à mesure des progrès de domestication des fleuves et des rivières et au nom de l'hygiène, l'élément aquatique est de plus en plus écarté de la vie quotidienne des citadins » (Lechner, op. cit., p. 7). André Guillerme reconnaît en effet que les agglomérations ont vécu une période de « mise à mort » de leurs rivières. « En un siècle, le réseau hydraulique des

villes va quasiment disparaître, comblé ou enterré ; l'écologie urbaine en sera une fois de plus bouleversée » (Guillerme, 1999 a, op. cit., p. 188). Selon lui, il s'agit d'un mouvement qui débute à la fin du XVIIIe siècle, avec le développement de l'hygiénisme, et plus particulièrement des technologies fongicides, car l'humidité et l'eau stagnante sont désormais honnies de la ville, perçues comme nuisantes : *« le réseau, défonctionnalisé, n'est plus, aux yeux de la médecine, que le foyer des pires maladies qui infectent les nappes phréatiques d'où se puise l'eau potable. Les ingénieurs feront le reste »*. Cette tendance se poursuit et s'intensifie au XIXe siècle avec le développement de l'industrialisation : les canaux sont transformés en égouts enterrés. La ville considère l'eau comme un exutoire, ce qui n'est pas sans rappeler l'étymologie de « hydraulique », du grec *aulos* signifiant « tuyau »... C'est donc un nouveau regard sur l'eau qui s'est développé, au moment où sa fonction n'est plus reconnue. À cette époque, c'est une vision éminemment contrôlée de l'eau qui dicte la physionomie des rivières : *« L'eau libre, « sauvage », n'est plus seulement nuisible par son évaporation, elle l'est encore par son inactivité. L'eau ne peut être précieuse à l'humanité que canalisée, surveillée, prisonnière »* (Guillerme, 1999 a, op. cit.). On verra plus loin à quel point cette vision de l'eau maîtrisée est antinomique des conceptions contemporaines, beaucoup plus enclines à défendre une eau détachée du joug de l'homme.

2.2. La fin d'une tradition d'accès à l'eau

Jacques Bethemont et Jean Pelletier s'accordent avec André Guillerme sur cette période de rupture ville - fleuve, mais ils la situent plus tardivement : *« L'osmose entre la ville et ses fleuves s'atténuera progressivement à partir de la fin du XVIIIe siècle. Mais, encore qu'elle ait pu sembler totalement abolie, il en est resté certaines résurgences, plus ou moins perçues »* (Bethemont et Pelletier, 1990). Quelques années plus tard, Gabriele Lechner reprend cette analyse, et souligne la notion de frontière physique entre la ville et le fleuve : *« La révolution industrielle parachève la séparation du fleuve et de la ville. Le fleuve disparaît derrière les installations portuaires qui créent un écran entre les deux univers, les usines s'emparent des rives, autant pour les besoins de navigation que pour alimenter leurs chaudières et rejeter leurs déchets »* (Lechner, op. cit., p. 7). Avec la diminution du contact physique avec le fleuve, ce dernier fait l'objet d'un regard négatif. Et ce regard négatif ne fait qu'accroître l'éloignement physique : un cercle vicieux s'est installé... Bethemont et Pelletier donnent un exemple de ce conflit prolongé avec l'eau, avec le cas de la ville de Lyon, sur une

partie du Rhône en aval de la confluence, d'abord utilisée par l'industrie chimique, puis investie par l'ouvrage hydro-électrique de Pierre-Bénite, achevé au début des années soixante : « À terme, un ensemble de îles et l'îles a disparu par endiguement du fleuve et creusement d'un canal de navigation. Sur les espaces remblayés, une gare de triage, des usines chimiques, un complexe pétro-chimique, des stations d'épuration et l'autoroute A7. L'assise et l'échelle de la ville en ont été transformées mais un ensemble de paysages dont l'étrangeté tenait à la proximité de la ville a disparu et avec eux, une longue tradition d'accès direct à l'eau » (Bethemont et Pelletier, op. cit.). Dans la perception de l'eau comme exutoire, André Guillerme relevait une première conséquence de cet usage sans limite de l'eau. Jacques Bethemont pointe ici une deuxième conséquence : la disparition d'un usage de proximité de l'eau. S'éloignant physiquement, l'eau s'éloigne aussi symboliquement.

Le développement des réseaux signe également la fin de cette tradition d'accès à l'eau. Bethemont (2002, p. 217) précise que c'est l'ensemble de la vallée fluviale qui devient un axe de circulation : canaux navigables, voies ferrées, autoroutes, oléoducs et lignes électriques à haute tension en constituent le réseau. Le fleuve n'est plus utilisé pour lui-même, mais indirectement. André Guillerme le décrit comme étant « défonctionnalisé » ; on pourrait tout aussi bien le qualifier de *fonctionnalisé à outrance*. C'est ici l'une des conséquences de « *l'urbanisme utilitariste des années 1960-1970* » (Lechner, op. cit., p. 15). Il cite l'exemple du passage de l'autoroute A7 sur les bords du Rhône. Le développement des infrastructures routières sur berges illustre en effet un rapport à l'eau fondé sur un critère de rentabilité maximale. La présence des autoroutes, voies rapides ou routes nationales autour des fleuves, voire dans leur lit, s'est généralisée dans la plupart des villes françaises, mais aussi dans toute l'Europe : « *La priorité qui fut accordée au transport routier à partir des années 1960 faisait des bords d'eau un terrain de prédilection pour l'aménagement de voies rapides et autoroutes. Les berges présentaient l'avantage de relever généralement du domaine public, n'entraînant par conséquent pas de coût d'acquisition et d'éviction. Ces routes à forte circulation formaient désormais des obstacles physiques entre la ville et sa voie d'eau, reléguant le fleuve au second plan, dans un au-delà visible mais inaccessible. La liaison avec l'autre rive devenait difficile, voire impossible* » (Lechner, id., p. 14). La mise en place de ces équipements routiers et autoroutiers constitue ainsi selon Gabriele Lechner le paroxysme d'une coupure physique entre les citoyens et l'eau.

2.3. Les villes s'éloignent de l'eau

La conséquence de cette coupure physique finit par se lire dans la structure morphologique de la ville. Jean Labasse développe cet aspect dans son article de 1989 : « *Ainsi prend corps une propension de nombreuses villes, initialement campées au bord de l'eau, à en éloigner progressivement leur centre afin de céder la place aux installations utilitaires. (...) Un facteur d'éloignement irrattrapable et généralement nécessaire apparaît quand l'accès à la rivière n'est plus immédiat* » (Labasse, 1989, op. cit., p. 15-16). L'eau ne doit plus être au centre de la ville, mais en périphérie. Ce n'est plus seulement la ville qui chasse l'eau, comme l'a décrit Guillaume à propos du XIXe siècle, mais plutôt la ville qui fuit l'eau. Jacques Bethemont confirme cette analyse de mutation morphologique urbaine : « *Dans bien des cas, qu'il s'agisse de Montréal ou de Duisburg, l'activité fluviale et industrielle introduit une césure entre le fleuve et la ville : usines sidérurgiques, cimenteries, silos, entrepôts font la richesse de la ville mais laissent peu de place à un quelconque parti d'esthétique urbaine. Le centre monumental est reporté vers l'intérieur* » (Bethemont, 2002, op. cit., p. 222). Toute la structure de la ville est remise en question par ce nouveau statut de l'eau. Aujourd'hui, la tendance est au contraire à un désir de remettre l'eau au centre de la ville.

Dans son ouvrage *Les grands fleuves, entre nature et société*, Jacques Bethemont résume ainsi les différentes situations qui ont abouti à une distanciation progressive entre l'eau et la ville : « *Dans un stade originel, les maisons donnent directement sur une grève. Celle-ci devient un quai pavé, lieu de transbordement mais aussi de convivialité lorsque s'y échangent marchandises et nouvelles. Une fois ce quai surélevé et doté de parapets pour faciliter la circulation terrestre, la familiarité entre les hommes et l'eau disparaît, bien qu'il subsiste des bas-ports hantés par les amoureux et les clochards. Avec la prolifération de la circulation automobile, ces bas-ports sont à leur tour - et quel que soit le risque d'inondation - transformés en autoberges à moins qu'on y aménage des silos à voiture. À ce stade, le fleuve est perdu pour la ville* » (Bethemont, 2002, id., p. 223). Dans ce contexte d'accaparement fonctionnel du fleuve, le passage d'une utilisation physique de l'eau, par le corps, à une utilisation mécanique de l'eau, désincarnée, devient une règle générale de rupture urbaine.

Le perfectionnement des techniques hydrauliques a donc abouti à une domestication de l'eau, à plusieurs niveaux : d'une part en permettant une utilisation intensifiée de l'eau, notamment pour le développement industriel comme nous venons de le voir ; d'autre part en favorisant

une possibilité d'action humaine sur les crues. Par les transformations physiques du fleuve qu'elle induit, cette lutte contre les inondations constituera le second facteur majeur de rejet des rivières urbaines.

3. Second facteur de rejet des rivières urbaines : la lutte contre les inondations

La lutte contre les inondations constitue le second facteur de rejet des rivières urbaines, car le fleuve n'est pas seulement pensé comme une opportunité de développement économique, il est également conçu comme une terrible nuisance : l'eau érode, inonde, contraignant ainsi la ville à s'en protéger. *« L'intérêt que présente le voisinage du fleuve est quelque peu relativisé par les contraintes qu'il impose : tantôt des espaces limités par le resserrement des rives qui offrent par ailleurs l'avantage d'être stables, tantôt de vastes espaces aux sols instables et aux contours incertains. Et toujours la menace de l'inondation, aggravée par le fait que même si le site initial est protégé des hautes eaux, il n'en va pas toujours de même pour les espaces d'expansion urbaine »* (Bethemont, 2002, *ibid.*, p. 220). Avec le développement des techniques de lutte contre les crues, les cours d'eau ont été peu à peu artificialisés, parfois supprimés, et dans tous les cas redoutés.

3.1. Artificialisation des cours d'eau

La lutte contre les inondations a tout d'abord été gérée par une mise en œuvre des procédés de « sécurisation » des cours d'eau, d'où un système de digues, levées et barrages inventé par l'homme. Les moyens techniques pour lutter contre les inondations ont été engagés assez tôt : *« A partir du XVIIIe siècle, la plupart des villes fluviales commencent à se doter de quais qui remplacent les grèves ou inclinaisons naturelles des berges. Les quais permettent une meilleure protection contre les crues, tout en favorisant le commerce. Le fleuve, jusque-là élément naturel dans la traversée des villes, est resserré dans un étai, retenu dans des limites rigides »* (Lechner, *op. cit.*, p. 7). En retraçant ces procédés de domestication du fleuve, Gabriele Lechner met ainsi l'accent sur la perte progressive de son caractère naturel. Jean Pelletier fait lui aussi de cette anthropisation progressive la principale conséquence du risque d'inondation : il note que les cours d'eau ont alors été peu à peu artificialisés ou éliminés. Pour Jean Pelletier, *« les relations entre les villes et cours d'eau se situent sur trois plans »* :

nous venons d'évoquer les deux premiers, à savoir le refoulement des activités économiques hors des centres-villes, l'occupation des berges par la circulation automobile, et le troisième plan est « celui de la lutte contre les crues, qui s'est traduit par l'élimination ou par une artificialisation croissante des cours d'eau » (Pelletier, op. cit.). Ces trois aspects sont assimilés au caractère fondamentalement nuisible de l'eau, qui devient par extension une pollution visuelle, sonore et atmosphérique. Mais c'est le thème du débordement qui est décrit comme le plus contraignant : l'eau constitue un risque naturel contre lequel il s'agit de mener une véritable bataille.

3.2. Disparition des cours d'eau

Au-delà du simple aspect formel d'artificialisation, la disparition pure et simple de l'eau est en effet un aboutissement de la lutte contre les inondations. « *Les efforts de domestication des fleuves pour maîtriser les crues et rendre la navigation plus aisée sont constants au XIXe siècle et se poursuivent tout au long du XXe siècle : aménagement et creusement des lits, régulation des débits d'eau, rectification ou redressement des cours, construction de digues et de barrages. Les installations portuaires et/ou industrielles forment des emprises de plus en plus importantes, neutralisant des kilomètres de rives. Dans les villes, les derniers bras morts des fleuves disparaissent et les petits affluents, d'abord canalisés, sont enterrés. Les villes se vident définitivement de leurs eaux* » (Lechner, op. cit., p. 8). Gabriele Lechner met ainsi en avant ce phénomène de disparition et de négation de l'eau, et cite à l'appui de nombreux exemples français d'élimination des rivières en vue de se protéger des crues, tels Nantes et ses deux bras de Loire comblés, la Vilaine au centre-ville de Rennes, la couverture définitive de la Bièvre en région parisienne en 1935, comme celle de la Steir à Quimper, de la Vieille mer en Seine-Saint-Denis, de la Leysse à Chambéry ou du Paillon à Nice.

3.3. Distanciation des cours d'eau

Bien sûr, le regard des citadins sur leur fleuve n'en sort pas indemne. Jacques Bethemont, dans son article sur le cas du Rhône à Lyon, en fait le bilan : « *Parmi les impacts des travaux de Pierre-Bénite¹⁰, le relèvement et la stabilisation des plans d'eau dans la traversée de la*

¹⁰Ouvrage hydroélectrique achevé au début des années 1960.

ville aura eu pour effet d'accroître la distanciation entre l'eau et les riverains. En l'état antérieur, les variations saisonnières des hauteurs d'eau, la vitesse du courant durant les crues ou l'émergence de bancs de galets en été, retenaient l'attention. Rien de semblable maintenant et le seul changement observable – mais qui, pour l'observer ? – tient aux changements d'éclairage selon les heures, les saisons et les vents. L'eau est devenue un élément banal du décor urbain » (Bethemont et Pelletier, op. cit.). Distanciation et banalisation sont donc les adjectifs qualifiant les fleuves français du XXe siècle. Dans cet article de 1990, Jacques Bethemont et Jean Pelletier évoquent une époque révolue où le regard sur l'eau était alimenté par une plus grande richesse formelle, fondée sur des variations d'ordre naturel. Nous allons voir dans une deuxième partie en quoi cette position s'intègre à un phénomène général de valorisation écologiste de l'eau, amorcée en cette fin de siècle.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1 :

L'eau ultra fonctionnalisée et la lutte contre les inondations sont donc les deux principaux facteurs de l'évolution des rapports ville-fleuve, ayant fortement contribué au rejet des rivières urbaines. Ainsi l'eau n'a pas toujours fait partie du paysage urbain, *paysage* comme « lecture d'un espace », au sens où l'entend Alain Corbin (2001, op. cit., p. 13). La prise en considération de l'eau est un phénomène récent, un changement de regard semble avoir été amorcé depuis quelques décennies.

- Chapitre 2 -

UN REEQUILIBRAGE EN QUESTION

Les chercheurs s'accordent sur l'analyse d'une rupture récente dans les représentations mentales du fleuve. Après la période de rejet que nous venons de décrire, les rivières en sont arrivées à une situation limite de dégradation physique, notamment par la pollution de l'eau et l'effacement de la présence fluviale. C'est dans les années 1960-1970, sur cette période de degré zéro du regard sur le fleuve, qu'un basculement a été identifié.

Parmi les raisons évoquées pour expliquer ce retour à l'eau, ont été essentiellement citées la disparition de la peur des inondations, un sentiment de nostalgie à l'égard de relations plus directes avec le fleuve, et l'apparition d'un intérêt pour son aspect formel. Mais c'est le développement d'une conscience écologiste qui semble avoir eu le plus d'effets sur le changement de regard sur le fleuve. Cet aspect particulier fait débat, car de la préoccupation réelle au simple prétexte, les intérêts des acteurs sont multiples. Quoi qu'il en soit, la nouvelle image du fleuve comme élément de nature est devenue très prisée par les aménageurs, car rentable d'un point de vue économique et politique.

1. Les raisons d'un retour à l'eau

Plusieurs raisons principales ont été mentionnées pour expliquer ce changement de regard sur l'eau. Une raison fréquemment relevée est la perte d'une culture du risque, conséquence de l'efficacité des mesures prises pour lutter contre les crues : perçu comme moins dangereux, le fleuve semble à nouveau approchable. Parallèlement à cela est citée une autre raison : l'idée d'une nostalgie pour un fleuve disparu. Dans un contexte où l'utilisation de l'eau n'est plus que mécanique et distanciée, c'est un âge d'or des relations ville-fleuve qui est évoqué par les acteurs, avec le regret de la disparition d'une pratique plus directe du fleuve. Enfin, une prise

de conscience de l'intérêt visuel du fleuve s'est développée ces trente dernières années, qui, associée aux motivations précédentes, acheva de mettre le fleuve au premier rang de la scène urbaine.

1.1. Disparition de la peur des inondations

Ce retournement de situation est annoncé par Labasse dans son article de 1989 : « *La phase des relations dialectiques de la ville et du fleuve (...) que l'on pourrait définir comme celle de l'aliénation, semble, à bien des signes, proche de son terme. Un renversement de la perspective s'esquisse depuis peu en divers point de l'univers, en rapport avec le mouvement écologique, la politique de l'environnement et le souci du cadre de vie* » (Labasse, op. cit., p. 17). Il soutient alors la thèse d'une « *réhabilitation contemporaine des fleuves* » (Labasse, id., p. 17), réhabilitation à la fois esthétique et sociale. Il observe en effet dans un premier temps une tendance récente à l'aménagement paysager des berges de cours d'eau urbains mais aussi d'animation de celles-ci dans un deuxième temps. En soi le phénomène d'animation sociale n'est pas nouveau, il a même été la fonction du fleuve la plus pérenne, contrairement à la fonction économique, davantage fluctuante. Mais un élément nouveau est venu renforcer l'appropriation du fleuve : « *la disparition assez générale de la peur des inondations (...); elle a en quelque sorte libéré des vertus festives des cours d'eau dans la traversée des agglomérations* » (Labasse, ibid., p. 19). L'auteur associe cette perte d'une culture du risque aux travaux réalisés depuis un siècle et demi (digues, quais surélevés, barrages, etc.). À force de transformations, le débit du fleuve s'en est trouvé relativement maîtrisé, et la peur de l'inondation a considérablement diminué. Le fleuve est devenu un espace de loisirs et de convivialité.

Cependant différents usages doivent cohabiter, car le fleuve reste un moyen de production et d'échanges. Ainsi deux nuances sont ajoutées en 1989 par l'auteur aux chances de pérennisation de cette « bonification fluviale ». Le premier concerne la pollution chimique, principalement due aux rejets urbains, difficilement maîtrisable au regard du coût et de la durée des actions à mener pour la supprimer. Le second est relatif à la crise économique évoquée à cette époque qui, doublée par l'action des groupes de pression opposés à cette réhabilitation, menaçait la réalisation des projets. Mais aujourd'hui le retour vers le fleuve est

confirmé, et la généralisation des politiques publiques de « réaménagement des berges » l'atteste.

1.2. Nostalgie d'un fleuve perdu

La diminution du risque d'inondation joue donc un rôle certain dans ce retour vers le fleuve, mais n'explique pas à elle seule toutes les raisons du regain d'intérêt pour ce dernier. Gabriele Lechner (op. cit.) souligne d'autres pistes de compréhension du phénomène, en développant l'idée du retour en arrière : il s'agit d'une volonté de retrouver un âge d'or des relations ville-fleuve. *« Les villes, après avoir oublié, voire dénié leurs fleuves et rivages, cherchent à retisser des liens, à retrouver une fonction urbaine à ces emprises longtemps marginalisées qui apparaissent aujourd'hui comme des atouts d'importance dans le redéveloppement des villes. « Rendre les berges accessibles », « les intégrer dans l'organisation urbaine », « retourner la ville vers son fleuve », « remettre le fleuve au cœur de la ville », autant de formules employées par les acteurs de la vie urbaine. (...) Un vocabulaire riche en préfixes re- ou ré- (exprimant un retour en arrière, une répétition ou une nouvelle action, selon le Larousse) est employé pour désigner les actions en faveur d'un rattachement du fleuve à la ville : réconcilier (la ville et le fleuve), renouer, rétablir, retrouver, retisser ou recoudre (les liens)... »* Cet emploi est également un leitmotiv des écrits des différents chercheurs qui ont travaillé sur les fleuves urbains : Jacques Bethemont (2002, op. cit.) parle de *« retournement des mentalités »*, Augustin Berque (1990, p. 257) de *« revirement d'attitude »* et, comme nous venons de le voir, Jean Labasse (op. cit., p. 17) emploie l'expression *« renversement de la perspective »*. Selon Lechner, il s'agit d'un vocabulaire spécifique, qui ne ressemble pas à celui employé pour les opérations d'aménagement urbain des anciens sites industriels ou infrastructurels. *« Dans le cas des rives urbaines, il s'agirait de renouer avec des liens perdus, non pas avec une activité passée, mais avec un fait géographique et de rétablir une relation physique qui est, généralement, à l'origine du développement de la ville, participe de son identité et l'inscrit dans un territoire »* (Lechner, op. cit., p. 4-5). Une nostalgie d'ordre physique serait ainsi à l'origine du retour au fleuve. Ce qui est invoqué, c'est en effet le fleuve comme réalité matérielle originelle, et comme lieu de contact corporel. À une période où la forme des villes mute sous l'effet de l'extension urbaine, des repères physiques semblent s'effacer. La matière eau serait mise au premier plan, en vue de guérir une sensorialité émoussée par la perte de ces repères.

Cette nouvelle perception du fleuve n'est pas propre à la France. Dans son article de 1990, « The Sumida : changing perceptions of a river », Paul Waley témoigne de l'évolution effective du regard sur une rivière de Tokyo : la Sumida, et en dresse les motifs. Deux raisons principales sont évoquées pour expliquer le changement de l'image du fleuve. La première raison confirme l'analyse de Lechner sur la volonté de retrouver certaines valeurs antérieures, ici liées à un mode de vie antérieur idéalisé. « *In the 1980s attitudes have changed yet again, and the river is being taken out of its wraps. This time two factors are at play. First there has been a boom in public interest in the city's history. In the jargon of the media, this is a « retroboom », a feeling of nostalgia for values that are seen as having disappeared (...) : good neighbourliness, sharing, camaraderie, a life lived more modestly, an extended family network, a smaller scale of activity* » (Waley, 1990, p. 271).

1.3. Intérêt pour l'aspect formel du fleuve

La seconde raison décrite par Waley, et non des moindres, se rapporte à l'attrait foncier pour les rives du fleuve. « *The second catalyst in this change of attitude has been the fantastically high price of land and the sudden increase of demand for office space in Tokyo in the mid 1980s. (...) The idea of the waterfront has special appeal at a time when Tokyo is intent on replacing New-York at the top of the urban totem pole* » (Waley, id., p. 271). Avec l'expression *waterfront*, c'est l'idée de mise en scène fluviale qui émerge. Le caractère visuel prend une place qu'il n'avait auparavant jamais eue. L'aspect formel n'était qu'une conséquence des usages liés au fleuve. Désormais, il devient cause des usages : on se rapproche du fleuve, si celui-ci est amène, et considéré comme beau, digne d'un plaisir esthétique. Les usages suivent. « *The exhilaration of finding so much sky opening up before one must have moved the men and women of Edo and encouraged them in their affection for the city's river. In this very dramatic sense, the river offer release* » (Waley, ibid.). L'une des fortes caractéristiques visuelles du site fluvial est l'espace vide, rare et prisé, qu'il offre dans des densités urbaines telles que celle de Tokyo.

Dans *L'eau dans la ville, bilan général d'un programme de recherche expérimentation*, 1983-1994, Christian Garnier (1995) confirme ces raisons formelles expliquant l'évolution du statut de l'eau. Il y évoque en effet la grande interaction eau - milieu urbain au niveau de la perception. Il s'agit par exemple des répercussions visuelles des contraintes liées à l'eau,

comme la constructibilité en zones inondables, ou le traitement des ouvrages de défense contre les eaux. Autre élément d'impact visuel déterminant : le rôle de l'hydrographie dans les agglomérations à l'échelle des macro-structures urbaines (compositions monumentales autour des plans d'eau majeurs ; quartiers industriels en bordure de voie navigable) et des méso-structures (parcellaire d'un quartier, comme résultante de l'utilisation traditionnelle de l'eau¹¹ ; modénatures architecturales). Selon lui, le contexte récent d'augmentation des surfaces d'eau en agglomération, conséquence du développement de la péri-urbanisation, nécessitait une réflexion sur l'intégration de l'eau en ville. Cependant, il ajoute plusieurs éléments rendant difficile l'évolution effective du statut de l'eau. Tout d'abord, le contexte culturel : « *La conversion des mentalités à ce sujet est lente et difficile, tant la notion même de zone humide paraît antinomique avec celle d'espace urbanisé dans un pays fortement latinisé* » (Garnier, 1995, op. cit., p. 273). Ensuite, le contexte de gestion locale des années 1990 semblait compliquer les démarches : morosité économique, comme l'évoquait Labasse, et décentralisation, freinant les dépenses municipales dans le secteur de l'eau. S'ajoute à cela la nécessaire entente intercommunale avant toute possibilité d'action, une gestion jonglant entre domanialité et privatisation, et la difficile intégration de la notion de risque dans les aménagements. « *S'agissant d'un domaine où les attitudes et les comportements jouent un rôle fondamental, ces actions de valorisation supposent la durée* » (Garnier, 1995, id., p. 286).

Gabriele Lechner met aussi l'accent sur ce processus de prise de conscience du rôle visuel du fleuve. « *Ce sont souvent des citoyens attachés au visage fluvial de leur cité, et parfois même des usagers directs qui, s'émouvant de l'état de dégradation des berges et de tout un patrimoine fluvial, réveillent les consciences. (...) L'idée que l'eau a non seulement une fonction d'assainissement et d'alimentation, mais également celle d'agrémenter le milieu urbain et de jouer une fonction sociale, voire de servir de support à une politique d'embellissement, a fait son chemin* » (Lechner, op. cit., p. 31). Il s'agit donc d'une prise de conscience tant sur le plan de l'aspect formel du fleuve, que sur le plan de son aspect fonctionnel, par les nouvelles possibilités d'usages qu'il permet.

¹¹Lire à ce sujet Philippe Panerai, « Tissus urbains et circuit d'eau », et Pierre Pinon, « Rôle des canaux dans la constitution des tissus urbains », *L'eau dans la ville, bilan général d'un programme de recherche expérimentation, 1983-1994*, 1995, presse de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 303 p., p 231-243.

2. Une valorisation écologiste ?

Malgré ces éléments freinants décrits par Labasse et Garnier, de réelles modifications du statut de l'eau ont été décrites par les chercheurs, tant sur un plan écologique que sur un plan esthétique.

2.1. Une préoccupation écologique

L'évolution du statut des fleuves urbains s'est matérialisée tout d'abord par des actions en vue d'améliorer les qualités bio-physiques de l'eau. Une politique écologique se met en place, premier signe concret de ce retour vers le fleuve. Dans un numéro de la Revue de géographie de Lyon comparant les fleuves du Japon et de France, Augustin Berque cite l'exemple des métamorphoses fluviales de Tokyo : « *Laidés, infectes et dangereuses, les rivières de Tôkyô ne pouvaient pas bafouer indéfiniment les images toujours vivantes de leur passé. Ainsi une énergique reprise en main s'annonce-t-elle vers la fin de la Haute-Croissance (1955-1973). L'effet porte d'abord, dans les années soixante-dix, sur l'amélioration écologique. La lutte contre les nuisances a donné en ce domaine des résultats parfois spectaculaires* » (Berque, 1990, op. cit., p. 257). En France, le processus de réhabilitation a été identique, comme le confirme Gabriele Lechner : « *L'intérêt pour les fleuves et les rivières s'est tout d'abord manifesté par la prise de conscience de l'état de dégradation des milieux aquatiques et de la qualité des eaux, de la réduction en quantité de la ressource (...). Les atteintes portées à l'environnement en général conduisent à mettre en œuvre à partir des années 1970-1980 des dispositifs de protection des espaces naturels, en particulier des milieux aquatiques qui sont pris en considération pour leur intérêt écologique et font l'objet de diverses mesures de protection. Ces années voient naître de multiples initiatives en faveur de la dépollution des eaux, telle l'opération « Seine-propre » à Paris engagée en 1984* » (Lechner, op. cit., p. 22). Une législation de l'eau est peu à peu établie, en vue de protéger les milieux naturels. Il s'agit tout d'abord des « contrats de rivière » en 1981, visant à favoriser la coopération intercommunale autour d'un même bassin versant ; c'est ensuite la nouvelle loi sur l'eau du 3 janvier 1992, conférant à l'eau un caractère patrimonial ; ce sont enfin les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), qui visent à une protection et à une mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Dans son ouvrage *Les grands fleuves, entre nature et société*, Jacques Bethemont étend cette analyse de la mutation du regard sur l'eau à tout le continent. Ayant en commun une longue histoire économique, l'image et le statut de ces différents fleuves suivent une même tendance. « *Les fleuves de la vieille Europe centrale et occidentale ont été aménagés depuis si longtemps et avec des finalités si diverses, qu'on peut les dire achevés (...). Le temps n'est plus où les Hollandais affirmaient fièrement sur la digue du Zuiderzee qu' « un peuple qui bâtit est un peuple qui vit ».* L'heure serait plutôt à la réhabilitation des biefs d'eau court-circuités, à la réintroduction du castor dans les faux-bras et à l'aménagement de déversoirs de crue plus qu'au rehaussement des digues. La preuve de ce retournement des mentalités en est l'abandon du canal de jonction Rhin-Rhône en 1997 » (Bethemont, 2002, op. cit., p. 77-78). Le fleuve est désormais perçu comme un élément naturel à (re)découvrir, enfoui sous plusieurs siècles d'exploitation et de domestication humaine. Les actions d'aménagement iraient alors dans le sens d'une cohabitation avec l'eau : « *La création de zones humides, de prairies inondables et de bassins de retenue, la réhabilitation ou la « renaturation » des berges, permettant la régulation de l'étiage et des crues, l'épuration naturelle de l'eau et le maintien de la vie aquatique, sont aujourd'hui des pratiques couramment mises en œuvre* » (Lechner, op. cit., p. 23). D'autres exemples contemporains valident également cette hypothèse d'un changement des mentalités sur la prise en compte de l'eau, visant à un accompagnement, plus qu'à une opposition en force, des phénomènes naturels. C'est notamment le cas des Pays-Bas avec le programme national baptisé « De l'espace pour l'eau », qui met en place une dépoldérisation progressive d'Overdiepsche, entre le canal de la Meuse et un bras du fleuve (Van Kote, 2007).

Cette notion de protection, mise en exergue par Jean-Louis Michelot (1989), amplifie le changement de regard porté sur les cours d'eau en milieu urbain. C'est la richesse écologique des espaces naturels fluviaux qui appelle la sauvegarde : milieux variés, qu'ils soient naturels ou artificialisés, et de grand intérêt biologique (notamment faunistique). Le cours d'eau est assimilé à une « zone-tampon » (un corridor écologique) dont la richesse équivaut à celle des lisières. Des logiques d'organisation spatiale sont mises en place pour répondre à cette volonté de protection, telle l'implantation des activités en amont ou en aval ; en zone inondable ou sèche ; selon l'importance ou non du lit majeur pour l'alimentation en eau potable. Tout comme Labasse, Michelot relève les difficultés rencontrées par cet effort de protection, à savoir un manque évident de législation et une gestion empirique ne conciliant pas aménagement et écologie. C'est ainsi qu'est accrue la dualité entre sur-fréquentation des

espaces fluviaux et volonté de protection. Cependant Michelot conclut : « *C'est par de telles précautions que Lyon pourrait pleinement tirer parti de son statut de ville fluviale* » (Michelot, 1989, p. 60).

2.2. Un prétexte écologique

Si ces différents exemples d'amélioration des propriétés écologiques des systèmes fluviaux sont bien réels, ils n'empêchent pas le développement d'un contexte plus artificiel, qui peut faire de la prise en compte de la nature en ville un leurre. Jacques Bethemont et André Vincent (1998, p. 335) en font l'analyse au travers du cas des paysages d'eau de la vallée du Rhône. « *Nul doute au demeurant que [le fleuve] ne constitue un élément fort dans un programme esthétisant, grâce à ses courbes, ses couleurs qui changent avec l'ensoleillement, le vent et les saisons, ses éventuelles variations de niveau et, surtout, les échappées visuelles qu'il procure. Mais ce n'est qu'un décor et sa renaturation par la protection des coulées vertes ou des plantations d'arbres relève le plus souvent de l'artifice. La protection de certaines aires, ZNIEFF ou autres, n'échappe pas au genre, le comble de l'artificialisation étant sans doute atteint par le programme de réhabilitation de l'écosystème de Rhône aval, dont la réalisation impliquera des interventions lourdes et dont le fonctionnement restera soumis à l'ouverture ou à la fermeture d'une vanne* ». Les opérations de protection des zones de « nature » du Rhône lyonnais s'avèrent donc être en marge des réels besoins écologiques du site : il s'agirait de donner l'illusion d'une nature, de façon superficielle, et cependant au moyen de procédés complexes et coûteux.

Le philosophe Alain Roger dénonce l'aveuglement de cette attitude protectionniste vis-à-vis de la nature, en évoquant les écueils de la « loi paysage » de 1993, au travers du discours de la ministre de l'environnement Ségolène Royal : « *il n'y est question que de « préserver », « protéger », « sauvegarder », etc. Il est clair que l'on a simplement transféré au paysage des valeurs écologiques, qui ne sont pas les siennes. Pourquoi faudrait-il, à tout prix, préserver les paysages ? Lesquels ? Et selon quels critères ? C'est ce qui n'est jamais précisé, ni même envisagé* » (Roger, op. cit., p. 136). Plus loin, il ajoute : « *J'irai jusqu'à dire qu'il faut protéger le paysage contre ses « protecteurs », en soustraire la gestion, comme la création, à tous ceux qui s'arc-boutent à une conception conservatrice, voire réactionnaire, de l'aménagement du territoire. Combien d'écologistes n'ont qu'une vision bucolique et*

archaïque du paysage français ! Combien d'associations de « défense » brandissent naïvement, comme paysage « naturel » à préserver, un modèle culturel, hérité du XIXe et souvent obsolète, l'Ile-de-France de Corot, celle des impressionnistes, etc. ! » (Roger, id., p. 138).

La géographe Sophie Bonin (2007) confirme cette tendance conservatrice dans la conclusion de son article "Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains", en relevant l'ambiguïté de l'argument écologique dans la réalité des opérations d'aménagement fluvial. *« Les logiques réglementaires des actions en matière de paysage urbain, restent préoccupées d'abord de protection, de conservation du patrimoine, voire de « patrimonialisation ». Cette valorisation du fleuve en ville vient bien en apparence de la montée des préoccupations environnementales, de la réintroduction d'une place de la nature en ville ; mais elle ne prend place qu'au titre d'un visuel, et d'une symbolique vectrice d'identité. Le fleuve sert à changer une identité dévalorisée d'espaces de friches agricoles ou industrielles notamment, mais sans rien changer aux pratiques traditionnelles d'urbanisation » (Bonin, 2007, p. 196-197).* Il s'agit de faire correspondre un espace à l'idée que l'on se fait de la nature. Le désir de posséder une image de nature dans le milieu urbain supplante largement l'intérêt purement environnemental. Mais ce phénomène ne se cantonne pas au milieu urbain : il s'est également développé en milieu rural. La géographe Françoise Ardillier-Carras a étudié cet aspect dans l'exemple de la vallée de la Gartempe dans le Limousin : *« D'un paysage « utilitaire » dessiné par l'histoire économique et sociale de la vallée, lu comme un livre d'archives, le passage se fait brusquement, en quelques dizaines d'années au milieu du siècle, vers un paysage « décor », objet de préoccupations pour les gestionnaires de l'eau et de l'espace rural » (Ardillier-Carras, 1998, p. 312).* Ainsi, le fleuve a acquis une nouvelle fonction : celle d'image. Le site fluvial est devenu une image valorisante, quel que soit son contexte.

3. Exploitation de l'image de nature

L'eau-milieu « naturel » passe ainsi au statut de décor dans le milieu urbain. Que ce soit du point de vue des entrepreneurs privés, du tourisme, ou de politiques municipales, le caractère « naturel » des fleuves urbains est devenu l'objet de toutes les convoitises. Les villes trouvent

leur intérêt à faire de l'eau une vitrine, redorant leur image pour une compétitivité, dans l'offre d'aménités du cadre de vie local.

3.1. Récupération commerciale de l'image de nature

Avec l'exemple du Rhône, l'anthropologue Gérard Chabenat (1996) rejoint l'analyse précédente : dans les conclusions de son étude sur les transformations opérées sur ce fleuve, il montre comment l'enjeu économique sur l'eau porte moins sur la « nature » que sur l'image de la nature, éminemment artificielle. *« La pensée qui relève de l'écologie a un écho de plus en plus favorable auprès des populations, et en l'occurrence des populations riveraines du Rhône. Elle prend le sens d'une valeur dans les tractations marchandes. La protection de l'environnement est un label qui se vend bien, les usines ont tout intérêt à l'intégrer. (...) Pour préserver la nature, il est nécessaire de lui redonner un peu de naturel ; ici, ce sont les protecteurs qui ont un rapport à l'image, c'est la nature telle qu'elle est représentée qui est nécessaire et non pas telle qu'elle est. (...) Cette nature, forcément « naturalisée » pour être adéquate à l'image, est un produit particulièrement sophistiqué de la culture moderne »* (Chabenat, 1996, p. 284). Là où Chabenat va plus loin que Bethemont ou Bonin, c'est en pointant un phénomène de récupération commerciale, qui fait de cette image de nature, désormais associée aux fleuves, un marché « juteux ». Ce à quoi Fischesser et Dupuis-Tate adhèrent : *« Un paysage de rivière apprécié peut, aujourd'hui, devenir une plus-value, un atout pour une relance économique locale et un produit touristique à part entière. On parle désormais de « paysage de qualité » comme d'une nouvelle production économique »* (Fischesser et Dupuis-Tate, op. cit., p. 291). Le fleuve est ainsi passé d'une exploitation artisanale, industrielle, infrastructurelle, à une exploitation aujourd'hui majoritairement touristique, ce qu'évoquait déjà André Guillerme en 1990 (op. cit.). Gérard Chabenat insiste sur ce point en détaillant la reprise mercantile des arguments, ou alibis, écologistes : *« C'est le pouvoir économique qui a gain de cause. Lorsqu'il « cède du terrain » aux protecteurs de la nature, c'est par pur intérêt. Il y gagne en image de marque, car le produit se vend d'autant mieux si on l'agrément de l'image de l'air du temps. Et l'image de l'air du temps, c'est l'image de l'écologie, reprise sous le label de « l'environnementalisme ». Sur fond de catastrophisme, bien souvent fort justifié, les producteurs de produits chimiques ou d'électricité, se présentent au public comme les rédempteurs, ceux qui alimentent économiquement les protecteurs de la nature. (...) Le rêve, aujourd'hui environnementaliste,*

sert « *d'analgésique* » (Chabenat, op. cit., p. 286). Selon Chabenat, il s'agit d'une réelle mise en spectacle de la nature, qui devient le produit idéologique d'une société marchande.

3.2. Récupération politique de l'image de nature

L'ingénieur Christian Garnier abordait en 1995 un aspect plus particulièrement politique de cette récupération de l'image de l'eau, au travers de l'une des cinq thématiques du programme de recherche « Eau dans la ville » du Plan Urbain de 1984. Il s'agit de la thématique « eau et valorisation du milieu urbain », qu'il a mis en place à la suite du rapport « Cycle urbain de l'eau » (Hervio et Deutsch, 1984). Ce rapport faisait état du retard de la France en matière de valorisation de l'eau en ville à des fins d'agrément, de loisirs ou d'animation, et ce malgré une demande émergente. L'image de marque communale devenait selon Garnier un enjeu urbain majeur : « *Les collectivités locales pourront difficilement, même si le sujet ne les motive guère en soi, faire l'économie d'un effort substantiel en faveur du cadre de vie, sinon de l'environnement ; sous peine de se placer hors jeu de la dynamique du développement local. (...) Si les tentatives de valorisation se multiplient, c'est que beaucoup l'ont déjà compris* » (Garnier, 1995, op. cit., p. 260). En effet, « *la force symbolique de l'eau dans l'image urbaine* » (Garnier, 1995, id., p. 275) se fait argument de vente pour attirer les touristes et augmenter la population dans le cadre d'une compétition entre les agglomérations. « *L'attrait de l'eau mise en valeur devient un argument de poids dans une politique du cadre de vie en milieu urbain et péri-urbain* » (Garnier, 1989, p. 30).

Cet aspect proprement politique des espaces ouverts urbains n'est pas un phénomène inédit, loin s'en faut, et c'est ce que souligne le géographe Franck Debié d'une façon plus générale, à propos des parcs et jardins publics : « *L'apport que constitue le jardin pour le paysage de la ville est pris en compte, et l'aménageur en attend un bénéfice politique. Le jardin a une dimension directement politique dans la capitale occidentale, qui fait son originalité en regard des jardins strictement privés ou religieux des grandes capitales musulmanes ou extrême-orientales* » (Debié, 1992, p. 183). Là où le cas des fleuves urbains est intéressant, c'est qu'il apporte un élément nouveau dans la politique paysagère de la ville : alors que les parcs et jardins constituaient autrefois l'essentiel des espaces de représentation politique des villes, des éléments de géographie physique tels que les cours d'eau, qui ne sont pas de pures créations humaines mais des éléments antérieurs à l'installation de l'homme, sont aujourd'hui

repris en tant que lieux de manifestation du pouvoir politique. Les fleuves, éléments d'origine naturelle, acquièrent le statut d'« espace verts », au même titre que les produits construits que sont les parcs et jardins traditionnels.

3.3. Conséquences sociales

L'historien et géographe Marcel Roncayolo alerte sur les désastreuses conséquences sociales de ce mécanisme de transformation paysagère. Dans le chapitre intitulé « Mémoire et culture urbaine » de son ouvrage *La ville et ses territoires* (1990), il apparente les notions de valorisation - conservation aux conséquences du « post-modernisme »¹² amorcé dans les années 1970 avec le « *retour à l'histoire, au relativisme, au décor, à l'éclectisme, parfois au monumentalisme* » (Roncayolo, 1990, p. 253). Cette approche formaliste de l'urbanisme conduit à la séparation des lieux et de leurs pratiques sociales, premier pas vers la transformation des agglomérations en villes-musées. « *Il reste cette course actuelle à l'identité et à l'image de la ville : c'est elle qui a déplacé à la fois des fonctions et des fréquentations, et justifié de lourds investissements de restauration. (...) Respect du patrimoine, attractivité de la ville, spéculation ? L'intention est au moins composite* » (Roncayolo, 1990, id., p. 257). Roncayolo illustre ce type d'opérations de requalification par l'exemple des grands projets de récupération des plans d'eau, fluviaux ou maritimes, et plus particulièrement des « docklands » de Londres, reconvertis en espaces de bureaux et logements de luxe : un glissement s'opère entre une volonté publique de transformer des lieux, et une appropriation de ces mêmes lieux par des acteurs privés, modifiant les projets initiaux, et conduisant à une gentrification de l'espace.

¹²Marcel Roncayolo définit le post-modernisme par opposition au mouvement moderniste des années d'expansion urbaine : planification urbaine, rénovation brutale des centres, fragmentation des opérations suburbaines (grands ensembles ou maisons individuelles...).

CONCLUSION DU CHAPITRE 2 :

Auparavant déconsidéré ou ignoré, le site fluvial se voit transformé en image essentielle du décor urbain. Cette image, dictée par une mise en scène naturaliste, est devenue une marchandise rentable, voire un slogan publicitaire urbain. Claude Prelorenzo écrivait à ce propos que : « *La ville bleue tend à remplacer la ville verte de l'urbanisme des CIAM* » (Prelorenzo, 1995). Il s'agit à présent de comprendre quelles sont les conséquences de cette nouvelle image naturaliste de l'eau sur les perceptions sociales des rivières urbaines.

- Chapitre 3 -

CONTROVERSES SUR LA NATURE DES REPRESENTATIONS SOCIALES ACTUELLES DU FLEUVE

Après une période d'oubli au XIXe et dans la première moitié du XXe siècle, les fleuves ont « refait surface » dans les préoccupations des citoyens dès les années 1960, notamment sous l'impact d'une prise de conscience de l'état de dégradation bio-physique des cours d'eau. Le fleuve a acquis le statut de paysage, et plus précisément de paysage *naturel*. Cette considération d'abord écologiste, faisant consensus, est devenue l'argument tout-terrain des acteurs économiques et politiques. L'image du fleuve comme élément de nature a été, nous l'avons vu, construite, manipulée, et exploitée. Dans quelle mesure cela a-t-il influencé les représentations collectives du fleuve ?

Les chercheurs s'accordent sur la description de nouvelles pratiques des rivières urbaines, pratiques d'ordre sportives, commerciales et culturelles. Ils relèvent également une nouvelle symbolique du fleuve, associée à des valeurs morales et thérapeutiques. Cependant, l'influence du fleuve comme élément naturel sur les préférences esthétiques des citoyens est loin de faire l'unanimité des analyses à ce sujet : Y a-t-il ou non modification des modèles paysagers urbains en matière de nature en ville ? La question n'est pas élucidée.

1. De nouvelles pratiques ?

Premier élément marquant des transformations du statut des cours d'eau : l'apparition de nouveaux usages, directement liés à une pratique des loisirs en rapport à la nature. À l'exploitation militaire, artisanale puis industrielle de l'eau, se substitue ainsi une exploitation touristique, qui n'est pas non plus sans conséquences sur la physionomie du fleuve. Cette profonde mutation est mise en exergue par Françoise Ardillier-Carras dans l'article de 1998 « les paysages de rivières : une valeur refuge » : « *L'inversion des valeurs et de la fonctionnalité des paysages de rivière est le caractère le plus fort qui affecte la perception paysagère aujourd'hui. Parmi les mutations fondamentales à l'origine de ce basculement, c'est la demande récréative qui vient au premier rang, répondant aux exigences de nouveaux consommateurs d'espaces naturels et de curiosités historiques, les citadins du dimanche et les touristes. La civilisation du loisir peut-elle engendrer de nouveaux paysages ?* » (Ardillier-Carras, op. cit., p. 313). Cette « civilisation du loisir » consomme le fleuve selon trois activités principales : les activités sportives, les activités « culturelles » (concerts, festivals, ...) , et les activités commerciales (bars, restaurants, shopping, ...).

1.1. Pratiques sportives

Des nouvelles pratiques contemporaines liées aux cours d'eau, l'activité sportive est la plus fréquemment relevée par les chercheurs. Bernard Fischesser et Marie-France Dupuis-Tate citent quelques chiffres attestant de ce phénomène : « *Aujourd'hui, 80 % des Français sont citadins et 90 % d'entre eux déclarent avoir profité d'un site aquatique d'eau douce au cours de l'année écoulée. Interrogés sur les activités qu'ils privilégient dans de tels sites, ils déclarent y venir d'abord pour se promener et jouir du spectacle de l'eau, ensuite pour y pratiquer une activité. Le premier des loisirs des Français est la pêche en eau douce : cinq à six millions de personnes s'y adonnent* » (Fischesser et Dupuis-Tate, op. cit., p. 31).

Jean-Louis Michelot, dans son article intitulé « Espaces naturels et influence urbaine dans le lit majeur à proximité de Lyon », rejoint ces auteurs dans l'idée d'une redécouverte sociale des voies d'eau urbaines et péri-urbaines, par le développement d'une pratique ludique du fleuve. Il décrit en effet ce qu'il appelle « *les nouvelles formes d'appropriation citadine de l'espace* » (Michelot, op. cit., p. 52) : la chasse, activité rurale réorganisée différemment à

proximité de Lyon (groupement intercommunal, membres citadins ou néo-ruraux) ; la pêche, citée comme loisir de citadin ; les activités non-réglementées (baignade, moto et auto tout-terrain,...). « *Au-delà de l'occupation totale et maîtrisée du sol (...), les acteurs urbains modifient les utilisations traditionnelles de l'espace ou introduisent de nouveaux comportements (appropriation formelle, liée à un droit, ou symbolique, liée à une pratique ou une réflexion)* » (Michelot, id., p. 52). L'auteur relève ainsi différents statuts sociaux des espaces naturels en zone urbaine et péri-urbaine. Ils deviennent soit des biens de consommation (chasse, pêche, par exemple), soit des espaces à protéger et à gérer (par des associations de protection de la nature, de pêche sportive, etc).

Ce phénomène décrit par Jean-Louis Michelot n'est pas l'apanage des rivières, il concerne d'une façon plus générale tous les espaces de « nature » appropriables. L'ouvrage collectif *L'environnement, ce qu'en disent les français* de 1999, s'appuyant sur des statistiques précises, en rend compte explicitement : « *Depuis longtemps déjà, la nature est perçue comme un espace de loisirs investis par les urbains. Villégiatures des bords de mer, promenades sur les rivières, visites de sites remarquables, ont une histoire vieille de deux siècles. La période actuelle est surtout marquée par l'expansion des activités à caractère sportif dont la pression sur les milieux naturels devient de plus en plus importante : la randonnée, l'équitation, le VTT, les sports en « eaux vives », l'escalade, etc. Et parallèlement se développe la tendance à la sanctuarisation de la nature qui accélère son exploitation touristique* » (Maresca et Hebel, 1999, p. 63). Conservation et usage à caractère sportif sont donc les deux grandes tendances qualifiant ces nouvelles pratiques touristiques. Concernant plus spécifiquement le cas des rivières (en milieu urbain et rural), Bernard Fischesser et Marie-France Dupuis Tate analysent cette mutation comme révélatrice d'un nouveau rapport à la nature : « *Il semble bien que la demande sociale actuelle en matière de paysages de rivière se cristallise autour d'images qui présentent un maximum de naturalité, de pureté, de quiétude ou, au contraire, d'images qui suscitent des situations où l'homme s'affronte aux forces naturelles et parvient ainsi au dépassement de lui-même dans l'effort physique (sports d'eaux vives, canyoning, rafting, hydrospeed, etc.)* » (Fischesser et Dupuis Tate, op. cit., p. 291). Ainsi, les pratiques contemplatives ou sportives liées aux rivières ne sont pas décrites comme un épiphénomène résultant d'un nouveau contexte économique lié au développement du loisir, mais comme une manifestation d'un changement de perception de cet élément qu'on revendique comme naturel.

1.2. Pratiques commerçantes

Dans son article « Les paysages du front d'eau à Philadelphie : du passéisme au post-modernisme » de 1998, le géographe D. Giband reprend lui aussi la conservation et les pratiques ludiques, mais en les opposant. Il s'agit de l'exemple du front d'eau de Penn's Landing, le long de la Delaware à Philadelphie. *« De l'après-guerre aux années 1960, deux visions s'opposent quant à l'avenir du front d'eau. La première, préconisée par les associations d'habitants, propose la réalisation d'un espace historique et populaire à l'esthétique dépouillée, lieu de conservation d'une mémoire sociale localisée. La seconde, portée par les acteurs privés, se prononce pour un projet plus ambitieux en concordance avec les nouvelles fonctions urbaines : ludiques, consuméristes et récréatives, tendant à produire un paysage à l'esthétique plus clinquante »* (Giband, 1998, p. 322). Faute de consensus, ces deux projets furent abandonnés. Mais un nouveau projet refit surface à l'occasion du bicentenaire de la Révolution américaine, privilégiant la seconde option : *« L'accent est mis sur les activités de loisirs (bars, restaurants) afin d'engendrer une vie diurne et nocturne qui serve une consommation permanente du nouvel espace. Les aménageurs accordent peu d'intérêt à la dimension patrimoniale à laquelle ils privilégient une dimension récréative. Dans ces conditions, on assigne quelques objectifs prioritaires au plan : il doit favoriser l'installation d'activités permanentes par un mélange d'habitat, de bureaux et de commerces ; il doit également contribuer à générer des manifestations culturelles ou festives (concerts, célébrations historiques) »* (Giband, id., p. 323). Outre le décalage entre les aménagements fluviaux des Etats-Unis et ceux du continent européen, plus tardifs, cet exemple montre ainsi comment le fleuve devient progressivement support de pratiques commerçantes, plus spécifiquement urbaines.

1.3. Pratiques culturelles

En citant l'exemple des concerts et des célébrations historiques, D.Giband mentionne une partie des activités dites culturelles en relation avec le fleuve. F.Debié rejoignait en 1992 ces observations lorsqu'il commentait de façon plus générale l'ensemble des espaces verts urbains, notamment en citant la démarche de l'architecte Bernard Tschumi : *« Alors que doit être le parc du XXe siècle finissant ? Partageant les découvertes faites pour les nouveaux aménagements aux Etats-Unis, Tschumi nous explique que « le concept d'espace vert s'épuise*

devant la réalité du parc culturel ». Le parc « culturel » doit proposer une gamme d'activités beaucoup plus riche que celle du parc alphandien : ateliers, thermes, gymnases, terrains de jeux, lieux d'exercice et de sports, de concert, d'éducation scientifique, de concours. Le projet de Tschumi rejoint ici les expériences des nouveaux parcs aménagés en Amérique au bord des rivières, comme à San Antonio, Baltimore ou Toronto, qui combinent les plaisirs de la promenade et du shopping, la découverte d'un musée et d'un panorama exceptionnel sur la cité, (...) des jardins botaniques, des parcs d'art, comme le parc de la fondation Cartier à Jouy-en-Josas, ou encore le musée de la sculpture en plein air des quais de la Seine » (Debié, op. cit., p. 236).

Une autre partie de ces activités culturelles est analysée par Françoise Ardillier-Carras à propos de *la Gartempe* (une rivière de la Vienne), dans un contexte rural, mais qui trouve son équivalent dans le milieu urbain. *« C'est avec le basculement dans une économie fragilisée par le déclin de cette région rurale que s'inversent les valeurs paysagères de la rivière. Les espaces répulsifs d'autrefois sont promus sites remarquables. Des portions de cours, perdant leur intérêt économique, se voient attribuer, brusquement, une valeur patrimoniale »* (Ardillier-Carras, op. cit., p. 309). La rapidité du changement d'intérêt pour les cours d'eau est une fois de plus soulignée, cette fois-ci avec l'apparition des pratiques patrimoniales. Le philosophe François Dagognet interprète cette vision du patrimoine comme *« ce que nous avons reçu et que nous devons restituer sans l'altérer. Il convient de garantir, de préserver cette richesse (source de revenus) »* (Dagognet, 1990, p. 185). Il insiste sur le caractère prestigieux du mot patrimoine, qui supprime même celui de « cadre de vie ». Cette nouvelle approche du territoire modifie considérablement notre regard : *« La valorisation du patrimoine de l'eau crée des centres d'intérêt sur les itinéraires le long des rivières : architecture des moulins, fontaines, cascades, églises, chapelles et châteaux servent de points d'ancrage dans la perception paysagère »* (Ardillier-Carras, op. cit., p. 309).

Françoise Ardillier-Carras va plus loin encore dans son analyse et associe ces nouvelles pratiques patrimoniales à une recherche d'identification : *« Le label paysager attribué à la Gartempe reflète (...) l'intérêt porté à la valeur refuge représentée par un paysage de rivière, pour une société en quête de racines »* (Ardillier-Carras, id., p. 309). C'est ainsi que les cours d'eau deviennent les supports, non seulement de nouvelles pratiques individuelles et collectives, mais aussi de diverses valeurs symboliques et identitaires.

2. De nouvelles valeurs ?

Augustin Berque l'annonçait en 1990, avec son étude des rivières de Tôkyô : « *Le bord de l'eau a repris un droit de cité sous l'angle esthétique et symbolique, c'est un véritable retournement de valeurs qui semble s'être produit* » (Berque, 1990, op. cit., p. 255). Cette analyse, spécifique au Japon, est corroborée par Bernard Fischesser et Marie-France Dupuis-Tate pour l'ensemble des paysages de rivières : « *L'eau, le fleuve, la rivière, la source font partie de ces mythes fondateurs. Leur charge symbolique est telle, et leurs racines si profondes, que l'on ne peut envisager de toucher à l'image d'une rivière sans déclencher des réactions émotives exacerbées* » (Fischesser et Dupuis-Tate, op. cit., p. 231). En quoi consiste aujourd'hui la symbolique de l'eau ? Elle semble reposer désormais sur deux valeurs essentielles affectées au fleuve, l'une morale, l'autre régénérante.

2.1. Valeur morale : pureté originelle

Une première valeur est récurrente dans la symbolique actuelle du fleuve : il s'agit d'une idéalisation, d'ordre moral, de son passé. Plusieurs éléments sont analysés comme révélateur d'un sentiment de nostalgie à l'égard de l'histoire du fleuve.

C'est parfois l'idéalisation de l'élément naturel qui prévaut : l'eau du fleuve incarne la pureté originelle. Cette valeur morale conférée à l'eau est une conséquence directe des valeurs écologistes que nous avons évoquées dans le chapitre précédent. Gérard Chabenat analyse spécifiquement cette thématique, propre aux représentations collectives de l'eau : « *La mémoire reconstruit l'identité du fleuve, en prenant pour preuve ce qui fut et qui n'aurait jamais dû se transformer. Ce fleuve-là était pur, n'avait pas subi l'atteinte de l'homme, n'avait pas été altéré par le temps* » (Chabenat, op. cit., p. 290). Chabenat insiste sur le fait que le passé est invoqué de façon éminemment subjective et orientée : « *On a vidé le fleuve de son sens historique pour le remplir à nouveau, cette fois-ci d'intentions : la nature du fleuve, c'est ce que nous aurions perdu du passé, et que nous ne retrouverions plus dans le présent trop moderne à notre goût* » (Chabenat, id., p. 289). En s'attachant à cerner cette distorsion de la mémoire, Chabenat fait référence aux mythologies décrites par Roland Barthes (1957). Selon lui « *ces mythologies permettent de penser l'ordre du monde, jamais véritablement ordonné, dans lequel un débordement resterait toujours à craindre. Ce fut de façon plus étendue la religion, c'était il n'y a pas longtemps l'immanence de la raison*

marxiste, c'est aujourd'hui l'exaltation du moi dans une nature inaltérée » (Chabenat, *ibid.*, p. 286). Pour cet anthropologue, les valeurs écologistes sur lesquelles la symbolique du fleuve est aujourd'hui fondée constituent une idéologie extrêmement puissante.

Mais la célébration du fleuve comme élément naturel n'est pas le seul aspect de l'idéalisation du passé fluvial. Avec l'exemple du fleuve philadelphe, D. Giband fait émerger un autre aspect du recours à l'histoire : cette fois-ci, il s'agit d'une célébration du fleuve comme support de l'activité humaine. La mémoire est ici appelée à valoriser un patrimoine naval, présenté comme un témoignage des vertus nationales. *« Plus qu'un patrimoine historique c'est un héritage idéalisé que l'on préserve, dont la matérialité ne peut être retrouvée qu'à l'occasion de célébrations comme celle du bicentenaire. Les préoccupations esthétiques du tourisme urbain témoignent d'un souci d'aseptisation et de simplification d'un passé préindustriel et révolutionnaire, âge d'or de la ville, dont on ne retient que les thèmes idéaux (esprit d'entreprise, esthétique de la marine à voile), où sont occultés des pans entiers de la mémoire sociale (conflits, esprit frondeur, communautés ouvrières). Cette mémoire localisée fonctionne comme un filtre sélectif dont l'objet tient moins à conserver une identité socio-ethnique particulière qu'à célébrer un héritage national facile à accepter et à être partagé par tous »* (Giband, *op. cit.*, p. 324). Une fois encore, la symbolique du fleuve repose sur un imaginaire collectif massivement positif. La notion de patrimoine, donnée aisément manipulable, en est le vecteur idéologique efficace.

2.2. Valeur régénérante

Un deuxième aspect compose la symbolique contemporaine de l'eau, et découle directement de l'observation précédente : la croyance en une influence positive du fleuve sur l'homme. Le fleuve étant un élément fondamentalement naturel, le côtoyer induirait un sentiment bénéfique de purification, qui n'est pas sans rappeler la thématique biblique. Bernard Fischesser et Marie-France Dupuis-Tate notent à ce propos que *« les Français voient aujourd'hui dans un cours d'eau l'une des expressions parfaites de la naturalité et ils veulent se régénérer à son contact. Ils souhaitent retrouver une eau vivante au cœur des villes, des paysages de rivières de livres d'images, et des fleuves, des canaux et des torrents où l'on puisse vivre des aventures »* (Fischesser et Dupuis-Tate, *op. cit.*, p. 36). Dans le chapitre « L'imaginaire et la rivière ; entre mythes et symboles », les auteurs remarquent que l'aménagement des rivières

est directement lié aux représentations collectives qu'il en est fait : « *L'eau dans sa transparence renvoie aussi à une notion de sécurité ; l'eau claire et pure ne peut être mauvaise, elle ne peut être que bénéfique et porter des valeurs d'innocence, de renaissance, qui donnent un sens au terme de ressourcement si souvent employé aujourd'hui* » (Fischesser et Dupuis-Tate, id., p. 244). Ils vont jusqu'à relever l' « *image d'élément bénéfique et sensuel* » (Fischesser et Dupuis-Tate, ibid., p. 285) qui est désormais associée aux paysages de l'eau. L'eau est non seulement perçue comme protectrice et bienfaitrice, mais elle est aussi assimilée à un plaisir des sens. En repensant à l'eau perçue comme nauséabonde et dangereuse au XIXe siècle, on mesure l'écart qui s'est produit dans la symbolique fluviale.

La symbolique du fleuve finit par devenir un élément important des politiques publiques d'aménagement urbain. Gabriele Lechner en fait mention : « *L'urbanisme d'extension fait place à un urbanisme de conservation qui fait appel à l'histoire et à la mémoire locale et intègre la géographie et la culture du lieu. Cette nouvelle approche conduit les villes à s'interroger sur leur identité, sur les moyens de la révéler et de la (re-)construire. (...) Les villes s'interrogeant sur leur relation au fleuve, prennent conscience du potentiel que constitue la présence de l'eau dans la ville et du rôle important qu'elle joue dans la mémoire collective* » (Lechner, op. cit., p. 36). Ainsi, les valeurs véhiculées par le fleuve se matérialisent dans une esthétique urbaine, influencées par les représentations collectives liées à l'imaginaire de l'eau.

3. Une nouvelle esthétique ?

Quelles sont les conséquences de la nouvelle symbolique de l'eau du point de vue de l'aménagement urbain ? Les fleuves urbains, objets de nouvelles représentations mentales, ont acquis peu à peu le statut de paysage qualifié positivement. C'est ainsi qu'ils sont devenus, du moins en France et ce depuis les années 1980, des lieux urbains à part entière. Aujourd'hui, l'aménagement de berges fluviales est devenu l'un des *topos* des pratiques paysagistes : se pose alors la question des choix esthétiques faits à l'occasion de ces nombreux aménagements de cours d'eau. Nous avons vu en quoi le regard écologiste amorcé dans les années 1960 a influencé la symbolique associée au fleuve, il s'agit à présent de comprendre si ces représentations collectives se lisent aujourd'hui dans les transformations paysagères

effectuées : la valorisation du fleuve naturel, voire « sauvage », s'est-elle matérialisée dans les choix esthétiques des urbains d'aujourd'hui ? Les réponses des chercheurs divergent à ce sujet. Trois types de postures sont adoptées : certains défendent l'apparition du sauvage, d'autres la contestent, d'autres enfin la font dépendre de paramètres sociaux.

3.1. Désir d'une rivière ensauvagée ou jardinée : une différence sociale ?

Le désir d'une rivière sauvage, ou au contraire d'une rivière jardinée, est-il strictement conditionné par une appartenance à une catégorie sociale ?

Yves Luginbühl observe qu'« *au cours des années 1980 et avant, le paysage préféré des Français était essentiellement un paysage de campagne soigneusement cultivé* » (Luginbühl, 2001, p. 49). Il développe alors, dans un article de 1989 : « Sauvage-cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages », les raisons de « *l'horreur de la friche* » depuis le XVIII^e siècle : « *Synonyme de dévitalisation, la friche est aussi anti-esthétique. Un beau paysage n'est pas un paysage de friches, dans la représentation la plus générale que s'en font les Français (et dans bien d'autres peuples de l'Europe occidentale)* » (Luginbühl, 1989, p. 43). Pourtant, aujourd'hui, une évolution a vu le jour, et les valeurs environnementales influent sur les choix esthétiques des Français : « *Nul doute que le changement social, l'accroissement de la mobilité, la diffusion des images du monde entier, les aspirations « écologiques » ne peuvent pas être sans effet sur les représentations du paysage dans la population* » (Luginbühl, 2001, op. cit., p. 49). Il ajoute : « *Le beau paysage est de plus en plus assimilé à la nature indemne de l'activité de l'homme* » (Luginbühl, id., p. 53). Si cette assertion de portée générale est confirmée, Yves Luginbühl soutient cependant que certaines conditions sociales déterminent les préférences esthétiques des individus. L'attrait pour les paysages « sauvages » serait fonction de l'âge et du niveau d'études des différents acteurs : « *Cette représentation [négative du paysage abandonné] est beaucoup moins manifeste chez les jeunes, pour lesquels, assez souvent, la renaturalisation du paysage, son ensauvagement, ne sont pas ressentis comme un processus négatif, mais au contraire comme le signe d'une régénération de la nature consécutive à une trop forte pression sociale. Mais cette appréciation dépend apparemment du niveau d'études atteint : les jeunes issus d'un milieu favorisé, qui ont des références culturelles paysagères plus étendues, qui évoquent souvent les œuvres des peintres impressionnistes comme des modèles, soulignent la nécessité d'une présence humaine pour*

entretenir les paysages et éviter les risques que l'ensauvagement pourrait entraîner » (Luginbühl, *ibid.*, p. 53).

Dans l'ouvrage *L'environnement, ce qu'en disent les français* de 1999, Bruno Maresca et Pascale Hebel, retracent également l'analyse d'une évolution des modèles paysagers traditionnels : *« S'agissant des paysages ruraux qu'ils préfèrent, les Français ordonnent les différentes formes de paysage selon une hiérarchie qui confirme particulièrement bien le modèle des trois natures évoqué plus haut. Leurs préférences vont d'abord aux espaces les moins travaillés par l'homme, les landes, les prairies naturelles, puis aux vergers, ensuite aux champs cultivés et en dernier aux jardins potagers »* (Maresca et Hebel, *op. cit.*). Mais, pour ce qui est des grandes tendances, il ne s'agit ici pas tant de préférences liées à la notion de « sauvage », qu'à celle de « naturalité ». *« La nature ensauvagée n'est pas la référence obligée qui dominerait tous les points de vue. Un Français sur quatre seulement fait primer l'idée de nature sauvage en évacuant les terres cultivées des paysages qu'ils préfèrent. Globalement, le jugement moyen va vers les paysages qui allient végétation naturelle, c'est-à-dire pérenne, et entretien régulier par l'homme »* (Maresca et Hebel, *id.*). L'idée du sauvage et de la friche semble même d'après les auteurs conserver ses représentations négatives traditionnelles : *« Pour près des deux tiers de la population, la progression des terres incultes, loin d'être synonyme d'une reconquête de la nature sauvage, est jugée néfaste parce qu'elle est synonyme de dégradation des paysages traditionnels. (...) Nature spontanée ou nature jardinée ? La seconde l'emporte manifestement et la tendance globale de la société est plutôt à souhaiter maintenir coûte que coûte les anciens paysages agraires garants d'une nature ordonnée et féconde »* (*Ibid.*, p. 80). Ainsi, l'analyse balance entre un discours sur une esthétique privilégiant les espaces les moins travaillés par l'homme, et un discours lié aux paysages cultivés. Mais l'ambiguïté ne s'arrête pas là, car des différences sont également relevées selon certaines catégories sociales : *« Les catégories populaires et celles qui sont liées au monde rural, les personnes qui ont un système de valeurs plutôt conservateur privilégient "l'ordre éternel des champs". À l'opposé, un niveau de diplôme et une position sociale élevés font pencher vers les paysages les moins travaillés par l'agriculture »* (*Ibid.*, p. 74). Ces observations sont donc à l'opposé de celles formulées par Yves Luginbühl, précédemment citées. En outre, une autre variable est mentionnée : elle concerne le statut « géographique » des individus, opposant les urbains aux ruraux : *« La préoccupation de l'entretien des terres est nettement moins affirmée parmi les urbains des grandes villes : plus éloignés du problème de la déprise agricole, la perspective du ré-ensauvagement des*

paysages est conforme à leur point de vue sur la nature. Tendanciellement donc, le point de vue minoritaire est amené à gagner du terrain » (Ibid., p. 80).

Une modification sensible du regard semble donc être validée, mais la question de l'apparition du sauvage sur la scène des nouveaux modèles paysagers demeure largement controversée.

3.2. Vers un sauvage spécifique

Certains chercheurs cependant ont analysé dans leurs travaux une tendance esthétique dénotant un attrait de la population française pour un type de sauvage spécifique.

La géographe Fabienne Joliet, après avoir analysé les représentations picturales des paysages ligériens du Maine-et-Loire, conclut sur l'apparition d'un modèle paysager ayant trait à une certaine forme fantasmée de sauvage : « *Quelques tendances générales se dégagent dans la trajectoire du paysage ligérien à l'échelle du département. On observe notamment deux genres significatifs, ou plutôt l'inflexion d'un genre paysager, le pittoresque* » (Joliet, 2004, p. 91). La première tendance, représentée par Turner (fin XIXe et début XXe), est marquée par une sensibilité pittoresque, tandis que dans la seconde, chez Mercier (deuxième moitié du XXe siècle), une vision plus « naturaliste » se profile : « *Il inaugure un nouveau genre, le "pittoresque écologique"¹³, que parachève la photographie contemporaine avec Y.Arthus-Bertrand, F.Rabillon, L.M Préau dans les magazines tels que Géo, Terre Sauvage, Grand reportage, etc* » (Joliet, id., p. 110). Fabienne Joliet fait référence aux propos d'Yves Luginbühl (2001, op. cit., p.11-30) pour expliciter ce pittoresque écologique, qui mêle écologie et esthétique. Les représentations picturales étudiées confirment l'émergence de ce nouveau modèle paysager, qui évoque une forme qualifiée de sauvage : « *Quant aux modèles esthétiques qui configurent plus ou moins l'appréciation des paysages ligériens, ils s'avèrent de plus en plus tournés, pour ne pas dire plongés, dans le lit du fleuve. Ainsi le paysage « montré », projeté, et donc attendu de la Loire est celui d'une naturalité « sauvage » exacerbée et imaginée* » (Joliet, ibid., p. 93).

¹³« *La nature comme spectacle de la vie naturelle (Luginbühl 2001)* »

3.3. Le paradoxe, ou l'impossibilité du sauvage

La notion de sauvage porte en elle un paradoxe qui contribue fortement au débat relatif à la validité de ce terme. Yves Luginbühl en fait explicitement mention dans l'article précédemment cité : « *Cette représentation recèle une contradiction interne : si la plupart des personnes interrogées, et en particulier les jeunes, adhèrent à cette conception d'un paysage naturel, elles n'en sont pas moins désireuses que l'accès à ce paysage de nature soit assuré par des équipements appropriés* » (Luginbühl, 2001, op. cit., p. 55). Le « vrai » espace sauvage n'est pas accessible à l'homme, et ne correspond d'ailleurs pas aux désirs de nature exprimés.

Gérard Chabenat analyse de façon similaire cette ambiguïté dans la notion de sauvage. Il confirme la contradiction inhérente à cette notion, et relève l'idéologie qu'elle engendre : « *La purification de la nature pourrait être possible, parce que ce serait une nature réglementée : l'ordre naturel passerait par l'ordre culturel. À cette condition, l'ordre naturel, c'est une harmonie qui irait de soi, qui prendrait « naturellement » le sens qui lui conviendrait. Pour cela, il faudrait apprendre aux hommes à savoir se conduire avec la nature sous peine d'être sanctionnés. L'ordre naturel ne serait pas transposable chez les hommes. Il faudrait protéger la nature des hommes et, partant, donner libre cours à la nature passerait par la soumission de l'homme* » (Chabenat, op. cit., p. 283). Ainsi, différents procédés sont mis en place pour contrôler l'attitude de l'homme dans la nature : il peut s'agir parfois de « conservation », en d'autres occasions de « pédagogie », ...

Jean Davallon, Professeur au Centre de Recherche sur les Expositions et les Musées¹⁴, s'est interrogé sur les difficultés à résoudre ce paradoxe : comment concilier la volonté de conserver un espace naturel, avec la volonté de faire de cet espace naturel un lieu public ? Dans son article « Comment muséographier la dynamique » (Davallon, 1993), il définit l'environnement comme une nouvelle forme de patrimoine, un patrimoine vivant, fondé sur un nouveau rapport de l'homme à la nature, dans lequel l'homme ne se situerait plus hors de la nature, comme l'a développé I.A. Mac Harg dans *Composer avec la nature* (1980). Dans le cas de la mise en scène des rivières, il cherche alors les moyens de donner à voir sans scléroser, mettant en garde contre un aménagement qui s'apparenterait à une visite guidée du site, pour présenter soit une collection d'objets remarquables, soit une série de tableaux à la

¹⁴Université Jean Monnet, Saint-Etienne.

manière d'un parc traditionnel. Il ne s'agit pas pour Davallon de « muséaliser » (transformer en musée, figer), mais de « muséographier » (*présenter* un système, un mouvement). Ainsi la mise en exposition de la nature ne doit pas être de l'ordre de la reconstitution mais de la présentation. Un autre moyen de prendre la mesure des tendances esthétiques actuelles en matière de paysage de rivière consiste à analyser les choix effectués sur le terrain. En cela, plusieurs chercheurs s'entendent sur l'idée d'une contradiction entre les discours relatifs à une naturalité plus sauvage, et la réalité des projets qui ne sortent pas du schéma « d'espaces verts » classiques. N'y aurait-il pas ici la preuve d'un désir persistant de contrôle de la rivière ?

Bernard Fischesser et Marie-France Dupuis-Tate en font une analyse critique dans leur ouvrage de 2003 : « *Trop souvent, le paysagiste n'est appelé que tardivement pour corriger des agressions visuelles manifestes. Ou alors on le sollicite pour des aménagements très ponctuels qui sont davantage des cache-misère ou des alibis. Lorsqu'il travaille en ville, ses actions relèvent plus de la pratique cosmétique que de la promotion de la naturalité, et nombre de traitements des bords d'eau s'apparentent à des extensions de parcs publics où l'aspect « clean » l'emporte sur l'affirmation et l'identité d'un cours d'eau* » (Fischesser et Dupuis-Tate, op. cit., p. 292). Il s'agit bien encore de fausse nature, de nature évoquée symboliquement.

En 2007, Sophie Bonin en arrive à la même conclusion suite à l'observation des projets effectués sur le Rhône autour de Lyon, et sur la Loire à Nantes : « *En dehors d'actions de protection bien délimitées spatialement, ou de revégétalisation, les actions mises en place en ville ne témoignent pas d'une intégration de l'écologie fluviale. Les projets s'articulent d'abord et toujours autour de la construction d'équipements, et d'une mise en espace vert de ces espaces naturels* » (Bonin, op. cit., p. 195).

Dans le chapitre « *Un espace de la démesure : Penn's Landing ou Hollywood ?* » de son article de 1998, D. Giband apporte quant à lui un exemple frappant de mise en scène anti-naturaliste du fleuve. Certes, il s'agit d'un projet urbain aux Etats-Unis, mais la transformation du Lez dans le quartier Antigone à Montpellier n'est pas si éloignée des conceptions ici formulées : « *À l'image de Baltimore ou de Boston, [cette renaissance philadelphienne] doit être spectaculaire et théâtrale. Pour se démarquer des expériences similaires, l'aménagement de Penn's Landing n'est plus conçu comme un recyclage du front*

d'eau, mais comme un événement majeur dans la vie de la cité. Au lieu d'envisager l'aménagement du site dans une perspective globale, Rouse (le principal artisan du design architectural de la skyline philadelphienne) est allé consulter des réalisateurs de films, comme Georges Lucas ou Steven Spielberg. Il engage Jon Jerde, un des architectes responsable du parc Euro-disney, pour le seconder dans l'élaboration d'un plan de reconversion de Penn's Landing » (Giband, op. cit., p. 326). On est donc là bien loin des évocations de nature « sauvage » émergente en milieu urbain... La controverse est à son comble.

Jean-Pierre Le Dantec, dans la conclusion de son ouvrage *Le sauvage et le régulier : art des jardins et paysagisme en France au XXème siècle* (2002), s'oppose au type de scénographie urbaine que représente cet exemple de Philadelphie, qui conduirait à banaliser les lieux : « Comment rendre visible, en effet, la présence de la nature – sa force et sa diversité- dans un monde qui a de plus en plus tendance à l'effacer et à la nier sinon en la faisant (ou la laissant) réapparaître de façon sauvage et « en mouvement » ? Et comment échapper à l'uniformisation et à la disneylandisation du monde par les industries du tourisme et de l'entertainment, voire par les politiques publiques bien intentionnées qui, pour tenter de protéger les sites naturels, les centres anciens et les entrées de villes, génèrent elles aussi du conformisme et de la standardisation, oui, comment échapper à ces arraisonnements sinon en leur opposant l'imprévisible, le complexe, le spontané, les matériaux bruts ? Une telle attitude renouvelant la tradition des jardins libres dits « à l'anglaise » est aujourd'hui fort répandue chez les jardinistes et les paysagistes. Mais, face à ces mêmes enjeux, le parti opposé s'employant à mettre en scène, au contraire, le(s) spectacle(s) de la technique hybridant, maîtrisant ou niant la nature connaît aussi de nombreux adeptes (chez les architectes en particulier) » (Le Dantec, 2002, p. 249). L'historien des jardins prend donc parti pour une introduction de nature sauvage dans les aménagements urbains actuels.

Pour résumer, on observe ainsi que les désaccords entre chercheurs sur la question du sauvage sont fondés sur une divergence d'usage du terme. C'est finalement le concept lui-même de sauvage qui est controversé, et il serait aujourd'hui pertinent de donner une définition contemporaine de ce qu'on entend par le mot « sauvage », qui n'est vraisemblablement pas à entendre dans son sens premier (« qui n'a pas été modifié par l'action de l'homme »¹⁵). Cette

¹⁵Le Nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, texte remanié et amplifié sous la direction de REY-DEBOVE J. et REY A., 1993, 2400 p, p 2270.

notion serait au contraire à prendre dans une adaptation souple, traduisant une forme émergente de naturalité urbaine, qui s'exprime au travers des regards et des transformations des paysages fluviaux urbains.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3 :

Les rivières urbaines sont devenues des paysages qualifiés positivement à partir de l'émergence du discours écologiste des années 1960, développé dans le chapitre précédent. L'influence de ce contexte sur la perception sociale du fleuve est attestée par les chercheurs, tant du point de vue des pratiques que de l'imaginaire, mais il n'est concrètement pas vérifié dans les aménagements de berges fluviales qui depuis lors ont fait florès. Le fleuve est-il devenu un espace vert comme les autres, ou bien a-t-il introduit avec lui une nouvelle conception de la nature en ville ? Cette question permettra d'affiner d'une part le diagnostic sur le statut et l'image des fleuves urbains aujourd'hui, et d'autre part de démontrer un processus récent de construction paysagère.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Les regards sur les fleuves urbains en France sont donc en évolution constante, mais trois grandes périodes ont marqué leurs plus notables transformations. Une première période dite « de contact » (Guillerme, 1990 a, op. cit., p. 7), pendant laquelle le fleuve, sans être considéré comme un paysage à apprécier pour lui-même, n'en a pas moins été un acteur urbain essentiel, car les pratiques de développement de la cité, au premier rang desquelles l'artisanat, ont sollicité un rapport très direct entre les citoyens et le fleuve. À partir du XIXe siècle, une deuxième grande séquence est relevée : le fleuve est isolé du reste de la vie urbaine. Non seulement il n'est plus pratiqué physiquement, mais on ne veut plus *le voir*. Bien des exemples de fleuves enterrés ou comblés ont marqué cette période « de rupture » (Guillerme, id., p. 7). Enfin, depuis les années 1960, une troisième étape dans l'évolution du regard sur le fleuve est apparue : le fleuve est considéré comme un paysage désiré, il est regardé pour lui-même, avec pour finalité essentielle la jouissance de son aspect formel. Cela a-t-il à voir avec la perte de sa fonction économique de production ? En tout cas, une nouvelle fonction économique est née avec ce statut de paysage : l'image du fleuve est devenue un produit commercial.

Afin d'améliorer cette image, les berges des cours d'eau urbains sont désormais systématiquement aménagées. La physionomie des fleuves est donc encore en construction, aujourd'hui par tous les acteurs de la vie urbaine. Quelle image est-on en train de projeter sur les rives fluviales ? Quel désir de rivière est ainsi matérialisé ? La représentation, propre à l'art urbain, est une clé de compréhension du discours d'une société sur son environnement. Que traduisent donc ces mises en scènes des paysages fluviaux urbains sur le rapport des citoyens à l'idée de nature ? Actuellement, aucun consensus n'est établi sur l'esthétique de ces nouveaux paysages fluviaux urbains : éléments de nature dans la ville, voire espaces dits sauvages, ou simple récupération des fleuves comme espaces verts traditionnels ? Les

observations divergent sensiblement, et l'hypothèse d'une modification des modèles paysagers en ville n'est pas attestée. Cependant la question n'est pas étudiée spécifiquement, et les rares analyses qui existent à ce sujet sont assez succinctes.

Or, dans la plupart des villes méditerranéennes françaises où l'eau est à régime torrentiel, les récents aménagements paysagers s'inscrivent sur des terrains encore vierges de toute utilisation antérieure, le caractère fluctuant de l'eau n'ayant pas permis l'installation d'activités artisanales ou industrielles. La physionomie de ces fleuves a conservé un aspect sauvage, de façon étonnante pour des cours d'eau traversant le cœur de grandes agglomérations. La question du regard sur la nature en ville aujourd'hui est ici exacerbée par le dilemme qui se pose dans les parti pris d'aménagement de ces berges fluviales : la rivière sauvage, encore parfois considérée comme un *no man's land* dans ces villes nord-méditerranéennes, va-t-elle être revendiquée et prendre le pas sur la rivière jardinée ?

**PARTIE II. DE LA PERIPHERIE A LA CENTRALITE : COMMENT LE FLEUVE EST DEvenu UNE
INFRASTRUCTURE PAYSAGERE A PERPIGNAN ET A MONTPELLIER**

« *Le fleuve, voie de circulation naturelle, constitue le principal tracé structurant : les grands monuments s'égrènent le long de ses rives ou regardent vers lui* » (Allain, 2005, p. 70). Si cette assertion est juste en ce qui concerne les fleuves au régime de débit régulier, mis en scène dans l'environnement urbain dès le XVIII^{ème} siècle, en ce qui concerne les fleuves méditerranéens, l'assertion est fautive, ou du moins elle l'était jusqu'à une époque récente. Elle est en effet peut-être en passe de devenir vraie... Quelle est l'évolution du statut (place physique et symbolique) actuel de ce morceau de nature dans la ville ? Y a-t-il réellement basculement vers un nouveau statut ? S'est-il déjà opéré ? Est-il en train de s'opérer ? Auquel cas comment s'opère-t-il ? Et quel est son degré de mise en oeuvre ?

Pour répondre à cette question du statut actuel du fleuve urbain, la démarche que nous adoptons reprend celle qui était ainsi décrite par Yves Luginbühl dans l'ouvrage collectif *La ville insoutenable* : « *Chercher à articuler la dimension matérielle des faits observés à la dimension immatérielle, ne pas s'en tenir aux seules représentations et constructions idéelles, mais observer les faits sociaux et, en particulier, les évolutions diverses que les populations subissent* » (Luginbühl, 2006). La dimension matérielle – ou le versant « stabilisé » (Lévy et Lussault, op. cit., p. 791) - des représentations sociales du fleuve à Perpignan et à Montpellier est identifiée dans cette seconde partie au travers des signes d'évolution de la place du fleuve dans la structure urbaine des deux villes. Cette évolution est le fruit de mises en oeuvre des politiques urbaines successives. « *Élaborer une politique publique, revient à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs vont organiser leur perception du système, confronter leurs solutions et définir leurs propositions d'action* » (Muller, 1990, p. 42). Les politiques publiques sont ainsi une expression directe des représentations sociales, dans la mesure où les comportements et les faits de culture sont étudiés au travers de marques spatiales : « *L'espace urbain est un langage spatial par lequel s'exprime un système social* » (Allain, op. cit., p. 18). Pour le géographe Rémy Allain, les politiques publiques générales ou locales doivent constituer l'arrière-plan constant des études morphologiques, dans la mesure où leur

traduction dans les documents d'urbanisme (Projets urbains, Schémas directeurs, POS et PLU, règlements) déterminent les modalités d'occupation du sol et de sa construction (Allain, id., p. 27).

L'analyse d'une forme urbaine a trait non seulement à l'étude d'un lieu dans la ville, pris isolément, mais aussi à l'étude de l'ensemble des objets qui composent cette ville. Il peut y avoir une relation étroite entre un élément formel dans une agglomération, et l'organisation générale de celle-ci. La nature de cette relation, constitutive d'une forme urbaine, est l'enjeu du questionnement. L'état d'intégration du fleuve sera ici explicité par la façon dont la Têt et le Lez sont considérés comme un obstacle, ou un support, au développement de Perpignan et de Montpellier, du point de vue de la situation du fleuve dans l'organisation urbaine générale, mais aussi dans l'organisation urbaine de ses berges. Le fleuve est-il toujours perçu négativement (la rive la plus récemment urbanisée est-elle considérée comme n'appartenant pas réellement à la ville ?) ou bien est-il désormais réellement perçu positivement (la ville exploite-t-elle également les deux rives du fleuve) ?

« Les méthodes [en morphologie urbaine] varient comme la nature et l'échelle des éléments étudiés mais aussi en fonction des objectifs. La morphologie historique, sorte d'archéologie urbaine, se propose de décomposer les extensions, sédimentations et modifications successives des villes en fonction des sociétés pour mieux comprendre la mise en place des formes actuelles. La morphologie fonctionnelle s'efforce d'expliquer les contraintes, évalue la pertinence des formes et leur efficacité du point de vue des activités et des flux. La morphologie normative pousse plus loin l'étude des liens entre les valeurs humaines, la qualité de vie quotidienne des habitants et les formes et essaie de déterminer les « bonnes formes » (K.Lynch). Ces objectifs sont évidemment liés, tous les éléments du système étant interdépendants » (Allain, ibid., p. 20). Le texte qui suit s'appuie sur les deux premières méthodes décrites par Rémy Allain : morphologie historique et fonctionnelle. Les sources utilisées sont celles de plusieurs recherches historiques et urbanistiques qui ont été menées sur les deux villes, de documents produits par les collectivités locales concernées, et de plusieurs types de documents cartographiques (un corpus de cartes IGN au 1/25 000, et de cartes, gravures ou plans-relief anciens, concernant à chaque fois les deux villes étudiées)¹⁶.

¹⁶Toutes ces sources seront explicitées et justifiées au cours du développement du texte.

La situation du fleuve dans la morphologie de Perpignan et de Montpellier est ainsi décrite au travers de trois grandes étapes, qui reprennent la chronologie du développement des deux villes. La première étape, du X^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle, est celle du fleuve hors de la ville, du fleuve frontière. La cité cherche sa distance au fleuve, dans une relation duale de proximité et d'éloignement nécessaires. Ainsi le chapitre 4 rend compte de l'évolution de la place du fleuve dans la structure urbaine de la naissance de la ville au franchissement du fleuve. La seconde étape, à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, et jusqu'au début du XXI^{ème} siècle, concerne le développement de la ville de l'autre côté du fleuve. Nous nous attacherons dans le chapitre 5 à cerner l'évolution de la place du fleuve dans la structure urbaine après le franchissement du cours d'eau, par une analyse du développement de cette nouvelle rive urbaine. La troisième étape (chapitre 6) est celle des projets en cours de réalisation. Le fleuve acquiert une position plus centrale dans la structure urbaine. Nous verrons alors qu'il n'est pas seulement partie intégrante de l'environnement urbain : il est un espace « naturel » qui structure la « fabrication » de la ville.

- Chapitre 4 -

DIX SIECLES DE POSITION PERIPHERIQUE DU FLEUVE, EXCLU DE LA STRUCTURE URBAINE

« On peut dire que la naissance des villes correspond à trois motifs possibles : l'économique, le politique, la défense (le troisième pouvant être considéré comme un sous-aspect du second). Ainsi, chaque cité se trouve marquée dès son origine – et souvent de manière indélébile – par le choix initial.(...) Les villes situées sur un rivage de mer ou de fleuve sont de loin les plus nombreuses car les chemins d'eau ont toujours attiré les hommes et, souvent sans travaux préliminaires, ils ont pu servir à la pénétration des continents » (Beaujeu-Garnier, 1997, p. 51 et 53). Les villes de Perpignan et de Montpellier s'inscrivent dans cette logique d'installation initiale, marquées par leur constitution, au X^{ème} siècle, aux abords, respectivement, des fleuves Têt et Lez¹⁷. Ces fleuves ont polarisé les premiers regroupements bâtis, mais sur l'une de leurs rives uniquement. Ils bordent ces villes, mais en constituent une frontière. Ils sont donc exclus de ces « villes rivages ». La première étape des relations ville-fleuve à Perpignan et Montpellier est celle du fleuve *hors* de la ville, du X^{ème} au XX^{ème} siècle. Ce n'est en effet qu'au cours du XX^{ème} siècle que la deuxième rive fluviale sera morphologiquement investie, bien que l'ayant déjà été socialement à Montpellier, notamment nous le verrons, pour les pratiques artisanales du Lez. Dans le cadre d'une analyse des pratiques du fleuve, l'enjeu est donc de comprendre dans un premier temps comment la place du fleuve a évolué dans la structure urbaine de Perpignan et de Montpellier, de la naissance de la ville au franchissement du fleuve.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour y répondre. Il s'agit d'une part du régime hydrologique et climatique qui a contribué à forger les bases de la relation du fleuve avec la ville qui se constitue à ses abords. Il s'agit d'autre part de l'histoire des événements politiques et techniques qui ont fait évoluer cette relation.

¹⁷Notons cependant que la navigation n'en constitue pas la seule raison, la Têt n'ayant jamais été navigable.

Il est par conséquent nécessaire de dresser une « fiche d'identité » des deux sites fluviaux, sur la base de données fournies dans une bibliographie forcément hétérogène, incluant à la fois des ouvrages scientifiques d'historiens, diverses études techniques commandées par les communautés d'agglomération et les villes concernées, et des documents cartographiques anciens et actuels, qui viennent appuyer et rendre lisibles les éléments essentiels d'évolution de l'« *histoire géographique* » (De Roux, 1996) des deux villes.

1. Rôle de la situation fluviale dans l'établissement du site de Perpignan et de Montpellier

Selon la géographe Jacqueline Beaujeu-Garnier, « *la situation désigne les conditions générales de l'environnement d'une ville ; le site, le lieu précis où s'est faite l'implantation initiale* » (Beaujeu-Garnier, op. cit., p. 53). Sans vouloir entrer ici dans un discours déterministe, il est cependant indispensable de bien replacer le contexte géomorphologique des deux villes étudiées, dans la mesure où l'impact que ce contexte aura sur la forme ultérieure de la ville, et donc sur le rapport ville-fleuve, sera fondamental : « *Par ses contraintes et les potentialités qu'il offre, le site¹⁸ influence la macroforme, le plan et le maillage, les localisations d'activités, les choix résidentiels ; il a un impact sur la géographie sociale et donc sur le bâti. C'est un élément clé de la forme et de la personnalité urbaine* » (Allain, op. cit., p. 28). Le site est qualifié par Rémy Allain d'élément d'inertie «*(sans connotation négative)*», dans la mesure où c'est l'élément permanent et le plus déterminant.

La *situation* de Perpignan et de Montpellier est notamment à lire au travers des caractéristiques hydrologiques, qui ont joué un rôle non négligeable : d'une part dans l'emplacement du *site* urbain, et d'autre part dans l'évolution de la morphologie de ces villes au fil des siècles.

¹⁸Par « site », Rémy Allain entend « *notamment la topographie, mais aussi l'hydrologie et la végétation* ». Cette définition du site semble correspondre ainsi à celle de « situation » pour Jacqueline Beaujeu-Garnier. Nous utiliserons ici les termes de « site » et « situation » telles que définies par Jacqueline Beaujeu-Garnier.

1.1. Nécessité du fleuve dans la ville méditerranéenne

L'ambivalence entre crainte et nécessité de l'eau est d'une grande importance dans l'établissement du site des villes méditerranéennes : « *L'eau dont on redoute parfois l'excès est aussi recherchée, non pas seulement comme moyen de transport, mais comme source de vie* » (Beaujeu-Garnier, op. cit., p. 55). Le rôle du climat, caractérisé de typiquement méditerranéen à Perpignan et à Montpellier, est le premier élément qui conditionne les rapports ville - fleuve. Dans ces deux villes de la région Languedoc-Roussillon, la période estivale est en effet marquée par la chaleur et la sécheresse. À cette saison, les précipitations sont rares, et ne se présentent que sous forme de violents orages, qui ne permettent pas à l'eau de s'insérer en profondeur dans les sols. De même, le reste de l'année, les épisodes pluvieux ne sont pas fréquents, mais restent très concentrés : ce sont souvent de brèves et de violentes averses, essentiellement réparties aux intersaisons : « *La zone d'étude à Perpignan reçoit de 550 mm à 650 mm d'eau par an en moyenne. Les précipitations sont brèves mais souvent violentes et se concentrent en général sur un petit nombre de jours et la variabilité intersaison est importante* »¹⁹. Dans le cas de Perpignan, le type de sol accentue la difficulté de capture de l'eau : l'eau y ruisselle au lieu de s'infiltrer en profondeur, contrairement aux régions calcaires, car la plaine du Roussillon est imperméabilisée par les dépôts argilo sableux constitués à l'époque Tertiaire. De nombreux cours d'eau, de densité variable, se sont ainsi constitués sur cette plaine.

La place de la rivière apparaît alors comme la résultante du besoin en eau (consommation, irrigation) qui caractérise ces villes méditerranéennes. Leur logique d'urbanisation est indissociable de l'eau. On observe en effet que le centre ancien de Perpignan et de Montpellier a été placé à proximité d'une rivière. Ce centre n'a pas été pour autant placé à proximité des fleuves eux-mêmes, mais de leurs affluents (figure 8), plus facilement accessibles et moins dangereux. À Perpignan, c'est la Basse qui a joué ce rôle premier d'approvisionneur en eau, tandis qu'à Montpellier, c'est sur le Verdanson (anciennement appelé « Merdanson »²⁰) que la ville s'est originellement appuyée.

¹⁹ *Etude globale de la Têt et de ses principaux affluents, phase 1: étude et diagnostic*, Conseil Général des Pyrénées-Orientales, Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée, mars 2004, 222 p, p. 30.

²⁰ « *Le plus beau désoublement, tout de pudeur méditerranéenne, peut se lire en bord de ruisseau, quand l'ancien Merdançon des corroyeur et des tanneurs devient le nouveau Verdanson. Tout en une lettre, le m devient un v et bien des problèmes sont posés.* » (Ferras et Volle, 2002, p. XVI).

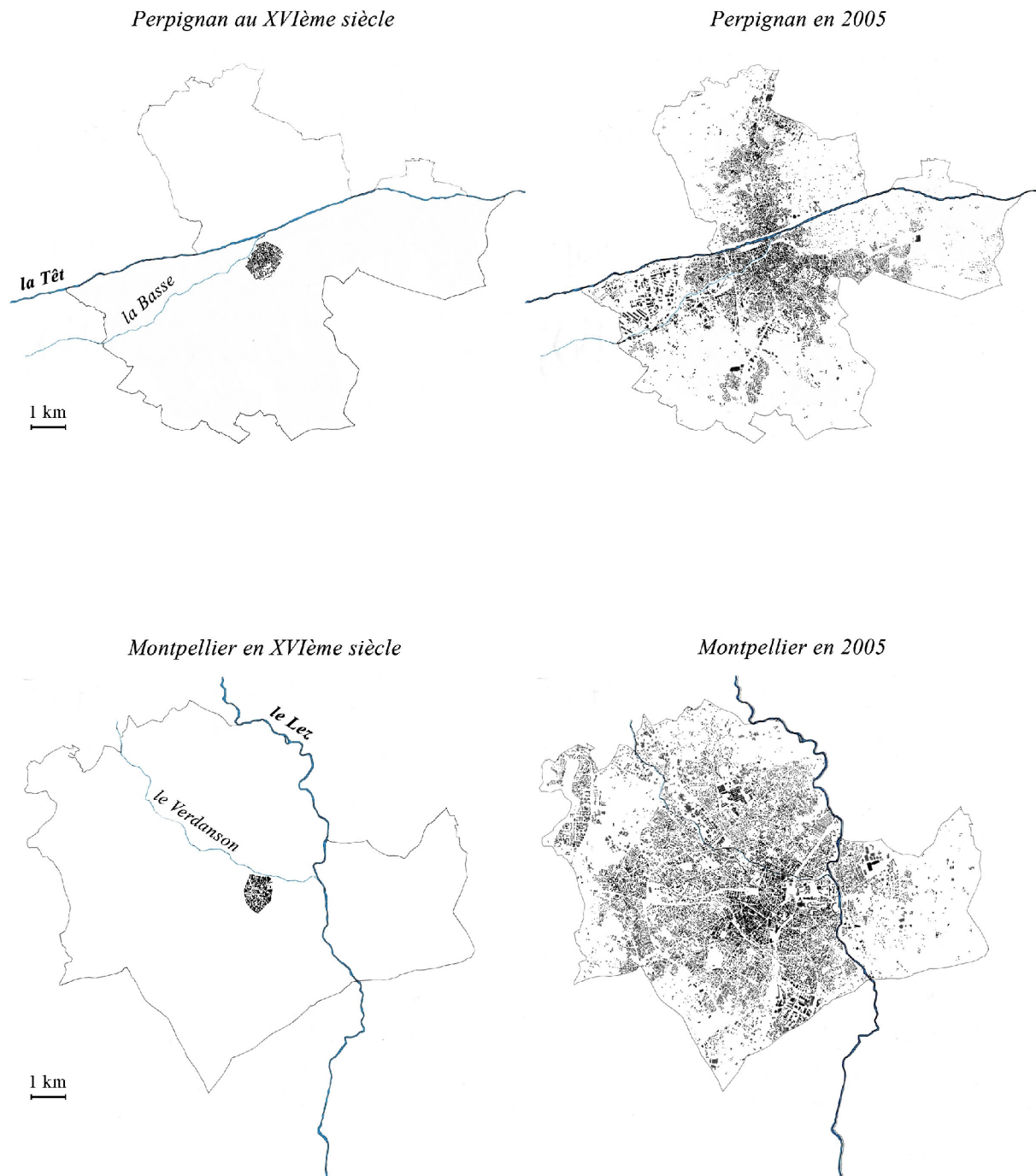


Figure 8 : Localisation des centres anciens de Perpignan et de Montpellier par rapport aux limites communales et à l'emprise du bâti actuelles. Le centre ancien se situe à proximité de l'affluent principal de chaque fleuve : la Basse, le Verdanson. Source : documents réalisés à partir des données fournies par les cartes IGN au 1/25 000 de 2004 et de 2006 de Perpignan et de Montpellier (topographie, localisation des cours d'eau, du bâti par rapport à la topographie...), et de deux cartes du XVI^{ème} siècle localisant le centre ancien des deux villes. Echelles identiques.

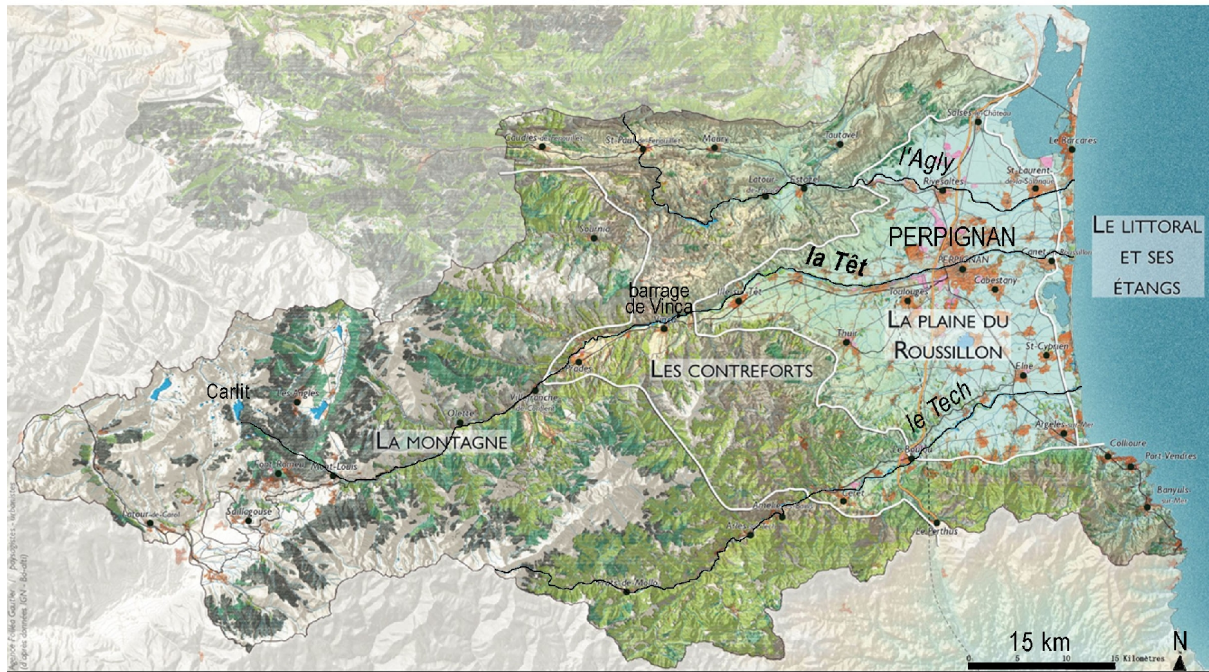
1.2. Dangerosité du fleuve, liée à son régime torrentiel

Simultanément aux besoins urbains en eau liés aux caractères du climat méditerranéen, Perpignan et Montpellier ont dû prendre en compte le caractère dangereux du fleuve pour établir leur point d'ancrage.

Avec une longueur de 114 km, la Têt (figure 9) est le principal cours d'eau du département des Pyrénées-Orientales. Elle traverse des milieux extrêmement variés : elle prend sa source dans les hauts massifs granitiques des Pyrénées Catalanes, sur le Pic du Carlit à 2921 mètres d'altitude, dans le site des Bouillouses. Elle traverse ensuite la moyenne vallée du Conflent jusqu'au barrage de Vinça, et rejoint la mer Méditerranée après avoir irrigué toute la plaine du Roussillon. La Têt n'est pas le seul fleuve du département. Elle en constitue son unité hydrologique la plus importante, mais deux fleuves lui sont parallèles et contribuent à délimiter la plaine du Roussillon : il s'agit de l'Agly, au Nord, accompagnant le massif calcaire des Corbières, et du Tech, au Sud, le long de la chaîne des Albères, marquant la frontière espagnole. En aval de Perpignan et jusqu'à la mer, l'Agly et la Têt se rejoignent sur une même zone inondable, sur les terres de « la Salanque » (« les terres salées »), cultivées en maraîchage.

Le Lez (figure 9) quant à lui, avec une longueur de 28 km, ne fait pas figure de fleuve emblématique du département de l'Hérault (l'Orb et l'Hérault en sont les fleuves les plus importants). Il prend sa source au nord de la commune de St Clément de Rivière, dans une résurgence karstique des Garrigues nord montpelliéraines. Il s'écoule ensuite vers le sud dans des gorges calcaires au niveau du « front du Pli de Montpellier » jusqu'à Castelnaud, sa vallée est relativement étroite. Avant d'atteindre Castelnaud, il passe entre les villages de Saint-Clément et Montferrier-sur-Lez sur la rive droite, Prades-le-Lez et Clapiers sur la rive gauche. Il arrive alors à l'entrée de Montpellier, entre les reliefs montpelliérains et de Castelnaud-le-Lez, et retrouve la plaine littorale avant de quitter Montpellier en direction de Lattes. Il s'agit d'une large plaine alluviale correspondant à un ancien delta. Un canal naturel formé entre les étangs de l'Arnel et du Méjean lui permet de rejoindre la mer Méditerranée au grau de Palavas. *« 50 % de la surface totale [du bassin versant du Lez] s'élève à environ 100 mètres d'altitude. Cette opposition colline / basse plaine est importante car elle conditionne en partie le dynamisme fluvial du Lez et de ses affluents (le Lirou, la Lironde, le Verdanson, la Mosson) »* (Grenier, 1995, p. 32).

Les Pyrénées-Orientales : carte des grands ensembles de paysages



L'Hérault : carte des grands ensembles de paysages

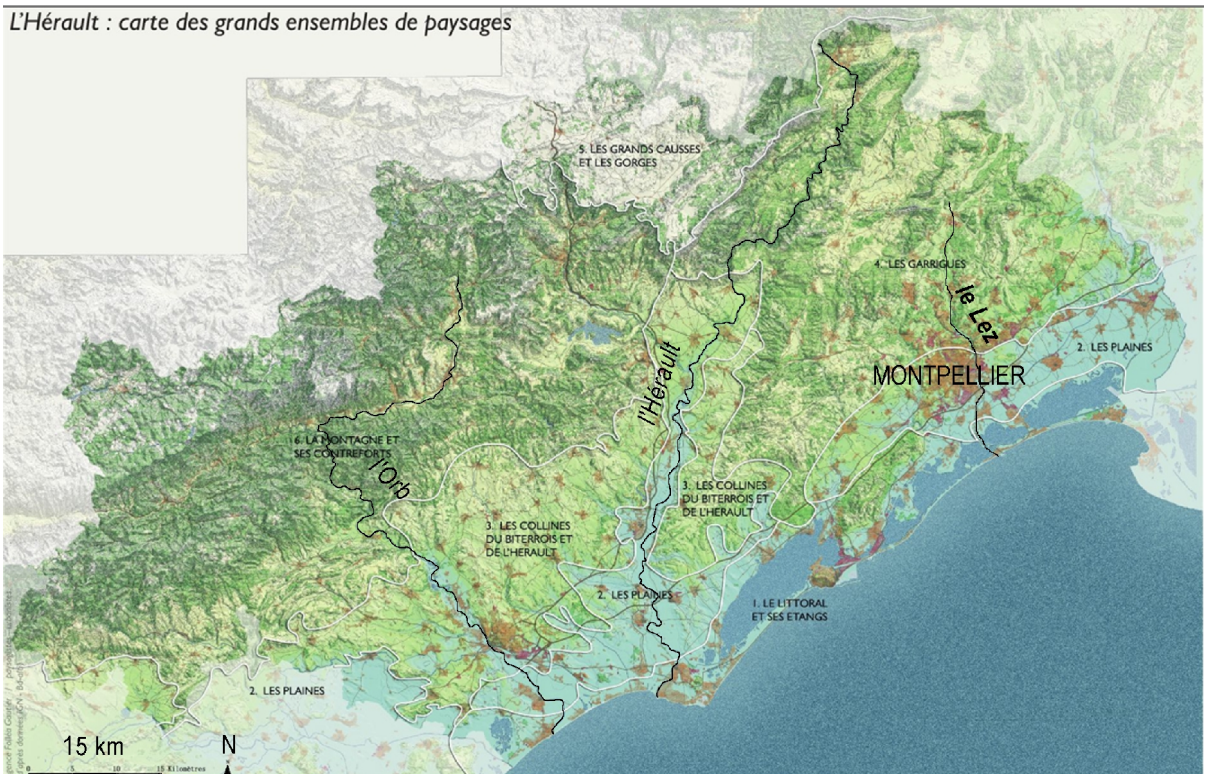


Figure 9 : Différence entre la Têt et le Lez du point de vue de leur longueur et de leur contexte géomorphologique à la source. Source : L'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon, agence Folléa / Gautier, paysagistes dplg. <http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/paysage.asp> (consulté le 15.08.10)

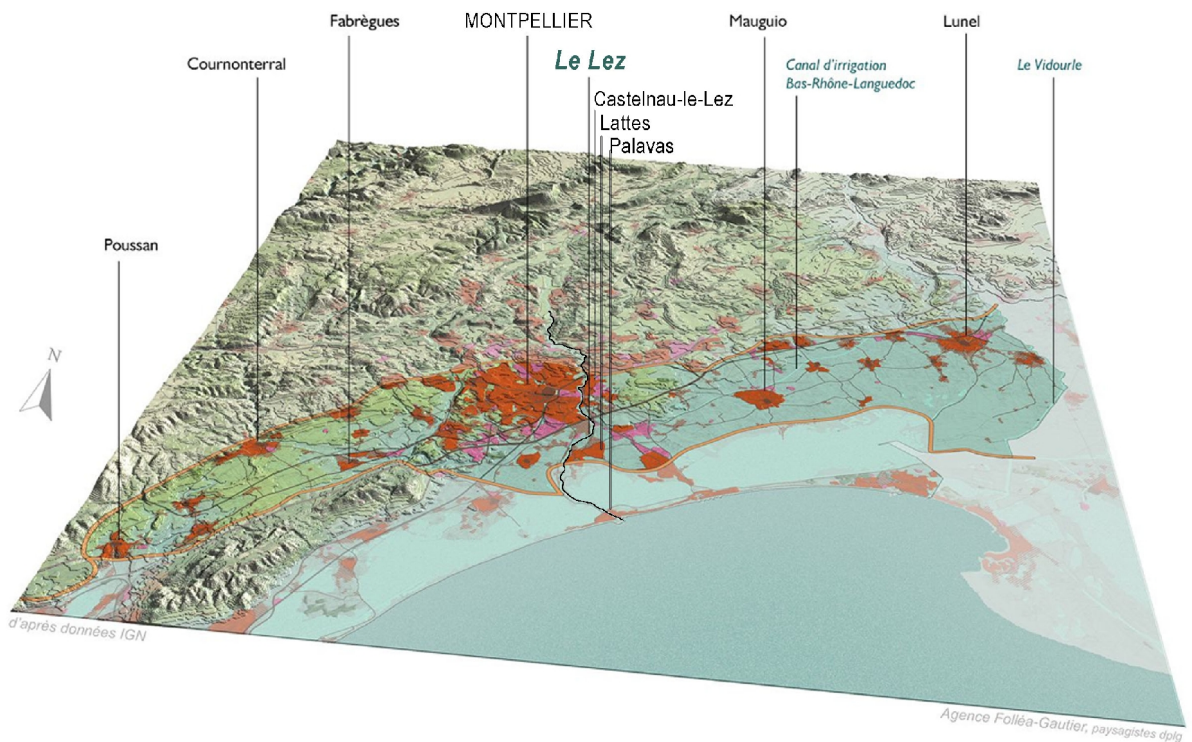
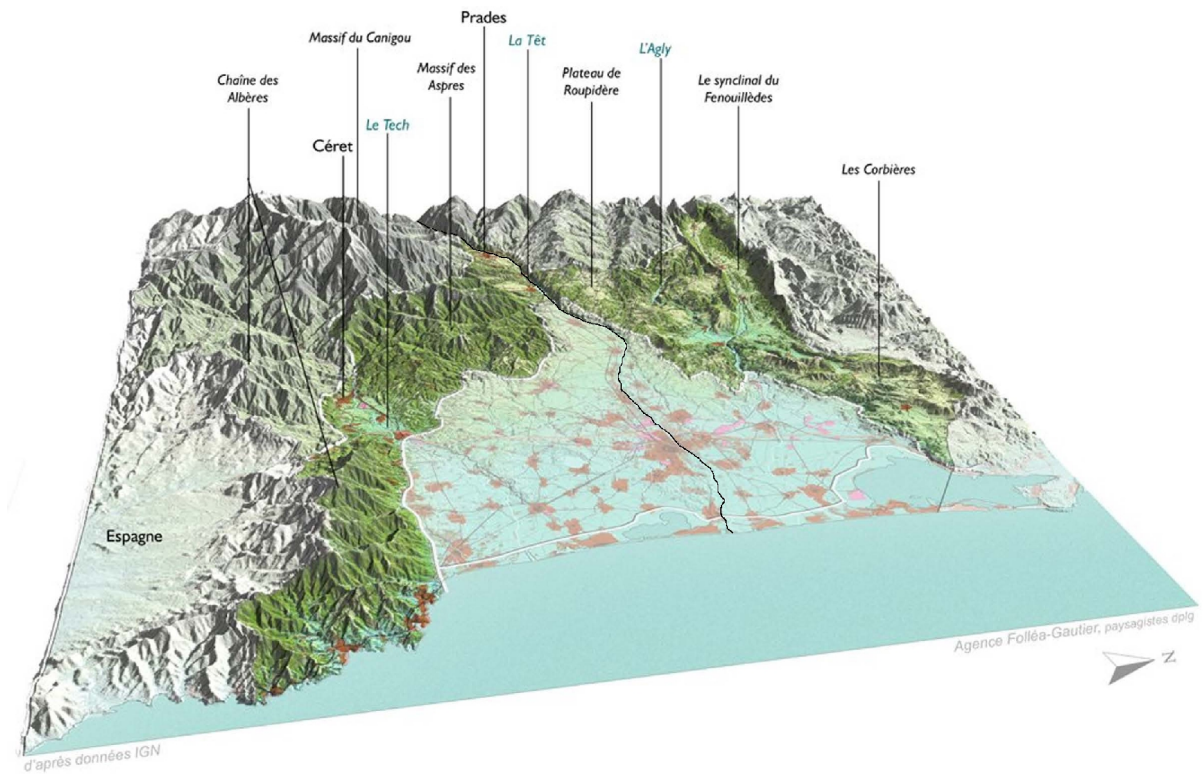


Figure 10 : La Têt et le Lez : deux parcours en plaine littorale. Source : L'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon, agence Folléa / Gautier, paysagistes dplg.
<http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/paysage.asp> (consulté le 15.08.10)

La longueur, l'ampleur des reliefs à la source de ces deux fleuves, et la superficie de leur bassin versant sont très différentes, mais ils n'en sont pas moins similaires structurellement, traversant des reliefs -plus ou moins prononcés- avant de rejoindre une plaine littorale (figure 10). Adjointe à l'irrégularité du régime pluviométrique méditerranéen que nous venons d'évoquer, cette topographie contribue à conférer au Lez et à la Têt un régime hydraulique identique : ces fleuves sont en effet de régime dit « torrentiel » pour l'irrégularité de leur débit, le plus souvent calme et faible, mais parfois très violent avec de fortes crues. Ces crues sont appelées localement « aigat » par les catalans, et « lézades » par les habitants de l'agglomération montpelliéraine lors des « orages cévenols » d'automne ou de printemps. Le débit moyen d'étiage des deux fleuves est similaire : 9 l/s pour le Lez et 11 l/s pour la Têt²¹, à l'apparence d'oueds nord africains ou proches orientaux. Mais ce débit peut varier considérablement en fonction de la pluviométrie : durant l'aigat de 1940 (figure 11), qui a marqué les mémoires, le débit du fleuve a atteint 3600 m³/s²², et le pont Arago a été démoli par le passage de la crue. À l'inverse, il connaît fréquemment un étiage sévère de 0,5 m³/s en été. Les villes de Perpignan et Montpellier se sont protégées par un fort endiguement (avec des digues atteignant six mètres de hauteur à Perpignan) ayant pour conséquence de repousser les crues en aval. Dans la commune de Lattes en aval de Montpellier, les épisodes cévenols de 2001 et 2003 (débits de pointe de 475 m³/s) ont fait craindre la rupture des digues. Elles ont été jugées insuffisamment renforcées par un rapport de 2006 de l'Inspection générale de l'Environnement : des mesures supplémentaires de protection contre les inondations de cette ville sont en cours. Plus régulièrement, on n'observe à Perpignan qu'une ou deux crues annuelles, provoquant une inondation des voies sur berges pendant quelques jours. À Montpellier, la circulation en bordure du Lez est régulièrement interdite par temps d'orage au niveau d'Antigone et de Richter-Port Marianne. Cependant, leur cœur historique se situe systématiquement à l'abri des débordements éventuels. Aujourd'hui, l'urbanisation de ces villes a été poussée contre le lit du fleuve, de part et d'autre de ses rives, et est exposée à ces problèmes d'inondation²³.

²¹Chiffres donnés par les rapports de présentation des PLU des deux villes.

²²Le débit de pointe d'une crue centennale est estimé à 2500 m³/s. (source : rapport de présentation du plan local d'urbanisme de Perpignan : voir en annexe le tableau des valeurs de débits de la Têt pour différentes périodes de retour).

²³Voir notamment à ce sujet le tableau des crues relevées entre 1907 et 1987, in Grenier A., op. cit., p. 35.



Figure 11 : L'aigat de 1940 à Perpignan. Source : S.Lopez, *Une passerelle sur la Têt*, TPFE d'architecture, 2001.

1.3. Localisation stratégique du site de la ville par rapport au fleuve

La place du fleuve dans la ville est donc, en premier lieu, dictée par ce double impératif de proximité nécessaire et d'isolement salutaire. On l'observe dans la structure initiale des deux villes. Cette structure initiale, qualifiée de « site » par la géographe Beaujeu-Garnier, est étroitement liée à la position stratégique d'éloignement et de proximité par rapport au fleuve (figure 12). « Parmi les villes qui ont un passé, on constate que le site répondait toujours étroitement à une préoccupation précise. (...) Le microrelief a lui aussi son importance, aussi bien en fonction des nécessités de la défense que des conditions d'habitat souvent meilleures au-dessus de l'humidité des alluvions ou des plaines basses et marécageuses. Les hommes ont donc choisi un point un peu plus élevé pour y implanter la première collectivité, à l'abri des inondations ou bien bénéficiant d'une meilleure exposition » (Beaujeu-Garnier, op. cit., p. 54-55).

À Perpignan, le noyau d'origine s'est ainsi constitué en rive sud de la Têt. Le Nord de la ville est en effet une large plaine alluviale, sans relief majeur : ce secteur dit « du Vernet » ne dépasse pas 20 mètres. C'est au Sud de la Têt que de légers reliefs apparaissent : à 60 mètres d'altitude, le palais des rois de Majorque (palais-forteresse construit au XIIIème siècle par le roi de Majorque Jacques II, intégré au XIVème siècle à la citadelle de Perpignan), et le fort du « Serrat d'en Vaquer » (construit en 1885 afin de protéger Perpignan de toute offensive espagnole), qui culmine à 100 mètres, constituent les quelques points hauts de la ville. Il faut savoir que le relief de Perpignan s'inscrit dans la logique géomorphologique de la plaine du Roussillon, qui descend progressivement d'Ouest en Est depuis les derniers contreforts des Pyrénées jusqu'à la mer et ses lagunes littorales (altitude comprise entre 0 et 50 mètres). *« Dans l'espace catalan, la cote d'altitude 50 mètres délimite assez bien la plaine du Roussillon et met en évidence la vigueur des reliefs proches, l'incision bien marquée des trois rivières, l'Agly, la Têt et le Tech qui ont construit l'ensemble.(...) Corbières et Albères verrouillent la plaine au nord et au sud »* (Wolff, 1985, p. 7).

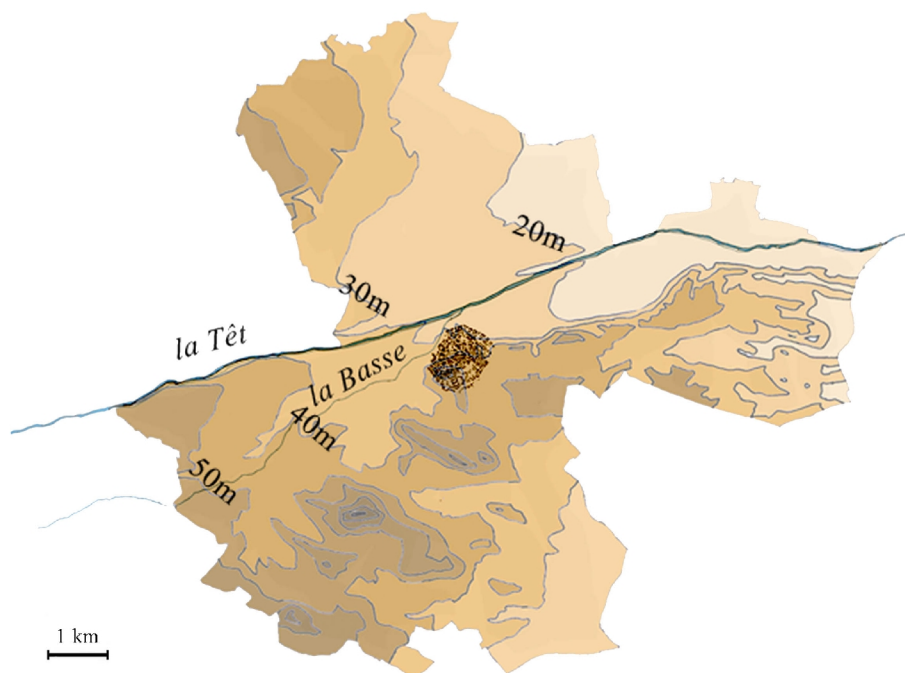
La vieille ville s'est ainsi installée sur les reliefs de la rive sud, à partir de 30 mètres d'altitude, le long, non pas de la Têt, comme nous l'avons vu, mais de la Basse, son affluent. Sur ce mont, le Puig del Rey, la cité s'est ainsi protégée des inondations redoutables de la Têt. *« Héritière de Ruscino (Castel-Roussillon), Perpignan est indissociable du Roussillon : pagus Ruscinonensis et plaine du Ruscino. Des deux villes, la première a disparu, relayée par la seconde comme cela s'est produit en d'autres lieux proches de la méditerranée ; entre elles, guère plus d'une lieue de distance, et une liaison selon un cheminement aisé, facilité par la chaussée bien égouttée qu'offre la terrasse dominant la Têt. C'est sur sa rive et près de son embouchure que se cherche la ville. À l'amont de Ruscino déclinante se fixera et prospérera Perpignan, au plus près de la rivière qui a guidé le transfert »*. *« Fuyant les bas-fonds insalubres, soucieux de dominer la plaine et son littoral, l'homme a choisi la terrasse et ses sols égouttés, la rupture de pente du talus et l'échancrure d'un ravin, pour se fixer près de la rivière mais hors de ses atteintes »* (Wolff, id., p. 6 et 11).

De façon similaire, le centre ancien de Montpellier se situe à l'Ouest du Lez, et le long du Verdanson. La distance au Lez est un peu plus grande que la distance du centre ancien de Perpignan par rapport à la Têt, mais tous deux sont placés sur un relief de 40 mètres

d'altitude, relief le plus proche du fleuve. Ce relief est composé à Montpellier de trois « sous-collines » : « *Un alignement incliné de l'ouest à l'est, dominant le Lez à son extrémité orientale, encadré au nord par le Merdanson, au sud par le ruisseau des Aiguerelles, séparé du plateau de Celleneuve par une dépression aujourd'hui franchie par les Arceaux, tel est le site primitif de Montpellier. Cet alignement est constitué par des sables reposant sur des marnes et dans lesquels l'érosion a modelé trois collines : à l'ouest, le Peyrou, qui culmine à 52 mètres, au centre, Montpellier, à l'est, MontPELLIÉRET* » (Cholvy, 2001, p. 5). Hors de ce centre ancien, la topographie de l'ensemble de la commune suit une pente orientée Nord-Ouest / Sud-Est, Montpellier constituant une zone de contact entre les premiers contreforts des garrigues, au Nord, et la plaine littorale languedocienne, au Sud.

Perpignan et Montpellier sont donc deux villes aux caractéristiques géomorphologiques proches. Ces données ont largement influencé le rôle du fleuve à Montpellier et à Perpignan, et ce pour deux raisons : il fallait à la fois être proche du fleuve pour subvenir aux besoins en eau des hommes et des cultures, à fortiori dans une région au climat méditerranéen, mais il fallait également se protéger du fleuve, en étant suffisamment loin, ou plutôt haut, pour s'en isoler, car son régime torrentiel le définissait comme une menace potentielle. Ainsi l'installation première de ces villes s'est-elle effectuée selon ces deux critères. C'est pourquoi de nettes similitudes relatives au noyau d'origine de ces deux villes, par rapport à la présence du fleuve et de ses affluents, sont à relever. Au-delà de ce point commun de relation double au fleuve, voyons à présent quelle a été l'évolution du rapport ville-fleuve au cours du développement de Perpignan et de Montpellier. Selon la géographe Beaujeu-Garnier « *la situation est presque toujours liée à une facilité de communication, soit pour l'exploiter (ville commerçante, ville administrative...), soit pour la bloquer (ville de défense, forteresse)* » (Beaujeu-Garnier, op. cit., p. 53). Les représentations sociales du fleuve dépendent étroitement du fonctionnement hydrologique du cours d'eau, mais le rôle économique que ce dernier a pu jouer dans l'histoire de la cité est en effet fondamental. Des pistes de compréhension du rapport actuel au fleuve peuvent en être esquissées.

Situation du centre ancien de Perpignan



Situation du centre ancien de Montpellier

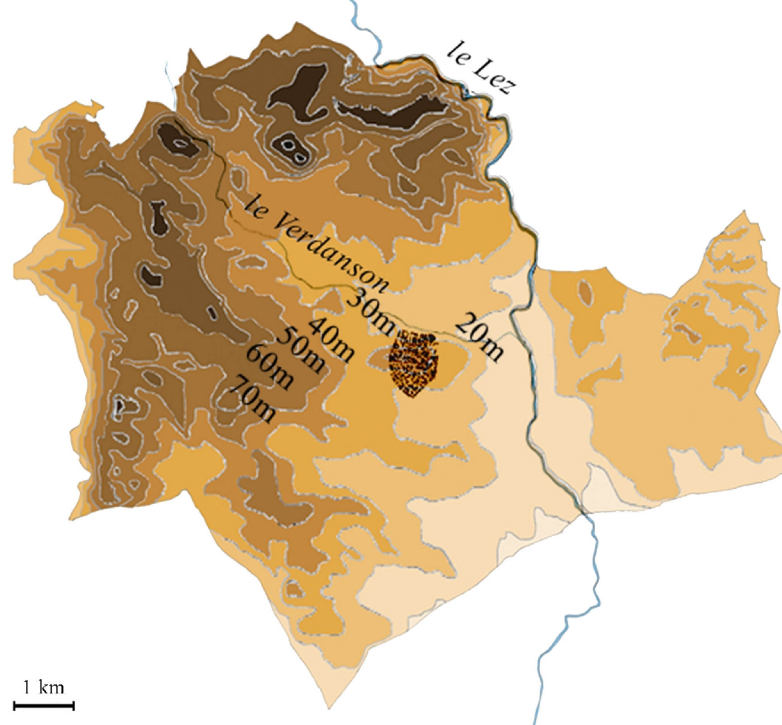


Figure 12 : Situation du centre ancien des deux villes, protégé des inondations sur un microrelief de la rive la plus haute. Source : documents réalisés à partir du relevé topographique exposés dans les rapports de présentation des PLU des deux communes, et à partir des cartes anciennes du XVIème siècle. Echelles identiques. Réalisation : F.Romain, 2008.

2. Rôle économique du fleuve dans l'évolution du site initial

À partir de l'emplacement de leur noyau d'origine, Perpignan et Montpellier se sont développées en fonction d'événements politiques et techniques qui ont freiné ou accéléré leur essor, mais qui ont également influé sur leur rapport au fleuve. Il s'agit donc d'observer le développement progressif de l'urbanisation des deux villes, à partir de ces noyaux d'origine du X^{ème} siècle²⁴, et jusqu'au moment du franchissement du fleuve : quelle est l'évolution de la place du fleuve au cours des différentes étapes de constitution de ces villes ?

« Mosaïque, articulation des unités, substitution, concurrence ou superposition des principes d'organisation, cohérence ou dissolution, logiques d'extension ou de résistance : chaque fois, l'espace renvoie au temps. Une géographie urbaine ainsi conçue en appelle à l'histoire. (...) Les articulations morphologiques de la ville ne sont souvent que la traduction dans l'espace des souffles (et des crises aussi, nous l'avons vu) de la croissance urbaine. Ainsi mouvements et formes sont-ils étroitement liés. (...) À travers les conjonctures, on assiste à des substitutions entre les principes d'organisation, à des effacements, à des conquêtes. C'est bien à ce niveau qu'il faut considérer la genèse des formes urbaines et remonter des formes aux opérations ou aux conceptions qui les définissent, et de ces opérations et conceptions aux sociétés qui les porte ; ce qui n'exclut ni les incohérences, ni les contradictions » (Roncayolo, 1996, op. cit., p. 68).

Il n'est pas question de retracer ici une histoire exhaustive des deux villes, mais de mettre l'accent sur les grands jalons dans l'histoire de leur relation à la Têt et au Lez. Ainsi, nous avons utilisé un corpus de cartes, gravures ou plans-relief anciens des deux villes, sélectionné pour son intérêt documentaire, du point de vue de sa spécificité dans la représentation du rapport ville-fleuve.

²⁴« Montpellier va exister en même temps que Perpignan, les comparaisons se poursuivront sous le sceau de la couronne d'Aragon, dans le cadre du royaume de Majorque » (Ferras et Volle, op. cit., p. 30).

2.1. Du X^{ème} au XVIII^{ème} siècle, deux fonctions du fleuve différentes : fonction commerciale du Lez, fonction défensive de la Têt

Le Lez a joué un rôle plus précoce à Montpellier que la Têt à Perpignan. La raison en était la navigabilité de ce cours d'eau, qui offrit dès le Moyen Age la possibilité d'échanges commerciaux avec la Méditerranée, via le port de Lattes : *« D'une surface essentiellement agricole à l'origine, [Montpellier] devint en moins d'un siècle une ville fortifiée florissante. Ceci dû à son emplacement stratégique au carrefour de quatre importantes voies de communication. D'une part le Lez, alors en grande partie navigable, qui, en reliant la mer, permettait le commerce maritime. D'autre part, trois axes de circulation fréquentés par les marchands et les chalands : la voie domitienne, la route du sel et le chemin de Compostelle »* (Frechet, 2003, p. 10). Les échanges avec Gênes, Nice ou Pise se développent, et la proximité d'Avignon, devenue le plus grand négoce de l'époque depuis l'installation de la papauté au début du XIV^{ème} siècle, contribue au développement de l'activité marchande de Montpellier. Mais c'est essentiellement grâce au trafic maritime de marchandises de provenance lointaine que la cité a prospéré : épices et drogues venant du Proche Orient ; laine, peau et cire des ports d'Afrique du Nord ; etc²⁵. Le port de Lattes, commune adjacente à Montpellier, joua ainsi un rôle considérable :

« Pour une ville marchande située à l'intérieur des terres, quoique à faible distance du littoral, un problème fondamental est celui de l'accès à la mer et de l'aménagement d'un port. La côte languedocienne n'offre en apparence aucun abri naturel susceptible de donner naissance à un port de mer ; mais en arrière du cordon littoral, un chapelet d'étangs (...) forme une voie d'eau tranquille, à l'abri des pirates et des tempêtes, qui communique avec la Méditerranée par quelques rares passages, les graus. C'est dans les étangs qu'aboutissent les eaux du Lez, petit fleuve côtier qui passe à peu de distance de Montpellier et met ainsi en communication la ville avec la mer. Là s'est développé le port de Lattes, petite agglomération de pêcheurs et de marins, sous la dépendance étroite de Montpellier et de ses consuls de mer, chargés spécialement de veiller à tout ce qui se rapporte à l'aménagement et à l'entretien du port. Entre Montpellier et les étangs, certains navires à fond plat, barques ou radeaux, pouvaient emprunter le cours du Lez, quoique sinueux et prompt à s'envaser, entre le port Juvénal et l'écluse de Lattes. (...) Pour combattre

²⁵Pour plus de détails, lire à ce sujet : Romestan G., « Sous les rois d'Aragon et de Majorque (1204-1349) », in Cholvy G., op. cit., p 55.

*l'ensablement du Lez et de la roubine*²⁶, les consuls de mer avaient la responsabilité de *l'ouverture des écluses et de leur entretien* » (Romestan, 2001, p. 52-53). L'organisation de l'économie marchande de Montpellier reposait ainsi en grande partie sur le Lez et le port de Lattes.

Cependant, Montpellier perdit au début du XVI^{ème} siècle le monopole de la voie maritime pour le commerce des épices, concurrencée par Marseille, dont le port jouissait d'une situation plus favorable que Lattes, difficile d'accès, et qu'Aigues-Mortes s'ensablant. C'est par les foires de Lyon que Montpellier s'approvisionna alors.

Dans *Les temps de l'eau*, André Guillaume décrit l'importance des techniques artisanales dans l'utilisation urbaine de l'eau. À Montpellier, la production et le commerce des draps fut un élément marquant dans les relations ville-fleuve. Selon l'historien Guy Romestan, ils occupèrent une place à part, en permettant, aux XIII^{ème} et au XIV^{ème} siècles, à la cité de se développer, grâce aux canabassiers : *« Ces canabassiers sont à la fois des marchands, qui vont s'approvisionner en toiles écruës sur les lieux de production, en particulier en Bourgogne, et des entrepreneurs qui font travailler les métiers plus ou moins subordonnés à la canabasserie et spécialisés dans le battage, l'apprêt ou la teinture des toiles »* (Romestan, id., p. 52). De nombreux moulins s'égrènent alors le long des cours d'eau montpelliérains pour la préparation de toiles de chanvre, à côté de quelques établissements de blanchissage du lin. La draperie s'intensifia par la suite avec l'apport des techniques des tisserands catalans, à la fin du XV^{ème} siècle (Jouanna, 2001, p. 128), ainsi qu'avec la teinturerie de draperie rouge. *« Obtenue avec la graine de cochenille recueillie dans les garrigues alentours »* (Frechet, op. cit., p. 14), cette teinture de qualité supérieure à la « garance » utilisée habituellement pour teindre les draps en rouge, devint une production très développée.

Si ces deux premières fonctions ont fait défaut à la Têt, le fleuve de Perpignan a joué un rôle capital en termes de défense. Antoine de Roux, urbaniste et historien, met effectivement en avant l'importante fonction militaire qu'à joué la ville de Perpignan, depuis sa constitution : *« C'est en devenant, à la fin du X^{ème} siècle, la résidence des comtes du Roussillon que Perpignan a émergé parmi les autres villages de la plaine. Promue en 1276 capitale du royaume de Majorque, un royaume certes artificiel et de plus très éphémère, moins de 70 ans, Perpignan draine alors de nombreuses richesses et les accumule. Par la suite, comme elle*

²⁶La roubine : chenal aménagé entre Lattes et l'étang, en utilisant la branche orientale du petit delta du Lez.

était devenue le poste avancé de l'Aragon, puis de l'Espagne toute entière d'abord, de la France ensuite, les contraintes militaires ont scandé, ou contrarié, son développement. Ces contraintes militaires ont pesé sur Perpignan jusqu'à l'aube du XX^{ème} siècle et n'ont cessé totalement qu'avec la démolition des remparts sud après 1930 » (De Roux, op. cit.).

Barrière naturelle, la Têt a longtemps servi de défense militaire. Deux gravures du XVI^{ème} siècle (figure 13) confirment cette vision défensive du fleuve. La première gravure, représentant Perpignan assiégée en 1542, montre la façon dont la Têt longe la ville de Perpignan. L'échelle, totalement modifiée, donne une lecture globale de la structure du territoire. Sont en effet représentés : l'Agly, fleuve qui lui est parallèle ; l'embouchure des deux fleuves sur le littoral méditerranéen ; ainsi qu'en arrière-plan, la chaîne pyrénéenne ! Le fleuve est ainsi bien signifié comme étant adjacent à la ville, isolant Perpignan du reste du territoire, et lui servant de frontière. Cette fonction défensive du fleuve semble lier étroitement la Têt à Perpignan. La seconde gravure, de 1552, présente également la Têt comme une barrière naturelle de la ville, doublant la barrière construite, constituée des fortifications. Mais ici la protection fluviale est représentée de façon circulaire : la Têt est prise dans un réseau de cours d'eaux encerclant la ville. C'est d'abord la Basse qui est dessinée contre les fortifications, la Têt étant figurée par le cercle suivant. Perpignan apparaît alors comme une île isolée, protégée derrière son système hydrographique. Le rôle militaire de la ville et de son fleuve a donc été le premier élément fortement constitutif de la morphologie urbaine de Perpignan, ainsi que de l'imaginaire qui s'est construit autour de la Têt.

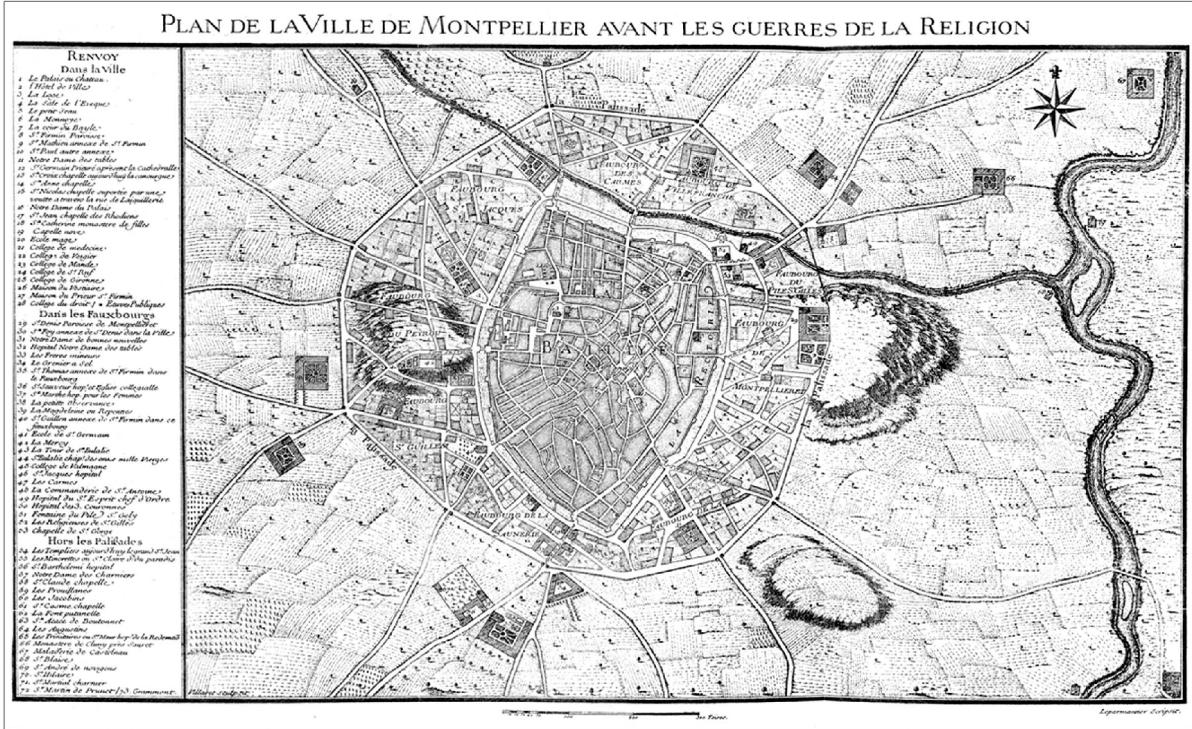


Figure 14 : Insertion du Verdanson dans l'emprise montpelliéraine. Source : « Plan de la ville de Montpellier avant les guerres de religion », Baume J., 1976, 320 p.

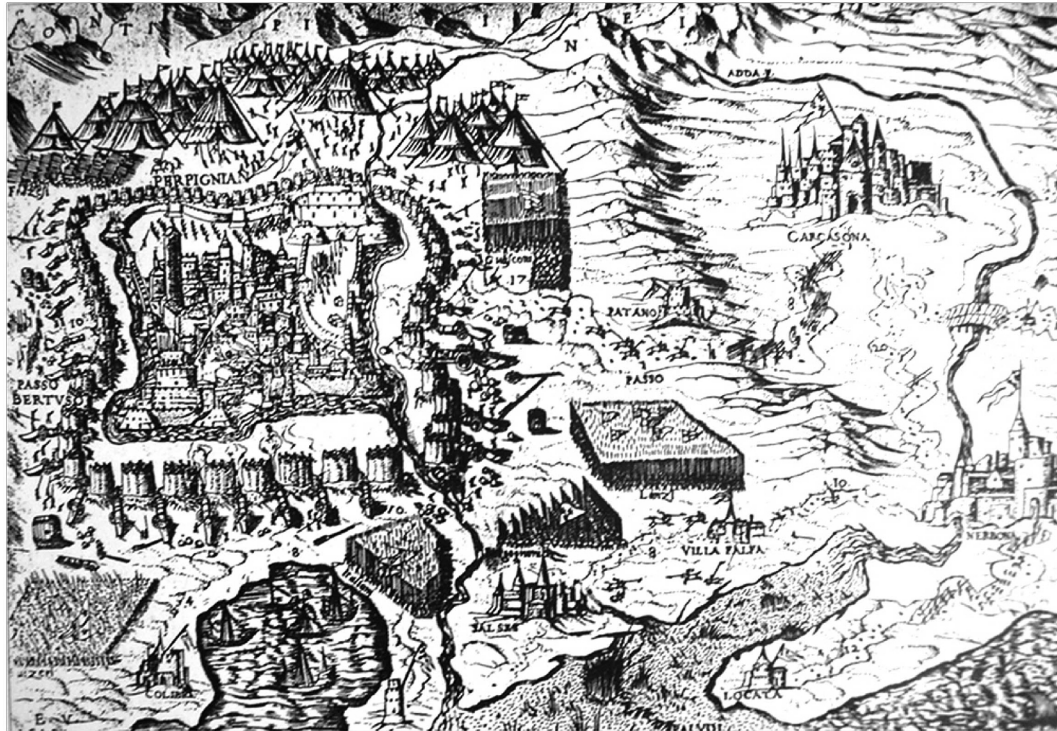


Figure 13 : La Têt comme barrière naturelle de défense militaire de Perpignan. En haut, « Le siège de Perpignan de 1542, gravure d'Enco Vico » ; en bas : « : Perpignan, bois gravé. Epitome de Gueroult 1552 », documents tirés de l'exposition sur l'histoire de Perpignan au palais des rois de Majorque, Perpignan, septembre 2006.

À Montpellier, si l'enceinte de la ville incluait, comme à Perpignan, l'affluent²⁷ du fleuve (figure 14), le Lez lui-même n'a pas réellement eu ce rôle défensif. Ce rôle a été davantage assuré par la citadelle (figures 15 et 16), construite entre les fortifications d'alors et le Lez, après les guerres de religions. La construction de cette citadelle fut un événement majeur dans l'histoire des relations de Montpellier au Lez, car elle eut un impact déterminant sur la morphologie urbaine des siècles suivants, en bloquant toute possibilité d'extension vers l'Est, et vers le fleuve : « *Durant tout le XVII^{ème} siècle, Montpellier connaît un réel élan de constructions à l'instar de bien d'autres villes de France. Mais tandis que dans telles de celles-ci -Paris, Grenoble, Aix-en-Provence, Pézenas par exemple-, de nouveaux quartiers se développent par aggrandissement du noyau primitif, il n'en va pas de même dans le cas présent. Sur les terrains expropriés de la colline orientale se dresse désormais la redoutable citadelle flanquée de son glacis-esplanade : elle bloque donc toute expansion urbaine vers l'est. Et pour plus d'un siècle encore, la ville, béante de ce côté-ci, reste pour le demeurant de sa périphérie étroitement corsetée en sa commune clôture à laquelle elle est si fort attachée. De la sorte, l'agglomération ne sort pas de son site médiéval, ce dos de terrain d'orientation est-ouest sur lequel elle est installée comme une selle l'est sur l'échine d'un animal, les quartiers nord et sud dévalant pour leur part jusqu'à la plaine* » (Blanchart et Michel, 2001, p. 181-182).

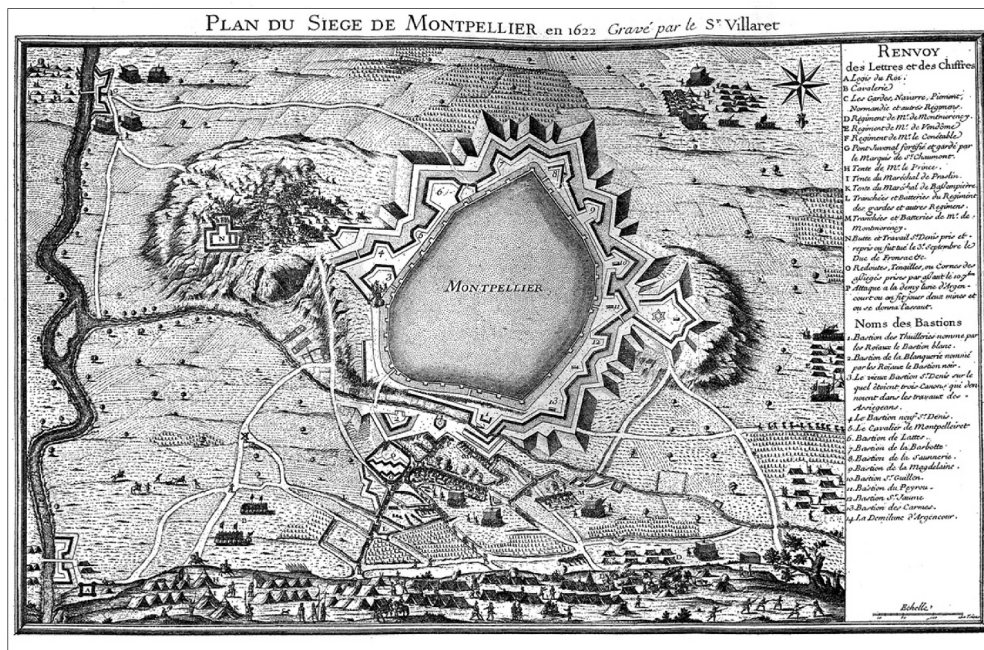


Figure 15 : Emplacement de la future citadelle, entre le Lez et les fortifications de Montpellier. Source : « Plan du siège de Montpellier en 1622 », Baume J., 1976 (l'orientation Nord-Sud est inversée).

²⁷La Basse à Perpignan, le Verdanson à Montpellier.

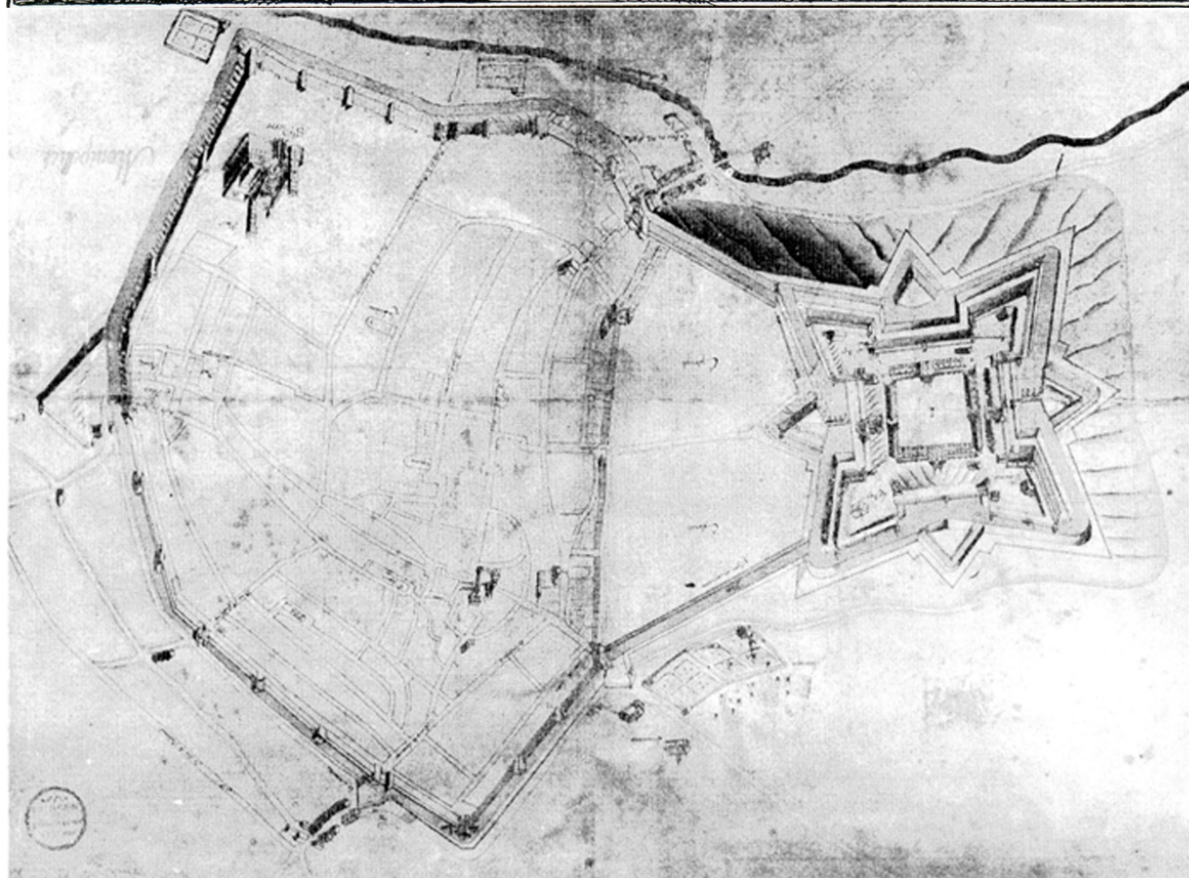


Figure 16 : En haut : Vue de Montpellier après le siège (on aperçoit la Citadelle au premier plan) ; en bas : « Plan de la Citadelle et des anciens remparts de la ville subsistant, seuls, après le siège ». Source : Baumel J., op.cit.

2.2. Du XVIII^{ème} au début du XX^{ème} siècle, deux distances au fleuve différentes : pas de rapprochement vers le Lez, mais rapprochement vers la Têt

Un siècle plus tard, la situation est en effet la même, ce que soulignent Anne Blanchard et Henri Michel en mentionnant le caractère archaïque du cadre urbain de Montpellier : « *En 1789, la majorité des habitants continue à vivre à l'intérieur des remparts qui commencent à peine à perdre leur rôle de défense. À l'intérieur de l'enceinte dont le tracé n'a pas bougé depuis la fin du 12^e siècle, la population habite le plus souvent dans des maisons étroites et hautes, comprenant rarement plus de deux pièces par étage. Rogné ici et là, lors d'opérations limitées d'alignement, et remembré dans quelques cas pour permettre la construction d'hôtels particuliers, « dans le goût moderne », le cadastre montpelliérain s'est en fait très peu transformé au 18^e siècle. Jusqu'à la percée de la rue Foch, le tissu urbain est resté quasiment intact. Aussi les impressions des voyageurs ont peu changé, de John Locke à Arthur Young (...). L'étroitesse et le désordre des rues reste la règle. En fait, l'enrichissement n'a pas été suffisamment régulier pour qu'il se traduise par une transformation progressive du cadre urbain sous l'effet conjugué de l'initiative publique et privée* » (Blanchard et Michel, 2001, p. 207).

À cette époque en effet, l'industrie textile périclité, concurrencée par le Nord du pays. Mais une nouvelle économie s'organise peu à peu autour d'une viticulture exportatrice, avec l'arrivée du chemin de fer en 1839. Tous les capitaux sont alors investis au profit de cette expansion de la viticulture, associée aux milieux universitaires et scientifiques (recherche de forts rendements, combat contre le phylloxéra, ...) : « *Les profits de la vigne irriguent la ville, laquelle en retour investit dans les exploitations, exerçant son contrôle commercial et financier* » (Cholvy, op. cit., p. 266-267). De grands travaux sont alors mis en oeuvre entre les années 1850 et 1880 dans le centre, notamment pour faciliter la circulation en élargissant et prolongeant certaines rues. Mais Montpellier ne sort pas encore de ses remparts, et ne se rapproche pas encore de son fleuve, voire s'en éloigne : « *En fait le train, d'une manière générale, va siffler pour tout de bon le glas du trafic lezien...* » (Franck, 1982, p. 51). « *Si le chemin de fer fut une aubaine pour la viticulture Languedocienne, il devint un élément négatif pour l'industrie qui, peu préparée, subit de plein fouet la concurrence nationale et décline rapidement. Dans le bassin versant, le Lez n'échappe pas aux effets du chemin de fer : les manufactures disparaissent (progressivement) les unes après les autres. La création de la voie ferrée entre Montpellier et Palavas en 1872 sonne le glas du trafic sur le Lez.*

L'utilisation du fleuve en tant que support économique est marquée par la crise des moulins en 1893. Au début du vingtième siècle, seules les activités de loisirs persistent à travers les baignades et les guinguettes » (Grenier, op. cit., p. 6-7).

Mais cette fonction de loisir elle-même disparaît rapidement : *« En 1933 une grande crue détruit les constructions de part et d'autre des rives, principalement les guinguettes. (...) En 1942 le Lez est classé comme rivière ni navigable, ni flottable et déclassé. Il perd l'essentiel de ses qualités au regard des hommes, à savoir sa fonction économique et sa fonction de loisirs. Considéré comme un élément dangereux à cause de ses crues, le Lez voit son image s'assombrir » (Grenier, id., p. 8).*

Pendant ce temps, à Perpignan, les grands travaux d'équipement du XVIII^{ème} siècle permettent de lutter contre les inondations et la construction des premières grandes routes font évoluer le statut de la Têt : *« Ce sont les grands travaux de dérivation de la rivière de la Basse du temps de Vauban et de la canalisation de la Têt après 1720, qui ont été les premiers équipements modernes de la campagne de la plaine du Roussillon » (de Roux, op. cit., p. 18).* Une grande différence est à relever en effet entre le plan manuscrit réalisé vers 1635, et le premier plan gravé de Perpignan (1785) (figure 17). Le premier document illustre bien une perception du cours d'eau comme élément imprévisible et incontrôlable : sur cette image, ce n'est plus tant la ville qui se protège par son fleuve, que la ville qui se protège de son fleuve, à l'heure où les techniques hydrauliques visant à maîtriser les inondations sont encore ignorées. La Têt y est en effet représentée comme une masse très sombre, aux contours incertains, dont l'enceinte de Perpignan se tient à l'écart. Cependant, le lien nécessaire à l'eau, qu'il faut tout de même atteindre, est dessiné de façon très nette, avec le pont de Pierre (actuel pont Joffre), marquant une couture importante entre les deux entités ville et fleuve. Le second présente quant à lui un fleuve (nommé ici « le Têt, fleuve ») qui accompagne la ville plus qu'il ne l'isole. Il accompagne son architecture, contribue même à son dessin. C'est d'une part la Basse, traversant Perpignan sur une ligne de jonction entre la ville ancienne et la « ville neuve », intégrée par les fortifications de Vauban. Ce sont d'autre part les méandres de la Têt, venant doubler les angles construits de l'enceinte. Le fleuve s'inscrit dans la logique architecturale de la ville, et la ville se rapproche ainsi du fleuve.

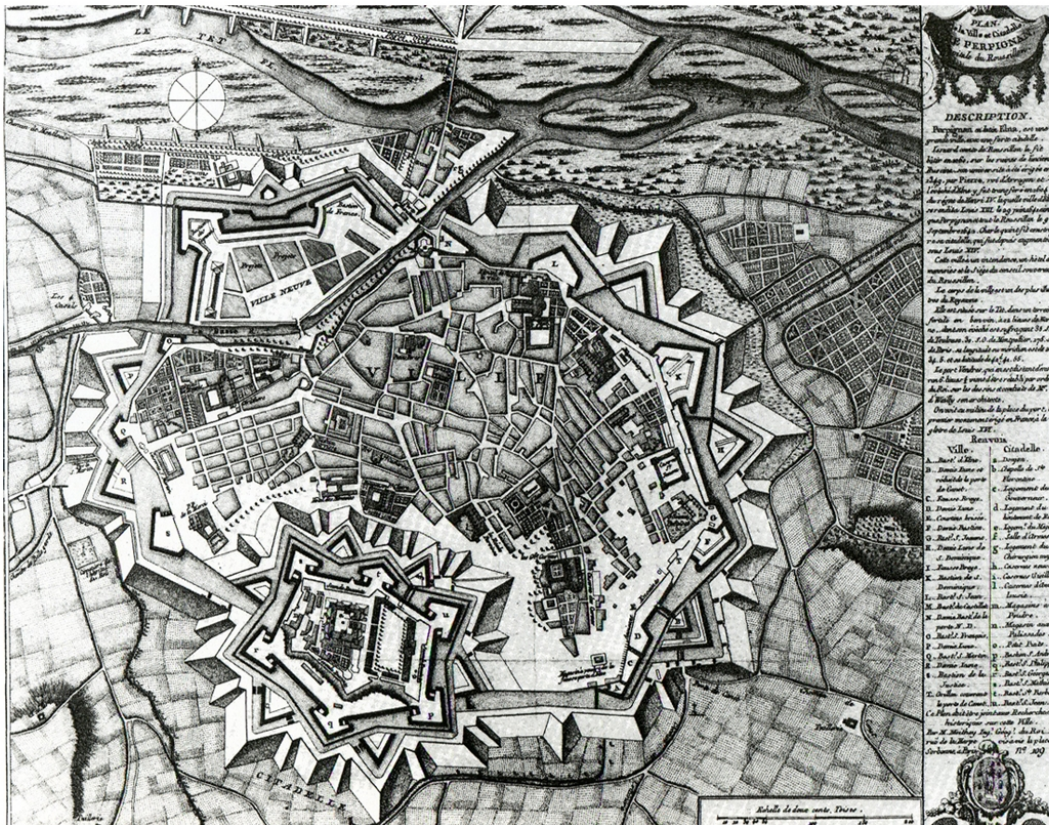
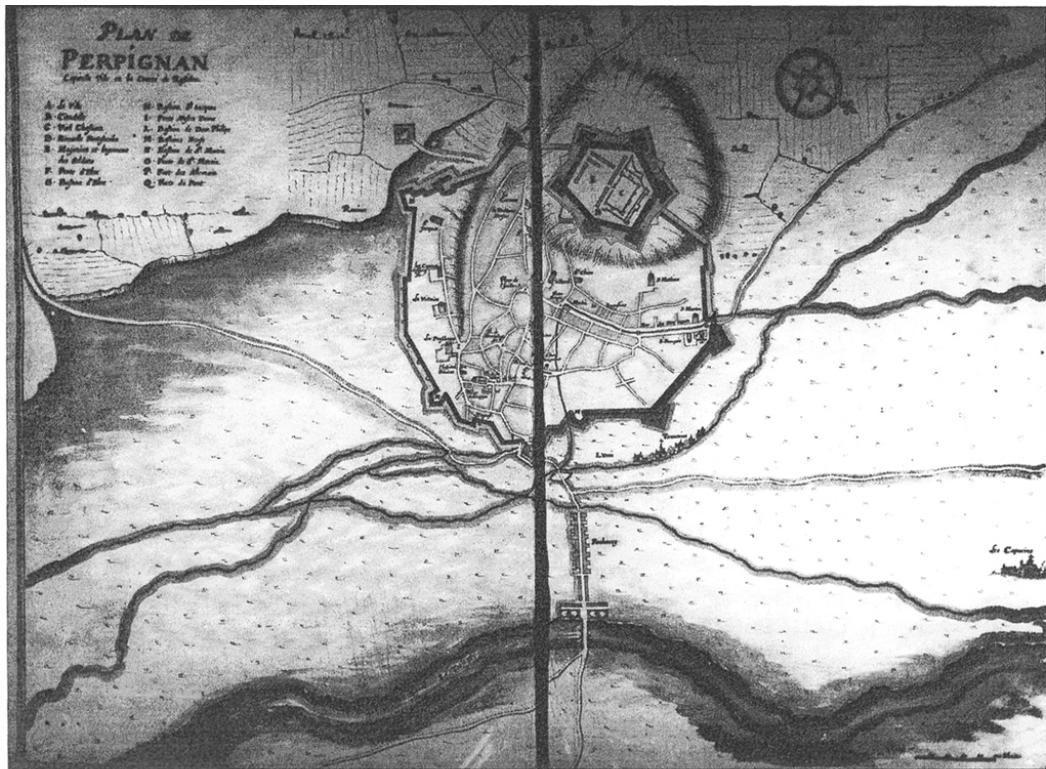


Figure 17 : Rapprochement de Perpignan vers la Têt et différences de représentations figuratives du fleuve. En haut : « Perpignan vers 1635, plan manuscrit, Atlas de Louvois (Deutsch staatsbibliothek, Berlin) » ; en bas : « Le premier plan gravé exact de Perpignan, Moither vers 1785 », source : De Roux A., 1996.

Puis l'arrivée du chemin de fer a totalement bouleversé l'économie du Roussillon, lui permettant de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture d'exportation. « *Après 1860, l'arrivée du chemin de fer a transformé les conditions de l'économie agricole et donné à Perpignan la fonction économique qui lui faisait défaut depuis la fin du Moyen âge. Pendant que les villages se transformaient et triplaient grosso modo de surface, la ville sortait enfin de ses remparts* » (de Roux, id., p. 17). Les répercussions de ce nouvel élan économique se feront par la suite sentir sur la morphologie de la ville, notamment par l'arasement des fortifications : « *Démuni de véritables industries, mais devenu la plaque tournante de l'expédition des produits agricoles, Perpignan éclate enfin en dehors de ses remparts dans le dernier quart du XIXe siècle, donc très tardivement par rapport à l'évolution générale de l'urbanisation non seulement en Europe occidentale, mais même en France. Il a fallu assez rapidement démolir le carcan que représentaient les fortifications renforcées par Vauban, même si le temps est apparu fort long aux contemporains entre leur disparition et l'arrivée du chemin de fer* » (de Roux, ibid.).

Consécutivement à l'arasement des fortifications, c'est le rapprochement physique de Perpignan vers la Têt qui entre alors en jeu. « *À partir de 1900, la ville fortifiée se rapproche du cours d'eau et étend ses constructions de part et d'autre de la Têt. Les premiers quartiers font leur apparition : Saint Assisclé, le Vernet, Saint-Gaudérique, etc. Les premiers ponts font leur apparition : sur la rive gauche, la digue d'Orry est balisée par un vaste séchoir à lessive, et sur la rive droite, la digue de Montgazon avec une promenade de platanes* » (Egea, 1995, p. 20). Cette « *ville qui ne fut jamais que chef-lieu politique, administratif, et, pendant longtemps, militaire, sans vocation ni portuaire ni commerciale ni industrielle* »²⁸ pu alors prendre son essor.

²⁸Poussou J.-P., in De Roux A., op. cit., p. 9.



Figure 18 : Extension de Perpignan en rive Nord, le long de l'avenue du Maréchal Joffre. Source : « Perpignan, la ville éclatée en 1898 (IGN, Plan directeur) », de Roux A., op. cit.

Une carte de 1898 (figure 18), près de 40 ans après que le chemin de fer a investi la plaine du Roussillon, montre les conséquences urbaines déterminantes qui se sont produites : la ville s'est prolongée de l'autre côté du fleuve. L'autre rive est alors incluse dans les limites communales de Perpignan, et plus précisément dans son ensemble bâti. L'axe nord-sud qui part du pont de Pierre (l'avenue du Maréchal Joffre) s'impose clairement comme axe fondamental de lien entre les deux rives de la Têt. C'est l'axe d'extension de la ville, sur lequel s'égrainent les nouvelles constructions. Le franchissement du fleuve n'est pas anodin, il marque une véritable rupture dans l'histoire urbaine de Perpignan : *« Si on fait abstraction de l'émergence de Perpignan comme ville au Xe siècle, trois temps forts ont ainsi marqué son développement urbain : l'explosion urbaine sous les rois de Majorque ; l'enfermement durable de la ville dans des murailles de plus en plus contraignantes, de la fin du XVe siècle à l'aube du XXe, de Louis XI jusqu'aux années précédant la guerre de 1914, avec comme point focal le renforcement de la place par Louis XIV et Vauban, à une date clé, le changement définitif de souveraineté ; l'aménagement de 1905 à 1950 des quartiers neufs à la place des remparts arasés qui ont conditionné la croissance de la ville contemporaine et structuré l'extraordinaire croissance décrite au début de ces pages et la dilution de la ville dans son environnement rural »* (de Roux, op. cit., p. 16).

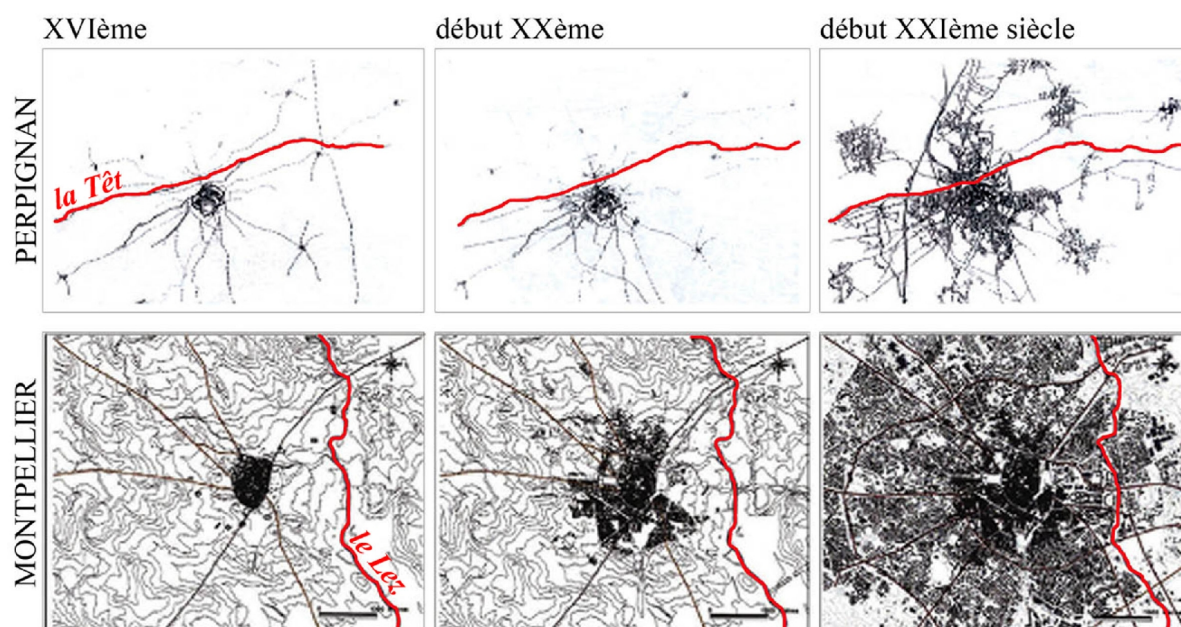


Figure 19 : Synthèse de l'évolution morphologique de Perpignan et de Montpellier du XVI^{ème} au XXI^{ème} siècle. Réalisation : F.Romain, 2008. Sources : En haut, document réalisé à partir du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Perpignan. En bas, document réalisé à partir du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Montpellier.

CONCLUSION DU CHAPITRE 4 :

L'eau ultra fonctionnalisée et la lutte contre les inondations sont donc les deux principaux facteurs de l'évolution des rapports ville-fleuve, ayant fortement contribué au rejet des rivières urbaines. Ainsi l'eau n'a pas toujours fait partie du paysage urbain. La prise en considération de celle-ci est un phénomène récent, un changement de regard semble avoir été amorcé depuis quelques décennies.

Bien que la Têt et le Lez aient des caractéristiques hydrologiques similaires, le rôle du fleuve à Perpignan n'est pas identique à celui de Montpellier. Ces deux cours d'eau n'ont de commun ni leur passé économique, ni leur place physique dans la morphologie urbaine. À Perpignan, le franchissement urbain du fleuve a eu lieu plus précocement qu'à Montpellier, qui n'a pas encore touché le Lez au début du XX^{ème} siècle, comme le montrent les cartes d'évolution de l'urbanisation aux cours des quatre derniers siècles. Cependant, à la fin du XX^{ème} siècle, Montpellier a rattrapé son « retard » en terme de rapprochement morphologique vers le fleuve, par une même densité d'occupation de la seconde rive. Néanmoins, la structure de développement des deux villes est différente. C'est ce que nous allons analyser à présent.

« Les préoccupations ont évolué au cours des siècles. À mesure que les conditions de défense ont varié et que les fortifications ont pu remplacer les protections naturelles (...), dès que les moyens techniques de lutte contre les faits physiques défavorables se sont multipliés (...), dès que les moyens de transports ont évolué en même temps que se transformaient les conditions de travail industriel (...), les exigences de sites ont été modifiées. Cela s'est traduit aussi bien dans les choix des emplacements de créations urbaines récentes que dans l'utilisation et dans la transformation des sites anciens » (Beaujeu-Garnier, op. cit., p. 55).

UN DEMI-SIECLE D'INTEGRATION MORPHOLOGIQUE DU FLEUVE DANS LA VILLE

La deuxième grande étape dans l'histoire des relations ville-fleuve à Perpignan et à Montpellier peut être située après le franchissement du fleuve, à partir du XX^{ème} siècle, lorsque la ville commence à se développer sur cette nouvelle rive. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux quarante dernières années, période au cours de laquelle l'essor de ces agglomérations s'accélère, afin d'analyser comment a évolué la place du fleuve dans la structure urbaine de Perpignan et de Montpellier : le fleuve est-il un élément ralentisseur ou moteur du développement urbain ? « *La disposition régulière du maillage et du bâti est souvent perturbée par des obstacles contraignants. Les barrières de croissance (P.Panerai) sont des limites physiques naturelles (rivières) ou anthropiques (remparts, lignes de chemin de fer, emprises foncières) qui s'opposent à la progression du tissu urbain. L'effet de barrière est relatif mais peut jouer le rôle de fixation (Conzen, Whitehand), limite externe d'une auréole de croissance générant une ceinture de frange urbaine (fringe belt)* » (Allain, op. cit., p. 78-79). Ce rôle de barrière comme limite physique naturelle a été joué pendant dix siècles par le Lez et la Têt dans les deux villes étudiées. Nous allons voir à présent si cette coupure matérielle et mentale a perduré au cours du dernier siècle. Le fleuve a-t-il continué à être perçu comme une frontière dans chacune de ces villes ?

Comprendre les représentations sociales des cours d'eau urbains ne pourra ainsi s'effectuer qu'en fonction d'une double analyse, à l'échelle des méso-structures urbaines (parcellaire autour du fleuve, aspect du lit,...), et à l'échelle des macro-structures (position du fleuve dans la ville, évolution du bâti,...). Nous utiliserons donc les trois « structures » contenues dans les éléments du système morphologique, décrites par le géographe M.R.G. Conzen, père de la morphologie urbaine anglo-saxonne : le plan, le bâti et l'usage du sol (Allain, id., p. 16). Ainsi sera étudié dans un premier temps le développement de la ville sur cette nouvelle rive urbaine, par une qualification du modèle d'évolution du bâti. Dans un deuxième temps, la compréhension des modalités d'intégration du fleuve dans la structure viaire urbaine²⁹

²⁹Egalement qualifiée de « maillage » (Allain, ibid., p 16).

permettra d'obtenir une vision plus précise de la logique d'organisation de la ville. Enfin, à une échelle encore plus fine, sera décrite l'utilisation du sol autour de la Têt et du Lez : pleins et vides, composition et formes du tissu constructif. Cette analyse est fondée sur plusieurs sources : des données tirées du corpus des recherches historiques et urbaines qui ont déjà été effectuées ; des données tirées des rapports de présentation des Plan Locaux d'Urbanisme ; et des données fournies par un travail de cartographie d'évolution du bâti et du réseau viaire autour de la Têt et du Lez, sur la base d'un corpus de six cartes IGN au 1/25 000 : il s'agit de Perpignan en 1966, 1981 et 2006 et de Montpellier en 1971, 1990 et 2004, tirées de la cartothèque de Saint Mandé. Ce sont respectivement les trois dernières cartes à cette échelle qui ont été éditées par l'Institut Géographique National sur chacune de ces villes. Cette sélection a été opérée afin d'être en mesure d'analyser l'évolution urbaine de Perpignan et de Montpellier au cours des quarante dernières années, c'est-à-dire à partir des années charnières 1970. Dans ce but, les informations fournies par ces cartes ont été décomposées en deux catégories : les informations relatives au bâti, et les informations relatives au réseau viaire, qui, prises séparément, permettent de mieux percevoir, comme nous le verrons, les différentes logiques d'évolution. Nous avons ainsi systématiquement réalisé de nouveaux documents, sur la base de ces données de l'IGN. Les différentes étapes de construction immobilière et de développement du maillage sont signifiées par une couleur spécifique au sein d'une même carte, mettant en évidence la chronologie de ces évolutions autour du fleuve. Un bilan de ces cartes est ensuite établi par ville, dans une carte schématique reprenant les différentes zones d'évolution.

1. Développement urbain sur la seconde rive fluviale

Le développement de l'autre côté du fleuve, bien plus tardif que dans les villes aux fleuves de régime régulier (aux crues moins dangereuses, car moins soudaines), a engendré une nouvelle « macroforme »³⁰.

La mise en évidence de cette nouvelle macroforme est une étape clé dans la compréhension des représentations sociales du fleuve. Elle permet de retracer les modalités d'intégration du

³⁰ Terme employé par Rémy Allain pour désigner « *la forme générale d'une agglomération* » (Allain, *ibid.*, p.16).

fleuve dans la structure générale de la ville, et de donner des éléments de son fonctionnement dans l'organisation urbaine. L'intégration du fleuve est-elle choisie ou subie, le fleuve est-il une contrainte ou un levier à l'extension urbaine ?

Il s'agit d'une part de décrire ces formes de développement du tissu urbain de Perpignan et de Montpellier, et d'autre part d'en comprendre les raisons économiques et structurelles.

1.1. Différents degrés d'intégration morphologique du fleuve dans la macroforme urbaine

À Perpignan, relativement peu de constructions nouvelles ont été mises en place autour de l'axe principal du Vernet (l'avenue Joffre), entre 1966 et 2006 (figure 20). De même, à l'ouest du noyau ancien, aucune nouvelle construction n'apparaît le long des berges sud de la Têt. Il y a donc absence de rapprochement vers le fleuve au cours de cette deuxième moitié du XX^{ème} siècle, contrairement à ce qui s'est passé au début du XX^{ème} siècle.

Dans le cas de Montpellier, les cartes d'évolution du bâti (figure 19) montrent un rapprochement du fleuve nettement plus prononcé qu'à Perpignan. Entre 1971 et 1990, l'extension urbaine est notable en partie sud du noyau principal, dans le quartier « près d'Arènes », à l'ouest du fleuve, mais aussi et surtout en partie nord de la rive opposée. Cette colonisation de la rive s'est poursuivie et étoffée, comme on l'observe sur la carte de 2004.

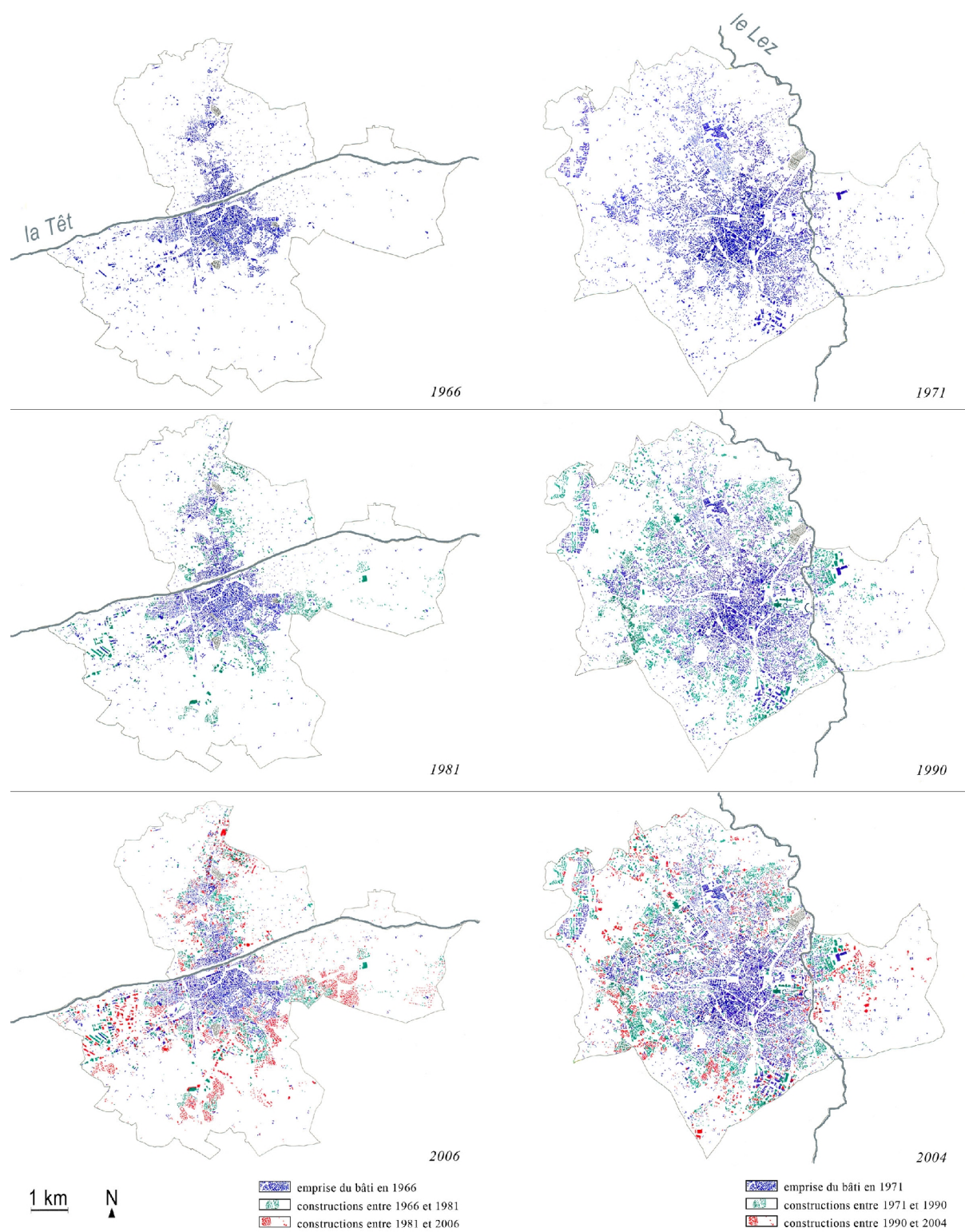


Figure 20 : Cartes d'évolution du bâti à Perpignan et à Montpellier. Réalisation : F.Romain, 2008. Source : cartes IGN top 25 de 1966, 1971, 1981, 1990, 2004 et 2006, cartoθήque de Saint-Mandé.

Si l'on réunit les informations de ces trois périodes sur une carte schématique d'évolution de l'urbanisation reprenant le développement des deux villes (figure 21), une remarque principale s'impose, et vient compléter l'observation précédente : à Perpignan, la progression de la structure bâtie s'établit non pas en se rapprochant de la Têt, mais au contraire en s'éloignant de celle-ci. La ville, à partir de son centre ancien, s'étire vers ses limites communales, le long des axes de communication principaux. Perpignan semble ainsi se développer selon plusieurs axes longitudinaux partant du centre ancien de la ville. On pourrait dire que Perpignan se développe selon un modèle en étoile, avec de grandes radiales³¹. De nombreuses zones restent ainsi non construites : plus de la moitié du terrain communal est en effet occupé par des surfaces agricoles.

À Montpellier au contraire, l'emprise bâtie occupe la quasi-totalité du territoire communal. D'où une population plus de deux fois supérieure, pour une superficie quasi-identique. Le schéma d'évolution de l'urbanisation de Montpellier entre 1870 et 2002 met en évidence une structure de développement du bâti radio-concentrique³² autour du centre ancien, aujourd'hui appelé « cœur de ville ». La rive est du Lez est ainsi progressivement incluse dans l'emprise foncière de Montpellier, au même titre que le nord, le sud, et l'ouest du territoire communal. Cette densification, conséquence de l'explosion démographique que connaît la ville depuis 1960, est particulièrement vigoureuse, et coïncide avec un développement complexe de son réseau viaire³³. Cette structure en cercles concentriques accentue et favorise les possibilités d'intégration du fleuve, et donc de la partie de la ville « au-delà du fleuve ».

³¹Voir à ce sujet « *macroformes et modèles d'aménagement* » (Allain, op. cit., p. 65).

³²« *Le plan radioconcentrique superpose à des auroles concentriques une série d'artères disposées en étoiles qui coupent les rues circulaires. On peut gagner facilement le centre à partir de la périphérie, ce qui renforce sa position en tant que quartier des affaires et des services publics* » (Beaujeu-Garnier, op. cit., p 64).

³³Voir à ce sujet le chapitre suivant : « *Modalités d'intégration du fleuve dans la structure viaire urbaine* »

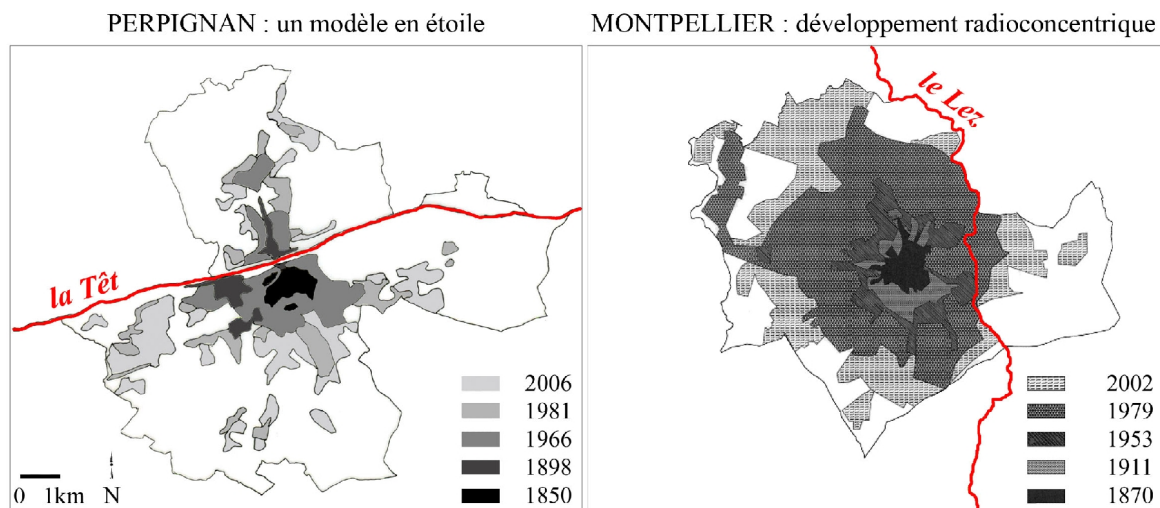


Figure 21 : Deux modèles d'évolution de l'urbanisation au cours du dernier demi-siècle : modèle en étoile le long de grandes radiales à Perpignan, modèle radioconcentrique autour du centre ancien à Montpellier. Réalisation : F.Romain, 2008. Sources : En haut, cartes IGN top 25 de 1966, 1981 et 2006, cartotheque de Saint-Mandé, et des plans de 1850 et 1898 (IGN, archives de la Carte de France) tirés de l'ouvrage d'Antoine de Roux. En bas, rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Montpellier. Echelle identique.

1.2. Raisons économiques et structurelles de ces formes de développement

Précisons que ce rapprochement davantage prononcé à Montpellier s'inscrit dans une situation d'absence totale d'occupation de la rive Est du Lez. *« L'Est n'existe pas avant la deuxième moitié du XXe siècle. Il a ses vignobles de qualité, ses mas de prestige, ses vues sur les étangs et le littoral, mais l'urbanisation n'y pénètre pas, ayant à franchir la double coupure de la voie ferrée et du Lez, et même une citadelle, un cimetière et des terrains vagues en partie militaires et inondables. Entre les deux s'insérera comme un coin, tardivement, le quartier des Aubes, reprenant le tracé d'anciennes parcelles de maraîchers. L'équivalent de la décision qui à l'Ouest a fait la Paillade est l'arrivée de l'usine IBM implantée en 1965 sur plus de 20 hectares de la colline de la Pompignane pour la fabrication de ses ordinateurs. (...) Le Lez, canalisé, « maîtrisé », aménagé en plan d'eau assagi, borde le projet urbain de la fin du siècle et du nouveau millénaire (Port Marianne-Odysséum) qui s'étend loin vers l'Est, jusqu'à la costière de Grammont et aux « folies » du XVIIIe » (Ferras et Volle, op. cit., p. 45).*

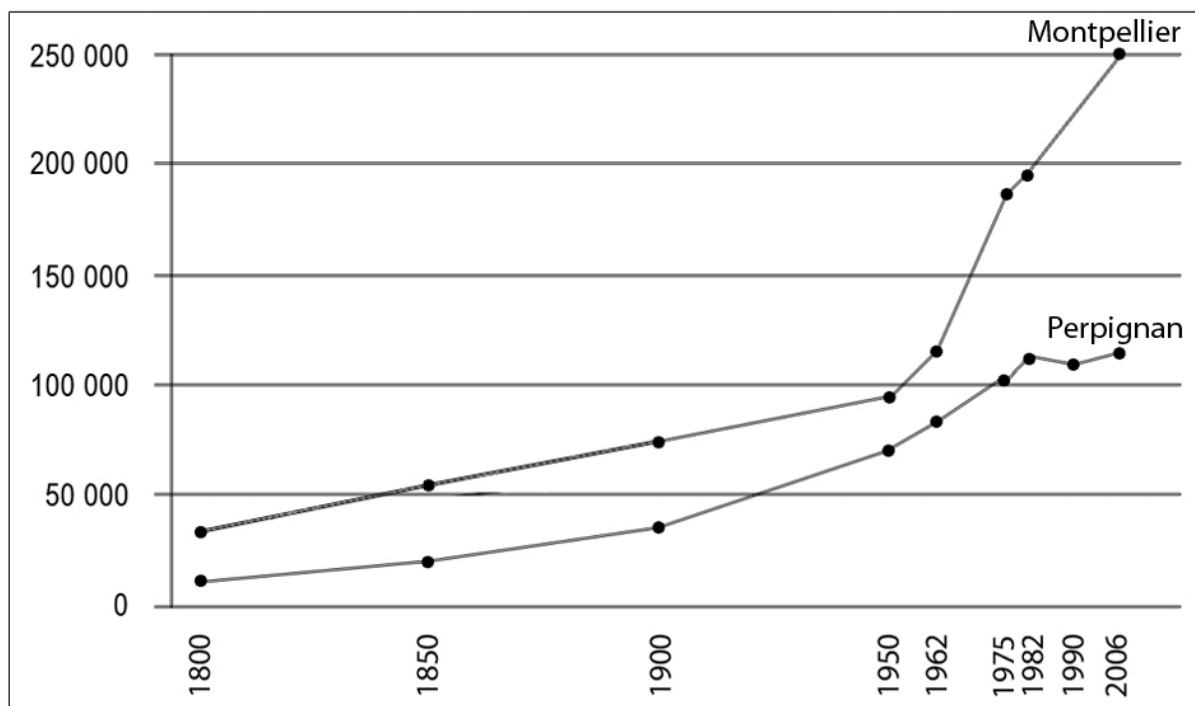


Figure 22 : Deux vitesses de croissance démographique : pendant les cinquante dernières années, la démographie de Montpellier a plus que doublé. Réalisation : F.Romain, 2008. Source : données de l'INSEE.

Dans le contexte de forte croissance démographique que connaît Montpellier (figure 22), la maîtrise du Lez est effectivement pensée comme indispensable pour répondre à ce besoin d'expansion urbaine : « Cette évolution génère un dysfonctionnement urbain de plus en plus criant car non adapté à un tel poids démographique. Elle se traduit aussi par une saturation de l'espace communal du point de vue foncier : aussi bien au nord qu'à l'ouest qu'au sud, le territoire communal est occupé par le bâti. Les marges de manœuvres dans cette direction sont faibles. Reste l'est de la commune encore peu occupé, mais la « barrière » Lez empêche un facile développement urbain dans ce sens. Ce dernier n'est possible qu'à la condition que le fleuve soit maîtrisé, et contenu » (Grenier, op. cit., p. 62). « La crue de 1976 agit comme un déclic : l'intensité de cette dernière et les dégâts qu'elle causa poussa les autorités municipales de Montpellier et Lattes à se décider à réaliser un recalibrage-reprofilage du Lez » (Grenier, id., p. 75). Dans les années 1980, plusieurs ouvrages spécifiques sont réalisés pour éviter les crues du fleuve, et intégrer la rive Est de la ville dans le tissu urbain.

L'aménagement le plus important a été le recalibrage³⁴ du fleuve, du pont Juvénal au pont de l'autoroute, en vue de permettre le passage sans débordement d'une crue de 600 à 650 mètres cubes par seconde. Cette canalisation a été complétée de retenues sur le fleuve (seuils), de bassins de rétention des eaux, de digues élevées en zones inondables de part et d'autre du lit du fleuve pour contenir ses crues, ainsi que d'autres aménagements permettant l'étalement des eaux du Lez dans les étangs, en zone littorale. D'autres mesures ont également eu pour objectif ce rapprochement de l'urbanisation vers le fleuve. Une station de pompage pour alimenter Montpellier et sa périphérie en eau potable de qualité a notamment été réalisée. Enfin des mesures écologiques en faveur de la rivière ont été mises en place. Ce sont d'une part des actions matérielles sur la rivière : nettoyage des déchets accumulés ; faucardage des algues nuisibles à la qualité de l'eau ; augmentation du débit du Lez par des apports du canal du Bas Rhône en vue de rehausser le degré d'autoépuration du Lez. Ce sont d'autre part des efforts réalisés en matière de législation et d'action réglementaire : classement du parc du Lunaret en réserve naturelle ; classement du Lez en tant que « milieu prioritaire » (1991) ; installation de périmètres de protection de la source du Lez ; programme de réhabilitation du Lez à l'aide du contrat de rivière, dans le cadre de la mise en place du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ; signature d'une Charte de l'Environnement de Montpellier (1992)³⁵.

Avec ses 15% de maraîchage, 14% de vignes, et 4% de vergers, Perpignan est en 2007 la première commune agricole des Pyrénées-Orientales³⁶. En outre, les 20% de friches présents sur le territoire communal témoignent d'une densité démographique moindre, en comparaison à la situation montpelliéraine. Les espaces cultivés sont répartis principalement à l'Est du territoire communal, le long des berges Nord et Sud de la Têt. Comme le montre le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (figure 23), tous les terrains de Perpignan situés en rive Nord du fleuve, ainsi que la moitié des terrains en rive Sud, sont situés en zone inondable, dont la plupart en zone d'aléa moyen (de 0,5 à 1,5 mètres). Cette désaffectation du bâti des berges du fleuve y trouve une explication supplémentaire. Plusieurs ouvrages contre les crues

³⁴Le « recalibrage » du Lez a consisté en : 1 : transformer la rivière en un canal à secteur trapézoïdal régulier (seule forme pour laquelle on peut calculer les débits) ; 2 : suppression des méandres les plus accentués ; 3 : uniformisation du fond du cours d'eau, qui implique la suppression de la végétation des rives et la construction en certains points de seuils pour compenser l'augmentation générale de pente liée à la rectification. Protection des rives par des enrochements, création de digues compactées (Grenier, op. cit., p. 76).

³⁵Pour davantage de détails sur ces mesures écologiques, consulter Grenier, id., p. 126 à p. 145.

³⁶In *Rapport de Présentation du Plan Local d'Urbanisme, Ville de Perpignan*, approuvé le 20 décembre 2007, 100 p.

ont cependant été réalisés sur la Têt, dans les années 1970, dont le barrage de Vinça en amont de Perpignan (sa fonction principale est de soutenir l'étiage en été pour l'irrigation, mais il joue aussi un rôle d'écrêteur des crues), et le linéaire de digues (notamment les digues d'Orry à Perpignan), ayant pour objectif la mise hors d'eau des zones urbanisées. Une série de seuils a également été réalisé, mais dans un objectif autre : d'une part créer des zones constamment en eau pour limiter le risque d'abaissement du lit, d'autre part limiter le débit de l'eau pour lui permettre de s'auto-épurer (mais avec une efficacité contestée)³⁷.

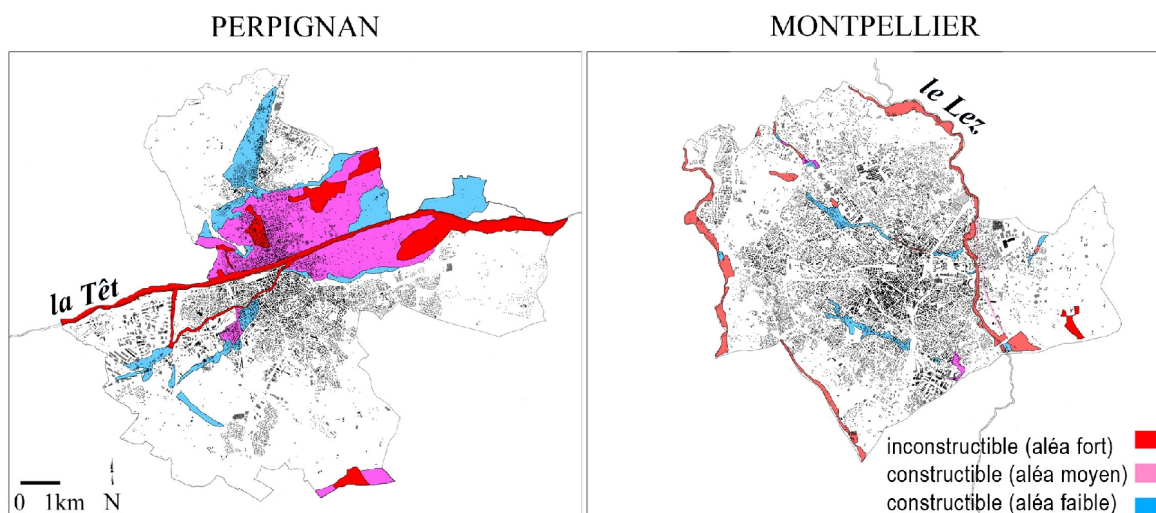


Figure 23 : Plan de Prévention des Risques d'inondation de Perpignan et de Montpellier : une grande différence de superficie entre les zones d'aléas des deux communes. Réalisation : F.Romain, 2008. Sources : pour Perpignan, carte de synthèse des aléas du PPRi ; pour Montpellier, Plan d'assemblage des extraits du PPRi consultable sur le site de la mairie de Montpellier (<http://www.montpellier.fr/>, consulté le 23.10.08).

³⁷Voir à ce sujet l'*Etude globale sur le bassin versant de la Têt*, op. cit. note 19.

L'observation de l'évolution de la morphologie de Perpignan et de Montpellier au cours de ces quarante dernières années met en évidence la grande différence de développement urbain entre ces deux villes. Le passage du fleuve *hors de* la ville au fleuve *dans* la ville n'a en effet pas été conduit de la même façon dans ces deux agglomérations. Alors que Perpignan s'est peu développée sur sa nouvelle rive, les conséquences de l'explosion démographique de Montpellier et la domestication du fleuve ont eu des répercussions sensibles à l'Est du Lez. Alors qu'à Perpignan le bâti ne s'est pour l'essentiel développé que le long d'un axe transversal à la Têt, les nouvelles constructions montpelliéraines ont occupé un linéaire plus vaste le long du Lez. Qu'en est-il du fonctionnement du réseau viaire et de la traversée du fleuve dans chacune de ces villes ?

2. Modalités d'intégration du fleuve dans la structure viaire urbaine

« Le maillage est l'élément de la forme urbaine constitué par la voirie, par les réseaux de voies (rues, avenues...). On distingue le maillage général qui fait apparaître les grandes lignes de la structuration de la ville et le maillage de détail, dont les logiques sont souvent différentes et qui forme une résille plus fine qui peut être analysée à l'échelle du quartier. (...) Le plan ou maillage général est la première expression de la ville (...). C'est le support structurel du tissu urbain. Il a bien plus qu'une fonction circulatoire. Formé progressivement, il porte la marque du site, reflète l'histoire d'une ville et exprime sa personnalité. Bien qu'en évolution permanente, c'est l'élément le plus stable de la forme urbaine » (Allain, op. cit., p. 69). L'analyse du maillage général des deux terrains de recherche est ici nécessaire pour comprendre d'une part la logique d'organisation de la ville sur chaque rive du fleuve, et d'autre part le fonctionnement des relations entre ces deux rives. Le rapport entre ce maillage et le fleuve qu'il traverse est in fine un levier de compréhension du rôle symbolique du fleuve dans la ville.

2.1. Hiérarchisation des voies du maillage général

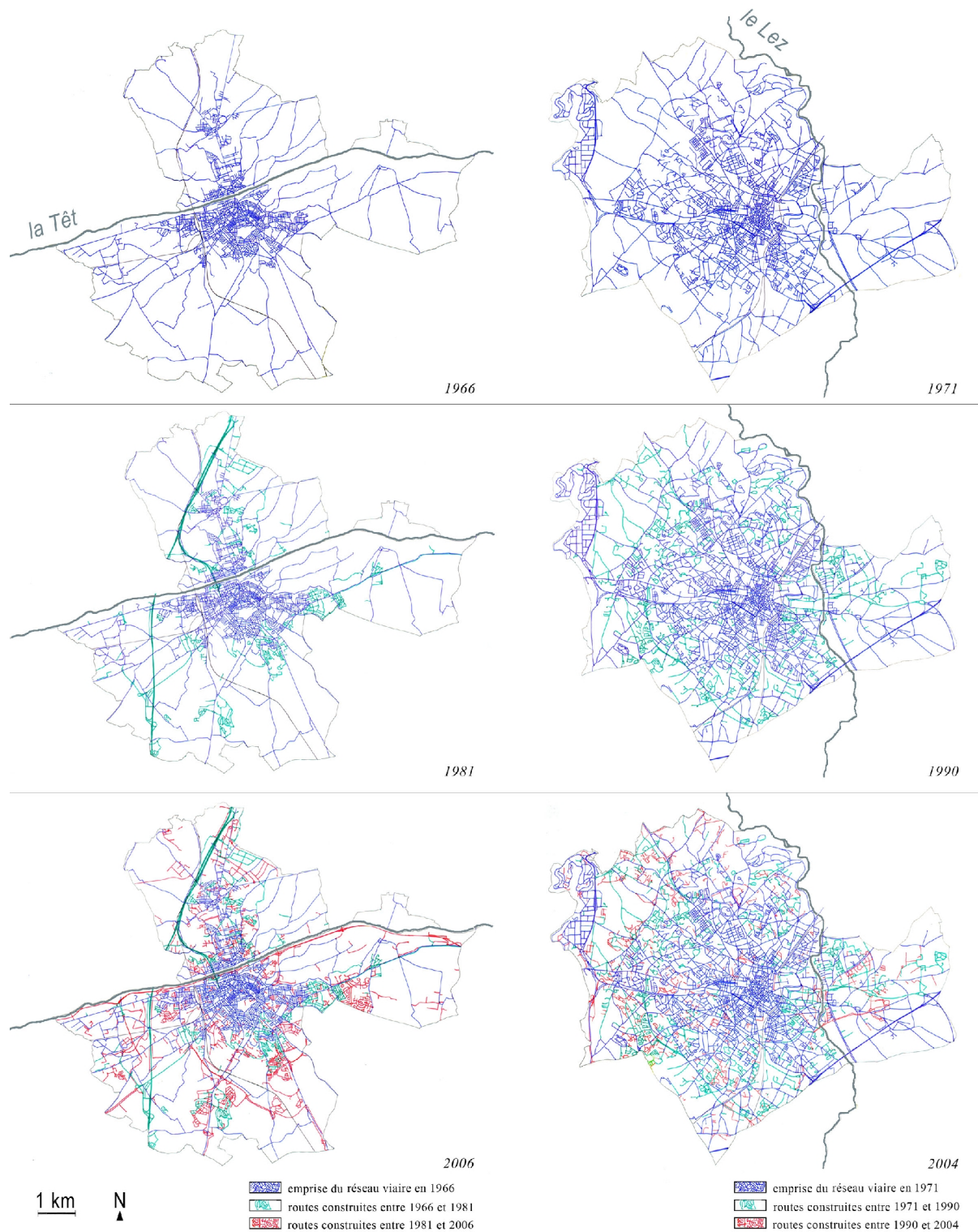


Figure 24 : Cartes d'évolution du réseau viaire à Perpignan (à gauche) et à Montpellier (à droite). Réalisation : F.Romain, 2008. Source : cartes IGN de 1966, 1971, 1981, 1990, 2004 et 2006, cartothèque de Saint-Mandé.

Les cartes du réseau viaire de Perpignan en 1966, 1981 et 2006 (figure 24), montrent une évolution liée à l'extension des quartiers d'habitation le long des voiries principales préexistantes. Mise à part la traversée de l'autoroute A9, présente sur la carte de 1981, et la création de la voie sur berge visible sur la troisième carte, ce n'est en effet qu'un réseau secondaire qui s'est multiplié en périphérie du centre ancien le long de certains axes. On ne trouve pas à Perpignan d'organisation circulaire de la voirie, qui prendrait conjointement les deux rives urbaines du fleuve.

Un élément d'importance est le statut de la voie sur berge qui longe le fleuve sur l'ensemble des limites communales de Perpignan : c'est une route de transit, comme cela est clairement indiqué sur la carte de hiérarchisation du réseau de voiries, tirée du rapport de présentation du PLU. Cette voie longe en effet l'ensemble du cours de la Têt, de sa source à son embouchure, devenant ainsi la route privilégiée d'accès à la montagne comme à la mer. Avec en moyenne, plus de 25 000 véhicules par jour en 2005, elle est la voie la plus empruntée à Perpignan. Deux conséquences importantes découlent de cette organisation viaire perpignanaise. D'une part, cette voie empêche les usagers non motorisés d'accéder à l'une des rives de la Têt (figure 25). Le fleuve se trouve ainsi privé, sur la moitié de son cours, de son usage potentiel d'espace public, « vert » ou non. D'autre part, les impacts sonores, visuels et olfactifs de cette route exercent une influence sur la perception du fleuve, non seulement sur la berge haute (urbanisée) de cette rive sud, mais aussi sur l'ensemble des berges (hautes et basses) de la rive nord. Les rives du fleuve sont également occupées à Perpignan par des voies de trafic lourd en rive Nord, par la présence de l'avenue Torcatis, prolongée par l'avenue du parc des expositions, après le carrefour du pont Joffre. La Têt est littéralement enfermée dans la circulation automobile de la ville, sur la zone la plus centrale de l'agglomération. Ajoutons que l'avenue du parc des expositions est située derrière un bâti continu d'immeubles mitoyens qui fait face au fleuve : il n'y a donc possibilité, depuis cette partie de la ville, ni d'accès, ni de contact visuel avec la Têt. Le fleuve à Perpignan est ainsi perçu comme une frontière. Rémy Allain insiste sur les conséquences urbaines de ce phénomène de barrière dans la morphologie de la ville : « *Ces barrières physiques sont accompagnées de nuisances (bruit parfois intolérable, dégradation paysagère) et d'une totale indifférence morphologique et fonctionnelle à l'égard du tissu traversé : phénomènes d'enclavement, de dévalorisation foncière et immobilière du tissu local et une perturbation du maillage. Les conséquences sont très négatives pour les piétons et la perception de l'espace urbain* » (Allain, op. cit. p. 82-83).



Figure 25: Obstruction de la berge Sud de la Têt par une voie sur berge à fort transit (photographie : F.Romain, 2007).

À l'inverse, Montpellier a connu un développement plus homogène en intégrant le Lez dans son urbanisation. Le développement de son réseau viaire apparaît sur les cartes d'évolution (figure 24) de façon plus régulière tout autour du centre constitué. La traversée du fleuve a pu se construire en de multiples points, permettant ainsi un agrandissement de la ville par extensions périphériques circulaires successives, sur les deux périodes 1971-1990 et 1990-2004, sans rupture au moment de l'inclusion du fleuve dans la trame bâtie. Le cours du fleuve dans son ensemble a ainsi été progressivement inclus dans le système de circulation de la ville. La structure bâtie de Montpellier présente donc une plus grande égalité entre les deux rives du fleuve que la structure bâtie de Perpignan.

Ensuite, le cours du Lez n'est pas longé par une voie de circulation importante en termes de trafic ou de longueur. Le maillage structurant de la ville est en effet constitué de quatre ceintures successives (figure 26), voies dites « primaires », qui englobent progressivement le fleuve, mais ne le longent pas, ce qui pourrait avoir pour effet, comme à Perpignan, de l'isoler. Seule une petite portion de la troisième ceinture, au niveau du quartier Antigone, suit le Lez. Cependant, elle n'a pas de fonction de route de transit, ce qui serait beaucoup plus lourd en termes de passages journaliers de véhicules. Plus au nord, à partir du domaine de Méric, une autre portion de route suit le Lez, mais il s'agit d'une route étroite du réseau secondaire de Montpellier, dont la présence ne nuit pas à l'accessibilité du fleuve (promenades, circulations douces), dans la mesure où celle-ci est peu fréquentée.

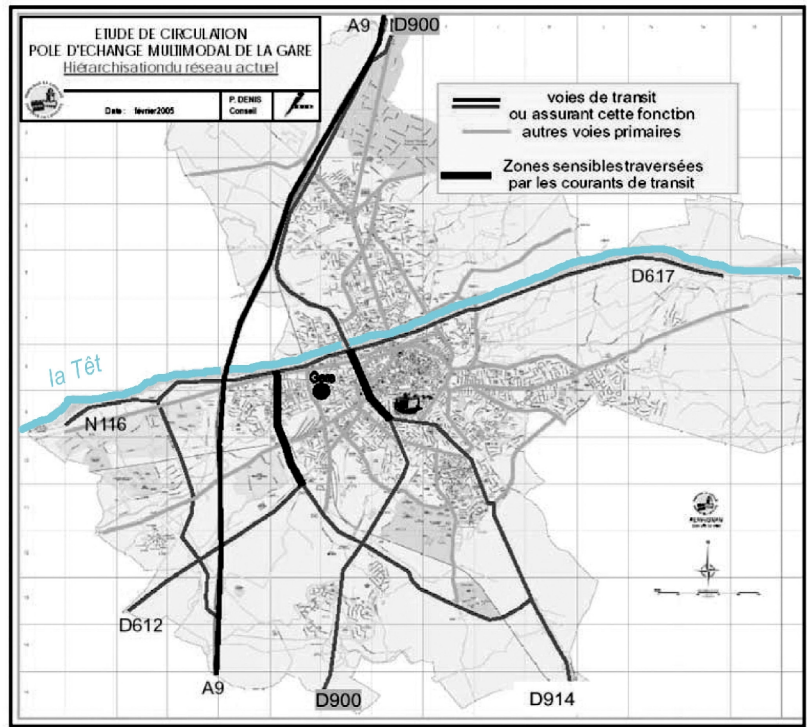


Figure 26 : Maillage principal de Perpignan et de Montpellier : deux structurations très différentes (échelle identique). Réalisation : F.Romain, 2008. Sources : « Hiérarchisation du réseau de voiries actuel à Perpignan », Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Perpignan. « Réseau viaire « structurant » de Montpellier », document réalisé à partir du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Montpellier.

Enfin, non seulement les voies de transit ne longent pas le fleuve, mais elles le traversent peu³⁸. Prenons notamment le cas de l'autoroute A 9 : elle traverse le fleuve plus à l'extrémité des limites communales qu'à Perpignan, en se fondant avec elles, pour la partie ouest de la ville, et au passage du Lez. Ainsi il ne s'est pas formé de zone « résiduelle » du fleuve, inaccessible ou coupée du centre-ville.

2.2. Système de traversée du fleuve

Il est à noter que la traversée du fleuve est extrêmement tardive à Perpignan, où seulement deux ponts le permettaient en 1966 : le plus ancien - le pont Joffre, anciennement pont de Pierre – face au centre ancien, passage obligé entre la France et l'Espagne, et le pont de la voie ferrée, construit près d'un siècle plus tôt. Le pont de l'autoroute, le pont Arago et un passage à gué sont ensuite construits dans les quinze années suivantes. En 2006, deux autres passages à gué, le pont Alfred Sauvy (plus communément appelé « pont de la déchetterie »), et un dernier pont à l'extrémité Ouest de la ville ont été ajoutés. D'une limite communale à l'autre, soit sur une longueur de rivière de douze kilomètres, c'est en moyenne un pont tous les 1300 mètres que peuvent emprunter les usagers. C'est assez faible comme possibilité, notamment lorsqu'on compare ce chiffre à la moyenne montpelliéraine qui est près de deux fois supérieure (un pont tous les 770 mètres environ). Ce chiffre est encore à alourdir d'un élément non négligeable : la Têt étant, comme nous l'avons déjà dit, un point de franchissement important entre la France et l'Espagne, un nombre important des ponts de Perpignan sert à ce trafic longue distance (d'Ouest en Est : pont de l'autoroute, pont de la voie ferrée, et pont Arago, près du centre ancien, à quatre voies). La circulation interurbaine est alors saturée sur les autres ponts. Ces problèmes de circulation à Perpignan contribuent fortement, auprès des usagers, à une disqualification du fleuve.

Ajoutons enfin qu'aucun de ces ponts, ni qu'aucun des abords du fleuve, ne sont dédiés aux circulations douces. L'omniprésence de l'automobile (figure 27) ne facilite pas non plus l'appropriation physique du fleuve, et cela apparaît évident lors des observations de terrains, quels que soient l'heure de la journée ou le moment de l'année. Mis à part de rares promeneurs, quelques joggeurs et pêcheurs, la fréquentation des espaces où il est possible d'accéder au fleuve, en l'occurrence les berges basses de la rive Nord, est quasi-nulle - du moins jusqu'à une époque récente, nous y reviendrons.

³⁸Ce point est développé un peu plus loin.



Figure 27 : Saturation automobile des ponts sur la Têt (à gauche, le pont Arago, à droite, le pont Joffre). Source : S.Lopez, *Une passerelle sur la Têt*, TPFE d'architecture, 2001.

À l'inverse, il n'y a pas de routes nationales traversant le fleuve à Montpellier, mais seulement deux départementales franchissent le Lez, de chaque côté de l'hôtel de région. Ces franchissements apparaissent de façon moins séparatrice qu'à Perpignan, mais le statut de la voie (départementale plutôt que nationale) n'explique pas à lui seul ce phénomène. Il faut pour cela s'intéresser à l'ensemble du système de franchissement du Lez : il y a à Montpellier deux fois plus de ponts qu'à Perpignan, et la majorité de ces ponts situés en centre ville sont dédiés aux circulations douces. Quatre ponts sur six sont en effet conçus pour l'usage exclusif des cyclistes et des piétons. Ce système de circulations douces induit différentes séquences de traversées du fleuve, et permet aux piétons de ne pas être confrontés aux voiries fortement fréquentées.

Par ailleurs, ces circulations douces ne sont pas situées uniquement au niveau de la traversée du Lez, mais également le long de ses deux berges, hautes et basses (figure 28). À Montpellier, le Lez est presque systématiquement accessible visuellement, et physiquement. Cette différence capitale avec Perpignan explique largement la différence de fréquentation que nous avons brièvement évoquée précédemment : au lieu d'une fréquentation marginale observée le long de la Têt, les rives du Lez sont utilisées de façon constante et variée (de nombreux promeneurs, joggeurs, cyclistes, des pêcheurs, des pratiquants de sports nautiques de type canoë-kayac,...). Il faut enfin ajouter la présence du tramway, dont les deux lignes longent une portion du cours du Lez, de Port Marianne à la Pompignane, sur le secteur du centre-ville (figure 29). La présence du tramway est en effet un signe supplémentaire de valorisation du fleuve, en guidant le regard des Montpelliérains sur le Lez, et en multipliant sa fréquentation.



Figure 28 : Importance quantitative des circulations douces le long du Lez, en berges hautes et basses (photographies : F.Romain, 2007).



Figure 29 : Passage de deux lignes du tramway, l'une traversant le Lez, l'autre le longeant (photographies : F.Romain, 2007).

Enfin, les traversées du fleuve à Montpellier étaient nettement plus nombreuses qu'à Perpignan à la même époque : alors que la Têt était traversée en 1966 par un seul pont (le pont Joffre), le Lez comptait déjà 6 ponts à Montpellier. Cet élément amorce une mise en évidence du décalage chronologique qui apparaît dans le rapport de ces deux villes à leur fleuve.

Une accumulation d'éléments oppose les deux villes en ce qui concerne leur système de circulation. Ainsi, à Perpignan, la structure viaire repose sur une densification des voies principales en périphérie du centre ancien, sans multiplication des accès au fleuve, ce qui contribue fortement à isoler ce dernier du reste de la ville. La Têt, niée par le maillage général de la commune, semble poursuivre l'ancienne coupure des fortifications. À Montpellier au contraire, la structure de développement en cercles concentriques réguliers autour du centre ancien, incluant progressivement le fleuve dans l'organisation de la ville, contribue à multiplier les pratiques urbaines du fleuve. Les deux villes s'opposent également du point de vue de la fluidité de leur trafic, des possibilités de traversée du fleuve, de l'enfermement ou non du fleuve dans un réseau de routes longitudinales, ou du point de vue des possibilités de circulation douce, Perpignan accumulant ici tous les points négatifs.

3. Usages des berges fluviales

« À la logique réticulaire du maillage, support de flux, se superpose une logique aréolaire, de surfaces dont l'organisation conditionne l'aspect du tissu. Mailles et îlots sont le négatif du maillage. Ils accueillent différents types d'usage du sol qu'ils peuvent conditionner » (Allain, op. cit., p. 93). Par un cadrage plus serré autour de la Têt et du Lez, l'usage du sol autour du fleuve à Perpignan et à Montpellier peut être analysé.

3.1. Composition du tissu constructif autour du fleuve : deux types de contact fluvial

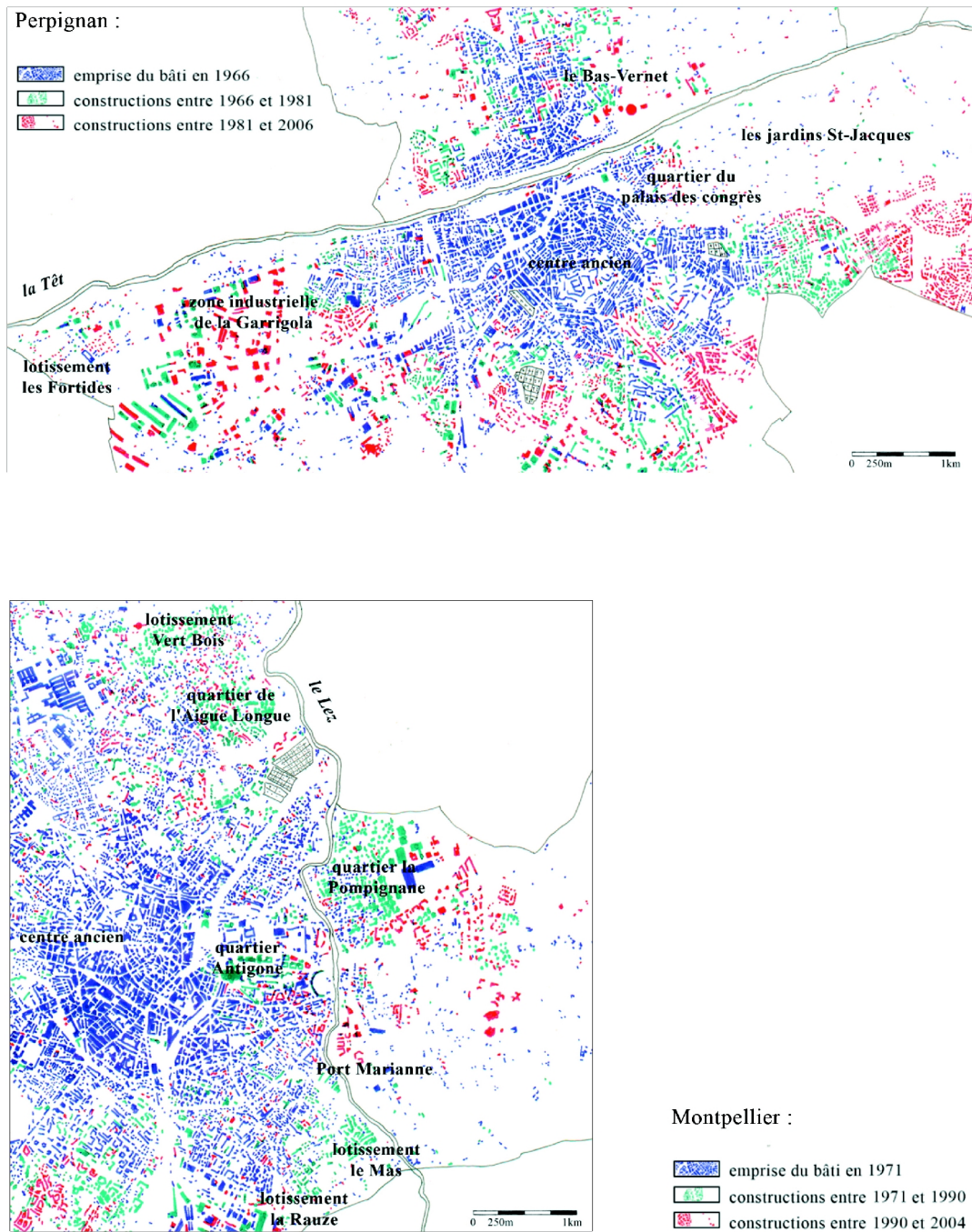


Figure 30 : Carte de localisation du bâti autour de la Têt à Perpignan de 1966 à 2004, et autour du Lez à Montpellier de 1971 à 2006. Réalisation : F.Romain, 2008. Sources : En haut, cartes IGN de 1966, 1981 et 2006. En bas, cartes IGN de 1966, 1981 et 2006, cartothèque de Saint-Mandé (échelles identiques).

Si, à l'échelle de l'ensemble du territoire communal, on observe que le réseau bâti de Perpignan ne s'est pas rapproché du fleuve, on peut néanmoins, en zoomant sur les berges de la Têt (figure 30), y remarquer une tentative d'extension du bâti. Mais cette extension si légère ne fait que confirmer la première observation générale d'absence de rapprochement de la ville, via ses constructions bâties, vers la Têt. Celles-ci sont en effet en faible quantité, à cause de la nature des terrains disponibles (inondables), et ne sont pas le fait d'une volonté de « *valorisation de l'eau et du milieu urbain* », pour reprendre la formule de l'ingénieur Christian Garnier (1989, op. cit., p. 35).

Il s'agit notamment de l'étirement vers l'ouest du quartier du Bas-Vernet, en rive nord du fleuve. Cette extension a été menée entre 1966 et 1981, puis, encore plus près du cours d'eau, entre 1981 et 2006. À l'Est du Bas-Vernet, ce sont quelques équipements publics qui ont été ajoutés sur la deuxième période, entre 1981 et 2006 : une école, un centre commercial, un parc des expositions, et un boulodrome. Mais leur proximité géographique avec la rivière apparaît comme un accident : ils ne sont pas *liés* au fleuve, dans le sens où aucun contact physique ou visuel ne les met en relation. Séparés de la Têt par l'avenue du parc des expositions, suivie d'un vaste parking en grillagé, ils n'ont pas été construits avec une volonté de mise en valeur de cette façade fluviale et urbaine (figure 31).



Figure 31 : Absence de mise en relation entre le parc des Expositions et la Têt (photographie: F.Romain, 2007).

En rive sud du fleuve, toujours sur la période 1966-2006, on distingue trois zones de constructions nouvelles à proximité de la Têt. Deux d'entre elles ont une fonction de logement : il s'agit du lotissement des Fortides, à l'extrémité est de la ville, et, à l'ouest du centre ancien, avant les jardins St-Jacques (zone inondable utilisée en maraîchage), c'est une petite extension du quartier du palais des congrès qui s'est implantée non loin de la Têt, mais absolument sans contact avec celle-ci, du fait de la façade d'immeubles collectifs qui les séparent. La troisième zone quant à elle est une zone industrielle. Elle occupe une forte superficie du territoire communal en contact avec le fleuve. Ceci est révélateur d'une absence de volonté de mise en scène de la rivière dans cette ville.

Ajoutons que ces quartiers Nord et Centre perdent 1,6% de leur population chaque année³⁹. Se développent essentiellement les quartiers Sud (Kennedy, Lunette, Université), avec notamment une augmentation du nombre d'étudiants, et les quartiers Est, qui connaissent l'augmentation démographique la plus forte de Perpignan, dans un phénomène similaire à l'augmentation de population des communes périphériques à l'Est de Perpignan, au plus près du littoral, comme c'est le cas de la commune de Canet-en-Roussillon.

À Montpellier au contraire, la volonté d'intégrer le fleuve dans les pratiques urbaines se lit fortement dans l'observation du tissu urbain, à l'échelle de la macroforme comme nous l'avons vu précédemment, mais aussi à l'échelle des quartiers autour du Lez.

En rive ouest du Lez, autour du centre ancien, une série d'opérations immobilières ont été conçues le long du fleuve (figure 30). C'est à la fin des années 1970, avec l'opération Antigone, que la politique d'extension de la ville vers le Lez est lancée. « *Antigone est surtout le point de départ d'un grand déplacement des centres « nerveux » de la ville vers l'Est et le Lez. L'hôtel de région en est, un moment, le point d'orgue* » (Ferras et Volle, op. cit., p. 83). « *La construction d'Antigone inverse les tendances passées de l'urbanisation : le développement de la ville est orienté à l'Est, de manière très « disciplinée » face à la croissance désordonnée de l'Ouest* » (Cholvy, op. cit., p. 394). Cette opération, emblématique d'une volonté de hisser la ville au rang de métropole régionale, fut l'objet d'une bataille

³⁹Voir le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Perpignan.

administrative et politique qui aboutit finalement à un arrêté de ZAC⁴⁰ après l'élection présidentielle de 1981. « *D'architecture néo-classique, post-moderne ou simple pastiche, Antigone décrétée à l'origine « verte, monumentale et méditerranéenne » peut séduire ou offusquer, mais ne laisse personne indifférent tant le programme urbanistique impose sa symbolique à la ville jusqu'à l'hôtel de région dressé sur la rive gauche, pour clore - ou annoncer – l'axe central* » (Cholvy, id., p. 394). De nombreux équipements y ont effectivement été implantés, comme cet hôtel de région (figure 32) face au Lez, ainsi qu'une piscine olympique et une bibliothèque « municipale à vocation régionale », mais y ont aussi été construits commerces, services et logements (1800 logements, essentiellement sociaux), dessinés par l'architecte coordinateur Ricardo Bofill, le long de cet axe. Une courbe du cours du fleuve a même été supprimée, tirée au cordeau lors du recalibrage, intégrant la géométrie de ce nouveau quartier : Antigone « *s'étire en places successives (du Nombre d'Or, du Millénaire, de Thessalie, du Péloponnèse), jusqu'à l'Esplanade de l'Europe face au fleuve, le Lez, retrouvé, calibré, redessiné, en quelque sorte remis à neuf* » (Cholvy, ibid., p. 394). Ricardo Bofill décrit explicitement l'importance du Lez dans la scénographie urbaine : « *Comment créer un morceau de centre ville ayant, à la fois, les caractéristiques de la modernité et de l'histoire... Antigone a été pensé comme un contrepoint au « Polygone »... Nous voulions récupérer le Lez dans l'écriture de la ville* »⁴¹.

⁴⁰Principe d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) : « *Les terrains sont achetés, viabilisés, partagés puis vendus à des promoteurs après lancement d'une consultation qui permet de désigner l'architecte en chef.* » (<http://www.montpellier.fr/376-nouveaux-quartiers-montpellier.htm>, consulté le 12.11.2008).

⁴¹Bofill R., in Volle et Ferras, op. cit., p. 160.



Figure 32 : L'hôtel de région, implanté au bord du Lez (photographie : F.Romain, 2007).

D'autres quartiers d'habitations ont vu le jour sur cette même rive, à proximité du Lez : ce sont les lotissements du Mas et de la Rauze au Sud, ainsi que le lotissement du Vert Bois et le quartier de l'Aigue Longue au Nord. Ils ont été essentiellement construits pendant la période 1971-1990 (en vert, figure 30).

Mais c'est de l'autre côté du Lez, en rive Est, que les modifications du territoire communal sont les plus spectaculaires. Très peu habité au début des années 1970, cet espace a été, et est encore, en mutation. Trois opérations majeures sont à relever : le Millénaire, développé depuis 1985, la Pompignane, effectuée avant 1993, et Port Marianne, après 1993. Le quartier de la Pompignane est composée sur sa partie Ouest, la plus proche du fleuve, d'un petit pavillonnaire végétalisé ; sur sa partie Est, de maisons individuelles et de collectifs ; ainsi que plusieurs équipements publics et privés. Le quartier du Millénaire, investi par de nombreux immeubles de bureaux, est considéré comme l'un des poumons économiques de la ville. Y ont

été construits plus récemment plusieurs équipements culturels (Zénith, Grammont, Multiplexe), ainsi que des zones de logements collectifs. De nombreux espaces verts font également partie de ce quartier. Enfin, le plus jeune des quartiers de Montpellier, encore en développement, qui prolonge Antigone sur l'autre rive du Lez, est l'opération immobilière de Port Marianne. Y sont implantés des logements collectifs, des activités, essentiellement de service, et des équipements tels l'hôtel de région, ou les facultés de droit et de sciences économiques. Le rapport de présentation du plan local d'urbanisme de Montpellier décrit la typologie urbaine et architecturale de ce quartier comme une transition entre le néoclassicisme d'Antigone et les expressions plus contemporaines du Millénaire. Port Marianne comprend de nombreux sous-quartiers : Parc Marianne ; Jardins de la Lironde ; Jacques Cœur ; Consuls de mer ; Richter ; Blaise Pascal ; Odysseum ; Hippocrate. Comme pour Antigone, chacun de ces nouveaux quartiers est soumis, au règlement des ZAC (zone d'aménagement concerté)⁴².

À la différence de Perpignan, le rapprochement vers le fleuve à Montpellier a été rendu effectif, par une politique de développement urbain clairement dirigée vers le Lez. Ses abords ne sont pas uniquement considérés comme une manne foncière opportune, mais aussi comme l'occasion de mettre en valeur l'architecture nouvellement implantée. Ces nouveaux quartiers semblent ainsi réellement tirer parti de la présence du Lez.

*«Comment parler de Montpellier sans cette double dimension que traduit l'iconographie urbaine, carte postale et cliché du haut lieu historique, vision d'une ville nouvelle toute de croissance et de dynamisme ?(...) **Polygone**, bastion du commerce des années 1970, semble clore l'espace public au sud-est avant le saut vers **Antigone** qui aligne colonnades et colonnades **bordant des places qui descendent vers le Lez retrouvé**. Entre Jacques Cœur et la victoire de Samothrace, réfléchis par les glaces de la piscine, de la bibliothèque et des halles, tous trois nouveaux, **la ville avance. Port-Marianne et Odysseum viendront compléter le tout** »* (Ferras et Volle, op. cit., p. 130). Par cette description d'une construction progressive de quartiers qui tracent une direction sans cesse confirmée vers le Lez, Robert Ferras et Jean-Paul Volle montrent que les « étapes de la croissance » de Montpellier sont indissociables de cette figure fluviale.

⁴²Voir à ce sujet le site de la mairie de Montpellier : <http://www.montpellier.fr/376-nouveaux-quartiers-montpellier.htm> (consulté le 12.11.2008).

3.2. Equipements et répartitions socio-démographiques autour du fleuve : de nettes différences quantitatives entre les deux villes

L'observation systématique des équipements autour de la Têt et du Lez peut également témoigner de cette différence de pratique sociale du fleuve entre Perpignan et Montpellier.

On remarque en effet que les occasions d'interaction avec le cours d'eau sont bien plus nombreuses à Montpellier qu'à Perpignan. Aucun *équipement public administratif* n'est situé à proximité de la Têt à Perpignan, alors que deux équipements sont localisés aux abords du Lez à Montpellier, dont l'hôtel de région précédemment évoqué, faisant face au quartier Antigone et au fleuve redessiné. De même, sur le plan cette fois-ci des *équipements scolaires*, une université et un lycée ont été implantés face au Lez. À Perpignan, parmi les *espaces publics dits « verts »*, le seul à être en contact avec la Têt est le jardin de la digue d'Orry du Bas-Vernet, un jardin aujourd'hui contesté pour être trop fragmenté en multiples séquences (jardin d'enfant, skate parc, parkings, ...) et pour être isolé à la fois du fleuve et du quartier adjacent par des barrières physiques et visuelles. Le square Bir Hakeim, précédé de l'allée des platanes qui longeait autrefois la Têt, est certes non loin du cours d'eau, mais sans relation physique avec lui car des logements collectifs ont depuis été construits entre le fleuve et ce quartier. Il en va de même pour le parc de la pépinière. À Montpellier au contraire, nombreux sont les espaces verts jouxtant le Lez : du Nord au Sud nous pouvons citer le bois de Montmaur, le parc du Lunaret, le parc Méric, le parc Richter, le parc du nouvel hôtel de ville, le parc Marianne, ... Là où les deux villes diffèrent le moins, c'est sur le plan des *équipements sportifs et culturels* à proximité du fleuve. Les équipements sportifs y sont en effet à chaque fois relativement nombreux, contrairement aux équipements culturels (on en dénombre seulement deux par ville), en regard au nombre d'équipements de ce type sur l'ensemble des deux villes : pour Montpellier, Agropolis Muséum au Nord et la bibliothèque « à vocation régionale », dans le quartier Antigone ; et pour Perpignan, le palais des congrès et le parc des expositions, susmentionnés. Cependant, bien qu'à proximité du fleuve, ils n'en sont pas pour autant en contact (figure 32) : du point de vue du dessin de l'espace, ces lieux ne sont pas pensés pour être matériellement liés à la Têt, et ne génèrent donc aucune pratique sociale du fleuve. Un équipement sportif de taille est à relever pour Montpellier : il s'agit de la piscine olympique d'Antigone, qui dispose d'un plateau de 2000 places. Mentionnons pour terminer un élément absent de Montpellier mais présent à Perpignan : la *zone industrielle* de la Garrigola, en rive gauche de la Têt. La présence de cet élément, propice à éloigner les

pratiques urbaines (équipements, habitat) du fleuve plus qu'à les y encourager, en dit également long sur la place de la Têt à Perpignan.

Enfin, l'observation des caractéristiques sociales des habitants de *l'autre rive*⁴³ confirme cette différence de statut du fleuve dans chacune des deux villes. À Perpignan, la population du Vernet⁴⁴ est majoritairement jeune, peu diplômée, sans activité professionnelle (on compte 45,3 % de chômeurs dans ces quartiers Nord de Perpignan en 2003, contre 24,7 % sur l'ensemble de la commune). Les termes « ghettoïsation » et « crise urbaine » sont d'ailleurs employés dans le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Perpignan, pour y évoquer l'importance du nombre des catégories sociales à faibles revenus. À Montpellier au contraire, la population de Port Marianne⁴⁵ fait l'objet d'une répartition plus homogène entre les différents profils de catégories socioprofessionnelles de ses habitants⁴⁶. La « ghettoïsation » qui semble avoir cours à Perpignan de l'autre côté de la Têt n'a donc pas lieu à Montpellier, de l'autre côté du Lez.

Ainsi, que ce soit du point de vue du logement, des équipements publics, ou de la répartition sociodémographique, le Lez est, au vu de cette analyse de morphologie fonctionnelle, nettement plus attractif pour les Montpelliérains que ne l'est la Têt pour les Perpignanais. Enfin, rappelons pour conclure qu'être *près du fleuve* ne signifie pas forcément être *en contact* avec lui, et qu'à Perpignan, lorsque de rares équipements publics susceptibles d'engendrer une pratique du fleuve sont présents, ils ne sont pas conçus en tenant compte de la présence de la Têt, qui semble apparaître de façon fortuite à ces occasions.

⁴³Dans la mesure où chacune des villes de Perpignan et de Montpellier est coupée en deux par la traversée du fleuve, nous entendons par l'expression « l'autre rive », la partie du territoire communal la plus récemment investie, qui fait face à la rive du centre ancien.

⁴⁴À Perpignan, cette « autre rive » est d'ailleurs qualifiée par le nom de Vernet, qui regroupe l'ensemble des quartiers au Nord de la Têt, ainsi nommés successivement du plus près au plus loin de la rivière: le Bas-Vernet, le Moyen-Vernet, et le Haut-Vernet.

⁴⁵Montpellier est répartie en sept zones. Port Marianne est la zone qui recouvre l'ensemble du territoire communal de la rive Est du Lez, et qui comprend trois quartiers : le Millénaire, la Pompignane, et Port Marianne à nouveau.

⁴⁶Voir à ce sujet le tableau des niveaux de qualification par quartier au recensement de 1999 : à Port Marianne, 19 % des habitants sont étudiants, 10 % sans diplôme, 16 % possèdent un diplôme supérieur, 11 % un bac +2, 13 % un bac, et 30 % un CEP, BEPC ou CAP/BEB, in *Rapport de présentation du plan local d'urbanisme de la ville de Montpellier*.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5 :

Le développement de la ville de l'autre côté du fleuve, à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, et jusqu'au début du XXI^{ème} siècle, n'a donc pas été conduit de la même façon à Perpignan qu'à Montpellier par les acteurs de l'aménagement urbain. La place du fleuve dans la structure urbaine après son franchissement a évolué différemment dans les deux agglomérations. Perpignan présente en effet des difficultés dans son développement sur la nouvelle rive urbaine, que ce soit du point de vue du bâti – aggloméré sur un axe unique – ou du point de vue du réseau viaire – il isole le fleuve plus qu'il ne le relie au reste de la ville -. Ces difficultés se répercutent dans l'occupation des berges urbaines du fleuve, et montrent une faible intégration de ce dernier dans la ville. Tous ces éléments sont inversés à Montpellier : cette ville présente dans ses pratiques urbaines une volonté plus affirmée par la maîtrise d'ouvrage d'inclure le Lez dans son fonctionnement, et ce à toutes les échelles d'analyse que nous venons d'étudier. Par conséquent, le fleuve n'est pas identifié de la même façon, au cours de son inclusion physique dans les deux agglomérations. À Perpignan, la nouvelle morphologie urbaine a contribué fortement à faire de la Têt une forte contrainte physique, à renforcer son statut de frontière. À Montpellier au contraire, cette nouvelle morphologie urbaine a bouleversé les relations au Lez, en l'intégrant dans les nouvelles structures qui se sont développées lors de l'extension de la ville vers l'Est.

Une grande dichotomie apparaît donc dans l'évolution de leur rapport au fleuve au cours des quarante dernières années. Alors que les possibilités de pratiques sociales urbaines des rives du Lez sont en augmentation constante à Montpellier, la Têt semble figée dans le statut qui était celui de nombreuses rivières avant les années 1970 : elle reste un espace déconsidéré par la population, qui, au début de la décennie 2000, ne le fréquente pas plus qu'avant : seuls de très rares promeneurs, quelques pêcheurs, et des campement de fortune occupent ses rives (ce n'est que depuis le projet d'aménagement des berges livré en 2007, que l'occupation a commencé à évoluer, nous y reviendrons en partie III). L'organisation urbaine de Perpignan s'avère même être centripète par rapport au centre géographique que constitue la Têt depuis le début du siècle.

Cependant, il s'agit à présent de mesurer la justesse de cette hypothèse à l'aune des projets urbains en cours. Perpignan serait-elle en voie d'intégrer la Têt à son projet de développement urbain, trente ans après Montpellier ?

- Chapitre 6 -

VERS UNE FONCTION CENTRALE DU FLEUVE DANS LA VILLE

À Perpignan comme à Montpellier, durant plus de dix siècles, le fleuve était physiquement hors de la ville, en zone frontalière. Puis, au cours du demi-siècle dernier, il a été progressivement inclus dans la morphologie urbaine générale, bien que de façon nettement différente dans les deux agglomérations. Aujourd'hui, une troisième étape peut être dégagée, qui correspond à une homogénéisation des deux rives urbaines, dans laquelle le cours d'eau devient peu à peu une centralité urbaine. Cette étape est en cours, et les grands projets urbains actuels des deux villes constituent le corpus d'étude de ce chapitre, afin de prendre la mesure de l'image sociale de la Têt et du Lez, au travers de ces nouvelles pratiques spatiales liées au fleuve. L'analyse morphologique est structurée de la même manière que celle du chapitre précédent, c'est-à-dire au travers des trois structures de Conzen. Il s'agira dans un premier temps de relever le rôle du fleuve dans la localisation des nouveaux projets immobiliers, puis dans l'évolution de leur maillage général. Enfin, l'étude sera complétée par l'observation des discours liés à la polarisation des équipements autour des deux cours d'eau.

1. Localisation des nouveaux projets immobiliers : une stratégie fluviale

Il n'y a pas d'évolution du statut du Lez ni de la Têt décelable dans les plans locaux d'urbanisme. En effet, aucune des deux villes n'a opéré de changement significatif de zonage conservatoire ou constructible du cours d'eau et de ses abords, entre les anciens POS et le nouveau PLU. Dans les deux cas, et à chaque révision du document, le fleuve est toujours classé en zone N (ou ND) : zone à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages. Ses abords n'ont pas non plus été modifiés. À Montpellier, ils sont restés classés en zone U (zone urbanisée ou urbanisable), exception faite du secteur Richter, où s'est opéré un rétrécissement d'une zone N, comme le laissait deviner la logique d'urbanisation de ces quartiers esquissée depuis l'époque du recalibrage. À Perpignan les secteurs U, A (agricole), et UE (zone d'activités économiques) n'ont été que très peu modifiés (la zone UE s'est élargie). En ce qui concerne les zones urbanisées et agricoles, ceci n'est pas surprenant, compte tenu des zones d'aléas du Plan de Prévention des Risques d'inondation, comme nous l'avons déjà évoqué (figure 23).

Mais à l'intérieur de ce zonage constant, c'est dans la localisation des nouveaux projets immobiliers qu'une confirmation de l'évolution du statut du fleuve est perceptible.

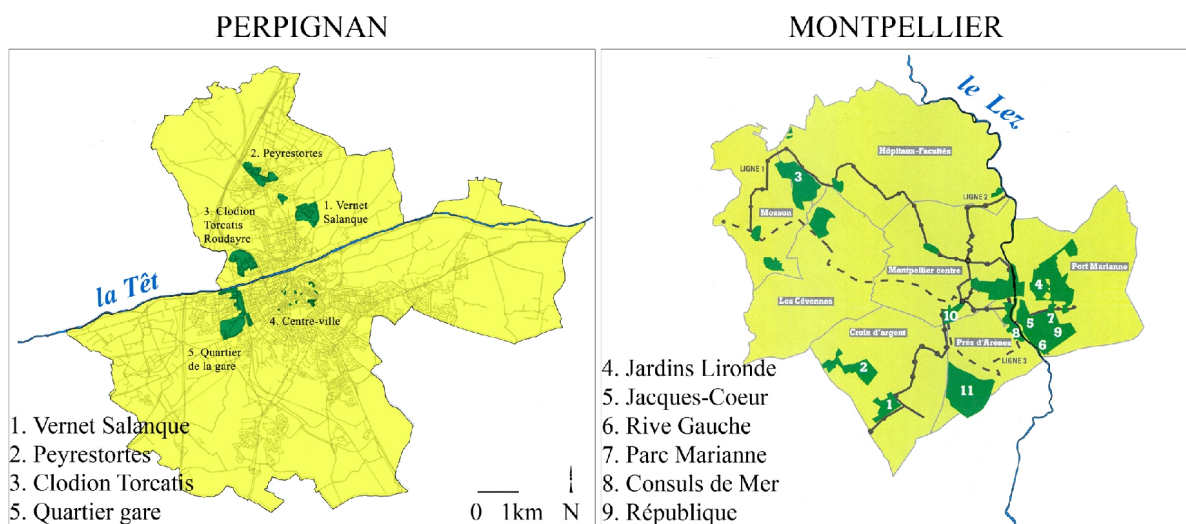


Figure 33 : Rôle du fleuve dans la localisation des nouveaux projets immobiliers. En haut : Carte des projets du PNRU (Programme National de Rénovation Urbaine) de Perpignan et du projet du quartier de la gare. En bas : Carte des 11 nouveaux quartiers « durables » de Montpellier (échelle identique). Réalisation : F.Romain, 2009. Source : données de la Mission de la Rénovation Urbaine, Perpignan, du site internet de la mairie de Perpignan, et du supplément *Montpellier notre ville*, décembre 2008.

1.1 Rénovation de secteurs clés en rive Nord de la Têt

À Perpignan, un programme national de rénovation urbaine (PNRU), contractualisé en 2005, a été mis en place sur les cités d'habitats sociaux. La majorité des quartiers concernés se situe au nord de la Têt (figure 33), qui concentre la moitié du parc social de la ville. Il s'agit en l'occurrence des cités HLM Vernet-Peyrestortes, Vernet-Salanque, et Vernet-Clodion-Torcatis-Roudayre. Au Sud de la Têt, des opérations sur le Centre ancien et les cités de copropriétés Baléares-Rois de Majorque ont également été effectuées. Les objectifs du PNRU étaient de :

« - Réintégrer les quartiers en voie d'exclusion en agissant sur le relogement, le désenclavement, l'espace public, la dynamique économique, culturelle.

- Redonner au centre-ville sa fonction fédérative, sa puissance économique, sociale et culturelle, territoire d'identité et de fraternité.

- Au niveau des quartiers du Vernet, le PNRU présente un objectif supplémentaire consistant à relier les différents secteurs du Vernet au centre-ville historique »⁴⁷.

Au total, 531 logements ont été démolis, 742 logements reconstruits, environ 2000 logements réhabilités dans les quartiers périphériques et 1200 logements remis sur le marché dans le centre ancien. Il apparaît ainsi que les quartiers du Vernet, quartiers du Nord du fleuve, sont devenus le cœur des préoccupations de la municipalité en termes d'offre de logements et d'amélioration de la qualité de vie. *"Les quartiers du Vernet ont commencé leur mutation avec la démolition des HLM"*⁴⁸.

De façon indirecte, le rapport des Perpignanais à la Têt est une cause et une conséquence de ces opérations de requalification. Une cause car nous avons vu précédemment le rôle du fleuve dans l'aspect ségrégatif de ces quartiers. Une conséquence car l'homogénéisation des qualités urbaines des deux rives de la ville ne peut qu'influer sur les perceptions de la rivière, en atténuant notamment le sentiment de contrainte qu'elle véhiculait (notamment, comme nous l'avons vu précédemment, en tant que frontière physique engendrée par un système de circulation non fluide). Ce qui est finalement en jeu au travers de ce PNRU, et de la valorisation des quartiers du Vernet, c'est d'amorcer un cercle vertueux : de nouvelles aménités dans ces quartiers engageant leur désenclavement, qui lui-même engage une nouvelle vision de cette rive fluviale, qui elle-même produit une nouvelle dynamique d'appropriation urbaine.

⁴⁷Objectifs du PNRU, site Internet de la mairie de Perpignan (op. cit.).

⁴⁸Idem.

Cependant, de façon directe cette fois-ci, le fleuve n'est pas annoncé comme un quelconque atout pour ces quartiers. Mis à part la qualification « rivages de la Têt » pour l'un des nouveaux quartiers en construction, le fleuve n'est jamais vraiment mentionné dans les documents de communication relatifs à ces projets. Il ne semble pas directement concerné par ces opérations.

1.2. Renforcement de la densification urbaine de la rive Est du Lez

En 1995, la politique montpelliéraine de développement du bâti autour de la rivière était déjà clairement analysée : *« L'évolution actuelle autour du Lez laisse à penser qu'il y a aujourd'hui un recentrage de l'urbanisation et du développement économique et démographique de part et d'autre du fleuve. L'exemple le plus évocateur est le rééquilibrage de Montpellier en direction de l'Est. La politique actuelle (...) cherche à faire atteindre à la ville une dimension Européenne. La stratégie de la municipalité repose outre sur des atouts économiques, démographiques, infrastructures de communication, pôles de recherches, Universités..., sur la recherche d'une image de ville dynamique littorale. Cette stratégie implique nécessairement que le Lez, seul lien réel de la technopole avec le littoral, soit placé en tant que nouveau vecteur du développement de la ville. Cela sous-entend le recentrage physique du bâti autour de la rivière, mais aussi la réhabilitation écologique de cette dernière. Le premier est en cours, il commence à être palpable »* (Grenier, op. cit., p. 154).

Schéma d'aménagement de Port Marianne



Figure 34 : Schéma d'aménagement de Port Marianne : une polarisation autour du Lez. Source : *Quartier Jacques Coeur, la ville à plein temps*, brochure de communication éditée par la SERM (Société Equipement de la Région Montpelliéraine), la ville et la communauté d'agglomération de Montpellier, non daté.

Cette polarisation de l'immobilier autour du Lez à Montpellier se confirme au travers du développement de nouveaux quartiers, dits « durables » pour leurs objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Sur un développement total de onze nouveaux quartiers, six se situent près du Lez : Rive gauche, Consul de mer, Jardins de la Lironde, Parc Marianne, République et Jacques-Cœur (figures 33 et 34). Leur livraison est prévue selon les quartiers entre 2010 et 2015, et ils comptabilisent un nombre de 8148 logements, dont 1614 logements sociaux. De plus, contrairement à Perpignan, le fleuve est l'argument (et l'atout) principal des opérations de logement situées à ses abords. Tout d'abord dans la toponymie des quartiers : avec le quartier « Rive gauche », qui fait également penser à la rive gauche parisienne ; avec le quartier « Jardins de la Lironde », du nom de l'affluent du Lez ; et enfin avec le quartier « Consul de mer », en référence aux hommes « *qui assuraient les relations avec le Lez et l'étang de Mauguio, signalé dès avant le milieu du 13^{ème} siècle* » (Cholvy, op. cit., p. 85). Le fleuve est également présent en amont des réalisations, au moment de leur conception. Par exemple, l'architecte urbaniste en chef du projet Rive Gauche, Pierre Tourre, déclare l'avoir conçu « *en intégrant le quartier à son environnement, et non l'inverse. J'ai pris en compte tous les éléments environnementaux et bioclimatiques, les quartiers environnants, ainsi que la proximité du Lez* »⁴⁹. De la même façon, le fleuve est fréquemment cité dans les documents de communication de la ville. Enfin, le Lez est présent dans les nouvelles réalisations conjointes à l'aménagement de ces quartiers. Deux illustrations peuvent en rendre compte : la création d'une « plage urbaine » jouxtant le quartier Rive gauche, ou encore la mise en place d'un parc public de 7 hectares au centre du quartier Jardins de la Lironde (figure 35), servant également de bassin de rétention des eaux de l'affluent.

Ainsi, la rive fluviale la plus récente est celle qui concentre les investissements des deux villes du point de vue de l'immobilier. La convocation du fleuve n'y est cependant pas la même, avec une remarquable discrétion de la Têt à Perpignan, face aux références systématiques faites au Lez à Montpellier dans les documents de communication sur ces nouveaux projets urbains.

⁴⁹Tourre P., in supplément *Montpellier notre ville*, décembre 2008 (op. cit.).



Figure 35 : Figuration de la rivière dans la présentation du quartier « les Jardins de la Lironde ». Source : *Les Jardins de la Lironde*, brochure de communication éditée par la SERM (Société Equipement de la Région Montpelliéraine), la ville et la communauté d'agglomération de Montpellier, non daté.

2. Réorientation des voies principales

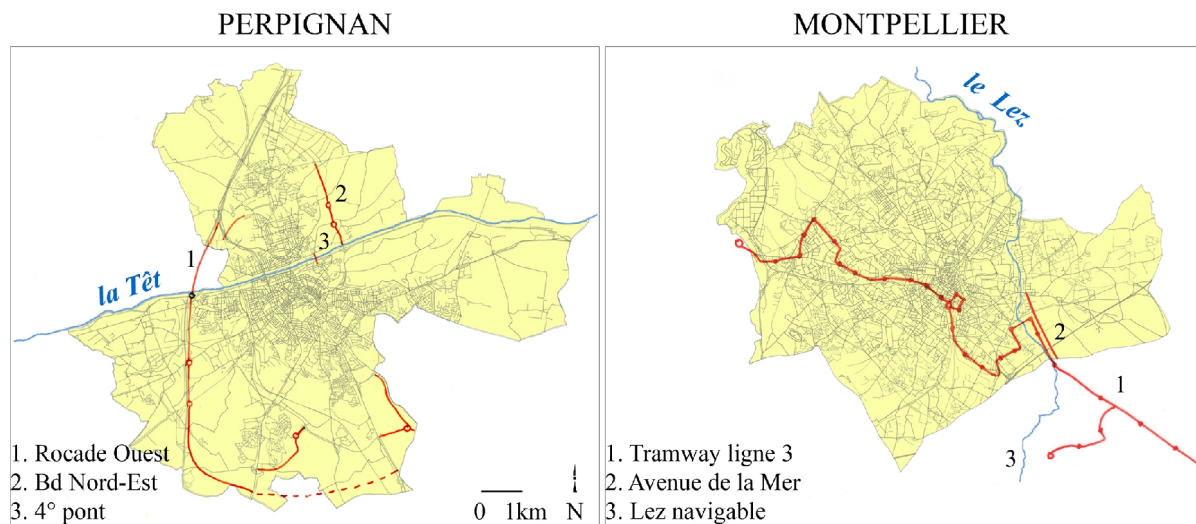


Figure 36 : Projets d'infrastructures routières : de nouvelles priorités prenant en compte la présence du fleuve. Réalisation : F.Romain, 2009. Source : données du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Perpignan, et du site internet des Transports de l'Agglomération de Montpellier (<http://www.montpellier-agglo.com/tam/index2.php>, consulté le 13.09.08).

2.1. À Perpignan, désencombrer la traversée fluviale

« Très focalisés sur la circulation et les équipements, les aménageurs ont longtemps négligé la réflexion en termes de tissu, c'est-à-dire les relations des éléments entre eux. Une prise de conscience de cette lacune a conduit à des actions visant à atténuer ou effacer ces coupures (...). Après les errements du tout automobile on cherche à recoudre les tissus urbains » (Allain, op. cit., p. 82). En effet, après avoir accentué la coupure naturelle du fleuve par un système viaire qui l'obstrue, Perpignan s'inscrit dans ce schéma, en cherchant aujourd'hui à repenser le maillage général : « *Perpignan doit engager un processus de récupération indispensable à la cohésion de la Ville et à sa structure urbaine, notamment en ce qui concerne la circulation. (...) Au-delà du projet routier, l'ambition [de ces] propositions (...) est la reconquête de la Têt par Perpignan en profitant de son énorme potentiel écologique et en transformant l'actuelle barrière en élément d'union entre la ville historique et la « ville au-delà du fleuve »*⁵⁰. Ces propos de l'équipe d'architectes Rosa Barba, Rafaël de Caceres, et Philippe Pous, au moment des réflexions préalables à l'aménagement des berges de la Têt, remettent en question le statut de la voie sur berge. Ils trouvent aujourd'hui écho dans plusieurs projets en cours. Leur objectif est de répondre à cet impératif de lien Nord-Sud, entre les deux rives du fleuve.

Tout d'abord, axes majeurs de cette politique de déplacements, les contournements Est (projet de rocade Nord-Est) et Ouest (rocade Ouest) confirment la volonté de désengorger la traversée de la ville et de la Têt sur sa partie centrale. Le boulevard Nord-Est, en prolongement du pont Alfred Sauvy, contribuera à limiter en centre-ville le flot de véhicules en direction des plages : « *La communauté d'agglomération d'apprête à prolonger jusqu'à la Têt le boulevard nord-est. (...) Cet ouvrage de 2,2 km créera un accès direct vers le littoral tout en désenclavant le quartier de Vernet-Salanque* »⁵¹. Deuxième ouvrage de grande ampleur : la rocade Ouest, qui longera l'autoroute, incitera également les véhicules de transit à ne pas emprunter les circuits aujourd'hui saturés (pont Arago, pont Joffre, voie sur berge, ...). Il y a fort à parier que ces deux opérations, une fois achevées, joueront un rôle non négligeable dans la perception que les Perpignanais ont de leur fleuve.

⁵⁰In Barba R., de Caceres R., Pous P. (Equipe d'architectes), *La ville, son fleuve et la requalification de la RN 9*, texte non daté, non publié.

⁵¹In « Transports : Le contournement routier d'abord », in *Le moniteur*, 3 novembre 2006, p. 33.



Figure 37 : Photomontage du projet du quatrième pont à Perpignan. Source : *Perpignan magazine*, n°67, 2007.

Ensuite, il s'agit du « 4^{ème} pont », actuellement en construction (figure 37) : « Dans sa fonction première, le 4^e pont vise à supprimer un passage à gué impraticable pour les bus, les vélos et les piétons, et donc relier de manière plus fluide et plus humaine le Bas-Vernet Est à Perpignan Sud et au centre-ville. (...) Pour le dire simplement, là où le pont Alfred Sauvy affiche clairement sa vocation de contournement, le 4^e pont quant à lui permettra une liaison pérenne entre les quartiers Est, Nord et Sud. (...) Le 4^e pont se pose ainsi comme la pierre angulaire du plan de circulation sur les quartiers Est »⁵². Des liaisons douces autour de la Têt, étaient, nous l'avons souligné précédemment, effectivement lacunaires à Perpignan. Il nous semble cependant surprenant que le passage à gué soit supprimé... Avec la mise en place de ce nouveau pont, il aurait pu être dédié exclusivement aux piétons et cyclistes, et renforcer ainsi un dispositif encore bien maigre. Mais ce passage à gué semble ne pas correspondre à l'image que la ville souhaite donner d'elle-même. C'est du moins ce que laissent entendre les différents communiqués de la municipalité, qui, comme un leitmotiv, le considèrent comme désuet : « Une ville où un passage à gué, à fleur de l'onde, est vécu tel un anachronisme et une insulte à l'intelligence d'une cité à vocation européenne »⁵³. Précisons que cette vision est tout à fait contradictoire avec les pratiques d'aménagement montpelliéraines, qui font la part belle aux passages à gué (figure 38) et continuent de les multiplier.

⁵²Site de la mairie de Perpignan : <http://www.mairie-perpignan.fr/> (consulté le 20.10.2008).

⁵³Bousquet JL, « 4^{ème} pont : un ouvrage d'art urbain de transport doux », in *Perpignan magazine* n°67, mai 2007.

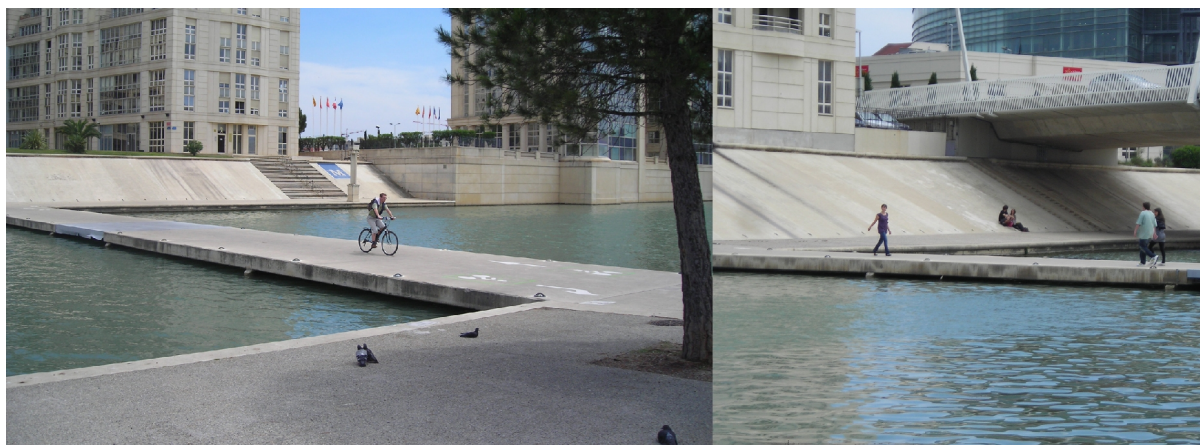


Figure 38 : Passages à gué sur le Lez (photographies : F.Romain, 2007).

Cependant, d'autres traversées piétonnes sont à l'étude. La première est une passerelle, projetée entre le pont Joffre et le pont Arago, face à la construction d'un futur théâtre (nous y reviendrons). La seconde, déjà existante, est située le long du pont SNCF. Il est question de l'améliorer et de la rendre plus pratique d'accès. Enfin, le projet de réaménager l'avenue Torcatis, qui longe la berge nord du fleuve, est en débat, avec pour ambition de décloisonner les espaces publics qui s'y succèdent (notamment les jardins de la digue d'Orry et les différentes aires de jeux), et d'offrir une « vraie façade » à la Têt. Mais ce projet n'a pas été officialisé, il reste actuellement au stade des intentions.

2.2. À Montpellier, suivre le fleuve vers la mer

Les enjeux montpelliérains se situent sur un tout autre plan. Le fleuve n'y est plus une contrainte à atténuer, et ce depuis au moins une décennie, mais un atout considérable à jouer. Et en se tournant vers le fleuve à Montpellier, on se tourne aussi vers la mer, ultime atout. Ainsi, l'essentiel des projets viaires converge vers l'accompagnement de la logique fluviale vers la mer : « *Dernier rêve à l'ordre du jour, la Méditerranée doit maintenant s'efforcer de remonter jusqu'à la ville, juste retour des choses en raison de son passé fluvio-portuaire* » (Ferras et Volle, op. cit., p. 200). « *La quatrième Méditerranée⁵⁴ est en cours d'établissement. Elle a le choix entre faire descendre la ville jusqu'à la mer ou faire remonter la mer jusqu'à la ville. Contrairement aux lois de la pesanteur, on avait d'abord retenu la deuxième option,*

⁵⁴Justifiant l'expression de « Montpellier Méditerranée » employée par les auteurs.

par Lez interposé et convergence des projets : aménagement du fleuve et de ses rives, canalisation et mise en eau permanente. D'où les actions plus ou moins engagées sur Port-Marianne, à l'amont de Port-Ariane construit sur la commune voisine de Lattes. Mais on n'a pas perdu de vue la première option qui prend forme avec le complexe Odysseum qui achève la ville au sud-est. Jouant avec les points cardinaux, les décideurs sont désormais au sud » (Ferras et Volle, id., p. 5).

C'est avec les projets de l'Avenue de la mer (Avenue Raymond Dugrand) et de la ligne 3 du tramway que l'idée du rapprochement de la ville vers la Méditerranée se concrétise. Projet phare de la communauté d'agglomération, l'Avenue de la mer (figure 39) a pour ambition de confirmer le recentrage de la ville vers le Sud-Est : « *Ce projet est lié à la mise en place d'une nouvelle centralité urbaine à l'échelle d'une métropole régionale* »⁵⁵. Il est dit⁵⁶ également que ces 5 km constitueront un axe structurant majeur entre ville et littoral. La première partie, sur le territoire montpelliérain, est conçue par le cabinet Architecture Studio, et la deuxième partie, sur les communes de Lattes et Pérols, par le cabinet d'urbanistes Reichen et Peter. Elle sera longée par la future ligne du tramway (figure 40), dessinée par Christian Lacroix, qui desservira également ces deux communes en direction de la mer, ainsi que Juvignac au Nord de Montpellier. Sa mise en service est prévue pour 2012. « *Montpellier va opérer l'une de ses plus impressionnantes mutations. Il s'agit de faire sortir de terre un immense quartier, le long d'un axe routier de 1,5 km de long. Une extension sans précédent vers l'Est et vers la mer, commencée voilà une dizaine d'années avec la construction de la faculté de Sciences économiques. Cette portion de l'Avenue de la mer, rebaptisée avenue Raymond Dugrand, servira d'appui aux quartiers périphériques déjà existants, comme Richter ou en cours de réalisation, comme la ZAC Jacques Cœur et Port Marianne. En effet, sur 1500 mètres, la ville construira des immeubles design dont les rez-de-chaussée accueilleront des commerces. Près de 11 000 logements sont prévus sur cet axe, qui fera aussi la part belle aux entreprises avec quelques milliers de m² de bureaux. La troisième ligne de tramway servira de liaison nerveuse à cette épine dorsale sur laquelle s'appuieront d'autres quartiers, comme les Jardins de la Lironde ou Port Marianne, où 2400 logements et 45 000 m² de bureaux seront commercialisés d'ici 2010* »⁵⁷.

⁵⁵Montpellier Agglomération : *Des réalisations prestigieuses, des projets d'envergure*, octobre 2008, brochure d'informations.

⁵⁶Idem.

⁵⁷Propos de Philippe SAUREL, Conseiller d'Agglomération, Adjoint au Maire de la Ville de Montpellier, délégué à la commission « Projet Urbain, Urbanisme et aménagement durable », Conseiller Général du 3^{ème} Canton, cités dans *Harmonie, le magazine d'information de Montpellier Agglomération*, n°259, février 2009.



Figure 39 : L'avenue de la mer, élément phare de la stratégie littorale de Montpellier. Source : *Quartier Parc Marianne*, brochure de communication éditée par la SERM (Société Equipement de la Région Montpellieraise), la ville et la communauté d'agglomération de Montpellier, non daté.



Figure 40 : « Tramway Ligne 3 : Face à la mer ». Source : Affiche de communication éditée par la communauté d'agglomération de Montpellier et les Transports de l'Agglomération de Montpellier (photographie : F.Romain, 2008).

Mais, dans cette quête du lien à la mer Méditerranée, le projet le plus surprenant est celui de rendre le fleuve à nouveau navigable. Un bassin (le bassin Jacques Cœur), a d'ores et déjà été construit en rive Est du Lez, dans un quartier au nom anticipateur de « Port Marianne » (figure 41), dans la symétrie du nouvel hôtel de ville. Pour que le fleuve redevienne navigable, ses seuils doivent encore être remodelés, mais en attendant, le port de plaisance est presque là, figurant déjà sur le plan de ville actuel. Notons également qu'un nouveau pont est en projet : le Pont de la République, lien entre le futur port et le nouvel hôtel de ville. Il n'est cependant pas présenté dans les documents de communications de la ville comme un élément majeur dans la hiérarchie des projets, ce qui est compréhensible, au vu de l'ampleur des opérations en cours à Montpellier.



 QUARTIER

JACQUES Cœur

 PLAN de MASSE



Plan : Archimède Urbaniste, architecte coordonnateur.



Figure 41 : Plan de masse du bassin et du quartier Jacques Cœur : une anticipation de la navigabilité du Lez.
 Source : *Quartier Jacques Cœur, la ville à plein temps*, brochure de communication éditée par la SERM (Société Equipement de la Région Montpellieraine), la ville et la communauté d'agglomération de Montpellier, non daté.

Ainsi, les efforts portés sur le maillage dans les deux villes révèlent des enjeux tout à fait différents vis-à-vis du fleuve. Alors que l'objectif des infrastructures de Perpignan est de combattre la coupure fluviale, on souhaite au contraire à Montpellier souligner la présence du Lez par des éléments suivant son cours en direction de la mer : des pistes cyclables, un nouveau tramway et une avenue monumentale : « *Le sud-est apparaissait comme le seul axe de développement possible pour Montpellier, alors que la ville rejoignait déjà partout ailleurs les communes voisines. Il a fallu dompter le Lez et ses crues pour qu'il accompagne la croissance de notre Agglomération, en attendant d'être un jour navigable et de nous amener jusqu'à la mer. Le quartier d'Antigone a ouvert le premier la voie vers la Lez, l'autoroute, l'aéroport et la future gare TGV. Sont venus ensuite le quartier Richter et le bassin Jacques Cœur, la première ligne de tramway ou encore Odysseum. Aujourd'hui, le projet de l'avenue de la Mer offre de larges espaces à requalifier en espaces verts, en équipements publics, en logements, en bureaux et en commerces. C'est un vaste projet sur vingt ans* »⁵⁸.

3. Polarisation des équipements publics autour du fleuve

3.1. Des pôles majeurs à proximité du fleuve

Plusieurs pôles d'équipements sont en développement à proximité du fleuve. Le lien avec le Lez ou la Têt n'apparaît pas de façon explicite, mais la dynamisation des nouveaux secteurs urbains engendrée par ces projets n'est pas sans conséquences sur la place du fleuve dans l'organisation urbaine des deux villes.

À Perpignan, il s'agit du projet lié au futur passage du TGV dans la cité : tout près du fleuve, sur 35 hectares, actuellement en cours de transformation, est prévu un nouveau quartier, comprenant notamment un pôle tertiaire et commercial de 26 000 m², une gare TGV et routière, un centre sportif, et le nouvel hôtel d'agglomération. Ce nouveau pôle perpignanais, au cœur d'une liaison Narbonne – Gérone en moins de vingt minutes, est qualifié d'« *épicerie de l'avenir* »⁵⁹ ! « *L'arrivée prochaine du TGV change de manière brutale la*

⁵⁸Propos de Georges Frêche, cités dans cités dans *Harmonie, le magazine d'information de Montpellier Agglomération*, op. cit. note 57.

⁵⁹Site internet de la mairie de Perpignan (op. cit.).

situation de Perpignan et nous donne les meilleurs espoirs pour la décennie 2010. Aujourd'hui, nous sommes en bout de ligne. Demain, avec le TGV, Perpignan devient une ville-pont entre la métropole barcelonaise et le reste de l'Europe pour l'ensemble du monde ibérique. Mieux, Perpignan sera au cœur d'une conurbation transfrontalière de 900 000 habitants, qui va de Gérone à Narbonne. Nous allons pouvoir construire cet espace transfrontalier grâce à l'arrivée du TGV, c'est-à-dire à l'infrastructure qui unifie ce dispositif. À nous de nous y préparer. Nous devons forcer les feux dans l'équipement de Perpignan pour lui donner tous les atouts d'une ville attractive. Cela nous amène à investir dans de nombreux domaines. La culture, avec le théâtre de l'Archipel. La logistique, avec le doublement du chantier de transport combiné de Saint-Charles qui fera de Perpignan le port sec de Barcelone. L'espace urbain, avec le quartier de la gare. Nous investissons aussi sur le patrimoine pour rendre à cette cité toute son attractivité »⁶⁰. Ces propos du maire de Perpignan montrent assez l'intérêt de ce projet pour le développement de la ville. L'emploi de qualificatifs tels que « ville-pont » et « port sec », qui évoquent l'univers fluvial, sont révélateurs du type d'atouts dont une agglomération souhaite pouvoir s'enorgueillir. À quinze kilomètres de la mer, Perpignan ne peut pas jouer davantage la carte de ville littorale telle que le fait Montpellier, à seulement cinq. Perpignan a traditionnellement connu ce rôle de ville-pont entre l'Espagne et la France, symbolisé par la traversée de la Têt sur le pont Joffre. Et le port sec dont parle Jean-Paul Alduy se situe précisément sur une large portion du cours du fleuve, zone récemment élargie sur le PLU comme nous l'avons évoqué plus tôt. Le théâtre de l'Archipel, sur lequel nous nous attarderons ci-après, a été situé au bord de l'eau également. Cependant, il apparaît clairement que le fleuve ne figure pas dans ce discours sur l'avenir de Perpignan. Ni la ville-pont, ni le port (sec) (sic), ni le théâtre, ni ce quartier de la gare au pied du fleuve, ne font référence à la Têt, oubliée car éclipsée par le TGV, comme l'a été le Lez par le train, il y a deux siècles. Nous évoquons cependant ici ce projet du nouveau quartier de la gare comme un élément majeur de l'évolution des pratiques spatiales du fleuve, dans la mesure où, situé géographiquement à ses abords, il change la géographie urbaine de Perpignan, réoriente ses pôles d'équipements principaux près du fleuve, et contribuera probablement dans les prochaines années à transformer encore l'image sociale de la Têt.

Nous avons vu précédemment que Montpellier n'était pas dépourvue d'équipements publics aux abords de son fleuve. Cette tendance ne fait que se confirmer, avec notamment le

⁶⁰Propos de Jean-Paul Alduy, Sénateur Maire de Perpignan, in *Le Moniteur*, op. cit. note 51.

développement du Pôle d'Odysseum. Situé, ce qui est désormais classique, sur la rive Est du Lez, ce « *pôle ludique et commercial* »⁶¹ se constitue peu à peu de divers équipements de loisirs, de restaurants, d'un centre commercial, et d'un hôtel d'entreprise dédié aux entreprises étrangères⁶². Parmi les équipements de loisirs, citons l'aquarium Mare Nostrum, de 5000 m², dont le projet actuel de doublement de sa surface en ferait le plus grand d'Europe⁶³. Mais ce pôle Odysseum n'est à Montpellier que l'un des nombreux projets en cours, et ne figure pas comme un aspect majeur des politiques publiques actuelles, rôle davantage tenu par l'Avenue de la Mer, imaginée par Georges Frêche comme les futurs « Champs-Élysées » montpelliérains⁶⁴.

3.2. Des monuments sur le fleuve

Non seulement les pratiques urbaines se rapprochent du fleuve comme en témoigne le développement des pôles d'activité que nous venons de citer, mais le fleuve devient support de monuments à fort impact symbolique pour la ville. Les fleuves méditerranéens, jusqu'alors dépourvus de ces objets architecturaux le long de leur traversée urbaine, contrairement à leurs homologues non torrentiels, sont désormais en passe de représenter la ville, d'être le support scénographique de son spectacle urbain, d'être l'affichage du pouvoir économique de la cité méditerranéenne, et ce de façon tout à fait inédite dans ce contexte géographique. Coïncidence amusante, Jean Nouvel, architecte de renom, signe les deux monuments phares de Perpignan et de Montpellier, aux constructions simultanées (figure 42).

⁶¹Montpellier Agglomération, op. cit. note 55, p. 4.

⁶²Hôtel d'entreprise MIB : Montpellier International Business Incubator (Capacité : 3500m² »)

⁶³Montpellier Agglomération, op. cit. note 55, p. 3.

⁶⁴Montpellier Agglomération, id., p. 7.

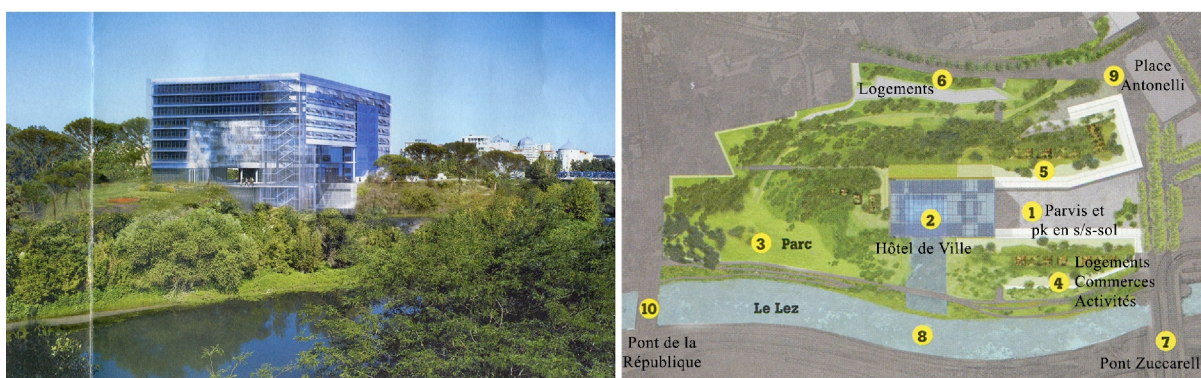


Figure 42 : Une monumentalisation de la façade fluviale (En haut : Photomontage du projet du théâtre de l'Archipel à Perpignan, architecte Jean Nouvel. En bas : Photomontage et plan masse du projet du nouvel Hôtel de Ville à Montpellier, architectes Jean Nouvel et François Fontès.) Sources : site internet de la mairie de Perpignan (op. cit.), et supplément *Montpellier notre ville*, février 2009 (op. cit. note 57).

C'est avec un futur théâtre que Perpignan inaugure une monumentalisation de sa façade fluviale. « Pour paraphraser Kawabata, prix Nobel de Littérature en 1968, Perpignan a longtemps joué les « belles endormies », vivant de ses atouts naturels et de ses rentes, à l'image un brin nonchalante. Depuis un certain nombre d'années, la capitale de l'ancien Royaume de Majorque est sortie de sa torpeur. Aujourd'hui, elle a besoin d'un choc pour

redorer encore son image. Le Théâtre de l'Archipel, signé Jean Nouvel, architecte mondialement reconnu, s'impose en catalyseur idéal des nouvelles énergies. Un théâtre tel une œuvre d'art, ouvert à tous et capable d'attirer les visiteurs du monde entier. Un symbole du renouveau de Perpignan au sein de l'arc méditerranéen »⁶⁵. Ce théâtre porte le nom du concept repris ici par Jean-Paul Alduy pour évoquer la politique d'urbanisation de l'agglomération : l'idée d'archipel évoque en effet la structure traditionnelle de la plaine du Roussillon, en constellation de villages. L'objectif du développement urbain actuel est ainsi de conserver cette structure, en évitant que les villages se rejoignent, s'agglomèrent, et donc en fabriquant un urbanisme sous forme d'îles, reliées par l'espace agricole⁶⁶. Ce futur théâtre municipal sera justement un archipel composé de six bâtiments distincts, dont une salle de spectacle en forme de grenat, la pierre dite, dans ce contexte, emblématique des Catalans.

Mais, là encore, subsiste un doute quant à la réelle confiance dans un quelconque pouvoir valorisant de la Têt. Le fleuve est très peu mentionné dans les divers papiers de communication sur ce projet. C'est à se demander si l'emplacement du théâtre, qui « *sera construit sur le site de l'actuelle gare routière, face à l'Espace Méditerranée* »⁶⁷, n'est pas le fruit d'une opportunité foncière plus que d'une véritable volonté politique de contact fluvial. Le fleuve est en effet toujours signifié comme un obstacle : « *Il nous faut un choc en terme d'architecture et de modernité. Le grenat*⁶⁸ *sera un formidable outil en matière d'aménagement durable du territoire. Un grand projet urbain d'envergure qui transformera la coupure de la Têt en suture avec comme lien cette passerelle d'une longueur de quatre-vingt dix mètres, large de cinq à huit mètres, franchissable à pied ou à vélo, littéralement jetée sur le fleuve. Posé sur la rive Sud de la Têt, le Théâtre de l'Archipel projettera sur la rive Nord sa fulgurante modernité* »⁶⁹. Il semble falloir dépenser une énergie considérable pour aller de l'autre côté de ce fleuve barrage. En outre, devant le choc du coût financier de l'opération, la controverse fait rage : « *Beaucoup de Perpignonais s'inquiètent voire s'insurgent du montant d'une telle réalisation dont l'investissement global se monte à 42,2 millions d'euros* »⁷⁰.

⁶⁵Perpignan magazine, n°74, dossier « Le Théâtre de l'Archipel, un symbole de modernité, la scène de tous les élargissements », septembre 2008.

⁶⁶In *Le Moniteur*, op. cit. note 51, p 29.

⁶⁷Idem.

⁶⁸Le grenat est l'un des bâtiments de ce théâtre, et tient son nom de la pierre précieuse dont il porte la couleur.

⁶⁹Propos de Jean-Paul Alduy, sénateur maire de Perpignan, in *Perpignan magazine*, op. cit. note 65.

⁷⁰In *Perpignan magazine*, op. cit. note 65.

À Montpellier, c'est le nouvel hôtel de ville qui est en ce moment sous les feux des projecteurs. Contrairement à Perpignan, ce n'est pas la première fois qu'un bâtiment public est en façade sur le fleuve. Cela avait déjà été amorcé avec un autre monument symboliquement fort : l'hôtel de région, dans l'axe et face à Antigone, sur la rive Est du Lez. C'est cette fois-ci en rive Ouest, mais surtout, bien plus au Sud, en direction de la mer, face au futur port Jacques Coeur. À la différence du contexte perpignanais, la construction de ce monument qualifié de « *balcon sur le Lez* »⁷¹ s'inscrit de façon quasi-constante dans une célébration du fleuve qui l'accueille : « *Un équipement structurant l'axe nord-sud : le futur Hôtel de Ville symbolise la dimension prise par Montpellier. Avec une croissance démographique de 9,86 % (moyenne nationale : 4,98 %), la collectivité marque la nouvelle centralité de son territoire par un outil à sa mesure, rendu nécessaire pour les défis déjà en cours. La réorganisation de la ville autour du Lez décrit les nouveaux contours de Montpellier. Les berges deviennent un lieu de promenade, un nouvel axe de circulation douce* »⁷². Non seulement le Lez situe ce nouvel équipement emblématique du pouvoir municipal et de sa volonté de réorientation au Sud-Est, mais le fleuve participe également à son architecture, symboliquement figuré à l'intérieur même du bâtiment : « *Ce parallélépipède, haut de 40 m, est posé sur un plan d'eau tourné vers le Lez. Il domine au nord un parvis long de 120 m. Evidé par deux patios, il ménage des vues traversantes sur le parc, le parvis et le Lez. Rafraîchissant le bâtiment, le miroitement de l'eau anime l'espace intérieur. Les façades, réfléchissantes, suivent les variations du soleil. Les ondulations de l'eau engendrent des vibrations lumineuses. Ces jeux d'ombre et de lumière ont le bleu comme base chromatique, couleur de la Ville* »⁷³. Structuration et eau sont ainsi les maîtres mots de ce projet, tourné délibérément vers son fleuve et... vers la grande bleue. Il dit y entraîner avec lui l'ensemble de la ville et de la communauté d'agglomération.

Si les deux villes ont ainsi des projets d'équipement similaires en ce qui concerne leur distance géographique au fleuve, ces projets ne sont pas équivalents en termes de construction argumentaire : alors qu'à Perpignan la Têt continue d'apparaître comme un frein, le Lez à Montpellier est considéré comme un support puissant de développement.

⁷¹Montpellier Agglomération, op. cit. note 57, p. 9.

⁷²Id., p. 8.

⁷³Ibid., p. 4-5.

CONCLUSION DU CHAPITRE 6 :

Nous avons mis en évidence deux différents types d'intégration morphologique du fleuve au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle : intégration choisie à Montpellier, subie à Perpignan. L'analyse des politiques publiques actuelles confirme cette observation. Certes, l'observation des projets liés au logement, au réseau viaire et aux équipements montre que le fleuve acquiert une position de plus en plus centrale, et ce dans les deux villes, mais les pratiques actuelles témoignent d'images du fleuve encore bien différentes d'une ville à l'autre : le Lez porte avec lui le symbole d'une ville littorale en développement constant, alors que la Têt fait figure à Perpignan de poids que la ville voudrait ne plus avoir à traîner derrière elle pour pouvoir évoluer. D'un point de vue strictement morphologique, les deux agglomérations construisent cependant une structure urbaine similaire dans leur distance à la rivière. Il y a donc confirmation de l'intégration du fleuve à Montpellier, mais il y a seulement un début d'intégration du fleuve à Perpignan.

L'approche que nous venons d'employer s'inscrit dans l'idée selon laquelle l'étude des « pratiques spatiales », selon le terme employé par Lévy et Lussault, ou « pratiques sociales dans l'espace », que sont les projets urbains relatifs aux structures bâties, viaires et d'occupation du sol, est un vecteur de connaissance des représentations d'un territoire ou d'un objet. *« Les pratiques de l'espace sont influencées par une certaine vision du réel. L'aménagement urbain n'échappe pas à la règle. Les conceptions du monde et les représentations influencent profondément l'urbanisme. À l'inverse, les formes urbaines agissent directement sur les pratiques, ou par le biais de l'image et des représentations »* (Alain, op. cit., p.19). Nous avons ainsi observé que le changement de prise en compte du fleuve a des répercussions urbaines, mais également que les transformations urbaines agissent sur les perceptions du fleuve, parfois en retour, parfois les précédant. Ainsi, comprendre la place du fleuve dans la morphologie de Perpignan et de Montpellier est, d'une part, un premier jalon vers une connaissance des représentations sociales de la Têt et du Lez dans ces deux villes. D'autre part, dans le contexte actuel d'essor démographique, c'est s'interroger sur le rôle du fleuve dans la structuration et le développement urbain.

Nous pouvons à présent dresser un premier bilan des représentations sociales des élus, relatives au fleuve méditerranéen à Perpignan et Montpellier, consécutif à l'analyse de l'évolution de la morphologie et des politiques urbaines. La première hypothèse de cette recherche défendait l'idée du rôle moteur du fleuve comme nouvel élément de structuration de la ville. On supposait que le fleuve était devenu un catalyseur autour duquel des formes et des fonctions urbaines se réorganisaient. On supposait également que les mutations de la structure urbaine de la ville (causées par son agrandissement) induisaient un changement des pratiques spatiales liées au fleuve.

Les résultats de cette étape de recherche tendent à pondérer cette hypothèse pour le premier terrain, mais à la confirmer pour le second. Deux états d'« intégration » du fleuve ressortent en effet de cette analyse. Alors que Perpignan s'est développée sur sa deuxième rive de façon bien plus précoce que Montpellier, ses pratiques spatiales liées au fleuve semblent y accuser aujourd'hui un retard d'une trentaine d'années par rapport à celles de Montpellier. La différence entre les deux villes était déjà notable au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, période au cours de laquelle Montpellier a recalibré son fleuve en partie aval, pour pouvoir se développer sur ses abords⁷⁴. Cependant, les projets urbains actuels montrent que le statut de la Têt à Perpignan semble aujourd'hui suivre la même tendance qu'à Montpellier. Ce ne sont pas ici les travaux hydrauliques qui conditionnent le développement de la ville autour du fleuve⁷⁵, mais comme nous l'avons vu, l'assouplissement du réseau viaire et l'homogénéisation socio-spatiale entre les quartiers rive nord et les quartiers rive sud. Ainsi à Perpignan, le fleuve perd peu à peu son statut de coupure. Longtemps fonctionnant comme le second rempart de la ville, poursuivant la limite des fortifications, la frontière fluviale est aujourd'hui en voie d'être effacée. Il semble y avoir réorientation du centre historique vers un nouveau centre adapté à l'agrandissement de la ville ; le fleuve articule et donne une cohérence aux différents projets urbains (circulation, urbanisation, équipements, espaces verts...). Cet élément apparaît morphologiquement dans les deux agglomérations. Mais cette nouvelle centralité n'y est pas affirmée de la même façon : Montpellier la proclame comme étant la voie de l'avenir, Perpignan s'en excuse.

⁷⁴« Montpellier si « tard venue », qui n'a eu de cesse de « se rattraper » et qui s'est si bien rattrapée puis surpassée dans le contexte régional et au-delà » (Ferras et Volle, op. cit., p. IX).

⁷⁵Pour la même surface communale, l'emprise bâtie de Perpignan est deux fois moindre que celle de Montpellier. Les besoins en terme de développement urbain sont donc moins importants dans la première ville que dans la seconde, et Perpignan, pouvant conserver ses terres inondables en zone agricole, peut se suffire des travaux de canalisation effectués dès 1920.

**PARTIE III. L'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA TET ET DU LEZ AMONT,
UN SYMBOLE DE RENATURATION URBAINE**

L'intérêt porté aujourd'hui au fleuve se manifeste au travers des mutations de la structure urbaine de la ville, qui réorganise ses formes et ses fonctions en fonction de son existence. Mais si les projets liés au fleuve sont révélateurs de son changement de statut à l'échelle de son lit majeur et de la macroforme urbaine, qu'en est-il à l'échelle de son lit mineur ? Il apparaît en effet que les mutations à l'échelle de la structure urbaine ne représentent pas l'unique preuve de ce changement de statut du fleuve : il est également perceptible au niveau des berges fluviales, qui font l'objet de soins esthétiques dans la plupart des villes dont le contexte économique et culturel se prête à ce type d'investissement paysager. Leurs berges y constituent des espaces publics ouverts, des lieux de promenade dans lesquels la ville présente une image d'elle-même, par le biais d'une façade architecturale qui entretient des rapports formels spécifiques avec ce linéaire d'eau. Notons que l'aménagement fluvial a été d'ordre technique et hydraulique : mise en place de barrages, de seuils, de digues et calibrage du lit en vue de maîtriser les débits. Il a, dans certains cas, été d'ordre architectural, sur les façades bâties qui longent les cours d'eau urbains. Mais l'aménagement d'ordre paysager, concernant l'aspect esthétique des berges du fleuve, est un phénomène plus récent, concomitant avec le développement des interventions des paysagistes concepteurs dans le cadre des commandes publiques des collectivités (Donadieu, 2000). On observe ainsi depuis une vingtaine d'années une multiplication des opérations d'aménagement paysager de ces berges fluviales⁷⁶. Dans la mesure où la transformation actuelle des fleuves est significative du regard porté sur eux aujourd'hui, il nous a semblé nécessaire dans ce second temps de recentrer l'étude sur le fleuve lui-même : l'aspect de son lit et de ses abords directs.

De nombreux fleuves méditerranéens, à leur traversée d'agglomérations (par exemple le Gardon à Alès, l'Aygues à Orange, l'Aude à Carcassonne, le Var à Nice) sont des espaces où le degré de présence des milieux naturels est plus fort que dans n'importe quel autre espace urbain. L'histoire du régime torrentiel des fleuves méditerranéens explique cette situation. Encore aujourd'hui, le lit n'est souvent pas ou peu aménagé, laissant apparaître des ripisylves naturelles plus ou moins boisées en plein cœur urbain, comme c'est encore le cas pour nos

⁷⁶Articles et dossiers de revues spécialisées consacrés aux aménagements fluviaux (op. cit. note 1).

deux terrains de recherche (du moins à Montpellier sur une partie de son cours). Dans un contexte où l'aspect sauvage de ces rivières a longtemps été (et est parfois encore) synonyme d'abandon, de rejet et de laideur, le parti d'aménagement des berges fluviales se fait plus délicat, car il conditionne le maintien ou non de la physionomie actuelle du fleuve. Comment ces fleuves torrentiels, qui sont des espaces singuliers, sont-ils aujourd'hui pris en compte dans les milieux urbains qu'ils traversent ? Y a-t-il aujourd'hui un langage commun à l'aménagement des rivières urbaines des villes méditerranéennes ? Quel paysage fluvial urbain veut-on y construire ?

Une étude comparative des derniers projets paysagers sur les berges de chacun des deux fleuves (« l'opération "Lez vert" » à Montpellier en trois phases successives – 2004, 2005 et 2006-, et « l'aménagement des berges de la Têt » de 2007 à Perpignan) permettra d'en rendre compte, en attestant de la façon dont se situent les projets des architectes et des paysagistes face à l'idée de nature dans la ville. La notion de projet est multiple, et ses différentes facettes sont ici utiles pour répondre à notre problématique. Pris dans un sens architectural et technique, le projet est un « dessin (en plan, coupe, élévation) d'un édifice à construire », d'un objet, « antérieur à la réalisation »⁷⁷. Plus généralement, c'est l'« image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre (...) : une idée, une intention, un plan, un programme, une résolution »⁷⁸. Projeter, du latin *projectare*, a été en effet employé tout d'abord pour désigner l'action de « jeter au loin, en avant »⁷⁹, « dehors, à terre »⁸⁰ (XII^e siècle, *porjeter*). Mais le projet architectural, ou de paysage, désigne aussi l'état final, « l'exécution, la réalisation »⁸¹ de ce dessin. L'analyse d'un projet peut être effectuée à ces deux niveaux complémentaires : au niveau de la conception, en deux dimensions graphiques, et au niveau de la réalisation, sur le terrain. Il devient possible de mesurer l'écart entre le projet décrit par son auteur, le projet réalisé et la perception de ce même projet par ses utilisateurs. Au-delà de cette première définition, la notion de projet contient des paramètres plus généraux : un projet de paysage, comme l'est ici l'aménagement d'un fleuve urbain, est à la fois un projet architecturant, au sens où il propose des formes et des organisations spécifiques, mais aussi un projet de gestion de l'espace matériel, prenant en compte le long terme, et un projet social dans la mesure où il

⁷⁷*Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, sous la dir. de Robert P., Paris, Le Robert, 2001.

⁷⁸Idem.

⁷⁹Dauzat, A., Dubois, J., Mitterand, H. (revu et corrigé par), *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, 4^e éd. Paris, Librairie Larousse, 1964.

⁸⁰*Le Grand Robert de la langue française*, 2^{ème} éd. dirigée par REY A., dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de Paul Robert, Paris, éd. dictionnaires Le Robert, 2001.

⁸¹Idem.

anticipe des pratiques à organiser (Choay, Merlin, 2000). Ainsi, d'un point de vue méthodologique, l'analyse a trait non seulement aux aménagements effectués, mais aussi aux différentes étapes de conception des projets avant leur livraison, ainsi qu'aux diagnostics et études menés en amont des réalisations. Ces informations sont situées précisément dans leur contexte temporel afin de valider ou d'invalider l'hypothèse d'une évolution des projets vers une plus grande intégration des processus naturels dans le milieu urbain. Plusieurs aspects de ces projets sont donc envisagés : le projet lui-même, étudié *in situ* (formes, topographie, accès, végétation, pleins/vides, composition), et la communication du projet : littérature écrite (conférences, textes de diagnostics et de projets) et dessinée⁸² (perspectives, coupes, plans masses, images de référence). Tous ces éléments permettent d'établir la genèse de ces projets, leur mise en œuvre et leurs impacts perceptifs. Des comparaisons avec les projets antérieurs, réalisés ou non, sont également utilisées pour mettre en perspective les évolutions actuelles.

L'analyse est ici structurée en trois chapitres, mettant chacun en évidence un type d'évolution fondamental des projets actuels, au regard des pratiques antérieures d'aménagement fluvial dans ces deux villes. Le premier chapitre expose la façon dont ces berges sont passées du statut de friches urbaines à celui d'espaces verts classiques. Le second montre comment cette mise en conformité avec une tradition d'aménagement est toute relative, dans la mesure où les projets signent une rupture importante en termes de naturalité urbaine. Le dernier insiste sur cette notion de rupture, cette fois-ci en termes de pratiques d'aménagement, en décrivant les modalités d'intervention sur le linéaire fluvial.

⁸²Nous empruntons cette distinction "littérature écrite" - "littérature dessinée" à Marcel Roncayolo lorsqu'il donne des pistes méthodologiques d'analyse de la représentation et des pratiques de la ville (Roncayolo, 1996, op. cit., p. 79).

LES CONDITIONS D'UNE APPROPRIATION DES BERGES FLUVIALES

L'aménagement paysager des berges fluviales de la Têt et du Lez va dans le sens d'une rectification de son aspect pour le rendre conforme aux attentes sociales, telles qu'elles sont interprétées par les commanditaires et les concepteurs. L'état avant le projet – une absence d'usage -, témoigne de l'écart entre la réalité de l'espace fluvial, et les potentialités d'appropriation repérées par la maîtrise d'ouvrage. La question à laquelle doivent tout d'abord répondre les paysagistes est « comment peut se faire l'acceptation sociale du fleuve » ? Outre les discours assimilables à une rhétorique de propagande, repérables dans les textes relatifs aux projets, le passage à un statut de non friche est établi au travers de deux types d'actions sur l'espace : une légitimation du lieu, par l'usage de codes propres aux espaces publics reconnus, et une mise en visibilité des espaces fluviaux.

1. un contexte d'aménagement inédit

En premier lieu, les projets réalisés à l'échelle du fleuve sont l'expression d'un enjeu nouveau, du fait du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Ce contexte, c'est celui des berges fluviales. Ni les berges de la Têt, ni celles du Lez sur les sections concernées ici, n'avaient déjà été *paysagées* : si des aménagements d'ordre hydrauliques y ont été réalisés (dès 1720 pour la Têt), des aménagements scénographiques et/ou horticoles n'y avaient jamais été conduits. Bien que des idées aient commencé à émerger depuis les années 1980, celles-ci étaient restées « dans les cartons ». Ces berges fluviales étaient en effet des espaces marginalisés, considérés comme des friches urbaines. Or l'image désormais flatteuse que constitue le fleuve, en tant que vitrine de la ville, modifie la prise en compte de ces espaces non encore investis par les citoyens. Transformer ces espaces marginalisés en espaces publics connus, identifiables, appropriables en tant que lieux urbains, est un objectif majeur des projets d'aménagement paysager des rives de la Têt et du Lez.

1.1. Des projets "paysagers" sur les berges des fleuves

Ni la Têt, ni le Lez dans sa partie amont, n'avaient déjà été aménagés en termes paysagers. Plusieurs diagnostics et propositions ont cependant été menés dans les années 1990, période coïncidant avec la montée de l'intérêt pour le rôle esthétique des rivières urbaines, que nous avons évoquée en partie I. À Perpignan, il s'agit d'une étude⁸³ réalisée par le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement des Pyrénées Orientales, et d'un mémoire de DESS⁸⁴, effectués en 1995, portant sur la traversée urbaine du fleuve. À Montpellier, le dossier *Lez vert*⁸⁵, constitué en 1990, par le service Paysage et Nature de la mairie, développait bon nombre d'idées de l'aménagement actuel. Or il est significatif que ces projets n'aient jamais été menés à leur terme. Leur réalisation était soumise aux volontés d'investissement financier des politiques publiques, et, si les concepts existaient déjà il a dix ans, ce n'est qu'à la fin de la première décennie 2000 que les réalisations ont vu le jour.

De quoi s'agit-il ? À Perpignan, le projet, dont la première tranche a été réalisée en 2007, consiste en plusieurs interventions en rive gauche du fleuve, attenantes aux quartiers nord de la ville, sur les parties hautes et basses, séparées l'une de l'autre par un endiguement dont le dénivelé atteint jusqu'à six mètres. En partie basse, le *chemin de chèvre*⁸⁶ existant en bordure du chenal d'étiage est redessiné : son linéaire et ses abords végétalisés sont en partie modifiés. Un "promenoir"⁸⁷ a également été construit, le long de l'avenue Torcatis, en partie haute de la digue. Ce projet, intitulé "aménagement des berges de la Têt", s'inscrit dans un ensemble de démarches l'accompagnant. Celles-ci ont été menées d'une part par la communauté d'agglomérations Perpignan-Méditerranée, avec la réalisation d'une étude sur l'ensemble du bassin versant⁸⁸, et d'un film *la Têt, un courant de nature dans la ville*, projeté notamment lors de plusieurs concertations qui ont eu lieu en 2006 dans différents quartiers de la ville. Elles ont d'autre part été menées par l'association *l'Atelier d'Urbanisme*, qui a organisé un débat⁸⁹ sur les options d'aménagement à envisager, et une exposition faisant le bilan du travail de concertation et des propositions d'aménagement effectuées.

⁸³CAUE des P-O, *Parcours d'eau : la Têt, et Perpignan, un vaste parc urbain au fil de l'eau*, 1995.

⁸⁴Egea V., *Projet d'aménagement de la Têt à Perpignan : la reconquête d'un fleuve en milieu urbain*, mémoire de DESS, 1995, 320 p.

⁸⁵*Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, BCEOM 1990, Ville de Montpellier, Direction Générale des Services Techniques, Direction Aménagement et Programmation, 56 p.

⁸⁶Le "chemin de chèvre" désigne un sentier qui s'est formé spontanément par les passages répétés des hommes (et, à l'origine de l'expression, des bêtes).

⁸⁷Terme employé dans le dossier d'avant-projet : Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 2.

⁸⁸Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée, *Etude globale sur le bassin versant de la Têt*, op. cit. note 19, et commande d'un film à Tricot C., *la Têt, un courant de nature dans la ville*.

⁸⁹Compte rendu n°2 des Débats de l'Atelier d'Urbanisme, *La Têt : « rupture ou couture »*, juin 2000.

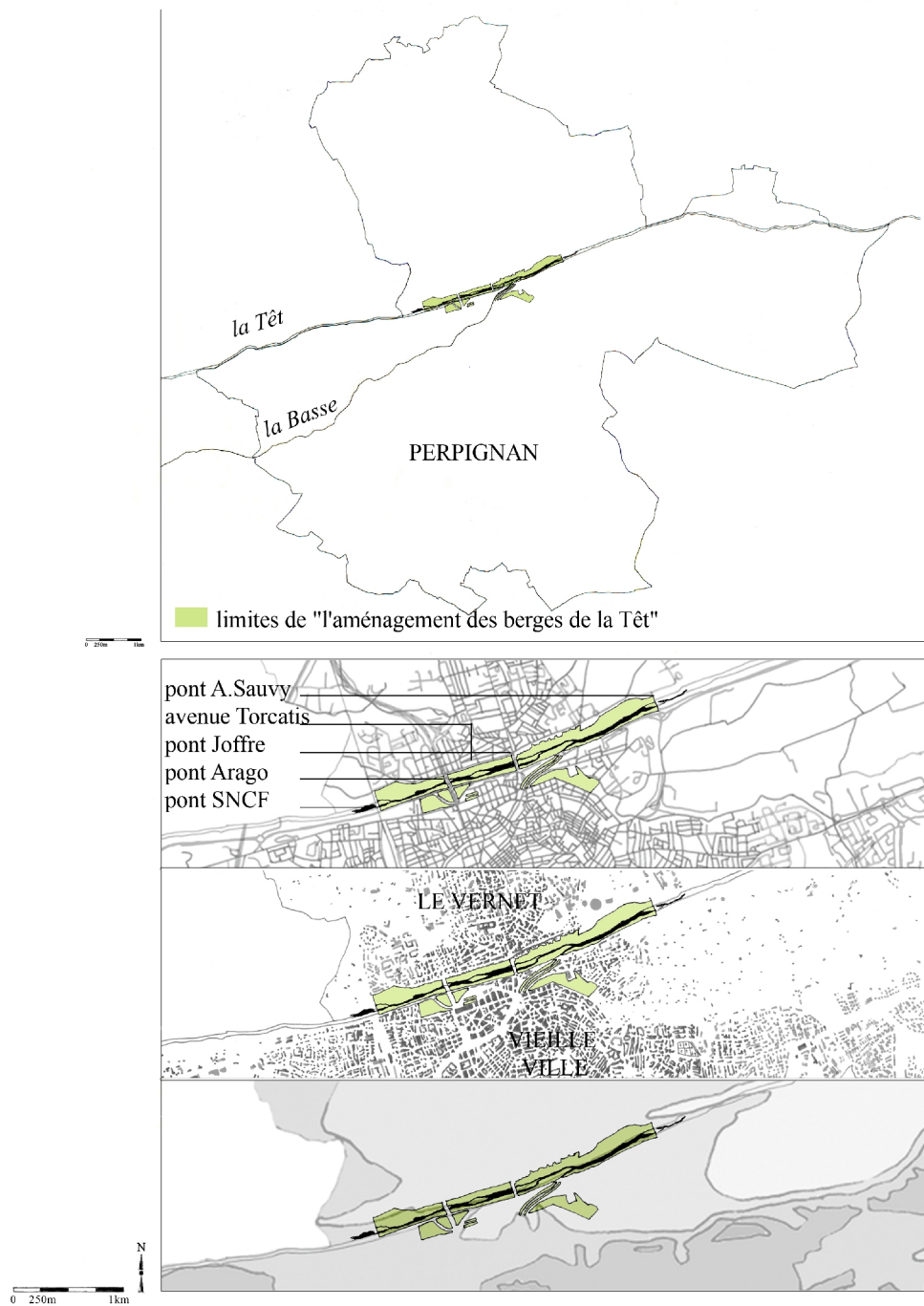


Figure 43 : Le projet d'aménagement des berges de la Têt, au coeur du noyau urbain de Perpignan. En haut, localisation du projet par rapport aux limites communales. En bas, localisation du projet par rapport au contexte viaire, bâti, et topographique. Réalisation : F.Romain, 2009. Sources : données IGN.

À Montpellier, le projet intitulé "opération *Lez vert*", est également une création de cheminements piétonniers, cette fois-ci en rive droite du fleuve, rive ayant le plus long linéaire de contact avec Montpellier, en formant sa limite communale (figure 44). Trois secteurs sont concernés par ce projet : les berges du parc Rimbaud, celles du parc Méric, et celles du domaine de Lavalette, dont les livraisons respectives datent de 2004, 2005, et 2006. Le tronçon situé entre les parcs Rimbaud et Méric est actuellement à l'étude.

Une première différence est à noter entre les deux projets, du point de vue de leur localisation. Situé entre le pont SNCF et le pont Alfred Sauvy, le projet d'aménagement fluvial perpignanais couvre la quasi-totalité de la jonction entre les deux rives urbanisées, soit près de trois kilomètres de linéaire sur cent cinquante mètres de berges en moyenne⁹⁰. La première tranche réalisée, entre le pont Joffre et l'amont du pont Arago, correspond à la zone géographiquement la plus centrale de la ville, entre la vieille ville et la partie la plus densément habitée du Vernet, au nord de la Têt (figure 43). À Montpellier, la partie du Lez ici concernée, d'Agropolis au pont Chauliac, est implantée dans un contexte de moins grande densité urbaine. Le linéaire concerné est de sept kilomètres, sur deux cent cinquante mètres de berges en moyenne⁹¹ (figure 44).

Une seconde différence concerne les acteurs des projets. Ce sont des acteurs privés à Perpignan : une équipe catalane composée de l'architecte Philippe Pous et du paysagiste Marti Franch. L'architecte Philippe Pous avait déjà aménagé les berges de la Basse, l'affluent de la Têt bordant la ville ancienne, aménagement qui a obtenu le prix "art urbain" de 2005. Ce n'était pas non plus la première commande d'aménagement fluvial du paysagiste, dont neuf autres sont à présent consultables sur le site internet de son agence⁹². À Montpellier, il s'agit d'un acteur public : la direction paysage et nature de la mairie. Plusieurs ingénieurs paysagistes formés à l'Institut National d'Horticulture et de Paysage d'Angers ont notamment contribué à l'élaboration de ces projets.

Cependant, bien que le contexte soit différent en termes d'acteurs et de contexte urbain, les points communs qui rassemblent ces aménagements fluviaux sont essentiels, car ils concernent leurs objectifs et leurs outils. Ce sont ces deux aspects que nous allons développer.

⁹⁰Ce chiffre inclut les aménagements situés à proximité immédiate du fleuve.

⁹¹De la même façon, les espaces verts à proximité du fleuve sont inclus par les maîtres d'oeuvre dans le linéaire fluvial, comme le zoo du Lunaret, dont la section la plus large est de 1,3 km.

⁹²<http://www.emf.cat.fr> (consulté le 15.11.09).

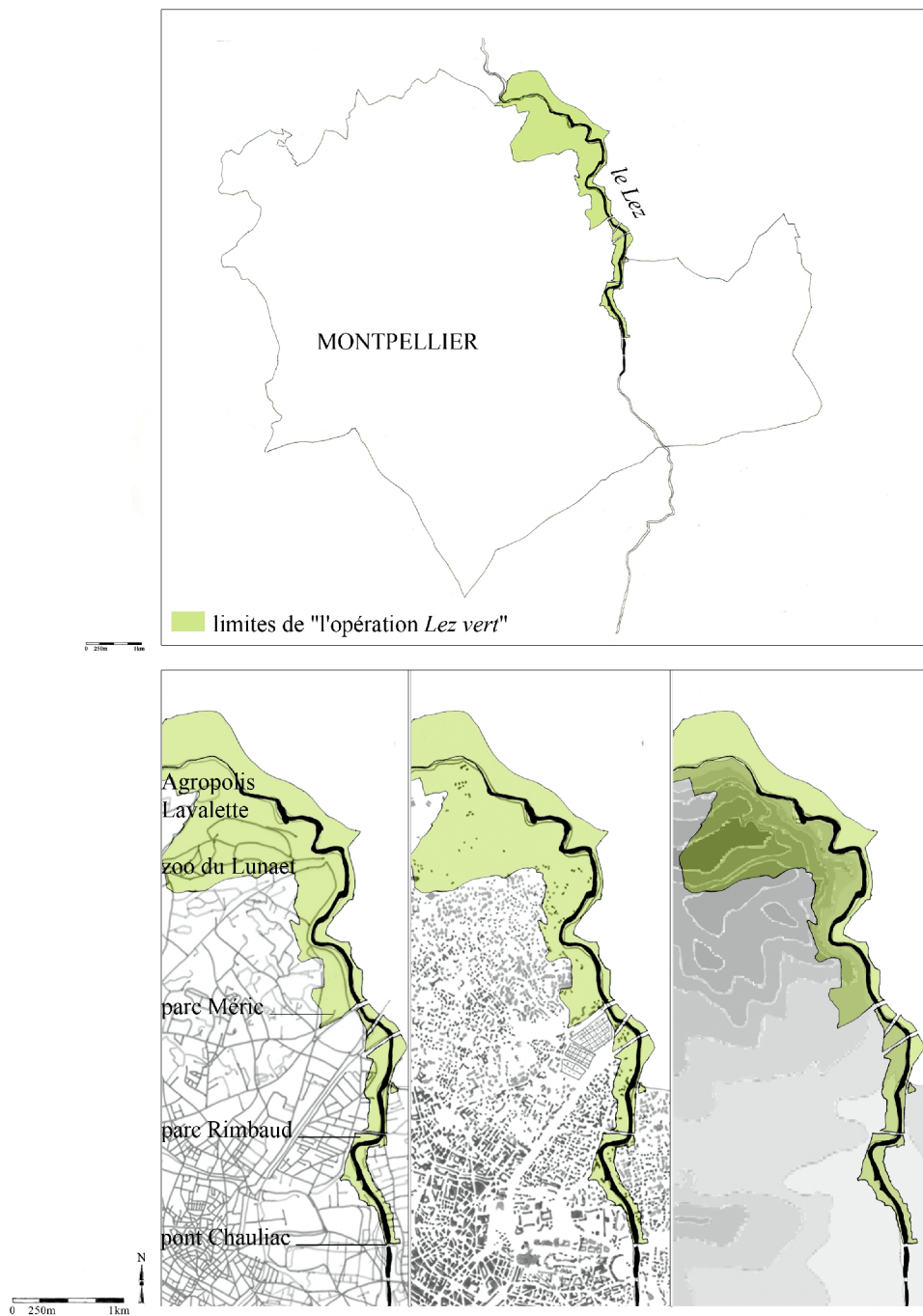


Figure 44 : Le projet d'aménagement des berges du "Lez vert" à Montpellier, en périphérie urbaine. En haut, localisation du projet par rapport aux limites communales. En bas, localisation du projet par rapport au contexte viaire, bâti, et topographique. Réalisation : F.Romain, 2009. Sources : données IGN.

1.2. Des berges abandonnées...

Le premier point commun essentiel entre l'aménagement fluvial de Perpignan et celui de Montpellier est leur raison d'être. Il s'agit en effet dans les deux cas d'agir sur des espaces communément considérés comme des lieux de "friche urbaine", suscitant l'inquiétude, le mépris ou le désintérêt, comme nous allons le voir ci-après. Cette intention est explicitement affirmée dans le dossier d'avant-projet de P.Pous et de M.Franch : "Objectif : Transformer l'aspect de friche des rives de la Têt"⁹³. Il s'agit alors de comprendre ce que recouvre cet emploi récurrent du terme de friche, de démêler ses différents critères de qualification.

Il apparaît d'autant plus nécessaire d'analyser les significations de ce substantif que, dans le corpus étudié, son emploi repose systématiquement sur un sens implicite. La friche est en effet définie par son apparence et son aspect. Le diagnostic d'avant projet, analysant les problèmes liés à la Têt, annonce : « L'état et l'apparence actuels du lit du fleuve ne sont pas valorisants »⁹⁴ ; c'est « un espace indéfini qui donne au lieu un aspect de délaissé et de friche »⁹⁵ ; la Têt « offre un aspect désolant »⁹⁶. L'aspect est un terme vague, qui désigne un caractère général, sous-entendu, non spécifié. Or c'est justement le caractère imprécis des lits mineurs qui est critiqué, que ce soit dans ses détails (le chemin n'a pas de « largeur définie »⁹⁷), ou dans son ensemble (« l'espace est indéfini »⁹⁸). Finalement, c'est l'absence d'aménagement caractérisé qui qualifie la friche. Car le lieu aménagé et contrôlé, défini par ses mesures et par ses compositions végétales, n'est plus perçu comme « un espace naturel délaissé »⁹⁹, « un patrimoine délaissé et défiguré »¹⁰⁰. Cet aspect de la définition du terme de friche est corroboré par certains dictionnaires¹⁰¹ dans la mesure où la friche a surtout le sens d'abandon. Plusieurs questions émergent alors : un espace non "aménagé" est-il nécessairement un espace en friche ? ; une friche est-elle exclusivement un espace abandonné et nié ? La suite de l'analyse nous permettra de donner des pistes de réponse.

⁹³Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 8.

⁹⁴Idem, p. 9.

⁹⁵Ibidem, p. 9.

⁹⁶CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 21.

⁹⁷Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 9.

⁹⁸Idem, p. 9.

⁹⁹Egea V., op. cit. note 84, p. 20.

¹⁰⁰CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 11.

¹⁰¹"Friche : Terre vierge ou (le plus souvent) laissée à l'abandon" in : *Trésor de la Langue Française*, <http://www.cnrtl.fr/definition/friche> (consulté le 10.09.09).

L'abandon est effectivement une composante importante de la définition de la friche, à plusieurs titres. Elle l'est dans un sens tout d'abord strictement écologique, puisqu'elle résulte d'une absence de culture du sol, et se signale par différents stades végétaux successifs : friche herbeuse, friche armée, broussaille, lande, garrigue, maquis, forêt (Luginbühl, 1989, op. cit., p. 42). Or les lits mineurs des fleuves méditerranéens ne montrent que des étapes des successions écologiques progressives, dans la mesure où le climax (le stade stable de la ripisylve) ne peut en général être atteint. Ce sont leurs crues torrentielles qui, par leur force, déstabilisent les successions et donnent aux berges leur physionomie végétale. En charriant alluvions et galets depuis les reliefs montagneux, elles arrachent la végétation arborée et herbacée qui s'implante, se développe et se renouvelle spontanément après destruction. Toutefois, à Perpignan, l'argument de la typologie végétale des friches évoquant l'abandon est utilisé à plusieurs reprises. Il est employé par les maîtres d'ouvrages : « La prolifération d'herbacées sur la digue (...) donne une apparence d'abandon »¹⁰². Il est également repris par les usagers, comme le montrent les interviews de riverains présentées dans le film de la communauté d'agglomération : « Je pense que les gens ne viennent pas justement à cause de toute cette végétation. (...) Avec toute cette végétation, c'est pas très agréable de se balader. ». « La Têt a besoin d'être nettoyée, ça c'est certain, parce qu'elle donne un air d'abandon et pour cela, il ne faut pas être un pêcheur pour s'en rendre compte ». « La Têt, pour l'instant, ne représente pas grand-chose. (...) Et moi qui suis catalane, j'ai un peu honte quand mes amis viennent et me disent : « mais c'est moche, c'est sale ici ! » : c'est vrai... »¹⁰³. Les opinions sélectionnées sont tranchées. Elles renforcent la légitimation du projet d'aménagement et de ses objectifs. Le sens négatif du foisonnement végétal spontané est présenté comme une évidence partagée par tous. Il est affiché comme un témoignage non seulement d'abandon, mais aussi de saleté. « La Têt ne traverse plus Perpignan que triste et souillée »¹⁰⁴. De la friche écologique, un glissement s'opère vers la friche "fonctionnelle" : le fleuve sert de poubelle. L'amalgame est parlant.

L'abandon n'est donc pas seulement absence de culture¹⁰⁵, il est aussi absence d'usage. « Friche : Espace laissé à l'abandon, temporairement ou définitivement, à la suite de l'arrêt d'une activité agricole, portuaire, industrielle, de service, de transformation, de défense

¹⁰²Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 9.

¹⁰³Interviews tirées du film de Tricot C., op. cit. note 88.

¹⁰⁴CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 7.

¹⁰⁵"*En friche : En état d'inculture*", *Trésor de la Langue Française*, op. cit. note 101.

militaire, de stockage, de transport »¹⁰⁶ . Cette définition dresse une liste quasi-exhaustive des usages abandonnés. Plusieurs enquêtés ont effectivement mis en exergue l'absence d'usage sur les fleuves montpelliérains et perpignanais.

« Il n'y a quasiment rien de naturel sur le Lez, clairement, mais ça a été abandonné, les usages ont été abandonnés, il ne reste que cet aspect là, la nature a repris un peu ses droits, mais le paysage qu'on voit c'est un paysage marqué par l'homme, puis abandonné par l'homme, et repris par la nature. » (entretien E2.D - Hugounenc G., Ingénieur paysagiste)

« La Têt d'abord elle est dans un trou, elle est dans un trou, avec des digues qui sont importantes d'un côté, une voie sur berge de l'autre, qu'on arrive pas à virer, donc c'est d'un côté un égout à bagnoles et de l'autre côté une digue en pierre, quelques perrés de temps en temps pour accéder à... Donc c'est difficile de faire vivre les quartiers que ça soit au Nord ou au Sud avec la Têt directement. (...) La Têt, vous venez en été, c'est un pipi de chat. C'est pas très, y'a des rats, y'a des ordures, y'a des ... donc c'est pas très, c'est pas très bien, il faudrait au moins avoir un barrage en amont, heu en aval, pour avoir une petite lame d'eau. » (entretien E1.H - Hamelin D., Directeur du service Aménagement, Urbanisme, Architecture de la mairie de Perpignan)

Si le premier enquêté porte un constat sans jugement marqué sur cet état d'abandon, le second quant à lui associe absence d'usage et déqualification de la rivière, idée renforcée par l'emploi d'un registre familier et dépréciatif. Mais l'abandon est peut-être ici plutôt absence de "bon usage". Car les griefs de cet enquêté, comme ceux relevés dans le corpus écrit, ne portent pas tant sur un non usage que sur des usages désormais jugés dégradants et inadéquats pour un fleuve. Cette question a été abordée à la fin des années 1980 à Montpellier : « Le Lez c'est aussi un ancien égoût qui s'est épuré depuis la mise en service de l'usine de traitement des eaux de la Céreirède (...) et la réalimentation en eau pendant les mois d'été. Mais "le Lez ne peut-il être, dans sa traversée de la ville, qu'un simple chenal d'écoulement des crues?" interroge [en 1987] Raymond Dugrand, adjoint à l'urbanisme »¹⁰⁷. Les préoccupations étaient similaires à Perpignan : « La Têt, contenue dans de hauts murs de maçonnerie, voit sa

¹⁰⁶http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/friche.php4 (consulté le 10.09.09)

¹⁰⁷In Marot F., « Le Lez dans tous ses visages », *Dossier berges*, Diagonal, 1987, p 14-16, p. 15.

fonction réduite à celle d'un évacuateur d'eau superflue et son lit partiellement annexé par une voie rapide»¹⁰⁸. C'est ainsi, sous ces usages perçus depuis une vingtaine d'années comme de second ordre, que les fleuves méditerranéens ont fini par être assimilés à des "décharges", des "dépotoirs"¹⁰⁹. Cette dernière fonction dégradante marque le plus haut degré d'abandon : « L'eau qui est pourtant un des éléments déterminants du paysage, urbain et rural, de Perpignan est niée, rejetée, enterrée »¹¹⁰ ; « le Lez était un fleuve mort »¹¹¹.

L'abandon est enfin social. Lors d'observations de terrains, dans les années qui ont précédé l'aménagement de la Têt, nous avons remarqué que les seuls usagers de ses berges étaient des pêcheurs, et quelques rares promeneurs avec leur chien. Des campements de fortune étaient aussi parfois dissimulés dans les roseaux. On peut supposer que cette fréquentation rare ou spécifique ait contribué au fait que la Têt soit perçue comme "une étrangère dans le paysage urbain"¹¹². Le Lez "vert", d'après les entretiens effectués auprès de plusieurs de ses visiteurs, aurait connu les mêmes usages limités. Qualifié de "bouge" par un enquêté, le fleuve était considéré comme un terrain vague "mal famé". Il n'est pourtant pas fait explicitement mention de l'usage marginal du fleuve dans les diagnostics analysés. Cet usage serait-il un tabou dans les discours des maîtres d'oeuvre ? Il est possible que le problème majeur des espaces de berge réside précisément dans cet abandon social, créant un sentiment de peur et d'insécurité. Ces espaces qualifiés de friches le sont peut-être essentiellement pour cette raison, non nommée. En outre, si l'abandon social n'apparaît pas explicitement dans les textes relatifs aux projets étudiés, il a cependant été spontanément mentionné par la moitié des maîtres d'oeuvre enquêtés, sans que la question n'ait été formulée au cours des entretiens. En voici deux exemples :

« Les berges de Méric étaient un lieu de rendez-vous, de déversement, anxigène, problématique, une route circulée. » (entretien E2.D - Hugounenc G., Ingénieur paysagiste)

« De toute façon il y avait des problèmes très particulier à Perpignan c'était l'usage de ces berges à mesure qu'on s'éloigne du centre-ville, et pour ce qui est de la Basse, c'était un bidonville, c'est même des endroits peu

¹⁰⁸CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 11.

¹⁰⁹Compte rendu n°2 des Débats de l'Atelier d'Urbanisme, op. cit. note 89, p. 10 et 12.

¹¹⁰Egea V., op. cit. note 84, p. 21.

¹¹¹In "Le Lez retrouvé", *Montpellier notre ville*, septembre 2008, n°327.

¹¹²Egea V., op. cit. note 84, p. 23.

recommandables. (...) Perpignan est un endroit où il y a des éventuellement des... enfin des flux migratoires complexes qui font que des terrains comme ça deviennent complètement colonisés très vite et je suppose très compliqués à gérer, comment dire ça. (...) Par exemple nous on avait l'idée de faire un parc sur une bonne section de la Basse, et comment faire ça, forcément progressivement, sans créer... enfin des lieux... enfin en permettant l'appropriation. (...) La priorité était de permettre immédiatement des appropriations pour que ça ne se paupérise pas. Enfin, paupériser voulant dire : je ne sais plus qui passe par là, mais enfin des gens qui peuvent être amenés à se réfugier le long de cette rivière pendant un certain temps, et d'une manière très... pénible pour eux comme pour tout le monde, enfin c'est un truc pas souhaitable. » (entretien E2.B - Desvigne M., Paysagiste dplg)

Dans le second extrait d'entretien, hésitations et « circonvolutions » du discours mettent en évidence un certain malaise, une difficulté à évoquer la question de la fréquentation des berges de rivières. Dans le premier extrait, l'utilisation de termes tels qu' « anxigène » permet une mise à distance du sujet abordé entre personnes de même milieu social. Ainsi, si les enquêtés évoquent la question de l'abandon social, celle-ci reste difficile à aborder. On en reste à l'évocation du « problème », sans creuser davantage son sens et ses implications, puis on cherche des solutions. Ce « on » réunit la maîtrise d'oeuvre et d'ouvrage. En effet, à la question du point commun entre les commandes publiques relatives à la Têt et à la Basse, un maître de d'oeuvre nous traduisait ces propos des maîtres d'ouvrage :

« C'est un espace délaissé, inadapté, et on sait pas quoi en faire, donc faites-nous une proposition sur les différents problèmes, sériez-les, et on va essayer d'y répondre. » (entretien E2.H - Pous P., Architecte dplg)

Yves Luginbühl, dans son article "Sauvage-cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages", décrivait à plus grande échelle cette logique aménagiste : « Nature sauvage ordinaire, la friche, paysage de marginaux, est un paysage marginal. Or la société n'a de cesse de récupérer ce qui est marginal » (Luginbühl, 1989, op. cit., p. 47).

1.3. ... aux berges réinvesties

Effectivement, dans le cas des berges fluviales, il est à présent convenu que ce qui a été diagnostiqué comme un délaissé urbain doit être investi par l'ensemble de la population. La logique discursive est donc la suivante : puisque ces berges fluviales sont des friches, il faut les transformer en non-friches ; il faut leur donner un usage et des usagers (autres). Ouvrons une parenthèse pour noter qu'un maillon de cette relation de cause à effet n'est pas développé dans les textes analysés, étant entendu comme implicite. Il s'agit de l'intérêt (esthétique, écologique, récréatif, ...) pour le fleuve, intérêt qui n'était pas présent du fait de l'état de friche (notamment depuis la fin des années 1930¹¹³ pour le Lez). Cet intérêt est donc perçu comme une évolution culturelle positive allant de soi¹¹⁴. Refermons cette parenthèse et tentons d'analyser la rhétorique qui argumente la nécessité de ce passage au statut de non-friche.

Celle-ci s'effectue tout d'abord dans le discours des élus. L'objectif de dé-marginalisation du fleuve est affirmé à l'aide de formules vindicatives. À Perpignan, la Têt est en effet devenue un espace convoité par la ville, qui veut « récupérer le fleuve », selon les termes du sénateur-maire Jean-Paul Alduy. De la même façon, la maire Hélène Mandroux à Montpellier annonce l'importance de « se réapproprier les berges de cette magnifique rivière »¹¹⁵. Les écrits des concepteurs sont constitués des mêmes annonces : « rendre cet espace naturel aux Montpellierens »¹¹⁶, « rapprocher les Perpignanais de leur fleuve »¹¹⁷, « redonner le fleuve à la ville, à ses habitants »¹¹⁸, « la reconquête d'un fleuve en milieu urbain »¹¹⁹. Il est intéressant de relever que le discours politique est similaire à celui des professionnels du paysage. En premier lieu, remarquons que ces formules sont composées de verbes d'action : récupérer, se réapproprier, rendre, rapprocher, redécouvrir.

« Il y a l'objectif de récupérer l'espace laissé un petit peu à l'abandon, dans son aspect : c'est la récupération du fleuve, de sa flore, de sa faune, je dirais la

¹¹³Voir à ce propos Franck L., 1982, op. cit.

¹¹⁴Les raisons de cette évolution culturelle ont été développées par plusieurs chercheurs, comme nous l'avons explicité dans la synthèse bibliographique en partie I.

¹¹⁵"Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération "Lez vert", dossier de presse, 2 mars 2007, 6 p., p. 1.

¹¹⁶Idem, p. 2.

¹¹⁷Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 22.

¹¹⁸CAUE des Pyrénées-Orientales, op. cit. note 83.

¹¹⁹Egea V., op. cit. note 84.

récupération paysagère de la traversée urbaine du fleuve. » (entretien E2.H - Pous P., Architecte dplg)

Ainsi, le défrichement ne se fera pas sans agir. Quelles actions sont préconisées ?

Tout d'abord celle de re-prendre ce qui a été perdu. L'emploi du préfixe re- ou ré-, indiquant un retour à un état antérieur (Lechner, op. cit.), est ici à l'honneur. En outre, cet état antérieur, dont rien ne prouve la réalité, est valorisé. L'usage en leitmotiv du substantif "découverte" y contribue, en évoquant des notions positives de curiosité et de surprise. L'anthropologue Gérard Chabenat (1996, op. cit.) soulignait déjà à propos du Rhône cette inclinaison à une attitude de nostalgie par rapport à un passé idéalisé. On se demande ainsi pourquoi la rivière, dans la mesure où elle est qualifiée de "magnifique", n'était pas fréquentée. On se demande de la même façon pourquoi cet espace naturel est "rendu". Était-il confisqué ? Ce dernier participe passé est en effet ambigu, car il peut sous-entendre que la ville décide de redonner le fleuve, qu'elle décide (ou plutôt que ses décideurs décident) de ce qu'on peut voir, de ce qui est donné à voir, et où on peut aller.

Ensuite, cette rhétorique est fondée sur l'implication des électeurs et futurs usagers dans le projet. Car, sans leur adhésion confirmée par une pratique physique des berges fluviales, le projet de dé-marginalisation échoue. Favoriser cette implication constitue donc la seconde action engagée. L'emploi du pronom possessif dans l'expression "leur fleuve", l'identification des citoyens dans les noms propres "les Montpelliérains" / "les Perpignanais", ou encore l'utilisation réitérée du terme "appropriation", sont autant de marqueurs de cette volonté d'affirmer un "nous" collectif. Cette analyse du corpus écrit se trouve confirmée par l'analyse des entretiens, au cours desquels revient systématiquement cette notion d'appropriation.

« -Votre regard sur ce fleuve a évolué ?

- C'est difficile à dire, mais plus je pratique ce métier, plus j'ai la conviction qu'il faut mettre l'accent sur **l'appropriation par les usagers.** » (entretien E1.A - Ailleret R., Directeur général du département Urbanisme et Aménagement de la mairie de Montpellier)

« - Quels ont été les termes de la commande donnée à l'architecte ?

- Aménager la Têt pour **une meilleure appropriation du fleuve par les habitants.** » (entretien E1.F - Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

« - Donc si je vous comprends bien c'est une question de confiance à établir ?

- Voilà c'est une question de confiance à établir, exactement, exactement. Voilà, je crois que c'est ça, et pour ça **je crois qu'il faut faire une occupation importante dès le départ**, et un entretien. L'entretien après il peut s'estomper, une fois qu'on a l'habitude et qu'on a confiance dans les lieux. » (entretien E2.G - Orliac D., Directrice adjointe du CAUE des Pyrénées Orientales)

« - Quel est le rôle aujourd'hui des rivières en ville ?

- C'est bien, non non c'est évidemment mieux, je veux dire le fait qu'il n'y ait plus de voitures est évidemment mieux. C'est évidemment mieux que ces **lieux d'appropriation** soient formidables. Par exemple le truc de Bordeaux rive gauche par Corajoud, moi je suis allé récemment un dimanche c'est phénoménal. (...) La foule qui se balade sur ces lieux que j'ai connu sinistres, c'est extraordinaire, **l'appropriation des quais rive gauche par la population** maintenant un dimanche matin c'est extraordinaire, c'est beau comme les bords d'un lac suisse, je veux dire c'est bourré de gens, c'est joyeux, enfin il y a une ambiance formidable, cette ville elle est transfigurée par cela. (...) L'important, c'est que la ville ait consacré beaucoup d'argent à ça. » (entretien E2.B - Desvigne M., Paysagiste dplg)

« - Quels seraient vos souhaits pour l'évolution du fleuve en ville ?

- Continuer à le rendre vivant et contribuer à ce que les gens aient une autre perception et l'apprécient : **comment on fait pour que les gens apprécient un fleuve en ville, pour qu'ils se l'approprient, pour que ça relève de leur identité.** » (entretien E1.F - Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

La portée de cette appropriation est physique, mais elle est aussi symbolique : l'on ne peut faire sa propriété du fleuve que si la représentation mentale qu'on en a lui donne une valeur identitaire¹²⁰. Or, ce que cette attention, marquée, à la question de l'appropriation montre, c'est bien qu'elle ne va pas de soi. Elle n'est pas spontanée, elle se construit, elle se « décrète ». Si la demande d'aménagement a été formulée par les habitants à diverses occasions (par exemple la « commission passerelle » organisée par l'association l'Atelier d'Urbanisme à Perpignan), l'objectif d'investissement du fleuve par de nouveaux usages sociaux émane principalement d'autorités supérieures. La maîtrise d'usage, selon l'expression utilisée par le médiateur du projet des berges du Rhône à Lyon, n'est pas la réelle initiatrice du projet. Ce point précis n'est pas anodin. Il montre l'importance politique du paysage fluvial dans la mise en scène urbaine. Dans ce contexte d'instrumentalisation du fleuve par le pouvoir politique, le rôle du paysagiste est déterminant : c'est par son adhésion ou sa prise de distance face à la commande que les valeurs référentielles liées à l'élaboration du projet urbain, valeurs véhiculées par la maîtrise d'ouvrage, seront suivies ou non. Ici, le discours politique sur la nécessité d'une certaine appropriation sociale du fleuve est clairement repris et appuyé par la maîtrise d'oeuvre.

Nous venons donc d'approfondir la singularité du contexte d'aménagement de ces berges fluviales, dans la mesure où ces espaces constituaient auparavant des délaissés urbains. Nous avons également souligné le fait que ces friches étaient plus sociales qu'écologiques, d'où la construction d'un discours d'appropriation, interpellant les futurs usagers. Ainsi, dans l'expression "le Lez retrouvé", est sous-entendue cette idée : le fleuve n'est retrouvé que lorsqu'il est pratiqué. L'ensemble des actions paysagères effectuées vise en effet à rendre ces espaces marginalisés acceptables socialement. Voyons donc à présent comment se fait cette récupération, du point de vue des principes mis en oeuvre par les paysagistes.

¹²⁰Voir à ce sujet les définitions de Lévy J. : « Identité » (« *Ce n'est pas l'absence de similarité avec autre chose qui fonde l'identité mais l'existence d'un redoublement de cette singularité par un discours, une conscience, un sentiment d'appartenance* »)(Levy et Lussault, op. cit., p. 479-480) et de Lussault M. : « Identité spatiale » (« *L'identité d'un espace n'existe pas sui generis mais est construite, collectivement, par les acteurs d'une société donnée, qui peuvent avoir ensuite tendance à la naturaliser dans leur usage, à en faire une essence immuable, quitte à déformer, par exemple, ce que la science historique peut dire de l'origine et du développement d'un espace. L'identité peut donc relever d'une construction mythique, une de ces nombreuses mythologies spatiales qui peuplent l'imaginaire en actes des groupes humains* »)(Levy et Lussault, id., p. 480-481).

2. Des espaces rendus acceptables socialement

Pour faire passer ces berges fluviales du statut de délaissé urbain à celui d'espace public, un premier type d'actions a été mis en place à Montpellier comme à Perpignan. Celui-ci consiste à mettre en conformité les berges de la Têt et du Lez avec l'idée dont les aménageurs se font des espaces publics en général, et des parcs et jardins en particulier, en vue de l'acceptation sociale de ces espaces hors normes. Il s'agit de "légitimer" ces abords de rivières, c'est-à-dire de les faire admettre comme justes, raisonnables, donc à les rendre conformes à l'idée que les acteurs urbains se font d'un espace public ouvert. C'est en leur donnant les codes et le vocabulaire appropriés qu'ils pourront être perçus comme un espace public connu, rassurant, identifié comme tel, bref comme un "lieu urbain".

2.1. Codes de l'aménagement d'espaces publics

Le mot à l'honneur, et son usage intensif n'est pas limité à ce contexte fluvial, est celui d'"aménagement", ou de "réaménagement". Pour caricaturer, disons qu'il apparaît comme un mot magique : si l'on aménage, alors tout va bien, on met de l'ordre dans le chaos. Construit à partir de « ménager », du latin *manere* (rester), le terme aménager a été employé au sens d'« habiter », d'« administrer » pour la première fois au XIII^{ème} siècle¹²¹. Ainsi, ce verbe évoque une double notion : celle d'investir (il suppose des pratiques sociales), et celle d'organiser, de gérer. « Aménager » signifie en effet « disposer et préparer méthodiquement en vue d'un usage déterminé »¹²² ; il renvoie aux verbes « agencer, arranger, équiper, installer, ordonner ». L'aménagement est une notion multiscalaire, allant du site aménagé à la région géographique, en passant par l'urbain et le rural¹²³, mais les définitions se recoupent d'une échelle à l'autre, en invoquant systématiquement la notion d'ordre. Le géographe et urbaniste Pierre Merlin définit « l'aménagement du territoire » comme « l'action et la pratique (...) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire

¹²¹*Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, 4^{ème} éd. revue et corrigée par DAUZAT A, DUBOIS J., MITTERAND H., Paris, Librairie Larousse, 1964.

¹²²*Le Nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, texte remanié et amplifié sous la direction de REY-DEBOVE J. et REY A., 1993, 2400 p, p 69.

¹²³*Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1989.

stratégiques »¹²⁴. Cette prise en compte des contraintes naturelles est un premier cadre limitatif de l'aménagement. Faut-il tout aménager ? Jusqu'où l'ordre dans la ville est-il nécessaire ? La notion d'aménagement peut-elle s'élargir de la fonction d'ordonnement vers une idée de reconnaissance, d'établissement de statuts nouveaux aux différents objets de la ville ? Finalement, l'aménagement peut-il se défaire de ses obligations de transformation matérielle ? Nous allons voir au cours de cette partie le paradoxe lié à « l'aménagement » des fleuves torrentiels, dont l'aspect est par essence non organisé.

Ce que les professionnels de l'aménagement souhaitent ici, c'est donner une image attractive aux rivières urbaines. À Montpellier, on comprend qu'il est en effet question d'une « mise en valeur »¹²⁵, expression dont l'occurrence est très importante : « L'aménagement du Lez Vert devra donc autant porter sur des actions ponctuelles de traitement des berges que sur la définition d'une nouvelle image à promouvoir »¹²⁶. En outre, les nombreuses actions proposées sont qualifiées d'« aménagements valorisants et nécessaires »¹²⁷. À Perpignan, le discours est similaire, tout en insistant sur la notion d'esthétique : « redonner de l'allure à l'image de la ville » ; « [rendre au fleuve] une unité visuelle et une monumentalité » ; « [cet aménagement] anoblirait cette façade de la ville tant déprimante »¹²⁸. Le fleuve image doit ainsi devenir une vitrine urbaine, l'un de ses symboles forts.

La création de cette image passe par l'utilisation de codes propres aux espaces publics. Ces codes servent à signifier le statut du lieu qu'ils ont à représenter. Ils rendent possible l'identification des berges à ce statut d'espace public, de bien commun urbain. Ils peuvent être qualifiés de marqueurs (« indices intentionnels ») (Donadieu et Périgord, 2005). Installé pour la première fois le long des berges fluviales, le mobilier urbain présent dans la plupart des espaces publics ouverts joue ce rôle de marqueur. À Montpellier, le Lez vert, investi récemment par des bancs, des poubelles, des panneaux d'information, des grilles ou marques d'entrée, est signalé comme appartenant au type des espaces dits verts. Ces éléments y apparaissent de façon très ostensible, comme le montrent les photographies ci-dessous d'un alignement répété de bancs et de poubelles, ou d'un ancien muret remis à neuf, accompagné d'une entrée et d'une signalétique marquées (figure 45).

¹²⁴Ciattoni A., op. cit note 9.

¹²⁵*Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, op. cit. note 85.

¹²⁶Idem, expression employée trois fois : p. 47, puis p. 50, et p. 55.

¹²⁷Ibid, p. 49.

¹²⁸CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 9, p. 15, et p. 39.



Figure 45 : Marqueurs d'espace public le long du Lez vert (berges de Méric) : bancs, poubelles, entrées, panneaux de signalisation (photographies : F.Romain, 2008).

Certains enquêtés ont abordé cette question, dans laquelle aménagement et installation de signalétique ou de mobilier urbain forment une équation nécessaire à la réappropriation des berges fluviales :

« On a fait un aménagement qui a séduit tout le monde : on a pris en compte la qualité du site, les traces d'anciens potagers, d'anciens norias, de petits murets, on a changé l'aspect général, on n'a pas replanté mais on a débroussaillé, nettoyé, **on a crée deux trois petits parvis pour accueillir un peu de mobilier à l'endroit où la rue était en quais, on a viré l'émissaire de sécurité, on a mis des petits bancs, on a fait un quai**, et on a ouvert au domaine de Méric. » (entretien E2.D - Hugounenc G., Ingénieur paysagiste)

« Les gens y vont parce que c'est tellement beau, parce que c'est le long du Lez, même l'hiver, en pleine ville on est au bord d'un fleuve, c'est quand même une chance pour la ville, mais vous verrez que **malheureusement, il n'y a pas de panneaux, pas d'aménagements, c'est limite sale, on a même pas envie d'y aller.** » (sur la partie aval) (entretien E1.C - Osswald S., Chargée de Mission Environnement et Agenda 21, communauté d'agglomération de Montpellier)

Le premier extrait décrit l'aménagement réalisé à Méric, correspondant aux photographies ci-dessus, tandis que le second extrait fait référence à la partie aval du Lez, située tout à fait au Sud de Montpellier, sur une section non encore aménagée. Les deux enquêtés jugent nécessaire l'utilisation des normes d'aménagement que nous venons d'évoquer. Une contradiction étonnante est cependant glissée dans les paroles de la seconde personne, qui juxtapose dans la même phrase beauté du site-usages sociaux, et saleté du site-absence d'usage sociaux. Son avis apparaît alors comme hésitant, en élaboration au moment du discours. La nécessité d'aménagement vient secondairement, comme rattrapant l'idée de l'espace non officialisé et pourtant séduisant. La nécessité d'aménagement apparaît ainsi comme une étape obligée de l'acceptation des berges fluviales.

2.2. Vocabulaire des parcs et jardins

Outres les codes des espaces publics en général, sont employés plus particulièrement ceux des parcs et jardins. Il y a ici mise en conformité du site avec une image propre, soignée de la nature. Il s'agit de transformer par le végétal un espace considéré comme une friche urbaine. Ainsi sont tout d'abord ciblés les signes qui évoquent la friche, pour les supprimer, et les remplacer par des signes facilement identifiables et acceptés socialement. Les mots éradication, élimination, extraction, nettoyage, débroussaillage forment un arsenal lexical commun aux projets sur les deux rivières¹²⁹. La méticulosité de la propreté va jusqu'au « travail de nettoyage de la digue pour enlever les mauvaises herbes qui prolifèrent par endroit dans les joints »¹³⁰, cité parmi les actions préconisées sur la Têt¹³¹. Cette question de la propreté est apparue de façon particulièrement virulente chez un maître d'oeuvre interrogé :

« Bon le sud de la France est comme il est, ça devient tout de suite des poubelles, c'est-à-dire si ça n'a pas un statut super propre, ça a un statut super crade, et disons que le flou dans le midi donne immédiatement prise au pire. Je sais pas donc moi je trouve très difficile de travailler dans le sud parce que justement il y a une espèce négligence, une absence totale de... je sais pas de...

¹²⁹In "Domaine de Méric, Aménagement de berges, proposition de cheminement écrite" ; in "Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert »" , op. cit. note 115, et in Pous P., Franch M., op. cit. note 51.

¹³⁰Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 11.

¹³¹Il faut préciser que parfois cette action est également préconisée pour éviter la détérioration des ouvrages de protection contre les crues.

enfin d'amour on pourrait dire pour le sol commun, pour la végétation commune. C'est, c'est immédiatement une poubelle un dépotoir, c'est mal entretenu, c'est sale, c'est... Je veux dire ça paraît des propos tout à fait... réactionnaires mais c'est pas le cas je veux dire, c'est très culturel et très local. Et c'est pas ce qu'on rencontrerait dans des pays comme la Suisse, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, etc etc. (...) En tout cas moi à Perpignan je comprends que cet aménagement ait été fait parce que sans cela, je suppose, ce serait une grande poubelle, ce qui arrive un kilomètre en amont ».

Il est présenté comme une évidence que l'absence d'aménagement conduit au non respect de l'espace, qui devient « une poubelle », qui est salit. Et cette caractéristique est, dans ces propos, jugée plus problématique en région méditerranéenne. Un autre maître d'ouvrage interrogé observe également que l'espace des rivières méditerranéennes est fréquemment « déqualifié », et analyse ce constat non par un jugement sur un comportement d'ordre culturel, mais par une conséquence climatique faisant de l'absence régulière d'eau dans le lit des rivières, ou de l'eau en excès, un éloignement de celles-ci :

« C'est à la fois l'amie et l'ennemie. Mais alors ça a toujours été, amie et ennemie, avec une relation ambiguë des hommes à l'eau, mais dans la région méditerranéenne ce contraste est plus fort : l'eau est indispensable, rare, précieuse, et elle est violente en même temps. C'est une espèce d'amie un peu capricieuse (*petit rire*), et indomptable, quoi, imprévisible. Voilà. Alors du coup le constat que cette relation passionnelle on va dire, à l'eau, a généré des dispositions d'aménagement qui sont déqualifiantes, dégradantes, problématiques, sur la région méditerranéenne. C'est aussi lié au fait que, avec ce régime très irrégulier de l'eau, l'eau n'est pas toujours présente physiquement, hein la trace de l'eau, oui, c'est-à-dire le lit, le lit majeur, la végétation qui l'accompagne, oui, mais l'eau n'étant pas, elle, toujours physiquement présente en permanence, effectivement il y a des lits à secs, sur une bonne partie de l'année, même sur l'essentiel de l'année, c'est pas forcément aussi valorisant que ceux où l'eau est présente en permanence (...) et du coup l'absence de l'eau a peut-être fait oublier d'une certaine manière la qualité de l'espace qui lui était dû, en quelques sortes. » (entretien E2.C - Folléa B., Paysagiste dplg)

Les aménagements de rivières nord méditerranéennes, comme ceux que l'on peut observer dans le midi français (le Var à Nice, l'Huveaune à Marseille, ...) ou en Espagne (le Llobregat à Barcelone, la Sègre à Lleida), se focalisent effectivement sur cette question de leur changement de statut. Tout le projet est alors prétexte à "faire parc" : « Un autre avantage du parc linéaire est que, sans exclure son intérêt en soi, dans ses limites, il fait parc de ce qu'il parcourt ; (et devient un) espace vert de proximité »¹³². C'est ainsi que l'arboretum de Lavalette, composé de plus de 250 arbres, d'espèces très variées (chênes verts, cyprès chauves, liquidambers, ormes du Caucase, magnolias,...), exotiques pour la plupart¹³³, est intégré dans le circuit du Lez vert. La maison du Lez, construite en 2008, devient également un nouvel ornement du parc fluvial montpelliérain, à la manière d'une folie de jardin anglo-chinois : « Le bâtiment reprend la typologie et l'esthétique d'un kiosque de parc, afin de créer un ensemble unitaire avec le Lez »¹³⁴. Les outils employés pour élaborer ce passage à l'acceptation sociale du fleuve sont ensuite liés à l'introduction de nouvelles espèces végétales. À Perpignan, de nombreux arbres, arbustes et herbacées de rivière sont plantés : saules (*Salix eleagnos*, *Salix fragilis*), frênes (*Fraxinus*), arbre au poivre (*Vitex agnus-castus*), pourpier de mer (*Atriplex halimus*), et végétations de prés secs méditerranéens (figure 46). C'est également par un travail sur les volumes végétaux que se fait cette réhabilitation du fleuve. L'augmentation de la surface arborée ("place de la confluence", le long de l'avenue Torcatis, ainsi que dans le lit mineur), modifie radicalement la volumétrie de l'espace fluvial et contribue à inscrire les abords du fleuve dans un imaginaire de parc. Le végétal est dit « sculpté »¹³⁵ pour « transformer le lit »¹³⁶ : à la hauteur d'environ quatre mètres des Cannes de Provence (*Arundo donax*) est substituée une strate arborée plus haute, et une strate herbacée plus courte, répartie en massifs de roseaux d'une hauteur d'un mètre entre le fleuve et le chemin, et de deux mètres sous l'*Espace Méditerranée*, parfois qualifiés de « tapisserie de roseaux »¹³⁷ ainsi qu'en « prés bas » et « prés hauts ». C'est par un « traitement paysager de la rive gauche »¹³⁸, et par un « programme de taille et d'entretien »¹³⁹ qu'est matérialisée cette diversification des volumes.

¹³²CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 18.

¹³³Informations fournies in "Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert »", op. cit. note 115, p. 4.

¹³⁴"Le fleuve à portée de tous", in *Montpellier notre ville*, septembre 2008.

¹³⁵Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 2.

¹³⁶Idem, p. 1.

¹³⁷En légende d'une coupe de projet réalisée sur la rive gauche de la Têt.

¹³⁸Extrait de l'arrêté préfectoral relatif à l'autorisation du projet d'aménagement des berges de la Têt, p. 2.

¹³⁹Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 2.

« Et l'idée du paysagiste, à l'intérieur du lit, est d'essayer de sculpter un petit peu la végétation existante et là, les quelques végétations qu'on a rajouté un peu, donc quelques arbres, quelques bosquets, arbustes, et du pré. Et son idée, que je trouve vraiment excellente parce que ça a limité les investissements, à l'intérieur du lit également, c'est d'essayer de jouer sur les périodes, et le nombre de tontes, selon l'effet qui est recherché. » (entretien E2.H - Pous P., Architecte dplg)

Plusieurs tableaux ont été ainsi réalisés afin de proposer une gestion de la volumétrie des végétaux en fonction des saisons. L'attention portée au végétal comme outil de "reconquête" se manifeste ainsi sur le terrain, mais aussi lexicalement, et graphiquement. Le terme de parc en effet est explicitement employé, que ce soit dans le corpus écrit, comme dans les expressions « vaste parc urbain linéaire au fil de l'eau »¹⁴⁰, « un véritable parc public »¹⁴¹, ou oralement :

« Il a fallu négocier avec les autorités pour se permettre - donc au niveau de l'Etat- de mettre des arbres à hautes tiges pour faire de l'ombre. **Donc on est tout doucement sur l'aménagement d'un parc urbain.** » (entretien E2.F - Franch M., Paysagiste dplg)

« C'était la volonté d'en faire **un parc urbain, un parc d'agrément.** » (entretien E2.H - Pous P., Architecte dplg)

« À Lyon, le projet est dans l'esprit du temps : la recherche d'espaces d'agrément, de circulation, la découverte de ..., c'est trouver un nouveau rapport entre la ville, le fleuve, la végétation, **profiter des fleuves pour créer des parcs linéaires, des parcs urbains.** » (entretien E2.H - Pous P., Architecte dplg)

¹⁴⁰CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 17 et 18.

¹⁴¹"Le fleuve à portée de tous", op. cit. note 134, p. 9.

La transformation des berges fluviales en parcs linéaires n'est pas présentée ici comme l'apanage des rivières méditerranéennes, mais comme une évolution des rivières urbaines en général. Enfin, dans les représentations graphiques relatives aux projets perpignanais et montpelliérains, des éléments caractéristiques des parcs et jardins publics apparaissent lisiblement. Les deux coupes présentées ici (figures 46 et 47) signalent des éléments attendus. La coupe sur le Lez figure une allée pour cyclistes et promeneurs (représentés par des parents avec leurs enfants, puisque le lieu est sûr ; un banc d'où contempler le Lez, sur un quai "sans aucune sécurité" qui ne met pas de barrière entre la berge, la ripisylve, et l'eau ; une aire de pique-nique ombragée ; quelques pierres pour délimiter le chemin. La simplicité du graphisme tend à renforcer l'idée que le cliché est ici recherché, et attendu, pour rendre conforme les berges fluviales à un espace public idéal. Les mêmes éléments apparaissent sur la Têt (figure 46) : une allée où passe un cycliste et un promeneur ; la vue bien dégagée sur l'eau, soulignée par une flèche ; des contre-allées enherbées (« pré semé » et « tapisserie de roseaux ») ; quelques fleurs, et quelques arbres. Bien que réalisé numériquement, le graphisme reste également très simple, et renvoie à un imaginaire d'espace « vert » facilement identifiable. Finalement, ces propositions de traitement du végétal visent à transformer les berges fluviales en un parc public des plus orthodoxes.

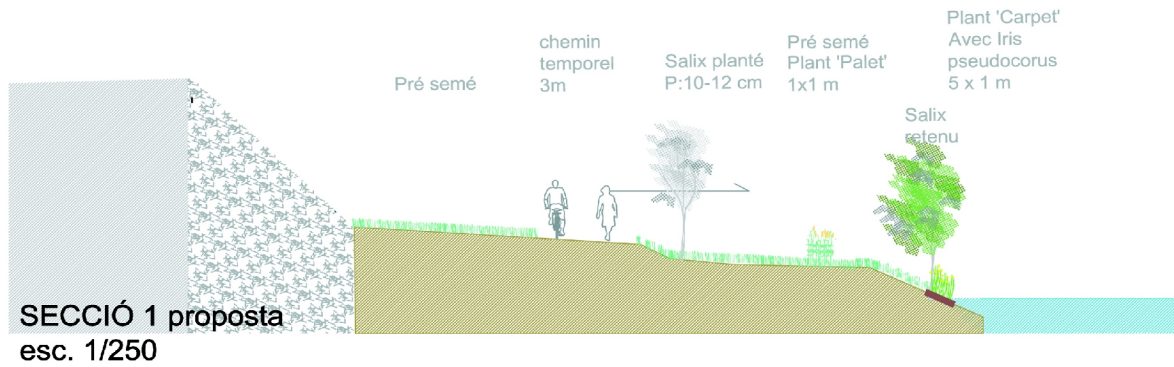


Figure 46 : Coupe de projet pour "l'aménagement des berges de la Têt", Franch M., P.Pous, 2006.

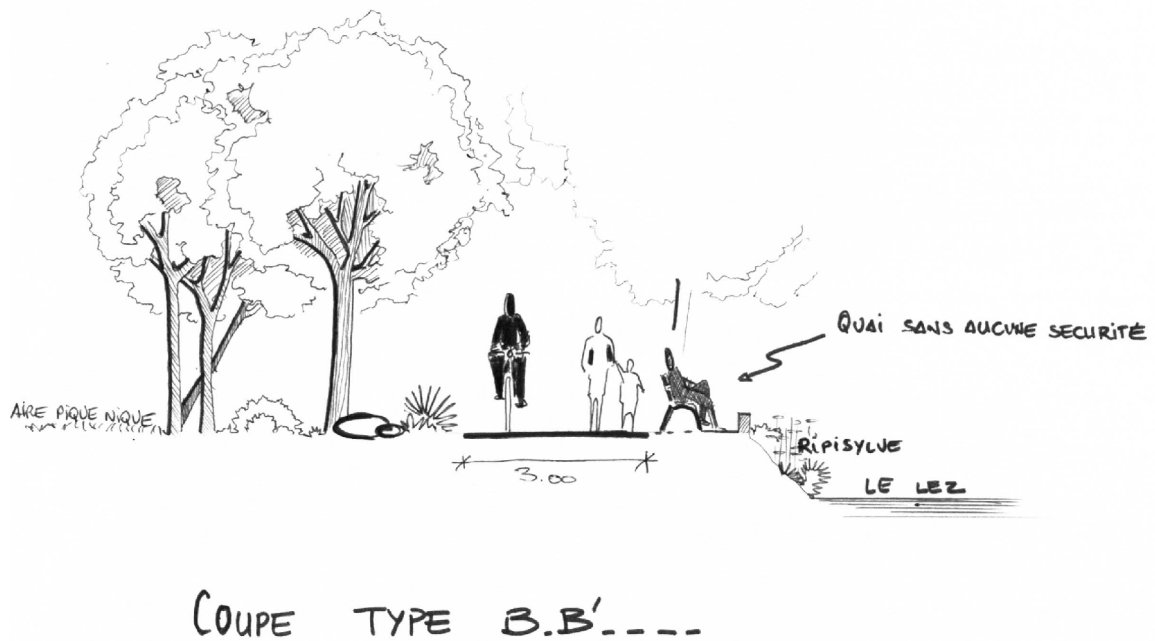


Figure 47 : Coupe de projet sur la section "berges Méric" de l'opération "Lez vert", Direction Paysage et Nature, Mairie de Montpellier 2005.

Faire en sorte que les berges fluviales soient considérées comme légitimes, c'est donc mettre en place vis-à-vis des futurs usagers souhaités une stratégie formelle reposant sur l'utilisation de signes reconnus par tous, de manière à rendre attractifs ces espaces jusque là désertés. Ces signes sont de deux types. D'une part, ce sont les stéréotypes de l'aménagement, en vue de donner à ces rives une image d'espace public conventionnel, d'où un constat d'uniformisation formelle des différents projets de « reconquête » fluviale. D'autre part, ce sont des stéréotypes des parcs et jardins, avec des opérations de nettoyage du végétal, et de recomposition volumétrique des espèces en place ou introduites. En un mot, il s'agit de mettre de l'ordre dans un espace qui « nous » échappe. Or ces espaces fluviaux méditerranéens se distinguent structurellement, non seulement des jardins urbains classiques, mais aussi des quais architecturés des rivières de régime régulier, lyonnais, parisiens ou bordelais. N'y aurait-il pas une autre manière de traiter plus spécifiquement ces espaces singuliers ?

3. Des espaces rendus lisibles

Un second groupe d'actions vise à favoriser l'acceptation sociale du fleuve. Il s'agit de mesures contribuant à donner une plus grande accessibilité aux espaces de berges, que ce soit en termes physiques ou visuels : « afin de rapprocher les Perpignanais de leur fleuve et de pouvoir en apprécier la transformation, encore faut-il qu'ils puissent le percevoir et y accéder »¹⁴². Nous allons voir que cette assertion structure en grande partie les projets effectués sur la Têt et le Lez.

3.1. Faciliter l'accès physique aux berges

La préoccupation pour l'accès physique aux berges du fleuve apparaît comme prioritaire pour les maîtres d'oeuvres. Tout semble dire aux usagers potentiels : "Allez-y !". Cette préoccupation apparaît de façon évidente dans la nature du travail de diagnostic tout d'abord. Les études sur les possibilités d'exploiter au mieux le site initial sont à Perpignan très fouillées, puisque les accès sont relevés sur quatre plans-masse¹⁴³ : deux d'entre eux concernent les situations existantes au niveau des berges hautes, puis au niveau des berges

¹⁴²Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 22.

¹⁴³Sur un total de 12 plans masses d'étude réalisés, 4 portent sur les accès, 4 sur la végétation, et 4 sur les vues.

basses ; les deux autres étant de l'ordre du projet, sur chacun des niveaux également. L'importance de cette thématique est ensuite décelable dans la réitération des objets de projet, notamment par les nombreuses déclinaisons de la notion de parcours : "**cheminement piéton aménagé**", "schéma de **desserte interne**", "**voie royale d'accès, circuit** pêche et promenade", "**promenades** écologiques et thématiques", "**quai promenade**", "structures légères pour le **franchissement** du Lez par les piétons, les cyclistes et les cavaliers"¹⁴⁴. On comprend au travers de la palette synonymique employée que la question de la circulation est au coeur du projet.

Ainsi, le détail des propositions d'aménagement fait apparaître différentes manières de gérer les accès aux berges. Tout d'abord, ils sont renforcés en nombre. À Montpellier, les abords du domaine de Méric, anciennement occupés par une rue à l'usage des automobiles, ont été abandonnés pour être réservés à l'usage des piétons et des cycles¹⁴⁵.

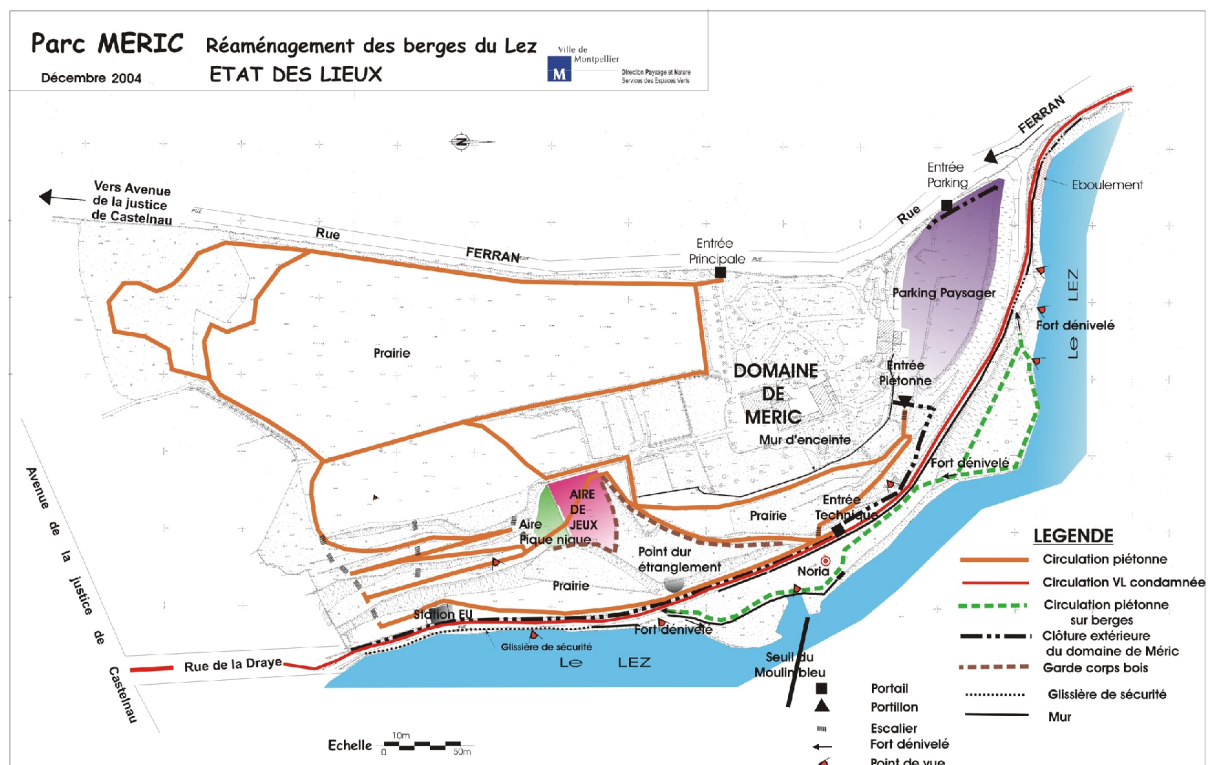


Figure 48 : Carte d'analyse des circulations au droit des berges du Parc Méric : exploiter les multiples possibilités d'accès au fleuve. Source : DIPAN, Montpellier (non daté).

¹⁴⁴Expressions relevées dans *Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, op. cit. note 85.

¹⁴⁵In "Domaine de Méric, Aménagement des berges / Proposition de cheminement écrite", op. cit. note 129.

Le plan masse d'état des lieux ci-dessus (figure 48) met l'accent sur trois types d'accès aux berges prévus par la composition du projet : une circulation principale suit le linéaire fluvial ("circulation VL condamnée"), relayée par un second cheminement parfois possible plus près de l'eau ("circulation piétonne sur berge"), enfin, un troisième accès venant de l'intérieur du domaine de Méric ("circulation piétonne"). C'est ensuite au niveau de leur praticabilité que les accès sont travaillés. À Perpignan, où la notion de confort est évoquée, les escaliers permettant de rejoindre le lit mineur sont multipliés, pour atteindre une fréquence de cent cinquante à deux cent mètres maximum entre chacun d'eux¹⁴⁶. Un enquêté a remarqué notamment qu'il est primordial d'étudier comment le piéton circule sur le territoire de la Têt, comment on passe des quais à la rivière, et par quel jeu : « Ça doit être ludique », précise-t-il (entretien E2.E - Cantal-Dupart M., Architecte et Urbaniste). Son témoignage n'est pas isolé, et la question de l'usage du fleuve par sa fréquentation physique est apparue à plusieurs reprises :

« Je pense que cette rivière c'est pas le Rhône, c'est pas la Seine, mais je pense qu'elle anime la ville. **Plus on la cheminera, plus la ville gagnera en qualité de vie.** » (entretien E1.D - Saurel P., Maire adjoint au Projet Urbain, Montpellier)

« En rive nord, on donne la possibilité aux gens d'**aller dans le lit**. Et que cette traversée et cette balade dans le lit soient une balade agréable, donc pas semée d'embûches, et qui ne représente pas un risque en terme de sécurité. » (entretien E1.F - Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

« Moi je crois beaucoup à l'usage. Il faudrait évoquer les bords de l'eau dans leurs usages écologiques également. C'est-à-dire espaces tampons, espaces filtres. Et puis bien sûr **les usages de la population**, pour bénéficier de nature en ville : ombrage, fraîcheur, lumière, **circulations douces**. **L'eau est un support favorable car elle suit une pente douce.** (...) Et on travaille forcément l'image, mais c'est pas pour mettre dans une cage, **c'est pour l'usage.** » (entretien E2.C - Folléa B., Paysagiste dplg)

¹⁴⁶Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 22.

Les berges de rivières sont décrites comme un nouveau terrain de jeu au potentiel très important pour les pratiques urbaines. Les récits de ces usages de promenades fluviales laissent entendre que ceux-ci ne vont pas de soi, qu'il faut les encourager, les faciliter. On peut donc en déduire que ces usages constituent, du point de vue des acteurs institutionnels interrogés, une nouveauté dans les pratiques jusque là relevées. Connaissant Perpignan depuis presque dix ans, notre propre observation des usages du fleuve confirme le caractère inédit de ces pratiques, comme nous l'avons déjà mentionné antérieurement : avant la réalisation du projet, les berges de la Têt ne faisaient pas partie des parcours habituels des citoyens. Et cet état de fait aujourd'hui évolue.

Par ailleurs, est soulignée l'importance de favoriser un contact physique avec le fleuve. Les documents de projet en rendent compte distinctement. Par exemple, aux abords du parc de Méric, l'un des accès aux berges est dessiné de façon à ce qu'il jouxte l'eau. Sur le terrain, cet aspect conditionne entièrement la perception de l'espace. De la même façon, à Lavalette ont été aménagés "des chemins de traverse, au plus près de l'eau"¹⁴⁷. Enfin, dans le parc Rimbaud, plusieurs pontons ont été construits de façon à surplomber le Lez.

Ensuite, les accès sont volontairement rendus plus visibles. À Perpignan, il s'agit de raccorder au chemin des « fenêtres » pour arriver jusqu'à l'eau dans des prés de roseaux : « Les fenêtres sont des chemins perpendiculaires au tracé principal qui s'ouvrent grâce à la coupe des roseaux au rythme de neuf coupes par an. Les fenêtres permettent de s'approcher du fleuve et de profiter de vues peu connues à ce jour »¹⁴⁸. À Montpellier, l'aménagement des berges de Méric repose entièrement sur ce principe de visibilité : sur la carte d'analyse des circulations (figure 48), les trois chemins conçus pour les rives au droit de Méric rendent possible le fait de rejoindre la rivière de chaque côté du parcours longitudinal, mais aussi comme nous venons de le voir par des passages traversants, depuis le parc public adossé au Lez. La berge n'est donc plus une zone isolée, elle est en lien avec d'autres espaces de la ville, qui contribuent à signaler sa présence et forment autant d'appels à la rejoindre.

Cependant, si les parcours officiels sont plus nombreux, plus praticables et plus visibles, ils sont aussi plus contrôlés : à Lavalette, les accès sont dits "repris" dans l'objectif de pouvoir les fermer le soir venu. Ils sont ainsi tributaires des horaires d'ouverture décidés par la

¹⁴⁷Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert » , op. cit. note 115, p. 4.

¹⁴⁸Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 13.

municipalité : "la berge est clôturée aux deux extrémités et vis-à-vis du zoo"¹⁴⁹. Le travail sur l'accès est aussi un travail sur le non accès, sur les limites physiques et temporelles du caractère public de ces nouveaux parcs fluviaux. En acquérant un statut d'espaces public, les rives de la Têt et du Lez deviennent en effet plus réglementées, et leur usage plus codifié.

3.2. Conduire le regard

Intégrer les berges fluviales au sein des lieux de pratiques urbaines, c'est faciliter leur accès physique, mais c'est aussi faciliter leur perception visuelle. L'acceptation sociale du fleuve passe effectivement aussi par la vue. Ainsi, les projets d'aménagement sont effectués sur la Têt et le Lez de manière à conduire le regard des usagers. L'état des lieux dénonce ce qu'on ne peut voir, et le projet annonce ce qu'il faut donner à voir, et ce qu'il faut masquer. Si l'accent est porté sur la visibilité des espaces, les raisons en sont esthétiques et sécuritaires, comme nous allons ici le détailler.

C'est tout d'abord le regard sur l'eau qui est mis au premier plan. Dans un contexte climatique où l'eau est souvent absente des rivières, il n'est pas étonnant que cet élément apparaisse comme primordial. En effet, dans le corpus de projets, les analyses de l'état de l'existant dénoncent l'absence, ou prônent la nécessité, de vues sur l'eau : le Lez est dit « masqué aux regards »¹⁵⁰ ; sur la Têt est relevée « l'absence de vues vers l'eau et de perception du fleuve »¹⁵¹. Il faut voir l'eau, souvent cachée. Il faut « mettre en valeur le fleuve »¹⁵². On veut donner de l'attrait à ce qui est là, mais qui n'est pas facilement visible, on veut le donner à voir au plus grand nombre, sans difficultés. L'eau doit devenir un appel pour que davantage de visiteurs s'engagent sur ses berges. Le Lez est qualifié de « fuseau linéaire et étroit peu ou rarement perçu »¹⁵³, « on ne [le] devine pas ». Il est dit « oublié »¹⁵⁴, « invisible et difficile d'accès »¹⁵⁵. L'un des concepteurs du projet perpignanais nous expliquait au cours d'un entretien que :

¹⁴⁹Idem, p. 5.

¹⁵⁰"Le lez sauvage se dévoile", in *Montpellier notre ville*, décembre 2005, n°297, p. 32.

¹⁵¹Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 9.

¹⁵²"Le lez sauvage se dévoile", op. cit. note 150, p. 32.

¹⁵³ *Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, op. cit. note 85, p. 43.

¹⁵⁴Idem, p. 48.

¹⁵⁵"Le lez sauvage se dévoile", op. cit. note 150, p. 32.

« La première chose, c'est faire du fleuve **un espace visuellement accessible** (car colonisé par la canne de Provence), et la première tranche de ce platelage en bois permet de créer un espace confortable qui a une fonction de belvédère. **C'est inviter les citoyens à aller voir ce fleuve.** » (entretien E2.F - Franch M., Paysagiste dplg)

Pour favoriser cette « accessibilité visuelle »¹⁵⁶, et conduire le regard vers l'eau, le maître d'oeuvre évoque ici deux actions : celle de dégager l'espace, et celle de le dominer. Ce sont effectivement les deux types de méthodes relevées dans l'analyse des projets. La première méthode pour conduire le regard est de permettre de dominer l'espace par des postes d'observation. Ceux-ci permettent de voir les berges basses depuis le lit majeur, en hauteur. L'un des grands volets du projet d'aménagement des berges de la Têt se situe sur le lit majeur, où il est question de réaliser « un cheminement piétonnier sur la terrasse haute du lit mineur », « une promenade en surplomb de la Têt »¹⁵⁷, « un balcon dans la continuité des trottoirs », appelé « promenoir ». L'importance de la vue qui domine les berges du fleuve apparaît sans détour dans ces expressions. La précision du dessin de ce promenoir révèle l'importance qui lui est accordée dans le projet. Mais son traitement unitaire et sobre (bois d'ipé, inox) montre qu'il est mis en place non pour être vu, mais pour voir le fleuve (figure 49). Le dossier du CAUE des Pyrénées Orientales insistait déjà en 1995 sur l'idée d'introduire des vues en hauteur pour faciliter la transition de la ville vers le fleuve, avec des propositions telles que : « un vaste belvédère en forme de quais sur colonnade longeant la Têt », « un balcon urbain » « une promenade mirador »¹⁵⁸.

¹⁵⁶Idem, p. 19.

¹⁵⁷Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 22.

¹⁵⁸CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 9 et p. 39.



Figure 49 : En haut : Vue des berges de la Têt à Perpignan, avant leur aménagement (photographie : Pous P., Franch M.). En bas : Projet d'aménagement des berges de la Têt, avec notamment l'élimination de la canne de Provence (photomontage : Pous P., Franch M., 2006).

Ce photomontage du projet d'aménagement des berges de la Têt montre que l'espace n'est plus traité comme une succession d'éléments longitudinaux sans communication les uns avec les autres, mais comme un creusement dans la transversalité de l'espace fluvial, pour ouvrir des accès visuels et physiques entre l'espace urbain et l'eau (les personnages viennent de l'avenue Torcatis, suggérée par le hors champ). Cette berge haute est d'ailleurs présentée par son utilisation « urbaine », comme un espace piéton de centre-ville, fortement fréquenté. C'est aussi un espace suffisamment rassurant pour que les enfants y jouent. Remarquons notamment au premier plan la présence du garçon qui regarde le fleuve, depuis cette berge haute. Enfin, le contraste est marqué entre l'absence humaine sur la photographie de l'état actuel, et la figuration de groupes stationnés dans le lit du fleuve sur le photomontage de projet. La thématique ne diffère pas à Montpellier, où belvédères et points de vue sont largement préconisés, sur les berges de Méric comme sur celles du parc Rimbaud : « Le choix a été fait de sélectionner des vues sur l'eau, les plus jolies et les plus intéressantes, pour y positionner des belvédères plus intimistes, à proximité d'un balcon accessible par quelques marches et d'un ponton prolongeant une allée en bois »¹⁵⁹.

¹⁵⁹"Le lez sauvage se dévoile", op. cit. note 150, p. 32.

Une fois ces postes d'observation installés, la seconde méthode employée pour conduire le regard est de dégager des espaces de visibilité dans le lit mineur lui-même. Aux abords de la Têt, on suggère la « création de deux vastes esplanades »¹⁶⁰. La végétation apparaît à de multiples reprises comme un masque, une obstruction. À Montpellier, le fleuve est dit « caché par une clôture et une haie dense »¹⁶¹. Le maître mot du projet perpignanais est d'« éradiquer » la canne de Provence : "Ne pas éradiquer la canne de Provence veut dire laisser une porte ouverte à sa persistance alors que sa totale élimination est une nécessité"¹⁶². Son élimination est jugée nécessaire pour obtenir la transparence visuelle recherchée. Son remplacement est prévu par des végétaux de hauteur jugée plus adéquate : des séquences de « prés bas »¹⁶³ (25 cm de « hauteur maximum souhaitée »¹⁶⁴) ont été réalisées pour obtenir ces dégagements. La composition du plan d'ensemble du projet perpignanais donne ainsi une grande importance aux visibilitées, depuis le lit majeur, et depuis le lit mineur¹⁶⁵ (figure 50).

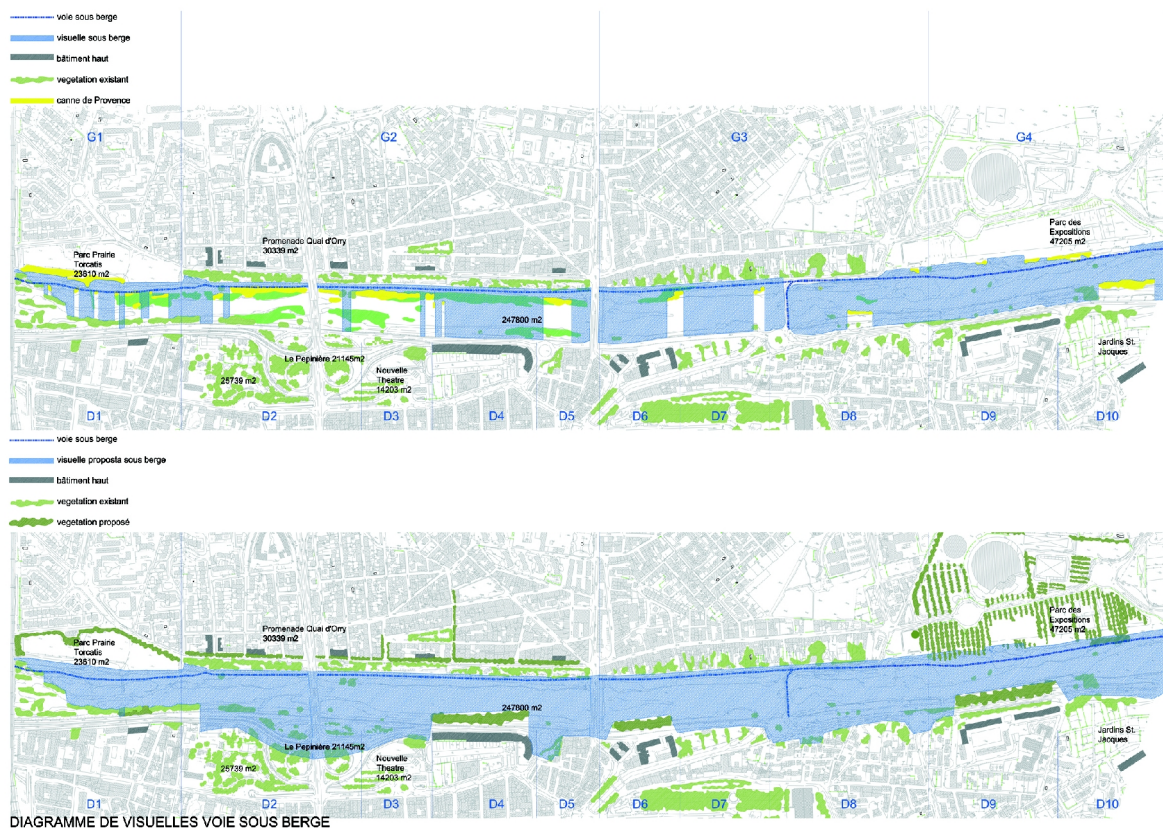


Figure 50 : Plans d'analyse (en haut) et de projet (en bas) des visibilitées dans le lit mineur de la Têt : le nombre de vues sur l'eau est augmenté, jusqu'à obtenir un dégagement continu. (Pous P., Franch M., 2006, op. cit. note 51).

¹⁶⁰CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 9.

¹⁶¹"Le lez sauvage se dévoile", op. cit. note 150, p. 32.

¹⁶²"Elimination de la canne de Provence", in "Projet d'aménagement des berges de la Têt à Perpignan".

¹⁶³Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 14.

¹⁶⁴Idem.

¹⁶⁵Quatre plans masse ont été réalisés sur les visibilitées.

Sur le document ci-dessus d'analyse des visibilitées dans le lit mineur de la Têt, l'importance de la continuité visuelle apparaît graphiquement : les zones blanches discontinues repérées sur le plan d'analyse (premier plan) correspondent aux vues sur l'eau cachées par cette canne de Provence, tandis que sur le plan de projet (second plan), la couleur bleue représentant les vues sur l'eau est continue. Les différents types de vues sont signalés par des codes, tels que : E: vue panoramique ; K: élément d'intérêt ; zig-zags : écrans ; flèches : vue à privilégier, transparences visuelles. On remarque alors que la végétation qui obstrue est dans certains cas considérée comme gênante, mais parfois considérée comme utile : soit elle masque l'eau et il faut la supprimer, soit elle ne masque pas les éléments gênants, et il faut l'ajouter. Le végétal peut alors servir volontairement d'écran visuel. Ici, les éléments que l'on souhaite cacher sont les bâtiments hauts comme par exemples ceux de l'« Espace Méditerranée », jugés défavorables à l'appréciation de cet espace fluvial.

Or, créer de vastes espaces dégagés est à priori contradictoire avec la morphologie des ripisylves, plutôt denses et resserrées. Mais cette remarque trouve une explication dans le fait que, pour les aménageurs, il ne s'agit pas seulement de voir l'eau, il s'agit aussi de *se* voir. Ce second argument, sécuritaire, est explicitement formulé : « la hauteur des roseaux jusqu'à 1 m, permet de voir le cours d'eau et évite le sentiment d'insécurité »¹⁶⁶. À Perpignan, les "possibilités de dissimulation derrière la végétation"¹⁶⁷ sont relevées par les maîtres d'oeuvres. L'absence de visibilité est dénoncée : « Cela amène des problèmes de sécurité : notion de tranquillité inhérente à l'absence de promeneurs le long de la Têt »¹⁶⁸. Il semble ainsi que la sécurité fluviale, traditionnellement associée à la lutte contre les inondations, soit passée au second plan, derrière « le sentiment d'insécurité »¹⁶⁹ sociale. Pour répondre à cet impératif de tranquillité, voir l'eau n'est donc pas suffisant, il faut aussi voir l'ensemble de la berge. Si les professionnels du paysage, à propos des berges fluviales, ont pour message « allez-y », ils mettent tout en oeuvre pour pouvoir accompagner cette injonction de l'assertion : « on n'y craint rien ». Les entretiens réalisés confirment-ils cette préoccupation décelée dans le corpus écrit ? Oui et non. Si elle est apparue systématiquement dans la pré-enquête réalisée auprès des usagers des berges fluviales des deux villes, sur les seize maîtres d'oeuvre et d'ouvrage interviewés, seuls quatre ont manifesté leur intérêt pour ce thème, et seulement à propos des rivières perpignanaises : deux personnes l'ont abordé spontanément ; deux autres ont

¹⁶⁶Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 15.

¹⁶⁷Idem, p. 9.

¹⁶⁸Propos de Michel Cantal-Dupart, in Compte rendu n°2 des Débats de l'Atelier d'Urbanisme, La Têt : « rupture ou couture », op. cit. note 89, p. 13.

¹⁶⁹Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 9, p. 15, p. 19.

développé une réflexion à ce sujet au moment où nous avons posé la question de l'insécurité (sans pour autant l'avoir conduite préalablement au cours de l'entretien). Néanmoins, l'implication de certains de ces enquêtés est nettement perceptible. Afin d'en saisir la portée, nous présentons ici dans leur quasi-intégralité les longs développements dont cette question a fait l'objet :

« Chaque proposition, chaque objet était le lieu de toutes les dérives sociales. (...) Plus qu'une censure, il ne fallait pas donner prise. L'herbe tondue à peu de rugosité, peu de vie. On avait dû plus que simplifier, s'interroger : est-ce que ça a du sens de faire ça ? C'était pas forcément important de savoir comment on dessinait, mais comment ça peut marcher dans cette jungle. (...) Trouver le bon statut est compliqué. Perpignan apparaît particulièrement difficile. Comment vivre avec cette réalité sociologique ? (...) C'est pas la peur du danger, c'est, on va le dire positivement, c'est : comment on arrive à installer une vie malgré tout. Sans effets incontrôlables. Visiblement à Perpignan c'est compliqué quand même, non ? (...) C'est-à-dire ce qui... la... enfin la conscience qu'on doit avoir de cette difficulté physique, d'appropriation, de dégradation possible. Trouver (*il cherche ses mots*) une manière de faire qui joue avec ces contraintes ... qu'on peut appeler sociologiques, va déterminer le matériau, enfin le caractère de ce qu'on va établir là. Et effectivement on peut pas faire à Perpignan ce qu'on ferait à l'évidence en Suisse. Oui, c'est clair. C'était ce qu'il y avait le long de la Basse : il y avait de splendides grandes cannes de Provence, c'était magnifique d'ailleurs. Simplement c'était un coupe-gorge, enfin c'était juste invivable, et dangereux, réellement dangereux, pour tout le monde, pour les gens... pour un certain prolétariat comme pour les ... (*inaudible*), enfin c'était juste un truc sinistre. Ça me paraît dans des cas comme Perpignan déterminant. C'est-à-dire comment faire un truc qui puisse marcher ? Et c'est franchement pas facile. » (entretien E2.B - Desvigne M., Paysagiste dplg)

« C'est ça, il faut trouver le juste milieu. A Lleida c'est bien ce qu'ils ont fait parce que c'est un vrai parc, c'est le même principe (*sous entendu : que sur le Lez aux abords d'Antigone*), vous avez la partie urbaine qui est très, qui est très design je dirais, et après vous avez un grand parc, un grand parc avec des parkings différents, avec des chemins où des gens courent, font du vélo, il y a

toujours du monde, et il y a des flics qui tournent. Donc ça, ça marche. C'est pour ça qu'ici on voulait des cheminements, mais des cheminements où on dégage la vue, c'est-à-dire pas d'arbustes à un mètre quatre-vingt, deux mètres, où on peut se cacher derrière, mais soit des plantes basses, soit des tiges hautes, comme ça on voit, c'est rassurant. (...) Et puis ça pose aussi le problème d'entretien, ça pose aussi les problèmes de sécurité : les derniers morts qu'on a retrouvés, par balle, par couteau ou par autre chose, c'était soit sur la Têt, le long des berges de la Têt, parce qu'il y avait des roseaux, des cannes de Provence, et donc on retrouve souvent des camés là-dedans, ou soit le long de la Basse, dans sa partie en friche. Et donc la gestion de la ville, la gestion de la politique de la ville, c'est aussi une politique sécuritaire, donc si on veut emmener les gens se promener le long d'un cours d'eau, il faut qu'ils s'y sentent en sécurité.» (entretien E1.H - Hamelin D., Directeur du service Aménagement, Urbanisme, Architecture de la mairie de Perpignan)

« - Quelles sont les actions qui vous semblent prioritaires à mener sur le fleuve : est-ce que c'est d'un point de vue des pratiques, de la sécurité, la faune et la flore, la mise en scène ?

- Alors la sécurité, aucune idée. Ça je crois pas. Enfin je sais pas. C'est à dire que ça peut... Tout lieu d'une ville, qui est ouvert à une certaine fréquentation, peut basculer dans le chic, enfin dans le ..., dans un usage normal, un usage agréable, classique, avec en référent toutes les tranches d'âge etc, ou basculer dans une accapuration, un accaparement, par une population qui est plutôt une population urbaine délaissée, comme les SDF ou les plutôt drogués d'ailleurs, non les SDF ils resteront en ville, parce qu'ils en ont plus besoin, mais peut-être une population de vente de drogue ou de deal, ou de choses comme ça parce que la Basse évidemment a ce caractère de ne pas être visible de tout le monde, on peut être protégé des regards. Euh, la Têt plutôt. Du coup, il faut faire attention que ça ne bascule pas vers cet usage là, parce que ça va faire fuir l'autre usage. Moi ça m'est égal qu'il y ait la nuit un certain usage et le jour un autre. Il faut faire attention que ce soit bien séparé si ça existe, et qu'on laisse quand même à la population perpignanaise normale, enfin normale, celle qui a besoin d'espace vert – tout le monde en a besoin mais -, de l'utiliser, et puis si de temps en temps la nuit, comme dans toutes les ruelles un peu sombres ou les

ruelles un peu reculées, ça sert à autre chose, bon temps pis, mais faudrait pas que ça devienne le jour, parce qu'alors là évidemment c'est fichu, parce qu'avant de remonter une pente ça devient très difficile. Donc il faudrait mettre des bardages, je sais pas je suis pas maire, mais dès le départ, il faudrait y envoyer de façon rapide et nombreuse une population qui fait que l'autre population ne pourra pas l'occuper en tout cas, l'occuper trop, enfin l'occuper vraiment. » (entretien E2.G - Orliac D., Directrice adjointe du CAUE des Pyrénées Orientales)

Il apparaît dans ces discours une réelle inquiétude sur les usages sociaux non contrôlés des berges fluviales. Ce qui est remis en cause, que ce soit sur la Basse comme sur la Têt, c'est une structure végétale induisant certaines obstructions visuelles. L'un des enquêtés précise « On a tout enlevé. (...) Les beaux sujets ont été gardés, mais on a tout dégagé, pour pas que ces roumains continuent à s'installer ». Conduire le regard dans ces berges fluviales, c'est alors aussi et surtout choisir certains types d'usages, et en rejeter d'autres. Mais tous les enquêtés ne partagent pas ce point de vue du rôle moteur de la végétation obstructive sur la question des usages :

« - Est-ce que le type de végétation peut induire cet usage là ? Est-ce que si on laisse une végétation plus sauvage, ça laissera prise à un usage plus « sauvage » ?

- Il faut qu'elle soit agréable et attirante pour les mères de famille et leurs enfants, ça peut être sauvage, ça peut ne pas l'être, et puis les joggeurs, et puis les gens qui promènent leur chien, et puis toutes les tranches de la population, y compris que derrière un buisson il y ait un deal, c'est pas bien grave, mais qu'ils soient noyés au milieu du reste, parce que c'est sûr qu'il faut pas que ça devienne le (*insiste sur le mot*) lieu où l'on fasse ce genre de rencontre parce que c'est sûr que les mères de famille n'y promèneront pas leurs enfants. Et voilà. Donc je sais pas comment on peut faire pour éviter ce basculement, ça c'est de la sociologie. » (entretien E2.G - Orliac D., Directrice adjointe du CAUE des Pyrénées Orientales)

« - La nature sauvage en ville pose des problèmes de sécurité ?

- Oui, ce n'est pas toujours possible. Mais il y a des situations dans lesquelles la nature sauvage pourra prendre sa place. Ce sera une nature sauvage inventée, mais ce sera une belle source d'inspiration, de création et de créativité. (...) Le défi, c'est celui de l'appropriation culturelle, du risque lié aux fréquentations, etc etc, mais pffou, il y a aussi beaucoup de fantasmes parce que : est-ce-que c'est parce qu'on sera dans une nature très peignée qu'il y aura moins de risques de fréquentations que dans une nature entre guillemets moins bien peignée, c'est pas aussi simple que ça (*rires*), je pense pas. » (entretien E2.C - Folléa B., Paysagiste dplg)

Ces deux enquêtés ne souhaitent pas faire d'association de cause à effet entre la question du traitement végétal et celle de l'usage des lieux, qu'ils situent à un niveau différent. Le projet de paysage n'est pas perçu par eux comme ayant un rôle majeur. On touche ici au domaine du traitement territorial et politique de l'inégalité sociale.

Pour conclure, la condition sine qua non de la gestion de l'attractivité des berges fluviales est leur facilité d'accès et leur visibilité. Bien que contradictoires avec la structure morphologique de la ripisylve, ces actions sont considérées comme essentielles dans le corpus des opérations étudiées. Formellement, force est de constater que les berges deviennent des parcours le plus souvent confortables, reliés par le plus grand nombre possible de transversales venant des espaces urbains attenants au fleuve. L'accès physique à l'eau et la vue sur l'eau complètent les impératifs du cahier des charges de ces nouveaux espaces fluviaux. Si l'accessibilité est favorisée, elle est aussi parfois interdite par la transposition des berges sur le modèle des squares fermés au public la nuit. Car il s'agit in fine de garantir une sécurité aux usagers. Qu'on ne s'y trompe pas, la sécurité évoquée ici n'est pas liée au risque d'inondation, mais au « risque d'autrui ». C'est bien la friche « sociale » qui est remise en cause dans ces projets. Si cette assertion apparaît fondamentale dans les documents écrits et graphiques analysés, il faut néanmoins la nuancer par les informations contrastées que nous ont fournies les enquêtes réalisées auprès des aménageurs concernés par ces projets.

CONCLUSION DU CHAPITRE 7 :

« Gérer la ville c'est donner à l'existant, à la matérialité quotidienne la forme d'une mémoire ré-ordonnée. C'est là un objectif stratégique qui n'est atteint que s'il est tautologique par rapport à la conscience réelle de la catégorie sociale concernée. La question est donc bien de proposer des figures discursives capables de « séduire » l'ensemble de la population de la ville, tous groupes ou classes confondus. La patrimonialisation de la nature et le projet sécurisant constituent deux voies d'approche de ce processus que l'on peut aussi penser comme une vaste machine à intégrer l'individu, à **contrôler le social** » (Bartement, 1998, p. 351). Dans sa thèse sur le projet urbain à Montpellier, Daniel Bartement met clairement en évidence ce préalable à l'acceptation sociale des espaces urbains. L'enjeu premier des interventions sur les berges de la Têt et du Lez est à proprement parler de transformer le regard de la population sur cet espace fluvial. Il s'agit d'encourager les usagers potentiels à changer leur regard négatif sur ces lieux, de les encourager à descendre s'y promener, de les rassurer sur le statut de cet espace (non plus une friche mais une promenade).

Malgré les atouts et l'impact visuel de ces ripisylves herbacées et boisées, dans des villes de plus de cent mille habitants, la Têt et le Lez avaient en effet conservé un statut de no man's land. Pour le cas du Lez, Daniel Bartement ajoutait : « *Les dimensions, somme toutes modestes, de ce petit fleuve côtier méditerranéen ne doivent pas occulter que sa régulation doit se conformer au système d'attente des contemporains* » (Bartement, id., p. 345). De nombreuses actions ont ainsi été mises en place dans le sens de cette mise en conformité, parmi lesquelles deux grands groupes peuvent être dégagés. Le premier groupe d'actions visant à favoriser l'acceptation sociale du fleuve est fondé sur la volonté de légitimer les berges, par un aménagement de type conventionnel, utilisant les codes des espaces publics et des parcs classiques. Le deuxième groupe d'actions repose quant à lui sur l'idée de donner une plus grande accessibilité aux espaces de berges, en termes physiques, et visuels.

Ces stratégies d'aménagement se sont avérées efficaces, au vu de l'accroissement considérable de la fréquentation sociale de ces espaces¹⁷⁰. Ce sont maintenant des lieux urbains très fortement utilisés, et supports de pratiques nombreuses, nous y reviendrons. Ceci étant, l'utilisation de marqueurs facilement identifiables et l'augmentation de l'accessibilité ne sont sans doute pas les uniques leviers d'appropriation sociale. Nous allons en effet voir à présent que le conformisme introduit sur ces rives est à nuancer, dans la mesure où ces aménagements fluviaux accueillent également un élément inédit, qui peut être qualifié de nouvelle « naturalité urbaine ».

¹⁷⁰Information vérifiée par des observations de terrain avant et après la réalisation des projets cités.

DE LA MAITRISE TECHNIQUE DU FLEUVE A LA PATRIMONIALISATION DE LA NATURE

Cette modification d'image, visant à faire correspondre les berges fluviales aux conventions d'usage des espaces publics, doit être nuancée en second lieu par l'existence simultanée d'une rupture scénographique forte. Il faut tout d'abord relever une mutation formelle considérable des projets fluviaux au vu des pratiques antérieures d'aménagement dans les deux villes étudiées : les projets actuels sont différents, dans la mesure où ils ne sont pas fondés sur les mêmes choix de maîtrise. Ils s'appuient désormais sur une volonté de valorisation et de protection des espèces existantes. En outre, ils prennent pour référent un univers qui n'est plus celui de l'urbain, en lui préférant celui du rural et du « sauvage ». Nous allons ainsi voir plus précisément en quoi toutes ces évolutions permettent d'affirmer que les récents aménagements fluviaux sur les berges de la Têt et du Lez prouvent l'existence d'une nouvelle naturalité urbaine, définie par la géographe Fabienne Joliet comme "interprétation culturelle de la nature" (Joliet, op. cit., p. 88).

1. Rupture avec les aménagements fluviaux antérieurs

Les aménagements actuels relatifs aux lits des fleuves sont différents des aménagements antérieurs, dans la mesure où ils ne sont pas fondés sur la même notion de « maîtrise » que les projets antérieurs. Cette évolution constitue une première rupture de conception des projets de gestion et de paysage des cours d'eau urbain au cours des trente dernières années. La maîtrise qui caractérise les projets antérieurs touchait à plusieurs aspects - hydraulique, architectural, et horticole -, et ne concerne plus les objectifs actuels.

1.1. Maîtrise hydraulique

Plusieurs expressions d'une volonté de maîtrise technique apparaissent dans les aménagements fluviaux antérieurs aux réalisations actuelles. Le contrôle était notamment une donnée essentielle d'un point de vue hydraulique. Avant d'être liée à la crainte d'autrui, la notion de sécurité était en effet liée à la crainte des inondations. À Montpellier, la canalisation de la partie "Lez urbain", au niveau du quartier Antigone, que nous avons évoquée en partie II, a permis de réguler les débits du fleuve, et par voie de conséquence, d'investir la rive Est du Lez d'un point de vue urbanistique. Un article de 1987¹⁷¹ dresse le bilan de cette opération d'aménagement du Lez dans le quartier Antigone. Il est intéressant de relever le vocabulaire employé alors. Non seulement les techniques hydrauliques y sont précisément décrites (« réguler », « barrages », « plan d'irrigation », « délestages », « lits artificiels », « canalisé », « barrage mobile automatique », « écoulement sans dommages de la crue décennale »), mais la supériorité de l'homme sur la rivière apparaît dans l'image personnifiée donnée à cette dernière (« dompter », « apprivoisé », « caractère fantasque », « sautes d'humeur », « visages », « épouser »). Ces possibilités techniques étaient alors considérées comme une première victoire en termes de gestion des débordements de la rivière.

Ce type de réalisation évoquait également une maîtrise d'un point de vue symbolique, qui a engendré une première évolution dans les représentations sociales du fleuve : « *Les travaux de recalibrage ont permis la maîtrise « technique » du fleuve et mis à l'honneur de nouvelles possibilités en matière de développement de bâti autour et au-delà du Lez, principalement sur Montpellier et sur Lattes. Mais le recalibrage représente bien plus qu'une « victoire » technique, il représente la domination de l'homme sur la rivière, et sur les éléments naturels. Le fleuve Lez est dompté, apprivoisé. Il n'inspire plus (en tout cas beaucoup moins) de craintes. Ainsi naît de ces travaux une nouvelle image du fleuve, positive aux yeux des Montpelliérains* » (Grenier, op. cit., p. 86). Cette étape fut importante pour expliquer la nature des projets aujourd'hui réalisés, dans la mesure où le Lez, au travers de son assujettissement, a perdu de son hostilité.

Or la gestion des inondations est présentée dans les projets actuels comme un élément secondaire. Cet enjeu n'est mentionné dans aucun des documents écrits du corpus étudié

¹⁷¹Marot F., op. cit. note 107.

concernant les projets sur le Lez vert. La seule mention que l'on puisse trouver figure dans le Plan Local d'Urbanisme de 2007, texte dans lequel il est spécifié qu'« un plan d'eau entre les seuils du Moulin de Sauret et de Montaubérou a été aménagé pour améliorer les conditions d'écoulement des eaux en aval et créer un site destiné à la détente »¹⁷². Ainsi, non seulement l'objectif de protection contre les inondations n'est mentionné que sur l'un des tronçons du Lez « vert », mais encore cette mention n'est pas stipulée isolément. Elle apparaît conjointement à un objectif récréatif, atténuant d'autant son caractère d'urgence. À Perpignan, les choses sont un peu différentes. La fin du dossier d'avant-projet est en effet constituée d'un chapitre intitulé : « Note hydraulique »¹⁷³. Ce chapitre représente près d'un tiers du dossier. Il décrit le contexte hydraulique au regard du projet établi, rappelle les données hydrologiques et hydrauliques fournies par les études antérieures, et expose l'« incidence hydraulique du projet »¹⁷⁴. Malgré cela, l'aspect hydraulique ne fait qu'apparaître de façon mineure : il est certes précisé qu'au mieux l'aménagement envisagé ne gênera pas le passage des crues (« De prime abord, l'incidence hydraulique du projet sera modérée »¹⁷⁵), mais rien ne dit qu'il doit contribuer à en atténuer les effets. Seule la suppression de la Canne de Provence est présentée comme un facteur d'amélioration de l'écoulement de l'eau (en induisant une « diminution de la rugosité du lit mineur »¹⁷⁶), sans préciser pour autant que cette conséquence bénéfique ne soit la principale raison de son arrachage (nous avons vu en effet que l'aspect visuel en est la raison première affichée). Lorsque la question de la gestion hydraulique de la rivière est apparue dans les entretiens auprès des aménageurs, les enquêtés l'ont généralement mis au second plan. Un seul maître d'ouvrage a posé cette préoccupation comme une priorité :

« Malgré le barrage de Vinça, c'est quand même le volet inondation qui reste dans les mémoires : c'est la psychose d'une population, d'un peuple. Il faut à tout prix qu'on soit prémuni par rapport à ça, préserver du risque d'inondation. » (entretien E1.F - Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

Mais il faut ici replacer cet extrait dans son contexte. Ceci explique en partie la contradiction apparente de cette assertion faisant figure d'exception parmi les autres entretiens réalisés. La communauté d'agglomération de « Perpignan-Méditerranée » a réalisé une étude globale,

¹⁷²Plan Local d'Urbanisme de la ville de Montpellier, op. cit. note 46, p. 677.

¹⁷³Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 25-35.

¹⁷⁴Id., p. 31.

¹⁷⁵Ibid., p. 31.

¹⁷⁶Ibid., p. 33.

évoquée au début du chapitre 7, portant sur le bassin versant de la Têt, en amont du barrage de Vinça. Cette étude globale a été présentée à la population (associations, syndicat hydraulique, ASA, ...) pour établir en concertation une hiérarchie des actions à effectuer, dans laquelle la question des inondations est apparue comme prioritaire. L'enquête ainsi réalisée concerne un certain type d'acteurs sociaux, qui n'est pas celui touché par notre propre enquête, ciblée sur les aménageurs. L'enquêté dont nous venons de citer les propos ne parle pas ici en son nom propre. Il aurait fallu au cours de l'entretien revenir sur cette question pour lui demander son avis personnel, et mesurer si un écart apparaissait. Les autres personnes que nous avons interviewées confirmaient au contraire la rupture constatée dans le corpus écrit avec la volonté de maîtrise hydraulique exprimée dans les projets des décennies précédentes :

« - Il y a quinze ans, on avait proposé sur la Têt des parcours piétons, des plantations d'arbres spontanées - car on coupait tout -, mais les ingénieurs nous ont répondu qu'il fallait tout raser. Dix ans après, on en parlait encore, et aujourd'hui, ça a abouti. Ça dépend des personnes responsables : quand c'est un ingénieur des eaux, il ne s'occupe pas du paysage. Maintenant ce sont des architectes et des paysagistes. (...) La rive gauche actuellement, c'est bien, ce qu'ils font : c'est quelque chose d'aménagé juste pour courir, pour marcher, pour promener les chiens, et tout ça, donc assez sauvage avec des arbres, que je trouve d'ailleurs bien serrés par rapport à ce qu'on m'avait dit il y a quinze ans, que c'était un crime que de planter un arbre. Nous on proposait d'en planter alignés, comme ça, de façon à ce que le courant ne puisse rien coincer (*rires*). Là ils ont planté bien serré. Non c'est tout à fait contradictoire avec ce qu'on m'avait dit, mais bon, moi je veux bien si les ingénieurs sont d'accord (*rires*), je trouve au contraire que c'est charmant. Je trouve qu'aujourd'hui elle est beaucoup mieux traitée qu'avant.

- Avant c'était ... ?

- Avant elle était nettoyée, faucardée, chaque année, bien nettoyée, bien nettoyée, bien nettoyée, il y a avait pas un truc qui poussait. Voilà. Rasée quoi, il fallait pas qu'il y ait un arbre qui puisse gêner le cours de l'eau au moment des crues. » (entretien E2.G - Orliac D., Directrice adjointe du CAUE des Pyrénées Orientales)

« - Quelles sont les actions prioritaires à mener ?

- Ce serait de se brancher de manière qualitative sur ce fleuve, et redéfinir les grandes images qu'on veut en sortir.

- Et ensuite viendraient peut-être les inondations ?

- Les inondations elles y sont déjà, je me fais pas de souci pour elles, il y a un cadre réglementaire, il y a aussi une volonté de les limiter, ce qui est légitime. C'est pour moi un des débats aussi : où on met l'aspect réglementaire et le côté risque, et où... Il faut vraiment pas oublier qu'on a des zones en terme de richesse que ce soit paysagère, ou tout simplement botanique, faunistique, très fort, donc ça faut pas l'oublier quand même. Il faut avoir un contre-poids de tout ça, même si c'est facile à dire, même si à chaque inondations, on veut d'abord avoir les pieds au sec. Mais c'est une vision, là aussi, on voit après la catastrophe, mais on ne voit pas comment on est venu à la catastrophe. On repart sur la gestion de l'espace, sur « on a urbanisé à fond », donc c'est clair qu'après on a des problèmes d'inondation. Alors qu'on a entretenu le paysage, on l'entretient plus, et voilà le résultat, et après on dit, bon, c'est comme si on durcissait les choses, alors que... » (entretien E1.B - Guillaume L., Chef du service Paysage Nature de la mairie de Montpellier)

Ces deux extraits ont l'intérêt de présenter ici deux types de visions distanciées sur la question de la gestion des crues et des inondations. Le premier enquêté s'interroge sur le bien-fondé de directives techniques visant à gérer l'écoulement des eaux, et pointe une évolution en termes de gouvernance des projets : le paysagiste et l'architecte étant désormais aux commandes de l'aménagement des rivières, contre une supervision anciennement réservées aux ingénieurs hydrologues. Le second enquêté fait quant à lui part d'une réflexion axée sur la problématique de la gestion urbanistique du risque d'inondation, après avoir explicitement placé la question hydraulique au second plan.

1.2. Maîtrise architecturale

L'évolution formelle entre les aménagements actuels et ceux d'il y a trente ans ne trouve pas son explication uniquement dans la rupture constatée en termes de gestion hydraulique. Le

dessin des formes aux abords des rivières en question prenait également place dans un contexte où la maîtrise architecturale était valorisée et exhibée. Ainsi à Montpellier, le choix a été fait dans les années 1980 d'une transformation radicale de la section "Lez urbain". Ce projet phare d'aménagement du Lez dans le centre-ville a été commandité par le maire de l'époque, Georges Fresche, au moment de la construction du quartier Antigone par l'architecte Ricardo Bofill. Il ne reste nulle trace de la physionomie du Lez telle qu'elle apparaît encore en partie aval, puisque la rivière fut alors transformée en un canal de béton, dont le débit, auparavant quasi-inexistant, a été rendu plus régulier par une gestion hydrologique spécifique. Dès lors, les berges hautes et basses du lit canalisé du fleuve ont constitué des lieux rangés et nettoyés selon un modèle classique de mise en quai du front urbain, au plus près de l'élément eau (figure 51). Cette greffe d'un vocabulaire exclusivement minéral est la traduction d'une idéologie fondée sur l'attachement à une représentation de la nature largement dominée par l'homme.

La maîtrise architecturale y est largement convoquée dans l'article précité. Elle l'est tout d'abord dans les expressions décrivant les matériaux utilisés : « béton architectonique », « trame de pierre ou de béton », « rythmera un enrobé de couleur », « unité de revêtement », « univers totalement minéral ». Elle l'est également dans la convocation des notions de géométrie et de constructions : « bassin de 170 mètres de long sur 48 mètres de large », « grand bassin rectangulaire », « arc de cercle ouvrant sur la perspective de la rivière », « quai » (et non pas « berge »), « large emmarchement », « délimité ». Elle l'est enfin dans la place donnée à la mise en scène : « spectacle urbain », « miroir de la ville », « lieu théâtral », « spectacles », « monument », « porte de ville », « entrée ». Si les aménageurs interrogés expriment des opinions divergentes sur cette réalisation, tous associent ce type d'aménagement à une époque révolue. En voici quelques extraits significatifs :

« Il y a eu une reconquête de Lez. Et finalement, une sorte de fossé, qui était pas tout le temps en eau, qui pouvait devenir **un oued énorme** est devenu **un vrai fleuve urbain** avec des berges, un aménagement, et donc un lit majeur - lit mineur qui est pas énorme, mais un lit majeur **bien marqué, et bien identifié**, avec des réalisations qui ont pu venir à côté avec des zones inondables préservées. Montpellier était précurseur avec Antigone et Bofill, on en pense ce qu'on veut mais le mérite était là, **le geste était très fort**. (...) Donc il y a dix-quinze ans, il y a eu une réflexion : comment réhabiliter les berges du Lez, et

c'était « l'opération Lez vert ». À l'époque c'était **très architecturé, c'était très...** enfin une suite de guinguettes on va dire, une suite de pôles de centralités. » (entretien E2.D - Hugounenc G., Ingénieur paysagiste)

« Le Lez à Montpellier était un espace **très naturel**, et la ville a décidé d'en faire le canal, donc il a été **très cadré** à cet endroit » (entretien E2.E - Cantal-Dupart M., Architecte et Urbaniste)

« À Montpellier il y avait la volonté de changer le rapport entre la ville et le fleuve. Pour moi le projet qui a été fait est pas très bon. Pour moi il n'y a **pas beaucoup d'identité**, il y a des tranches assez dures qui ne sont pas agréables, mais il y a **déjà la volonté de l'incorporer à la ville**. » (entretien E2.F - Franch M., Paysagiste dplg)

« Sur le Lez vert il s'agit de préserver la **qualité paysagère** du site et sa **dominante sauvage et naturelle**, donc il n'est pas question de mettre des **perrés en béton** » (entretien E1.A - Ailleret R., Directeur général du département Urbanisme et Aménagement de la mairie de Montpellier)

« - Vous avez déjà vu le Lez à Montpellier ?

- Oui.

- Et qu'en pensez-vous?

- Ah. Il y a deux approches : à port Marianne, il y a une logique affichée de **conquête de l'homme sur la nature, c'est un espace vert de grande masse**, pour offrir aux montpelliérains des espaces de loisirs (restaurants avec quartier d'affaire). On aime ou pas. Moi c'est pas ma tasse de thé. Il y a un côté froid, une déshumanisation des choses, alors c'est vrai que je l'ai pas vu le week-end... Je suis plus amateur du traitement du Lez amont (le secteur du zoo) avec la volonté d'une accessibilité contrôlée, et d'**une nature préservée**.

- C'est lié à une époque ?

- Oui, quoique avec les exemples de Lyon, Bordeaux, Paris, on reste dans la volonté d'un aménagement qui doit répondre à un public de grande masse, et donc on est quand même dans **une production de nature qui reste très artificielle**, et on est contraint par le fait que les fleuves sont déjà très endigués,

etc, mais il reste toujours une idée très **hygiéniste**, alors je sais pas si c'est notre héritage haussmannien (*petit rire*), ou cartésiens (*idem*), ou du roi soleil (*idem*), il y a dans notre production en France une volonté encore très forte de **contrôler**, et l'image qu'on veut donner par les aménagements qu'on fait doit porter ce côté maîtrise, on n'a pas l'esprit nordique qui lui par contre plutôt a tendance à faire une expression entre guillemets forte, à **mettre en exergue la nature**, et qui est ancré de façon forte dans les cultures nordiques, nous il y a le côté romain qui reste chez nous.

- D'où l'importance de saisir l'occasion sur les fleuves méditerranéens...

- Voilà, tout à fait, c'est pour ça que j'ai du mal moi à, comment dire, sur certains types d'aménagement comme le Lez, mais je critique pas, il a son origine, son histoire, mais par contre, quand on peut faire autre chose, et surtout **quand on peut lutter contre cette volonté de contrôler tout, et de laisser la nature, il faut le faire.** » (entretien E1.E - Berger P., Directeur du service Environnement de la mairie de Perpignan)

L'opposition entre deux époques, celle d'une nature contrôlée et celle d'une nature indépendante, est en effet une analyse commune à la grande majorité des acteurs de l'aménagement interviewés. L'architecte et ingénieur Panos Mantziaras confirme cette analyse, et note que la ville aujourd'hui change de forme : « elle est plus perméable aux agressions de la nature » (Mantziaras, 2007). L'idée de domination semble en effet avoir cédé la place à celle de cohabitation : il s'agit aujourd'hui bien moins de maîtriser le fleuve que de cohabiter avec lui. Ainsi les formes données à présent aux berges des rivières urbaines à Montpellier et à Perpignan sont en totale rupture avec les formes dessinées il y a trente ans. Le Lez vert est en opposition au Lez urbain (photographies ci-dessous, figure 51), et l'aménagement réalisé sur la Têt est en opposition à celui réalisé sur la Basse (figure 52). Les projets et les discours actuels sont effectivement la preuve d'une évolution considérable de cette représentation du rapport homme-nature.



Figure 51 : Deux visions du fleuve dans la ville. En haut : vues sur le « Lez urbain » en aval. En bas, vue sur le « Lez vert » en amont (photographies : F.Romain, 2008).

Nous pouvons encore apporter un dernier argument à cette interprétation. Les thématiques lexicales qui reviennent dans les textes des projets actuels n'ont plus rien à voir avec celles que nous venons d'évoquer. Elles réfèrent principalement à l'idée de protection des ripisylves existantes, comme nous le verrons ci-après, et de maintien de la biodiversité. Le projet du CAUE des Pyrénées Orientales évoque par exemple les notions de « diversité végétale », de « diversité paysagère et biologique », de « bio-diversité », et de « qualités écologiques et paysagères », tout en proposant une série de « mesures d'entretien pour favoriser la biodiversité »¹⁷⁷.

« L'aménagement d'un plan d'eau avec un seuil et des pelouses était dans les cartons et c'était l'un des projets qui traînait dans l'esprit de l'atelier, et de certains archi, et puis de la population, donc quand on allait vers eux et qu'on leur disait : « alors qu'est-ce-que vous voulez faire, on va *aménager* (*il appuie*

¹⁷⁷Pous P., Franch M., op. cit. note 51.

sur le terme) le fleuve », alors le terme aménagement c'était tout de suite pour eux «la collectivité arrive, ils vont aménager le fleuve, et puis ils vont structurer tout ça, et puis si vous structurez c'est ça », alors non, un aménagement, c'est pas forcément du béton et de cette façon là, c'est aussi conduire la nature, mais la conduire intelligemment, et entre ce qu'il y a aujourd'hui et ce que vous voulez, est-ce qu'il n'y a pas un compromis à trouver ? » (entretien E1.F - Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

Cette modalité de prise en compte du végétal dans les projets actuels sur la Têt et le Lez diffère non seulement des préoccupations de maîtrise architecturale que nous avons explicitées, mais elle diffère également des aménagements de type horticole.

1.3. Maîtrise botanique et horticole

La présentation et la gestion du végétal peuvent effectivement être eux aussi soumis à une volonté manifeste de contrôle. Un exemple caractéristique de mise en scène exprimant la maîtrise du végétal est l'aménagement réalisé à Perpignan sur le lit mineur de la Basse, affluent de la Têt. Après avoir été canalisées, les berges de cette rivière ont été « décorées » par un aménagement de type horticole. Le premier élément qui en atteste est le choix des végétaux. Ne sont présentes sur ces berges que des essences de type ornementales, en alternance avec des pelouses rases. Les choix effectués en termes de compositions vont également dans le sens d'un aménagement caractéristique des jardins, puisque les berges sont déclinées en plusieurs séries de parterres floraux, accompagnant de façon répétitive toute la partie de la rivière longeant le centre-ville de Perpignan. Dans son mémoire de DESS, Véronique Egéa décrit en effet la Basse comme des « eaux paisibles bordées de pelouses et de parterres de fleurs »¹⁷⁸. Ce contrôle du végétal s'inscrit dans un ensemble d'autant plus rigidifié que la Basse est canalisée sur l'ensemble de ce tronçon, comme le montre la photographie ci-dessous (figure 52).

¹⁷⁸Egea V., op. cit. note 84, p. 27.



Figure 52 : Deux degrés d'aménagement de berges fluviales. En haut : vue sur les aménagements horticoles de la Basse. En bas, vue sur les aménagements paysagers de la Têt (photographies : F.Romain, 2010).

La volonté de maîtrise horticole était traduite non seulement dans le choix et le traitement des végétaux, mais également au travers du choix des usages : il est important de préciser que les berges canalisées de la Basse n'ont pas été rendues accessibles au public. La fraîcheur de l'eau et des pelouses dans ce pays méditerranéen n'y est pas approchable, n'ayant été conçue que pour le regard. Cela contraste étonnement avec la rhétorique du contact physique avec l'eau, omniprésente dans les projets actuels¹⁷⁹.

Les professionnels du paysage interviewés sur le projet de la Basse portent un jugement assez négatif sur l'aménagement botanique et horticole ainsi réalisé il y a une vingtaine d'années en contrebas du quai Vauban :

¹⁷⁹Nous développerons ce point par la suite.

« Vous voulez parler de la partie en centre-ville traitée comme **une sorte de fausse-rivière en herbe** là ? (...) Ce qui est curieux c'est que c'est à la fois **très artificiel** mais inaccessible, donc il y a un côté un peu frustrant d'une chose qui a l'air d'être un parc public, mais qui pour des raisons de sécurité là encore, est inaccessible. Donc il y a une sorte d'image paradoxale, un peu frustrante quand même. » (entretien E2.B - Desvigne M., Paysagiste dplg)

« C'est **une jardinière** la Basse. » (entretien E2.G - Orliac D., Directrice adjointe du CAUE des Pyrénées Orientales)

« La Basse ? La partie en amont est à l'état sauvage. En ville, elle est **jardinée**, c'est **une carte postale**, un joli petit jardin de village fleuri. Aujourd'hui, on ferait plus un projet très jardiné dans le sauvage, on ferait du **chic sauvage**, et pas du jardiné, des roses uniquement. C'est pas vilain non plus, c'est un peu... un peu suranné, mais bon. Mais il y avait un potentiel de paysagisme sauvage là merveilleux, surtout que biologiquement, c'était un endroit très intéressant. » (entretien E2.G - Orliac D., Directrice adjointe du CAUE des Pyrénées Orientales)

La rivière investie d'aménagements décoratifs de type horticole et botanique ne correspondrait donc plus aux attentes contemporaines : elle évoque l'artificialité et la miniaturisation, notions contraires aux référentiels aujourd'hui convoqués, et que nous allons développer à présent. Il semblerait que nous sortions des habituels espaces verts classiques où la nature est présente au titre de la symbolique du jardin, pour aller vers plus de matérialité « spontanée » de celle-ci.

2. La ripisylve, au coeur de la mise en scène fluviale

Une seconde rupture relative aux aménagements paysagers des rivières perpignanaises et montpelliéraines est à relever dans une nouvelle perception des éléments de nature qui composent leurs berges. Contrairement aux conceptions antérieures de maîtrise de type hydraulique, architectural et horticole que nous venons d'évoquer, la végétation foisonnante

de ces berges est désormais valorisée. D'une part ces ripisylves sont présentées comme une image de nature permettant de s'évader mentalement de l'univers urbain. D'autre part, elles deviennent un élément du « patrimoine » naturel des deux villes.

2.1. Une image de rivière « hors la ville »

Le corpus des récents projets d'aménagement du Lez amont et de la Têt développe l'idée d'une appartenance à un univers différent de celui de l'urbain, tout du moins des images d'enfermement et de minéralité associées à ce dernier. Deux éléments principaux contribuent à créer l'illusion d'un espace « hors la ville » : la multiplication d'offres de pratiques sociales faisant référence au milieu extra-urbain, et l'apparition de la notion de « sauvage » dans le discours des aménageurs.

.Des pratiques d'évasion

Les projets étudiés proposent une kyrielle d'usages des abords de la rivière, usages appartenant à une catégorie de pratiques sociales dont les terrains d'application ne sont pas traditionnellement urbains. Ces pratiques sont d'ordre récréatives et sportives, et se veulent incitatives à l'évasion.

L'offre de pratiques de loisirs sur les abords des fleuves est une première illustration significative de la volonté d'extraction de ces espaces hors du champ de l'urbain. Lors de l'aménagement du Lez au droit du quartier Antigone, nombre d'activités étaient déjà proposées au public, mais celles-ci étaient essentiellement tournées vers les usages récréatifs associés à ceux que l'on trouve habituellement dans la plupart des agglomérations : ce qui est classé comme « lieu d'attraction » ou « lieu de vie » est composé d'activités commerciales, de restaurants, et d'activités liées à la classique « promenade urbaine »¹⁸⁰. À l'opposé, les projets fluviaux font aujourd'hui explicitement référence à des usages typiquement dissociés de l'univers urbain. Selon un article de 2008, l'effort porté sur l'amélioration de la qualité de l'eau « a permis de reconquérir le Lez, de la source à la mer, et d'envisager maintenant d'y

¹⁸⁰Marot F., op. cit. note 107, p. 16.

programmer des loisirs (sports nautiques, pêche, randonnées, ... »¹⁸¹. C'est au travers du vocabulaire employé que cet aspect apparaît : le substantif « loisir », ou l'expression plusieurs fois réitérée « activités de plein air »¹⁸², s'inscrivent dans une gamme lexicale différente, et donnent une connotation moins citadine aux pratiques évoquées. Ces pratiques récréatives sont d'ordre sportif : « canoë »¹⁸³, « voile », « VTT », « jogging », « course d'orientation », « escalade »¹⁸⁴, etc ..., sports principalement pratiqués en "pleine nature". Le caractère inédit de ce type d'activité en milieu urbain est d'ailleurs souligné dans un article récent sur la maison du Lez, définie comme un « équipement créé pour proposer de nombreuses animations ludiques et sportives, **en plein coeur de la Ville** »¹⁸⁵. Spécifier ainsi que des activités ludiques aient lieu dans Montpellier montre que cela ne va pas de soi, que cette idée a un caractère original. Les enquêtés eux-mêmes parlent de leur vécu de ces rivières urbaines comme lieux d'évasion :

« À chaque fois que j'y vais je fais complètement abstraction de ça, c'est-à-dire qu'on est plongés dans un univers, **on n'a pas l'impression d'être en ville.** » (entretien E1.B - Guillaume L., Chef du service Paysage Nature de la mairie de Montpellier)

« La Têt, c'est un autre type d'espace vert : plus vaste, avec des perspectives autres. **On est un peu hors la ville.** » (entretien E2.E - Cantal-Dupart M., Architecte et Urbaniste)

« Les berges d'un fleuve, ce sont des espaces uniques, qui sont dans **un autre type d'imaginaire, un autre type de symbolique.** » (entretien E2.A - Aggeri G., Ingénieur paysagiste)

« Je crois que l'imaginaire du fleuve, de la source, c'est pas neutre, et pas à confondre avec les plans d'eau. On est dans une autre dynamique, dans un mouvement puisque cette force (...), l'exposition solaire, le type d'utilisation, la dissymétrie, font de ces espaces fluviaux **des lieux magiques où chacun**

¹⁸¹In "Le Lez retrouvé", op. cit. note 111, p. 13.

¹⁸²*Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, op. cit. note 85, p 48.

¹⁸³Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert » , op. cit. note 115, p. 4.

¹⁸⁴"Le fleuve à portée de tous", op. cit. note 134, p. 9 et CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83.

¹⁸⁵"Le fleuve à portée de tous", op. cit. note 134, p. 9.

peut mettre son imaginaire à l'épreuve. » (entretien E2.H - Pous P.,
Architecte dplg)

Les textes étudiés poussent encore plus loin la mise en avant de cette caractéristique géographique atypique, en annonçant un contraste entre la ville et le fleuve : « **au sein de la ville** la beauté des rivages du Lez »¹⁸⁶. C'est au travers de la métaphore filée du voyage et de l'ailleurs que cette idée est reprise. On parle de « virée familiale », d'une « fabuleuse escale au coeur de la nature de Montpellier », d'« accéder à d'autres espaces de découverte », de « diversité des sites et beauté des paysages », de « nature plus qu'enivrante », d'« excursion au bord du Lez vert ». La thématique de la randonnée est plus particulièrement développée, avec l'emploi des termes « sentier »¹⁸⁷, « grande randonnée », « promenades ou randonnées pédestres, cyclables, équestres »¹⁸⁸. In situ, nous découvrons effectivement sur le parcours du Lez vert pontons, cordes, balisages de randonnée, chemin forestiers escarpés, etc, bien loin des schémas classiques de promenade urbaine !

Les notions de détente et de plaisir y sont également associées : « créer un site destiné à la détente »¹⁸⁹, « profiter de ces espaces privilégiés de détente, de convivialité »¹⁹⁰. La nature est bienfaisante, elle offre l'« occasion de se ressourcer », une « bouffée d'oxygène »¹⁹¹, une « parenthèse de verdure ». Les projets du Lez vert sont ainsi qualifiés de « poumons verts au coeur de notre ville aux mille et une verdure »¹⁹². En outre, les photographies illustrant les articles de communication sur les récents projets du Lez mettent en valeur la présence unique de l'eau et du végétal, à l'exclusion de tout indice qui pourrait témoigner de la localisation urbaine du fleuve. (figure 53)

¹⁸⁶« Excursion au bord du Lez vert », *Montpellier Agglomération, Harmonie*, n° 232, septembre 2006.

¹⁸⁷« Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert » », op. cit. note 115.

¹⁸⁸CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83.

¹⁸⁹« Le schéma d'aménagement du Lez » (PLU de Montpellier de 2007), op.cit. note 46, p. 677.

¹⁹⁰« Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert » », op. cit. note 115.

¹⁹¹« Excursion au bord du Lez vert », *Montpellier Agglomération*, op. cit. note 186.

¹⁹²« Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert » », op. cit. note 115.



Figure 53 : Articles sur les activités de loisir de type extra-urbaines proposées sur et autour du Lez à Montpellier. Sources : à gauche, *Montpellier Agglomération*, septembre 2006 ; à droite, *Montpellier notre ville*, septembre 2008).

.Apparition de la notion de « sauvage »

L'évasion hors du champ de l'urbain trouve son paroxysme dans l'emploi de la notion de « sauvage ». L'idée de nature sauvage et champêtre dans la ville, qui est déjà présente dans la gestion écologique de quelques espaces verts, comme à Barcelone ou à Montpellier (Aggeri, op. cit.), semble concerner également ces rivières. Le sauvage est défini par ce « *qui est à l'état de nature ou qui n'a pas été modifié par l'action de l'homme* »¹⁹³. L'étymologie latine du mot sauvage (sylva) désigne la forêt, lieu de la barbarie, de l'inconnu. Cependant, différents dictionnaires¹⁹⁴ renvoient aux mots « désert, inhabité » pour définir le sauvage, ce terme désignant un lieu « *que la présence ou l'action humaine n'a pas marqué ; peu accessible, d'un aspect inhospitalier, parfois effrayant : un paysage sauvagement inhabité,*

¹⁹³ *Le Nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, texte remanié et amplifié sous la direction de REY-DEBOVE J. et REY A., 1993, 2400 p.

¹⁹⁴ *Idem, et Le Grand Robert de la langue française*, 2^{ème} éd. dirigé par REY A., dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de Paul Robert, Paris, éd. dictionnaires Le Robert, 2001.

tragique »¹⁹⁵. Le sauvage est donc un terme polysémique, tout à la fois forêt et désert, « inculte »¹⁹⁶ et vivant (« sauvage » se dit d'un végétal « qui pousse et se développe spontanément sans être cultivé »¹⁹⁷). Dans sa thèse en sciences de l'environnement, l'ingénieur paysagiste Gaëlle Aggeri met en avant le flou qui réside dans l'usage de ce terme : « *Au début du XXI^e siècle, les notions de sauvage et de domestique, originellement antinomiques, se combinent dans une grande confusion dans le langage courant. En effet, le même terme désigne la nature vierge disparue, le paysage intentionnel reconstruit selon l'idée contemporaine du sauvage, la nature fragmentée spontanée et involontaire dans un territoire planifié et l'esthétique volontaire des formes naturelles* » (Aggeri, op. cit., p. 34). Elle précise également qu'autrefois rejetée, diabolisée, méconnue et fuie par les citoyens, la nature sauvage n'est devenue une valeur positive qu'à partir du XVIII^{ème} siècle, selon les schèmes esthétiques du pittoresque et du sublime, puis au XIX^{ème} siècle, en désignant le territoire vierge du Nouveau Monde.

Les délaissés urbains, les espaces désaffectés (littéralement : sans affect - ce qui signifie ici : sans attachement -), auraient pu être qualifiés de « sauvages ». Mais, associés à une image négative de nature en ville, ils ne l'ont pas été. L'un des commanditaires du projet sur la Têt en a rendu compte de façon explicite :

« Il y a huit ans, il y avait encore l'idée d'un espace qui pourrait devenir un pôle d'espace de loisir (...), avec l'idée que la Têt pouvait devenir, comme à Lleida, une grande plage - plage verte bien sûr - de Perpignan, donc des visions très urbaines et très classiques d'aménagements d'espaces verts, et qui permettaient bien sûr, dans l'idée des gens, de renverser l'idée de fleuve dangereux, capricieux, voire même pollué, un peu comme une sorte de toilettage, de mise en propreté du lieu, car **l'image de nature du fleuve était une image négative, puisque dans l'inconscient ou le conscient des gens, cette nature sauvage n'était que le résultat du fait qu'il n'y avait aucune maîtrise de l'homme sur cet espace, et le fait qu'on lui change radicalement de statut, ce fleuve redevient quelque chose qui devient attraitif (...)** parce que les gens sont de plus en plus interpellés par l'importance de la nature en ville, et pas forcément de

¹⁹⁵ *Grand Larousse Universel*, Paris, Larousse, 1992.

¹⁹⁶ *Le Grand Robert de la langue française*, op. cit.

¹⁹⁷ *Le Nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, op. cit.

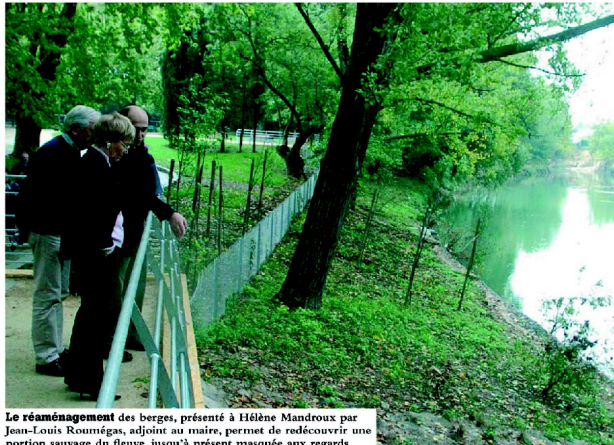
la nature complètement policée. » (entretien E1.E - Berger P., Directeur du service Environnement de la mairie de Perpignan)

Aujourd'hui, l'emploi de ce substantif est visiblement réservé aux lieux valorisés. Les délaissés urbains ne sont nommés que comme espaces de « friches », connotés négativement, dans le contexte des textes analysés. L'affirmation du nécessaire caractère sauvage, au sens édulcoré du terme, de ces rivières urbaines apparaît sans détour, comme en témoigne cet article de la municipalité montpelliéraine, titré « Le Lez sauvage se dévoile »¹⁹⁸, et illustré d'une photographie présentant une berge très entretenue : "le réaménagement des berges (...) permet de redécouvrir une portion sauvage du fleuve, jusqu'à présent masquée aux regards"¹⁹⁹ (figure 54).

L'aménagement des berges du Lez au parc Rimbaud préfigure la création du chemin piétonnier et cyclable, qui passera par Port Marianne, le long du fleuve, afin de le mettre en valeur.

Le Lez sauvage se dévoile

Avec son opération "Lez Vert", Montpellier a mis en place un programme d'aménagement des berges du Lez, dans sa partie naturelle, destiné à créer une continuité piétonne et cyclable le long du fleuve, pour le rendre complètement aux Montpelliérains. Ce vœu est en passe d'être réalisé, puisqu'un topoguide édité par la fédération française de randonnée pédestre, dont la sortie est prévue au cours du premier trimestre 2006, proposera un itinéraire qui suivra le cours du Lez, de Castelnau à Lattes, en passant par Port Marianne. Le réaménagement des berges du parc Rimbaud, mais aussi les travaux entrepris au domaine de Méric et sur d'autres parties du fleuve sont une parfaite illustration



Le réaménagement des berges, présenté à Hélène Mandroux par Jean-Louis Roumégas, adjoint au maire, permet de redécouvrir une portion sauvage du fleuve, jusqu'à présent masquée aux regards.

de cette volonté de retrouver, mais aussi de protéger le Lez naturel.

Vues sur l'eau

Le parc Rimbaud est ouvert au public, aménagé et géré par la Ville de Montpellier depuis la fin du XIX^e siècle. C'est à la fin des années 70 que la municipalité récupère une grande partie de cet espace arboré, jusqu'alors occupé par un camping, dont certains se souviennent encore, et qui lui fait atteindre sa superficie actuelle de deux hectares. Jusqu'à présent, le fleuve, caché par une clôture et une haie dense, était invisible et difficile d'accès depuis le parc.

Choix a été fait de sélectionner des vues sur l'eau, les plus jolies et les plus intéressantes, pour y positionner des belvédères.

Le plus grand, dans l'axe de l'entrée principale, prolonge

le boulo-drome dans un esprit d'esplanade ombragée. Deux autres, plus intimistes sont situés à proximité d'un balcon accessible par quelques marches et d'un ponton prolongeant une allée en bois.

La berge, nettoyée, a été replantée sur bêche biodégradable, afin d'empêcher l'érosion et d'absorber en douceur les crues.

Les zones boisées ont également été renforcées, et les zones ouvertes plantées d'arbustes et de couvre-sols (saules, graminées, lierre). Et ce, jusque devant la nouvelle clôture, plus discrète, mais qui assure la sécurité en haut de ces pentes raides.

Le parc Rimbaud, magnifiquement arboré, et équipé de jeux pour les enfants, est ouvert de 8h à 18h l'hiver, de 8h à 20h en l'automne et au printemps et de 8h à 21h30 l'été.

Figure 54 : Un exemple de qualification du Lez par l'adjectif « sauvage », dans le cadre des opérations d'aménagement de la rivière. Source : "Le Lez sauvage se dévoile", in *Montpellier notre ville*, décembre 2005, n°297.

¹⁹⁸"Le lez sauvage se dévoile", op. cit. note 150.

¹⁹⁹Idem, p. 32.

Le fait que l'article porte précisément sur les travaux réalisés le long des berges du parc Rimbaud montre qu'il n'y a pas antinomie dans les représentations des acteurs concernés entre la notion de sauvage et celle d'aménagement. D'ailleurs, Jean-Paul Alduy, sénateur maire de Perpignan et président de la communauté d'agglomération, met en exergue la notion de sauvage comme préalable à tout projet d'aménagement sur le fleuve : « **La Têt est un milieu de vie sauvage, qui a une force, une vitalité, et il faut la laisser sauvage.** Il faut lui garder sa flore, y compris sa faune actuelle, et lui laisser sa nature, protégée, sa nature profonde, et ne pas vouloir en faire un espace artificiel, ne correspondant pas à la logique même de cet espace naturel, violent, fort, mais aussi très beau, qui traverse la ville »²⁰⁰. Le terme sauvage est en effet un leitmotiv du film *La Têt, un courant de nature dans la ville*, commandé par la communauté d'agglomération. Philippe Pous, architecte en charge du projet, reprend lui-même deux fois ce terme : « On va travailler à la fois dans le lit du fleuve, **tout en gardant son caractère sauvage**, pour supprimer par exemple la canne de Provence qui est une espèce qui bouche des visibilitées, qui crée des obstacles à l'écoulement des eaux, mais **rester dans le côté sauvage et autochtone des plantations du fleuve** »²⁰¹. Il est ensuite repris une seconde fois : « **Je répète la volonté qui est de garder le fleuve dans son aspect sauvage, un petit peu domestiqué, mais dans son aspect sauvage**, et pas du tout très urbanisé et très minéralisé comme on peut le voir dans certaines villes »²⁰². Pendant le projet d'aménagement des berges de la Têt, était ainsi affirmée par les pouvoirs publics et les aménageurs une volonté de maintenir l'aspect sauvage du cours d'eau.

Le discours du maître d'ouvrage et celui du maître d'oeuvre sont à nouveau difficilement dissociables. Les deux se font écho, se fondent l'un dans l'autre. Le « sauvage » y est ainsi défini par opposition à ce qui est perçu comme artificiel, minéral, urbain, et par rapprochement à ce qui évoque la nature intacte, la végétation endémique (locale) et spontanée. Cette observation irait dans le sens d'une confirmation de l'évolution des modèles esthétiques anciens de paysage et de jardin, comme le pittoresque et le sublime, vers d'autres modèles contemporains, telle que les a analysées le géographe Yves Luginbühl (2001, op. cit.). Ces modèles semblent emblématiques des aspirations contemporaines à un pittoresque *écologique*. Mais si l'introduction de la notion de sauvage dans les discours est certainement significative d'une évolution en termes de représentation culturelle de la nature dans le milieu urbain, il ne faut pas oublier de nuancer l'ampleur de cette évolution, au vu de la signification

²⁰⁰Propos de Jean-Paul Alduy, in *La Têt, un courant de nature dans la ville*, film de Tricot C., op.cit. note 88.

²⁰¹Id.

²⁰²Ibid.

très limitée donnée à cette notion de sauvage. Si l'idée du sauvage plaît et participe à valoriser les annonces des choix politiques, le signifiant de ce terme, c'est-à-dire la définition qui lui est donnée -ici, implicitement- n'indique pas une évolution aussi forte qu'il y paraît. Il est employé dans un sens édulcoré.

C'est ainsi une forme domptée du sauvage, qui est actuellement prisée. Un maître d'ouvrage interrogé nous indiquait, à propos du traitement des rivières en ville sur le mode de rivières « hors la ville », qu'il s'agissait d'un décor, plus que d'une réalité :

« C'est des images qu'on véhicule-là. (...). C'est de la rivière organisée. Si on lui donne une image de campagne, elle est quand même organisée. » (entretien E1.H - Hamelin D., Directeur du service Aménagement, Urbanisme, Architecture de la mairie de Perpignan)

Ceci étant dit, précisons tout de même qu'une forme de sauvage, au sens strict du terme, « affleure » dans la ripisylve sud de la Têt : ces derniers temps²⁰³, sur la rive non accessible aux piétons (car séparée de la ville par la voie de transit, qui compte plus de 25 000 véhicules par jour²⁰⁴), un sanglier s'est fait apercevoir à plusieurs reprises, au grand étonnement de certains riverains qui le guettent en espérant le revoir lorsqu'ils prennent le pont Joffre. Cette anecdote montre qu'une interpénétration du milieu fluvial et/ou naturel avec le milieu urbain peut être réellement envisagée sous divers aspects.

2.2. Une nature considérée comme un patrimoine

.Etat des lieux : un contexte de renaturation

La Têt, et le Lez sur la section amont (relative aux projets les plus récents), ont pour eux l'avantage d'avoir conservé une ripisylve abondante. Nous pouvons qualifier cela d'avantage, au regard de la multiplication croissante des pratiques de renaturation sur de nombreuses rivières ayant perdu ce caractère végétal aujourd'hui recherché. Prise dans son sens écologique, la renaturation est définie comme une « *technique d'implantation de plantes*

²⁰³C'est-à-dire depuis la fin de l'année 2009.

²⁰⁴Source : Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Perpignan (op. cit., p. 78).

herbacées et arbustives sur les rives qui est utilisée pour corriger des problèmes d'érosion ou pour redonner un cachet naturel »²⁰⁵. En France, il existe de multiples exemples de renaturation écologique des berges, notamment sur certaines parties du cours des cinq grands fleuves que constituent la Garonne, la Loire, la Seine, le Rhin et le Rhône. Or la Têt et le Lez amont n'ont pas encore été « dénaturés », non par volonté délibérée, mais par désintérêt : « *Ce qui ressemble à un recalibrage au départ apparaît plutôt au début de la décennie 90 comme un recentrage autour du fleuve. La ville ne lui tourne plus le dos, elle l'intègre à son paysage urbain de façon drastique du Pont Juvénal au pont de l'autoroute (digues) à travers l'opération Antigone et ses extensions. **La partie urbaine de la rivière située plus au nord, encore sauvage, ne fait l'objet que de peu d'attention*** » (Grenier, op. cit., p. 98). À Montpellier, nous avons vu en effet que la partie aval du fleuve ayant intéressé les acteurs urbains de la décennie précédente a quant à elle été totalement "dénaturée". La partie amont n'est à cette époque pas touchée, et sa végétation est donc restée intacte. La première décennie 2000, au contraire, a les yeux rivés sur cette portion du cours du fleuve, qui représente un idéal de nature vierge. Cette réserve végétale oubliée a désormais une grande valeur : le cortège faunistique et floristique (bien réel, au vu des diagnostics effectués notamment par la Direction Paysage et Nature) qui accompagne le cours d'eau est considéré comme une chance, un joyau à mettre en valeur, un héritage. La très grande majorité des maîtres d'ouvrage interrogés confirme ce nouvel intérêt pour le milieu naturel que constitue le fleuve :

« Nous sommes en train de mettre en évidence les berges du Lez vert, en renforçant les ripisylves. Dans le Lez vert il existe un petit poisson qui n'existe que là qui s'appelle le chabot du Lez et **la biodiversité sur ce secteur est tout à fait extraordinaire**, donc on tient absolument à la conserver jusqu'au confin du Lez, la source du Lez, à l'orée de la commune, donc on renforce les ripisylves, on protège les populations d'animaux qui s'y trouvent : les oiseaux, enfin c'est vraiment très beau, les espèces aussi végétales, et notamment les arbres qui sont du côté de Lavalette, notamment les cyprès chauves, qui sont tout à fait extraordinaires, d'ailleurs **j'ai fait classer la vallée du Lez site patrimonial**. Donc aujourd'hui il est impossible de toucher à la vallée du Lez du nord de la commune jusqu'au mas de

²⁰⁵<http://www.rappel.qc.ca/glossaire.html> (consulté le 02.02.10) : Site du Regroupement des Associations Pour la Protection de l'Environnement des lacs et cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François.

Méric. » (entretien E1.D - Saurel P., Maire adjoint au Projet Urbain, Montpellier)

« On préserve la totalité du lit. On ne fait pas d'aménagement en dur dans le lit. Parce qu'à un moment donné il y a eu des intentions, des projets, de réaliser un système de petites vannes, pour garder l'eau en été justement, et pour faire des retenues, et l'aménager, l'artificialiser complètement comme le Lez. Grâce à l'étude globale, **on a pu mettre en avant qu'on avait un formidable patrimoine faunistique et floristique, même dans le tronçon urbain, et donc, qu'on était une des rares villes en France à encore être traversée par un fleuve naturel.** Donc là, très vite, le parti a été de dire : on évite d'artificialiser au maximum (...). **Ce qui est acquis, c'est la prise en compte qu'il y a un patrimoine** et qu'il faut le préserver. » (entretien E1.F - Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

« Pour Montpellier, c'est redonner une image, et plus valoriser le potentiel existant. (...) Ça va peut-être le devenir de plus en plus parce qu'à Montpellier, il y a de plus en plus de monde qui arrive, c'est une ville qui a explosé, il y avait peut-être pas encore le **besoin de nature** comme on le ressent aujourd'hui. Et donc, bon, **on a quand même la chance d'avoir ce potentiel là**, donc des gens qui sont de plus en plus urbains, et d'offrir quand même à la proximité de Montpellier ces **accès sur la nature.** Donc je le verrais plus comme ça voilà. **On a une histoire, on a un patrimoine**, et on le valorise, d'autant qu'il a été relativement préservé. On part pas comme à Lyon, sur un passé industriel, des parkings, le lien à la voiture qui est très fort. » (entretien E1.B - Guillaume L., Chef du service Paysage Nature de la mairie de Montpellier)

Dans ces extraits, les berges de la Têt et du Lez sont décrits comme réceptacles de biodiversité faunistique et floristique, comme élément naturel, ou comme un accès à la nature. Dans sa thèse de géographie sur Montpellier, Daniel Bartement souligne l'importance de cette évolution des modèles paysagers urbains : « *La prise en compte de l'environnement, sa place importante dans le discours et la réalité du projet de ville signifie bien la part prise par*

l'écologie dans la construction de nouvelles réalités urbaines et dans la dynamique du changement social » (Bartement, op. cit., p. 352).

.De la richesse naturelle au patrimoine

Les extraits que nous venons de citer montrent par ailleurs le lien direct qui est ensuite établi entre richesse naturelle et patrimoine, dans la mesure où les enquêtés convoquent la notion de patrimoine pour qualifier ces espaces. Selon Nathalie Dumont-Fillon (2002), la notion de patrimoine végétal est apparue en même temps que celle de patrimoine naturel, en France, lors de la création des parcs nationaux (idée de nature exceptionnelle) puis régionaux (nature ordinaire et vie économique). « *Pour différents auteurs, la notion de patrimoine apparaît lorsque le risque de la disparition des biens ayant une valeur se fait sentir, il s'agira alors d'établir un inventaire des monuments et de mettre en place des politiques de protection ou de conservation de ce patrimoine. (...) Dans ce sens, il n'y aurait notion de patrimoine que lorsque apparaissent les volontés de mises en place de politiques publiques de reconquête (inventaire, conservation, restauration)* ». Elle fait également référence aux travaux de Pierre Donadieu, qui montre que la notion de patrimoine recouvre cinq étapes caractéristiques : le risque, l'inventaire, la reconquête, la valorisation, mais aussi l'anticipation du futur patrimoine (Donadieu, 2000, op. cit.). La patrimonialisation des berges de rivières s'inscrit bien dans ce contexte de reconquête paysagère, au moment où des espaces urbains au fort potentiel d'image de nature, mais dépourvus d'usages sociaux normés, sont repris en main. Ainsi, « la nature prise comme patrimoine » (Ferras et Volle, op. cit., p. 183) est devenue un élément fondamental des rhétoriques du discours politique, non seulement dans les projets fluviaux actuels, mais aussi à plus grande échelle. Robert Ferras et Jean-Paul Volle ont effectivement montré qu'à Montpellier, ces notions sont les nouveaux supports de construction du paysage urbain : « *Le projet de ville s'appuie sur les grandes tendances en accord avec l'idéologie du moment. Nulle originalité en ce sens, nature et patrimoine sont bien dans l'air du temps mâtiné ici d'une coloration méditerranéenne* » (Ferras et Volle, id., p. 183). Cette prééminence de nouveaux référentiels liés à la nature et au patrimoine est un facteur explicatif de l'intérêt récent porté sur les espaces de ripisylve, qui marquent une forte rupture avec les représentations sociales du fleuve des décennies précédentes, ayant conduit à des pratiques d'aménagement très interventionnistes.

Une idéologie dominante

Le fleuve comme élément de nature permet en outre d'élaborer une image commune fédératrice. Cela ne se limite pas aux seuls cas de Montpellier et de Perpignan, comme le montre Hervé Davodeau au sujet de la Loire, dans la conclusion de son article « La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ? » : « *La valeur patrimoniale des paysages fait partie de ces arguments qui permettent de légitimer des stratégies au nom du bien public. Plus qu'un moteur des transformations paysagères, les politiques publiques du paysage induisent des modes d'appropriation de l'espace par les groupes sociaux. L'image fabriquée est construite sur un certain nombre de symboles (le Rôle des genêts et la Fritillaire pintade dans les basses vallées angevines, les prairies et le bocage dans la vallée de la Loire). Elle est le vecteur par lequel cette appropriation s'exerce sur les paysages* » (Davodeau, 2004). Au-delà de la simple mise en valeur du territoire, les discours convoquant la notion de patrimoine fonctionnent sur un implicite du bien commun, et la notion de patrimoine devient en ce sens un outil d'identification sociale. C'est une stratégie argumentative extrêmement forte qui laisse peu de place à la prise de distance de l'individu. Le patrimoine, la nature, l'écologie, la cohérence (notion que nous allons développer au cours du chapitre suivant), fonctionnent comme un bouclier argumentatif difficilement réfutable. Lors des entretiens réalisés, seuls deux enquêtés, un maître d'ouvrage et un maître d'oeuvre, ont fait figure d'exception, en affichant leur position délibérément en marge de cette idéologie dominante :

« Il y a l'association "l'atelier d'urbanisme" qui a été faite avec des architectes locaux, et qui pendant huit ans m'ont expliqué ce qu'il fallait faire sur la Têt, donc ils m'ont emmené voir leur projet, c'était de faire comme à Lleida, en Espagne là, donc leur idée c'était de faire un glacis, quelque chose de très moderne sur la Têt, et donc pendant huit ans ils ont expliqué ça à tout le monde, **qu'il fallait faire ça, et puis d'un seul coup**, deux ans-trois ans après, ils disent : « ah ben non, **c'est plus ça qu'il faut faire, il faut laisser rentrer la nature en ville (...), c'est pas ça qu'il faut faire là, c'est alors ...** » (*rires*). J'ai du mal à les suivre moi parce que quand on a une doctrine on essaye s'y tenir, ben non la Têt là c'est quelque chose **qui doit** être très naturel, et qui doit laisser rentrer les canards, les oiseaux, les nidifications possibles à l'intérieur de la ville, quoi, alors que je dirais on a tout ce qu'il faut en amont et en aval de la

Têt pour la reproduction des oiseaux, des migrateurs et des...(...) Moi, ça me gêne pas qu'on fasse rentrer la nature en ville, la Basse c'est un peu ce qu'on va faire en partie amont, mais ça pose des problèmes : d'abord quelle image on veut donner à la ville, le maire veut faire une ville moderne, rive droite rive gauche, et puis d'un seul coup on change complètement, ça devient bucolique, ça devient... **ma foi je suis le mouvement mais je m'intéresse pas directement, plus directement à la Têt.** Si on veut que les gens s'approprient la rivière il faut qu'ils s'y sentent en sécurité. Je suis pas contre qu'on trouve des endroits de nidification de la poule d'eau ou du colvert, mais il faut savoir ce qu'on met en premier, sachant qu'ici on est pas au centre de Lyon, la campagne elle est à côté. **On devient écolo à outrance donc il faut faire rentrer l'écologie à l'intérieur de la ville mais les gens ils ont pas besoin de ça, ils savent où aller pour voir des... Je suis peut-être un peu abrupte, mais... (il s'interrompt).** » (entretien E1.H - Hamelin D., Directeur du service Aménagement, Urbanisme, Architecture de la mairie de Perpignan)

« **Donc c'est très idéologique, il faut pas exagérer l'importance de ça et pas se tromper d'échelle.** On parle finalement de petits espaces dans une ville, c'est-à-dire qu'il faut pas... **C'est vraiment esthétique, symbolique, plus qu'autre chose.** La dimension écologique de ça est négligeable de toute façon, **c'est rien du tout, c'est un décor pour les urbains,** qui ressemble à... Il faut bien qu'on soit conscient de ça c'est une dimension purement esthétique, l'écologie dans tout ça est..., on n'est pas à la bonne échelle, **c'est pas le sujet.** » (entretien E2.B - Desvigne M., Paysagiste dplg)

Une nette distanciation est ici marquée vis-à-vis de l'intérêt et de la réalité d'une « nature » en ville. Le discours sur le patrimoine est relevé par ces enquêtés non comme une réalité, mais comme une construction d'image au service d'une identité urbaine, en perpétuelle évolution. Le premier extrait, présenté dans une séquence assez longue, présente l'intérêt de démonter un processus d'élaboration de valeurs référentielles jugées versatiles et infondées. Si les documents écrits et oraux analysés présentent massivement le fleuve comme un patrimoine naturel, la conviction et l'adhésion face à cette idée peuvent en effet apparaître fluctuantes. Derrière un discours consensuel, les positions discursives des autres enquêtés sont en effet divergentes : le patrimoine fluvial est pour certains une vraie conviction, pour d'autres une

stratégie, ou encore une contrainte à accepter. Outre ce questionnement sur l'artificialité de cette construction paysagère, la question du patrimoine naturel soulève une contradiction liée à sa mise en oeuvre, comme nous allons le voir à présent.

. Un paradoxe : protéger le patrimoine naturel de sa valorisation

L'importance donnée au patrimoine naturel en milieu urbain, doublée de l'incitation à fréquenter davantage les berges fluviales, conduit effectivement à une contradiction : les espèces faunistiques et floristiques en place ne peuvent le plus souvent perdurer qu'en l'absence de fréquentation. Qui dit pratiques sociales massives du fleuve, dit aussi dégradation probable de ce milieu naturel. Il s'agit alors pour les maîtres d'oeuvre d'envisager de multiples procédés visant à dépasser ce paradoxe d'un maintien d'un état de l'écosystème dans le cadre de son exposition à un nombre illimité d'usagers. Pour répondre à cette contradiction, un second volet est très présent dans ces projets d'aménagements, corollaire de la valorisation du patrimoine naturel : sa protection.

« C'est vrai un fleuve dans une ville méditerranéenne, c'est le paradis. Donc **on aurait peut-être dû le protéger plus**, au moins dans le passage dans la ville. »
(entretien E2.G - Orliac D., Directrice adjointe du CAUE des Pyrénées Orientales)

« **Mon rôle, c'est toujours cette préservation.** Il faudra que l'on tienne compte de mon avis (*petit rire*), déjà, en premier lieu, quand même, **et puis toujours en préservant, tout ce qui est..., parce que il y a quand même une biodiversité liée à tout ça là, hein, il faut tout préserver quoi.** On va dire « je suis écolo », oui, je suis écolo, mais ... (*hésite*), voilà quoi je suis pas bornée quoi, parce que je fais pas partie des gens qui sont ..., parce que les gens bornés, allez je vais pas dire que les verts... bon souvent, ils refusent tout, c'est vrai ils refusent tout en bloc, non moi je suis quand même, **je suis pour cette préservation de notre patrimoine, ce respect de la nature**, parce que je l'aime, donc j'irai à l'encontre même de certains projets. Je crois qu'on est tous conscients des pouvoirs actuels, et de cette ville qui est quand même agréable malgré tout. Je ne pense pas qu'il y ait en ce moment des projets qui puissent dénaturer tout

ça. » (entretien E1.G - Enrique F., Maire adjointe à l'Environnement, Perpignan)

Préservation et protection apparaissent comme des substantifs clés. Protéger l'état existant du public (mis en place par les aménageurs) devient nécessaire dans la mesure où est engendrée une situation paradoxale de sur-fréquentation mettant en péril l'objet mis en valeur. Dans le corpus étudié, ces deux actions de valorisation/préservation et de protection des berges fluviales sont affichées comme essentielles. Le caractère nécessaire de ces deux actions conjointes est clairement exprimé, non seulement dans de nombreux entretiens, mais également dans les documents de projets. Il y est par exemple question d'une « volonté de retrouver, mais aussi de protéger le Lez naturel »²⁰⁶, de « protection de la ripisylve pour le Lez vert »²⁰⁷, de « respect de la faune et de la flore »²⁰⁸, de « respect et de préservation de la nature »²⁰⁹. L'action de retrouver le fleuve, qui est longuement mise en avant, comme nous l'avons vu au cours du chapitre 7, met en danger les caractéristiques mêmes de l'objet en question. Préservation, protection et appropriation sont étroitement imbriqués, et sont pensés simultanément :

« Un volet de la commande était de protéger la richesse écologique du fleuve - qui est un atout car peu de ville aujourd'hui ont ça, et font le chemin inverse -, voire l'améliorer, la conforter. (...) Il y a donc deux axes qui ne sont pas simples à gérer simultanément, car **on va créer de l'attractivité, et ensuite mettre de l'interdit pour gérer la nature.** (...) En conclusion, la difficulté en tant que maître d'ouvrage et d'aménageur, c'est ce rapport de **répondre au besoin d'une grande masse, et du besoin d'une préservation d'une nature,** et c'est là que l'équilibre, le curseur, on a du mal à le positionner » (entretien E1.E - Berger P., Directeur du service Environnement de la mairie de Perpignan)

On souhaite à la fois donner à voir un espace considéré comme patrimonial - cette présentation au public permettant de confirmer ce statut de bien commun - et protéger ce patrimoine de son public. Les évolutions en termes d'objectif, et par extension de

²⁰⁶"Le Lez sauvage se dévoile", op. cit. note 150, p. 33.

²⁰⁷"Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert »", op. cit. note 115, p. 2.

²⁰⁸Idem.

²⁰⁹"Le fleuve à portée de tous", op. cit. note 134, p. 9.

représentations sociales, sont sidérantes : il n'est plus préconisé de protéger les riverains du passage des crues, mais de protéger les ripisylves du passage des riverains !

Ceci dit, plusieurs enquêtés ont mis aussi en évidence le fait que c'est précisément l'ouverture au public qui a permis d'une certaine manière de protéger, dans le sens de maintenir, un certain état écologique des berges fluviales :

« C'était un travail sur la valorisation des friches : c'est pas un milieu de vie sauvage, mais **un milieu de vie très riche, mais si on le laisse il se referme**, donc qu'est-ce-que je peux faire comme gestionnaire ? » (entretien E1.B - Guillaume L., Chef du service Paysage Nature de la mairie de Montpellier)

« Donc, d'une manière générale, ce qu'on a réussi à défendre, c'est le fait de dire que il y avait à moindre coût un service rendu qui était énorme, qu'il y avait des espaces d'une très grande qualité écologique, de paysage, qui étaient utilisés que par certains, et plutôt de façon anxigène, enfin un peu détournée, qu'il fallait l'ouvrir au plus grand nombre, de façon contrôlée. La difficulté, dans ce type de réseau vert, le Lez vert ça a été pionnier pour ça pour nous, c'était d'arriver à trouver **un équilibre entre une sensibilité écologique, et une ouverture au public**, entre notre capacité à entretenir, qu'on nous donnerait que si c'était ouvert au public - **on n'entretient pas la nature pour la nature, on n'entretient pas la diversité écologique pour la diversité écologique**, on est une collectivité, on est au service de la population -, et qu'il fallait trouver un subtil équilibre entre ces deux trucs là, et on le constatait avec la réserve naturelle avec un peu de recul : **en n'y mettant pas les moyens, c'était un lieu qui se refermait et qui, finalement, perdait sa qualité de biodiversité** quoi finalement. Et donc ça a très bien marché. » (entretien E2.D - Hugounenc G., Ingénieur paysagiste)

La patrimonialisation de la nature est donc le point de départ et d'arrivée de l'aménagement. Il est l'argument qui justifie l'ouverture des berges au public. Et l'ouverture des berges au public est l'argument qui justifie la patrimonialisation, ou la conservation des qualités de biodiversité du site. Le raisonnement, dans sa forme reconstituée par les différents acteurs interrogés, est ainsi fondé sur une tautologie, mais semble efficace et convaincant.

CONCLUSION DU CHAPITRE 8 :

À travers les exemples d'aménagement de berges fluviales, une vision en partie renouvelée de la nature en ville est effectivement envisagée. Cette naturalité émergente constitue une rupture avec le type d'espaces fluviaux jusque là aménagés à Montpellier et à Perpignan. Les projets ne sont plus fondés sur les mêmes objectifs de maîtrise hydraulique, architecturale ou horticole, contradictoires avec la réactualisation des aspirations exprimées : les ambiances désirées se réfèrent à un univers qui s'éloigne de celui connotant une vision stéréotypée de l'urbain, et plaçant au rang de patrimoine les espèces faunistiques et floristiques existantes. L'une des priorités annoncées est alors de protéger ce patrimoine de la sur-fréquentation qui lui est imposée.

- Chapitre 9 -

DE L'ESPACE AMENAGE A L'ESPACE INTERPRETE : UN RENVERSEMENT DES PRATIQUES D'AMENAGEMENT

Parmi ces récents aménagements de berges, un troisième aspect tend à révéler l'existence d'un rapport différent à la nature en ville : non seulement ils ne sont plus fondés sur la notion de « maîtrise » du fleuve, non seulement ils mettent désormais au premier plan les ripisylves comme image de rivière « hors la ville » et comme patrimoine naturel, mais ils présentent une évolution du rôle du paysagiste, qui a désormais pour objectif de traduire, d'interpréter l'espace fluvial. Il ne s'agit plus d'aménager, au sens d'ordonner, un espace, mais de mettre en valeur un existant à transmettre, de faire prendre conscience de la valeur écologique et paysagère de cet existant, et de lui donner une nouvelle place au sein de la cité.

1. Faire du sauvage un jardin : l'intervention minimale

1.1. Un choix politique

Nous avons vu que l'intérêt porté à l'aspect sauvage et patrimonial des ripisylves se traduit formellement par une volonté de conservation des espaces existants. Pour ce faire, les actes d'aménagement préconisés sont matériellement réduits au minimum nécessaire. Si l'on constate des interventions sur les berges fluviales, liées notamment à la protection et à la présentation des espaces existants, celles-ci sont relativement limitées en comparaison des pratiques d'aménagement antérieures. Précisons que cette rupture témoigne davantage d'une évolution des choix politiques que des projets paysagistes : ces derniers existent depuis dix ans sur le papier, sans toutefois avoir été auparavant réalisés. À Perpignan par exemple est mise en avant dès 1995 l'idée que la végétation des berges fluviales est un atout à maintenir et à entretenir : « C'est la Têt, réduite actuellement à un chenal d'évacuation, que nous voulons

transformer en **un grand morceau de nature traversant la ville de part en part** en lui redonnant sa ripisylve »²¹⁰. Est également proposée une « sélection et revitalisation (...) d'une ripisylve adaptée au régime des crues et **conservant à la Têt son caractère de coulée de nature** »²¹¹. L'idée de la conservation et de la protection des milieux émerge dans ce premier projet paysager sur la Têt. Les intentions projectuelles sont similaires sur le Lez amont à la même période. Les notions d'écologie, de diversité, et de milieu naturel y sont invoquées de façon récurrente, avec toutefois un emploi intensifié de termes spécialisés, tels que « groupement de ripisylve sèche ou de ripisylve humide », « auto-végétalisation », « peuplements », « hétérogénéité des substrats »²¹². En outre, la notion de valorisation de l'existant y est affirmée très fortement. La logique argumentative en est la suivante. L'état des lieux est tout d'abord présenté comme idyllique. Les expressions laudatives « cadre magnifique », « intérêt indiscutable », ou encore « qualité des espaces et des vues », mettent en avant les avantages de l'espace tel qu'il apparaît au moment du diagnostic. De fait, la pertinence de l'aménagement est alors remise en question dans un premier temps : les berges de la Têt sont décrites comme un atout écologique et esthétique, « sans qu'aucune intervention ne soit nécessaire ». Cependant, dans un second temps, un aménagement doux, qui aurait pour vocation de sublimer cet existant, est proposé. Il s'agit d'une « mise en valeur du Lez et des espaces boisés existants », d'une « valorisation du site existant ». Les interventions préconisées sont alors extrêmement limitées. Ce sont des « actions ponctuelles de traitement des berges », un « entretien ponctuel ». Elles se doivent de renforcer les caractéristiques énoncées dans l'état des lieux : « confortement du point de vue existant », « confortement ou reconstruction », « maintien de la qualité végétale », « maintenir le sentier pêche-promenade existant ». Elles visent également leur perfectionnement : « réhabilitation », « récupéragé » (sic), « remettre en usage le quai existant », « favoriser », « amélioration », « restauration », « sélection », « harmoniser avec »²¹³. On propose enfin de mettre en scène la végétation : les esplanades sur la Têt visent à obtenir un « panorama de naturel dans la ville »²¹⁴. Mais le terme de patrimoine n'apparaît pas explicitement dans ces documents de propositions d'aménagement des années 1990, et ceux-ci nous l'avons dit, sont restés à l'état de projets, car non relayés par les pouvoirs publics. À présent, le discours des paysagistes coïncide avec les attentes politiques.

²¹⁰CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 15.

²¹¹Idem, p. 9.

²¹²*Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, op. cit. note 85, p. 45, p. 51, p. 56.

²¹³Idem.

²¹⁴CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 9.

1.2. Mise en scène des éléments repérés comme patrimoniaux

Les intentions actuelles ne consistent plus à faire émerger un nouvel espace ex-nihilo, mais d'exploiter les potentialités d'un espace donné. Cette démarche, nouvelle dans le contexte des fleuves urbains, peut être qualifiée de démarche de patrimonialisation. Sur les berges de la Têt et du Lez vert non « dénaturées », s'il n'y a pas « renaturation » à proprement parler, c'est une action de mise en scène des ripisylves qui est effectuée pour atteindre l'objectif de mise en patrimoine. Donner à percevoir le fleuve nécessite en ce sens, aux yeux des aménageurs, une certaine interprétation formelle du fleuve. Ainsi est mise au premier plan la présentation des espèces faunistique et floristique existantes. Sur le plan de « réaménagement des berges du Lez » du domaine de Lavalette, les essences présentes sur le site constituent les points d'intérêt principaux du projet : « les chênes », « les cyprès chauve », l'« allée des ifs », et l'« allée des platanes » constituent une part majeure de la toponymie inscrite (figure 55).

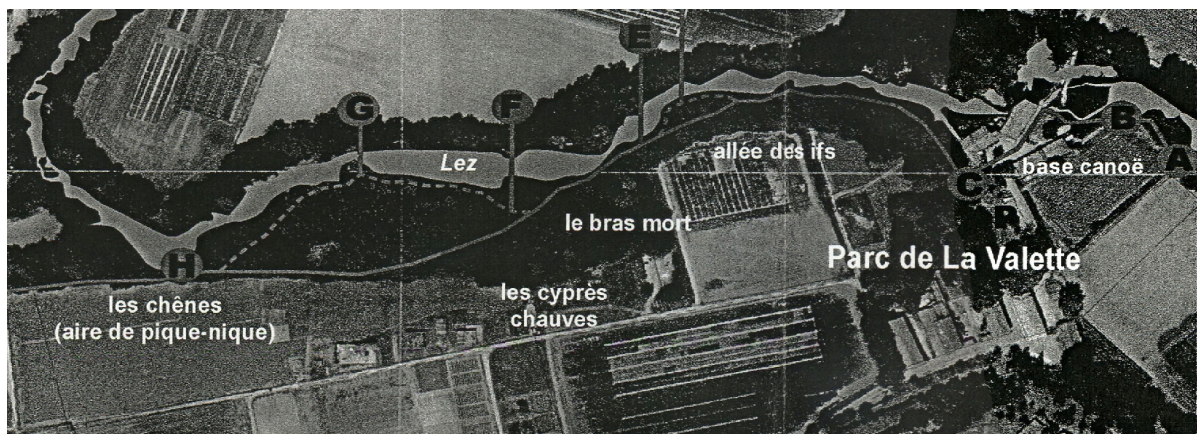


Figure 55 : Extrait du « plan d'implantation du réaménagement des berges du Lez, domaine de Lavalette » : une sélection d'éléments existants à mettre en scène. Source : Direction Paysage et Nature, Services des Espaces Verts, Ville de Montpellier, juin 2006.

Ce plan de projet a des allures de plan de diagnostic. Sur cette photographie aérienne des berges de Lavalette, les essences végétales ou caractéristiques morphologiques des berges (« le bras mort »), deviennent toponymie de l'espace projeté. L'état existant devient projet. À Perpignan, la démarche de présentation des caractéristiques inhérentes au site est similaire :

« Cet espace qui se libère là, c'est ce chemin tout le long, c'est des frayères, c'est plein de roseaux, **c'est une image, c'est un lieu qu'on regarde.** » (entretien E2.G - Orliac D., Directrice adjointe du CAUE des Pyrénées Orientales)

Cet enquête met en avant la richesse inhérente au lieu-support de projet, et ne souhaite pas en modifier les caractéristiques, mais au contraire les donner à voir. Mais il faut ici interroger les conséquences non négligeables de cette démarche patrimonialisante.

La mise en scène du cortège végétal en place, en devenant le point principal d'intérêt des projets, fige et stérilise celui-ci. Il met par exemple au second plan d'autres éléments de l'espace d'intervention : « *Il s'agirait donc à présent de réintroduire un peu de naturalité dans le fonctionnement des rivières aménagées en acceptant d'abandonner, de modifier et même d'effacer volontairement des structures héritées telles que les ouvrages hydrauliques* » (Pupin, 2008, p. 265). Aussi minimale que soit l'intervention, elle opère inévitablement des choix, vecteurs d'un discours sur l'idée de nature, qui marquent l'espace. La notion même de patrimoine naturel repose alors sur une contradiction, dans la mesure où ce patrimoine naturel est en réalité un patrimoine construit. Une image construite de patrimoine est ainsi élaborée. « *Aujourd'hui, le patrimoine est surtout le signe d'une interrogation sur les modes de gestion de ces éléments : faut-il protéger, développer ? Faut-il que l'homme intervienne ou non ?* » (Pupin, id., p. 297). Lors des entretiens, un maître d'ouvrage présentant la démarche de concertation du projet sur la Têt posait cette question des éléments préalables à mettre en oeuvre pour « patrimonialiser » le fleuve.

« Pour la deuxième phase de concertation, on a dit : « bon, maintenant, vous, la Têt, qu'est-ce que c'est, et qu'est-ce que ça doit devenir ? Ça a été la deuxième phase de concertation. Donc donnez-nous pour vous la définition d'un fleuve : **qu'est ce qu'il doit remplir comme conditions pour être acceptable dans le paysage, et représenter un patrimoine immuable auquel on ne pourra pas toucher ?** » (entretien E1.F- Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

Une étape doit, selon l'enquêté, être franchie pour passer du statut de fleuve à celui de fleuve-patrimoine. Cela induit que le fleuve n'est pas acceptable tel quel, qu'il faut avoir une action sur lui pour lui donner un statut de patrimoine. Ainsi, il y a toujours une certaine volonté de maîtrise de la nature, cette fois-ci pour en conserver un état choisi. « *En un sens, l'écologie permet de ré-investir la ville et Montpellier en est un bon exemple. (...) Elle crée une « nature urbaine » trop artificielle pour être vraiment naturelle, trop patrimonialisée pour être vraie* » (Bartement, op. cit, p. 350). Ici, les choix formels pris pour mettre en scène ces paysages fluviaux rendent artificielles les spécificités des ripisylves investies.

En outre, si la question de la maîtrise hydraulique est perçue comme réglée, si la maîtrise architecturale et horticole n'est plus considérée comme un impératif, bref, si l'objet visité est moins soumis à un certain contrôle formel, la visite, elle, est plus policée. Nous sommes moins dans une volonté de maîtrise du fleuve, mais cependant toujours dans une certaine forme de maîtrise, relative cette fois-ci au public. La présentation et la protection du patrimoine naturel est en effet annoncée par une série de mesures de conditionnement du public, afin de donner accès à l'espace fluvial, sans risquer sa dégradation. Il s'agit ici d'une forme de maîtrise sociale plus particulièrement physique, dans la mesure où l'on cherche à influencer sur les déplacements corporels des usagers dans cet espace fluvial. Ainsi, plusieurs dangers liés à la présence de l'homme sont relevés. Le danger le plus souvent mentionné est relatif au piétinement des usagers, qui menace notamment le système racinaire des arbres. Sur les berges de Lavalette par exemple, « les arbres ont été valorisés et mis en sécurité »²¹⁵. Une clairière est « bordée d'un dispositif dissuadant les randonneurs de quitter le chemin »²¹⁶. Sont mis en place des procédés d'incitation ou d'évitement : « Préserver du piétinement », « limiter le piétinement alentours », « contenir la fréquentation », « contourner le chemin »²¹⁷, « circonscrire la présence du public »²¹⁸, constituent les actions principales décrivant le projet d'aménagement du Lez vert. Concrètement, ces mesures de conditionnement visant à protéger la faune et la flore en place apparaissent dans le vocabulaire architectural utilisé, caractéristique des aménagements d'espaces de loisir péri-urbain ou forestier : il s'agit de l'emploi de petites constructions en bois, d'un mobilier ayant pour fonction de guider le parcours et les usages des visiteurs au sein d'un espace plus vaste, susceptible d'être pratiqué de multiples autres façons. (figures 56 et 57)

²¹⁵« Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert » », op. cit. note 115, p. 4.

²¹⁶Idem, p. 5.

²¹⁷Ibidem, p. 4 et p. 5.

²¹⁸« Le schéma d'aménagement du Lez » (PLU de Montpellier de 2007), op. cit. note 46, p. 677.

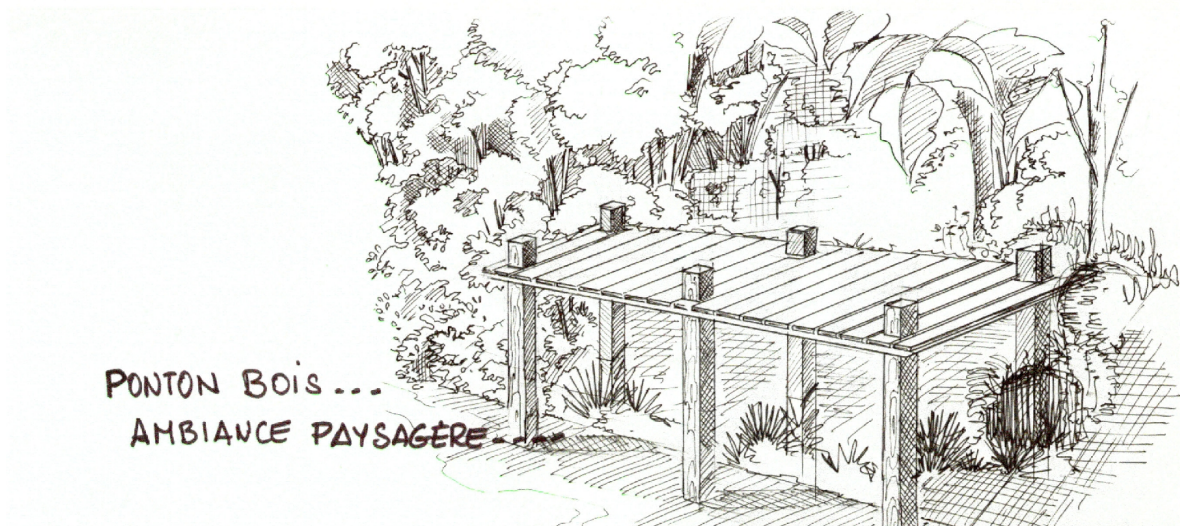


Figure 56 : Dessin en perspective d'un ponton en bois pour les berges du Lez Vert : mise en place d'ouvrages destinés à protéger la ripisylve de la surfréquentation du public. Source : Direction Paysage et Nature, Services des Espaces Verts, Ville de Montpellier, non daté.



Figure 57 : Constructions en bois présentes sur le parcours du Lez vert : des solutions formelles visant à canaliser les pratiques des usagers (photographies : F.Romain, 2008).

Une « aire pique nique », un « ponton », un « ponton-tribune », une « passerelle », les « constructions d'un platelage »²¹⁹..., sont autant de manières de donner à voir le site en canalisant son mode de découverte chez les usagers. On assiste à travers ces interventions à une mise en scène d'objets naturels. Au delà de la simple stratégie de protection, ce type d'aménagement est une muséographie de la "nature" (Kalaora, 1993 ; Picon, 1988), un témoignage du regard porté par la société contemporaine, représentée par les professionnels du paysage, sur celle-ci. « *La société urbaine traduit un besoin polymorphe de nature qui est à la fois socialement exprimé et contraint, artificiellement construit. Le retour à la nature, idéal mythique et nostalgique bien entretenu, se double dans la ville d'une re-qualification écologique des espaces de vie. Nous y ajouterons le besoin de conserver, de protéger les traces d'un environnement naturel passé (patrimoine-miroir, patrimoine-durée, patrimoine-protestation), mais aussi de produire un environnement nouveau, lié aux pratiques quotidiennes, articulé aux échelles de temps, de l'espace, du social* » (Bartement, op. cit., p. 350). Les ripisylves de la Têt et du Lez, ainsi protégées et mises en scène, n'en deviennent pas moins artificielles. De ce fait, bien que les méthodes d'intervention sur le paysage soient différentes, les effets de l'aménagement conservent un caractère immobilisant.

1.3. Des actions de transformation limitées

Mais, dans ces projets relatifs à la Têt et au Lez, nous avons repéré d'autres manières de prendre en compte le paysage fluvial : l'expérimentation et la non intervention. Ces procédés, qui ont davantage trait à des modalités de gestion, contribuent à engager un renouvellement des pratiques d'aménagement.

. Une logique d'expérimentation

« *Placées à chaque extrémité du spectre des interventions possibles, la renaturation et la non intervention apparaissent comme des solutions nouvelles mais elles impliquent aussi une adaptation des pratiques de restauration et d'entretien* » (Barraud, 2007, p. 297). Dans sa thèse de géographie, Régis Barraud montre que cette volonté de renaturation nécessite un

²¹⁹Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert »", op. cit. note 115.

repositionnement des valeurs d'aménagement. Dans le cas du Lez et de la Têt, l'accent est mis sur la nécessité de passer par une étape d'observation. Les actions de transformation des berges fluviales sont ainsi limitées, dans la mesure où s'est d'abord engagée une logique d'expérimentation. Plusieurs maîtres d'ouvrages présentent cette phase comme indispensable avant toute action paysagère à, éventuellement, effectuer :

« Là, c'est le premier tronçon au sein de quatre tronçons. (...) Là, on est plus dans une **logique expérimentale, en vue d'affiner ce qu'il y aurait à faire sur les tronçons suivants.** » (entretien E1.E - Berger P., Directeur du service Environnement de la mairie de Perpignan)

« Comme un jardinier, j'observe ce qui se passe et je donne un sens aux choses, c'est peut-être un peu philosophique, mais **je n'interviens pas comme ça d'une manière ni systématique, ni trop brutale,** mais j'essaie de voir les choses sur le long terme, et d'équilibrer. Alors oui, il y aura des espaces où il faut accueillir les gens, et oui aussi, il faut ces espaces là, plus... alors j'allais reprendre le terme de sauvage, mais plus confidentiels, qu'on va peut-être plus observer, dans lesquels on va moins aller, qu'on va regarder de l'extérieur, mais pour mieux les accepter, et pour vivre avec quoi. C'est trouver toujours un peu l'équilibre. » (entretien E1.B - Guillaume L., Chef du service Paysage Nature de la mairie de Montpellier)

Les objets observés peuvent être de deux types : soit ce sont les premières étapes de projet qui sont évaluées avant toute poursuite des opérations, soit ce sont les espaces existants eux-mêmes, avec comme postulat la remise en question éventuelle d'une action d'aménagement. Dans les deux cas, le degré d'intervention des professionnels du paysage apparaît comme largement atténué, comparativement aux opérations antérieures que nous avons décrites.

. Une remise en question de l'intervention

La volonté de temporiser l'aménagement va jusqu'à reconsidérer le fait même d'intervenir. En maîtrise d'oeuvre comme en maîtrise d'ouvrage, la remise en question de l'aménagement interventionniste est en effet une idée qui est revenue régulièrement au cours des entretiens :

« On a fait avec ce qu'il y avait, on a permis une ouverture au public, mais **on n'est pas allé jusqu'à dénaturer les lieux pour le rendre accessible.** »
(entretien E2.D - Hugounenc G., Ingénieur paysagiste)

« - Quel serait votre souhait quant à l'aménagement des rivières en ville ?

- Qu'on dise : « **ok on aménage, mais jusqu'où on aménage** », parce qu'il y a quand même un élément naturel indispensable, au-delà des enjeux par rapport à la sécurité et aux inondations. » (entretien E1.B - Guillaume L., Chef du service Paysage Nature de la mairie de Montpellier)

« - Quel est le rôle du paysagiste sur les espaces naturels en ville ?

- Le rôle du paysagiste, c'est pas d'avoir une approche sectorielle et technique, c'est de faire la synthèse entre le regard du géographe, le regard de l'écologue, le regard de l'urbaniste - déplacements, voiries et tout ça -, et d'arriver à trouver le **subtil équilibre entre faire ce qui est nécessaire, mais pas trop en faire, aussi peu que possible, respecter les lieux**, et c'est ça qui est la difficulté, c'est d'arriver à trouver le subtil équilibre et de mettre tout le monde autour de la table, d'arriver à, dans le respect de chacun, de faire un aménagement qui satisfasse à l'arrivée les habitants, parce que c'est à ça qu'il faut répondre. Et puis il y a le côté coût en face... » (entretien E2.D - Hugounenc G., Ingénieur paysagiste)

« - Quel serait votre souhait pour l'évolution du rapport ville-fleuve à Montpellier ?

- Ce que je souhaiterais ? Récupérer un peu d'espace autour du Lez (...). Et ce serait **laisser des espaces délaissés quoi, que ça nous fasse un peu rêver dans la ville, laisser des espaces qui soient pas des espaces sanctuarisés, des espaces pas trop aménagés**, qui soient assez foisonnants pour nous mettre dans une autre ambiance. » (entretien E2.A - Aggeri G., Ingénieur paysagiste)

« Il y a eu les abords de la piste cyclable qui va jusqu'aux étangs, là on nous a demandé de nettoyer, de planter, moi j'ai dit « **on fait juste un nettoyage sélectif de l'existant**, c'est très bien comme c'est », donc là il y a eu un truc très nature, enfin voilà. » (entretien E2.A - Aggeri G., Ingénieur paysagiste)

« L'autre accès, c'était le Mas Méric, ça c'était c'est mon gros bébé, sur lequel on a travaillé, ça a été un énorme travail, qui s'est fait justement en évitement de construire un jardin classique, dans le respect de l'existant, **ça a été un énorme travail d'argumentaire à faire pour le laisser comme c'était.** »

(entretien E2.A - Aggeri G., Ingénieur paysagiste)

« - Et quel est le rôle du paysagiste selon vous sur les espaces de nature en ville ?

- Moi je pense que c'est arriver dans nos projets à **faire le lien entre les écologistes qui veulent préserver tel que c'est, et les aménageurs urbains qui ont besoin d'arriver à maîtriser l'espace. D'arriver à faire le lien entre les deux, et d'apporter un discours sur l'esthétique, le symbole,** parce que je crois que c'est qui arrive à atténuer les deux métiers. De dire : on n'est pas forcé d'aménager. » (entretien E2.A - Aggeri G., Ingénieur paysagiste)

Classés selon une gamme allant de l'intervention limitée à la non-intervention, ces extraits d'entretien mettent en évidence une préoccupation affirmée pour un renouvellement des pratiques d'aménagement. Si le paysage fluvial est à nouveau la construction d'une image de nature idéalisée, la mise en oeuvre de cette conception patrimoniale de la nature est aujourd'hui effectuée selon une logique d'aménagement radicalement différente. La démarche d'intervention sur le paysage tente de s'orienter vers une plus grande authenticité, ou du moins remet en cause le rôle du paysagiste sur la question de la transformation matérielle des espaces. Cette nouvelle façon d'agir sur le fleuve a été analysée, pour ce qui concerne Montpellier, comme un rapprochement des pratiques d'aménagement vers cette notion de nature : « *Ce savoir-faire est réconciliation de la nature et de la ville, prise en charge minutieuse, précautionneuse et respectueuse de la nature pour la ville qui en a la charge* » (Bartement, op. cit., p. 349). Ainsi, le simple fait de « retrouver » Le Lez, en lui donnant un statut patrimonial, est qualifié d'« *ultime production du projet de ville* » (Bartement, id., p. 345). Cette considération inédite pour le patrimoine écologique des ripisylves est en effet devenu un élément fort des politiques publiques urbaines de Montpellier, et de Perpignan. Ainsi, ce que nous définissons ici comme une naturalité nouvelle est fondé sur une volonté de maintien de l'existant : « *Dans le domaine de l'environnement, la conservation se présente ici comme le lieu privilégié de l'innovation, du*

changement» (Bartement, *ibid.*, p. 354). La conservation en lieu et place de la transformation apparaîtrait effectivement comme une pratique inédite.

2. Véhiculer l'idée d'une nature patrimoniale

L'image patrimoniale du fleuve, ainsi préservée de son public et du risque de l'aménagement, a cependant toujours besoin d'un élément fondamental pour exister et perdurer : l'adhésion des futurs usagers. Si les conditions d'appropriation des berges fluviales en tant qu'espace public ont été mises en place (chapitre 7), le contenu de cet espace public – un lieu chargé d'éléments naturels patrimoniaux -, doit également être reconnu pour être viable. Ainsi, au-delà d'interventions physiques sur l'espace pour le faire accepter, le mettre en scène et le protéger, des actions de communication sont établies pour convaincre de cette vision renaturalisante. Elles prennent notamment appui sur des outils pédagogiques et d'animation.

2.1. Pédagogie

À Perpignan, le paysagiste Gilles Clément a été sollicité par la maîtrise d'ouvrage pour donner son avis sur les orientations à engager sur la Têt. Plusieurs maîtres d'ouvrages interrogés jugent aujourd'hui son intervention déterminante pour la prise de conscience du caractère patrimonial du site.

« Pour lui, à part la Loire, il n'y a pas d'autres exemples en France de fleuves avec ce caractère-là. C'est grâce à son expertise qu'on s'est orienté vers ce choix-là. » (entretien E1.F- Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

Le « choix » évoqué par cet enquêté est précisément le refus d'une intervention lourde en termes de transformation du site. Ainsi, ce paysagiste a contribué à forger un nouveau regard sur ce fleuve auprès des aménageurs de Perpignan, et plusieurs maîtres d'ouvrages interrogés ont souhaité rappeler cette information. Selon la paysagiste chercheuse Sonia Kervel, « *le projet de paysage est l'art de mettre en relation les hommes et leur environnement. Le*

*paysagiste a pour rôle de mettre en relation le public et les lieux dont celui-ci fait usage. L'art du paysagiste est un art de passeur, **passeur d'un état d'échange et de rencontre qui lie le lieu et l'usager** » (Keravel, 2008). L'action d'aménager, de transformer matériellement l'espace, n'est pas ici placée au premier plan de la définition du rôle du concepteur. Et cette idée semble se confirmer au vu de l'observation des pratiques des professionnels du paysage dans le cadre des projets de la Têt et du « Lez vert ». Les aménageurs ont davantage tenté de transmettre aux usagers une vision patrimoniale (telle que décrite précédemment) des éléments de nature du site fluvial, que de métamorphoser ce dernier. Il y a en quelques sortes une pédagogie de la perception du fleuve, élaborée par ces acteurs. À Perpignan, la première action mise en place a été de « faire prendre conscience » au public du patrimoine naturel :*

« Les espaces naturels sont des sanctuaires (même si je n'aime pas le mot) à ne pas dénaturer, et pour en donner une meilleure appropriation, **il faut faire prendre conscience aux gens que c'est une véritable richesse** » (entretien E1.F- Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

« **Les gens n'ont pas conscience d'avoir un patrimoine riche** en plein coeur de perpignan. Pour eux, c'est un espace de nature non étiqueté, donc c'est un ... (*il cherche ses mots*) espace en déshérence, voilà. Donc comment on fait pour redonner de la valeur à ces espaces là ? » (entretien E1.F - Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

« On est sur une démarche, qui est initiée par la collectivité, l'agglomération, la commune, mais qui se veut être représentative de demande de la population. (...) Mais il y a eu un aller-retour constant, **nous de leur faire prendre conscience qu'ils avaient un patrimoine naturel**, et eux de prendre en compte effectivement que si on l'aménageait il risquait d'y avoir des nuisances ou des usages aujourd'hui qu'on ne maîtrise pas et qui pourraient être demain indésirables. » (entretien E1.F - Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

« Comment on met en scène le fleuve tel qu'il est, pour que les gens le voient, et **se rendent compte de ce patrimoine-là** et se l'approprient, et que ça fasse partie de leur quotidien ». (entretien E1.F - Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

« Pour moi, ce qui est primordial, c'est ça : c'est ne pas enfermer cette nature, et notamment dans l'urbain on l'a suffisamment contraint, et donc faire en sorte qu'il y ait de nouveau une bonne relation, entre ce public et cette nature, et **qu'on apprenne à la respecter et à la comprendre.** » (entretien E1.F - Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée)

Ces différents passages du même entretien montrent l'importance d'une volonté de transformer le regard des usagers sur un paysage de rivière. L'enquête pose effectivement comme primordial ce rôle de « passeur de paysage » (Keravel, op. cit.). Robert Ferras et Jean-Paul Volle font également cette analyse d'une transmission des représentations mentales des espaces, mais sur un plan davantage politique : « *Le projet de ville, traduction de la façon de penser et de produire Montpellier intègre **nature et patrimoine** en tant qu'objets, supports de pratiques sociales, mais aussi et surtout comme « êtres de langage et de discours » (Ricoeur), qui vont prendre sens dans l'imaginaire social. Ils deviennent les **fondements d'une représentation de la ville et vont servir d'outils pédagogiques pour interpréter et valoriser les référents spatiaux du projet.** Les termes du discours municipal définissent les ressources ainsi exprimées du territoire d'une ville donnée à voir et à vivre » (Ferras et Volle, op. cit., p. 183). Ce sont des actions de communication, visant à convaincre les usagers de l'univers idéologique ainsi construit, qui permettent d'opérer cette passation. Le corpus des brochures de communication de Montpellier présente de nombreux exemples de ces pratiques « pédagogiques ». À Perpignan, un second enquête évoque une méthode similaire, jugée efficace pour faire « évoluer » les perceptions sociales du fleuve. Il s'agit de la réalisation d'un film sur la Têt, diffusé notamment lors des réunions de concertation avec le public :*

« **Les mentalités ont évolué, et le dernier acte de l'évolution des mentalités,** ça a été ce travail de diagnostic, qui a permis un débat entre les différentes personnes, les différentes approches et en particulier la production d'un film par un cinéaste, Cyril Tricot, qui en fait est le caméraman des émissions

Ushaïa, et **par le jeu de l'image, a pu faire une démonstration que la Têt avait une énorme richesse naturelle, et c'est ça qui était à préserver, même si après on cherchait, en particulier sur la partie plus urbaine, à une plus grande accessibilité et à trouver le bon équilibre entre préservation de la nature, et usage, et accessibilité au public.** » (entretien E1.E - Berger P., Directeur du service Environnement de la mairie de Perpignan)

Au sein même de la structure de concertation, il y a donc volonté d'orienter la compréhension du site fluvial. Ayant assisté à l'une de ces réunions, nous avons pu constater que ce film était projeté en début de réunion, avant la présentation du projet d'aménagement par le maître d'oeuvre. Transformer le regard sur le paysage est donc effectivement perçu ici comme prioritaire sur l'action de transformer le paysage lui-même, action désormais remise en question.

2.2. Animation

Outre l'outil pédagogique, une autre méthode de modification du regard consiste au recours à l'animation du site, évoquée par plusieurs acteurs interviewés. Cette animation a plusieurs finalités. La première est de donner à comprendre le site. Elle est qualifiée de « médiation scientifique » :

« - Une rivière en ville peut être comme une rivière hors la ville ?
- Oui, c'est un des partis possible, de ne pas traiter du tout les berges de rivière comme un espace vert, et de le laisser spontané, **d'en faire un lieu de médiation scientifique**, oui, bien sûr. » (entretien E2.A - Aggeri G., Ingénieur paysagiste)

Cette « médiation scientifique » est d'ordre écologique. Il est par exemple proposé une « sensibilisation du public à l'écosystème du Lez par le biais de visites à thème »²²⁰. L'aspect écologique est croisé avec l'aspect paysager, qui constitue l'autre volet de cette médiation. L'essentiel du projet du Lez vert repose sur le fait de « sensibiliser les Montpelliérains, jeunes

²²⁰Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert »", op. cit. note 115.

et adultes, à la beauté du fleuve, à ses richesses naturelles, en termes de faune et de flore »²²¹. L'orientation et l'accompagnement sont pensés comme les corollaires indispensables à une bonne réception cognitive et sensorielle des berges fluviales.

Cette fonction de transmission des savoirs est doublée d'une fonction de transmission des usages. Ce second objectif de l'animation répond à une volonté, plusieurs fois affirmée, de régulation sociale :

« Dans des lieux comme la Têt, ou des grands parcs, on s'aperçoit qu'il y a besoin d'une permanence d'acteurs. Le jardinier entre guillemets, c'est aussi un animateur, c'est aussi quelqu'un qui va être en relation avec le public. Ce sont des lieux de concentration du public, et d'interprétation en fait de la nature, où **de simples panneaux ne suffisent pas pour dire ce qui est possible de faire ou pas possible de faire, et de comprendre pourquoi il y a ..., les clés de lecture ou d'utilisation de ces espaces-là. Il y a une transmission.** On est par contre dans une évolution de plus en plus... : c'est de l'animation (*il insiste sur le mot*) d'espaces verts. (...) À Perpignan, on est assez en retard là-dessus. À Paris, Rennes, Lyon, à Bordeaux sur certains espaces, ils le font de façon permanente. À Perpignan, **il manque la création de ce type de poste permanent, entre la surveillance et l'animation. Le médiateur d'espaces de nature peut sortir s'il le faut le carnet à souche, ou être capable de faire des procès verbaux, et un animateur, un médiateur qui transmet.** Ça peut être deux personnes. » (entretien E1.E - Berger P., Directeur du service Environnement de la mairie de Perpignan)

Dans ce témoignage, animation et médiation sont les deux termes employés. L'animateur devrait pouvoir informer sur les droits et les devoirs des usagers dans ce lieu, et ainsi « surveiller et punir ». Pour maintenir un état jugé naturel du fleuve, la nécessité d'un espace policé est progressivement établie. Il ne s'agit donc pas seulement de construire une (dite) bonne réception physique et intellectuelle du lieu, mais aussi une « bonne pratique » du lieu. Cette forme de manipulation des acteurs potentiellement utilisateurs de l'espace délimité par

²²¹"Le fleuve à portée de tous", op. cit. note 134.

les berges fluviales, marque une volonté de maîtrise sociale, cette fois-ci de type psychologique. Précisons enfin que cette acception du terme de médiation est contradictoire avec une vision bottom-up de l'aménagement défendue par ailleurs. Il ne s'agit effectivement pas ici de faire remonter le regard des acteurs futurs usagers, mais de faire descendre celui des acteurs décideurs. « *Le paysagiste médiateur indique, avant que la décision publique ne soit prise et en écoutant les « populations », ce qui pourrait être à la place de ce qui est ou de ce qui est projeté* » (Donadieu, 2009, p. 55). Le paysagiste médiateur tel que définit par Pierre Donadieu n'a pas pour objectif de convaincre les usagers de la définition du lieu, mais de leur permettre de le définir.

3. Mettre en réseau le linéaire fluvial

Un dernier élément du corpus de projets paysagers sur les berges de la Têt et du Lez valide l'idée d'une rupture des pratiques d'aménagement. Cette rupture est repérable dans la façon dont est conduit le discours officiel sur la place de ces projets dans la structure d'espaces ouverts urbains. Le linéaire fluvial est en effet mis en réseau avec l'ensemble de cette structure, dans une logique de mise en scène des paysages. Il s'agit d'une mise en réseau à deux niveaux successifs. D'une part, à l'échelle du projet fluvial : l'ensemble du linéaire fluvial est reconstitué en un ensemble reconnu, qualifié de "trame bleue". D'autre part, à l'échelle de l'ensemble des espaces verts : le fleuve est affiché comme étant l'élément majeur d'une entité plus vaste, qualifiée de "trame verte" urbaine.

3.1. Ensemble du linéaire fluvial reconstitué en "trame bleue"

À Perpignan et à Montpellier, les aménagements de berges fluviales ne sont plus des projets isolés. Ils sont articulés dans une syntaxe d'urbanisme paysagiste (Donadieu, 2006). Celle-ci s'appuie sur le linéaire fluvial pour mettre en avant l'idée d'une construction paysagère logique. Ainsi, l'ensemble du cours d'eau, la trame bleue, ordonne les différents projets qui longent ce linéaire. Deux arguments majeurs des projets récents étudiés ici sont directement liées à cette organisation emboîtante : il s'agit des notions complémentaires d'unité et de séquences, mises en avant par les maîtres d'oeuvres en tant que points forts, en tant que

qualités spatiales. Mais de quoi sont constituées concrètement ces deux notions, et pourquoi sont-elles perçues comme un atout ?

. Progression par séquences

Pour former cet « espace global »²²² cohérent, les diverses sections qui composent la trame bleue sont qualifiées de « séquences »²²³, ou « séquences successives »²²⁴. Ces séquences sont elles-mêmes subdivisées en « sous-espaces », « micro-espaces », « sous-séquences »²²⁵. Ainsi la notion de structuration est très importante dans le discours des concepteurs. Elle est importante non seulement par rapport à ce découpage en séquences, mais aussi par rapport à leur fonctionnement, leur articulation, leur rythme :

Une caractéristique forte de cette structuration apparaît dans l'idée de gradation des séquences : « *Le projet d'aménagement déroule, depuis la source captée en profondeur pour alimenter la ville, un Lez « sauvage » en proche garrigue, « vert » aux portes de la ville, « urbain » canalisé et aplani pour la mise en scène de son parcours bétonné et, plus en aval, un Lez « portuaire » lorsque s'ouvre le bassin artificiel de Port-Marianne. Enfin un Lez exutoire conduisant au-delà de la station d'épuration des eaux usées de la Céreirède, aux plages de Palavas-les-Flots* » (Ferras et Volle, op. cit., p. 187). C'est ainsi une gradation à la fois paysagère et sémantique qui se déroule le long de ce fil d'eau montpelliérain. Pour ce qui est du projet du Lez Vert qui nous concerne ici, remarquons qu'il est en effet explicitement conçu comme une « *zone de transition progressive entre les aménagements aval caractéristiques d'un Lez urbain et le Lez naturel à l'amont d'Agropolis* »²²⁶, elle-même déclinée en de nombreuses variations, précisant la progression du plus au moins naturel. Les différentes parties du plan masse du projet du Lez Vert (figure 58) font état, du Nord au Sud, des unités "naturel écologie", "activités de plein air en milieu naturel", "activités de plein air en milieu urbain", pour terminer par l'unité "Lez vert urbain", avant de retrouver la séquence "Lez urbain".

²²² *Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, op. cit. note 85.

²²³ CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83.

²²⁴ *Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, op. cit. note 85.

²²⁵ *Idem*.

²²⁶ Plan Local d'Urbanisme de Montpellier, op. cit. note 46.

Les différentes séquences végétales observées in situ confirment cette progression : forêt au début du parcours, en venant d'Agropolis, le long d'un chemin escarpé ; puis allée aménagée dans une ambiance rurale, avec vue sur le village de Castelnau-le-Lez, sur le relief de la rive gauche du parc Méric ; et, après une rupture nécessitant de contourner le cimetière St Lazare, allée large de type plus urbaine, en stabilisé, très arborée de chaque côté (allée Alegria Becarasa) jusqu'à la maison du Lez et le pont Chauliac. Il s'agit bien d'un parcours le long de l'eau parmi différentes séquences paysagères, de la forêt au parc urbain. Cette rhétorique fondée sur une gradation de « naturel » semble élaborée pour justifier un type d'aménagement en fonction de sa localisation urbaine. De cette façon, il n'apparaît pas nécessaire que le Lez minéralisé du quartier Antigone, auquel est appliqué le jeu de mot de « Lez béton » par certains usagers, soit remis en question, ainsi légitimé par une argumentation construite à posteriori.

« La séquence, en littérature, est une suite ordonnée de termes formant un récit » (Sauzet, Younès, Berque, 2008). Si la séquence est une composante de la cohérence du récit, composé de phrases ou d'enchaînement d'espaces, on comprend mieux le recours à ce terme dans le corpus étudié. Or, le récit est ici reconstruit à postériori, à partir de « séquences » préexistantes. Grâce à l'emploi de ce vocabulaire, l'apparente contradiction entre les différents traitements de la rivière est discursivement renversée.

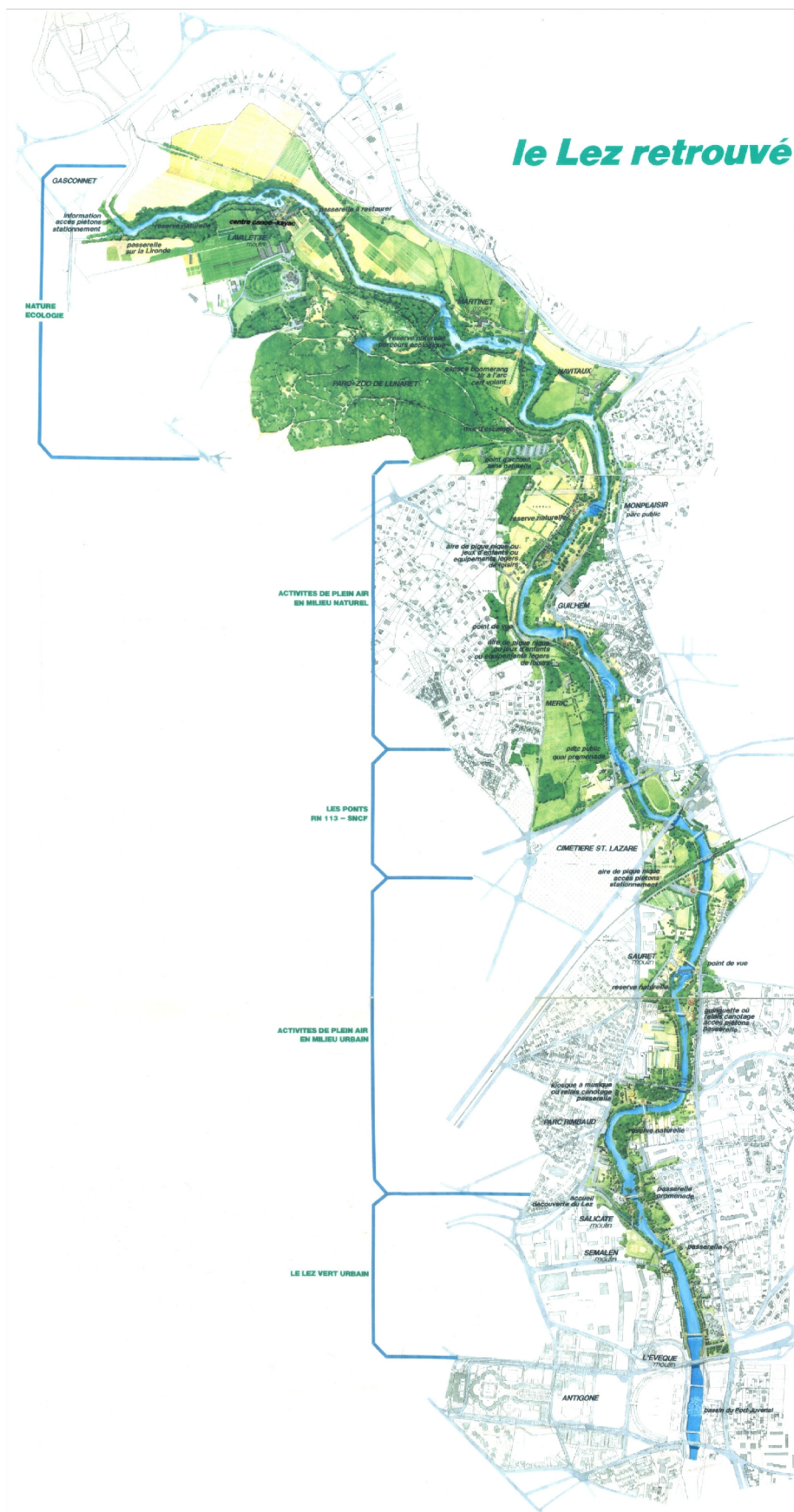


Figure 58 : Les différentes séquences du Lez, du plus « naturel » au plus « urbain ». Source : Plan « le Lez retrouvé », Direction Paysage et Nature, mairie de Montpellier, non daté.

Rhétorique de la cohérence

Nous allons voir à présent que la cohérence est une notion clé dans la littérature écrite et dessinée accompagnant les derniers aménagements effectués sur ces fleuves. Or le linéaire fluvial de Perpignan et de Montpellier n'est ni continu ni homogène, mais bel et bien discontinu et hétérogène. D'Agropolis au pont Chauliac, le Lez vert est un entrelacement de projets, puisque composé des différents aménagements décrits dans cette partie, à savoir, du Sud au Nord : le Lez vert de 2004 sur les berges du parc Rimbaud, celui de 2005 aux abords du domaine de Méric, et celui de 2006 au droit de Lavalette. Les rives de la Têt sont également morcelées, puisque l'amont et l'aval de l'aménagement réalisé constituent toujours des zones considérées comme dangereuses, dans la mesure où elles ont conservé leur statut de friche sociale, telle que nous l'avons définie précédemment. Plusieurs actions sont alors mises en places pour casser cette discontinuité et cette hétérogénéité, et viser une cohérence perçue comme bénéfique. C'est tout d'abord la formation d'un projet global, par l'addition des projets successifs. C'est ensuite un travail sur les liaisons longitudinales pour matérialiser cette globalité. C'est également un travail sur les liaisons transversales, afin d'éviter toute rupture entre le fleuve et son contexte.

L'espace créé par le lit du fleuve et ses berges est annoncé comme une ligne unitaire, d'un bout à l'autre des frontières communales, voire intercommunales. À Perpignan, si la réalisation de l'aménagement des berges de la Têt n'est pour l'instant effective que sur un tronçon seulement du fleuve, c'est sur la totalité de sa traversée urbaine qu'à été conçue la logique du projet (figure 59). À Montpellier, les différents projets qui constituent le linéaire du Lez ne sont pas revendiqués comme isolés les uns des autres. Ils sont présentés au contraire comme une stratégie d'aménagement global, menée par étapes, ayant chacune ses caractéristiques propres. Ces projets successifs apparaissent comme les éléments d'une suite logique, chapeautés par une planification à l'échelle du fleuve.



Figure 59 : Plan masse du projet d'aménagement des berges de la Têt, et localisation du tronçon réalisé : un aménagement conçu pour l'ensemble de la traversée urbaine du fleuve. Source : Pous P., Franch M., 2006, op. cit. note 51, p. 3.

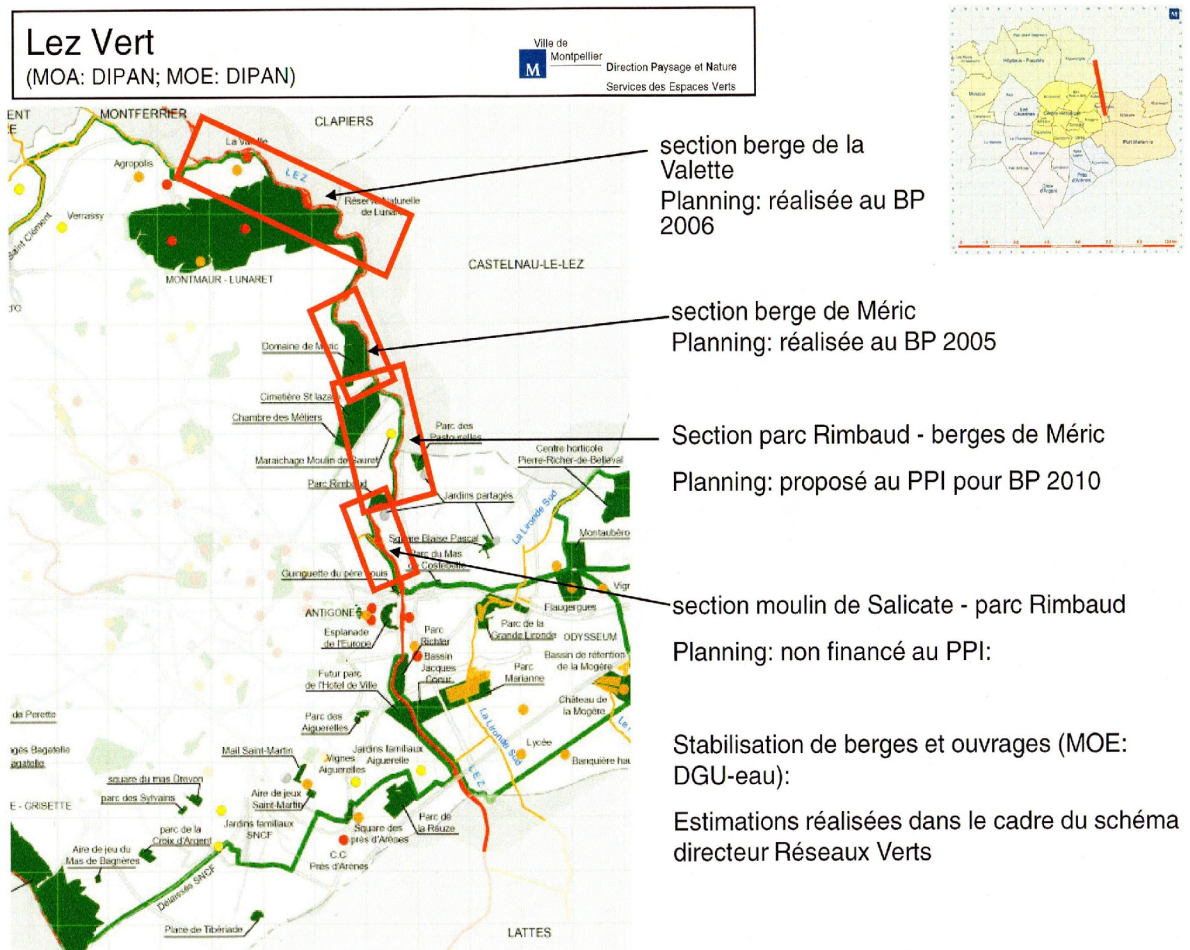


Figure 60 : Le projet « Lez vert », une succession d'aménagements réunis en un projet global. Source : Plan « Lez Vert », Direction Paysage et Nature, Service des Espaces Verts, 2007.

Prenons le plan « Lez Vert » réalisé par la Direction Paysage et Nature (figure 60) comme exemple de mise en avant du caractère agrégatif des projets. Cette idée est traduite tout d'abord graphiquement, par la composition du plan, les formes et les couleurs utilisées. Le premier niveau de lecture -le projet global- apparaît dans le cadrage du document, cadrage focalisé sur l'ensemble de la traversée Nord-Sud du Lez, dans les limites communales de Montpellier. Le fil d'eau surligné de rouge marque la totalité du périmètre considéré par l'opération Lez Vert. Le second niveau de lecture – l'addition de projets- est figuré quant à lui par un emboîtement de cadres, rouges également, signalant chacun des aménagements (réalisés ou envisagés). Tous les cadres sont fléchés, pour renvoyer à un descriptif écrit organisé en une colonne les unifiant, qui vise à établir les spécificités de chaque projets, au sein du projet global. Dans ce document « Lez Vert », les projets signalés par un encadré rouge deviennent, dans une vignette présentant l'ensemble de la ville, positionnée à droite du plan, un segment rouge marquant leur union. La connexion entre les aménagements est ensuite indiquée lexicalement, chacun d'entre eux étant décrit selon un protocole identique : par la dénomination « section », par sa localisation, par sa date de réalisation, ou de proposition, au « planning ». Le constat de cohérence du projet est en outre mise en avant, dans les documents textuels étudiés, par l'emploi réitéré de termes valorisant implicitement celle-ci. Il s'agit des expressions « ensemble unitaire avec le Lez »²²⁷, « principe d'unité », et des substantifs « cohésion », « totalité »²²⁸.

La volonté de donner de la cohérence au linéaire fluvial est ensuite matérialisée par la mise en oeuvre de liaisons transversales entre le fleuve et ses abords. Il est fait en sorte d'éviter toute dissociation entre le fleuve et son contexte. De quelles façons ? Les liens transversaux sont tout d'abord effectués par l'inclusion des abords du fleuve dans le projet. À Montpellier, « la ville a souhaité réintégrer dans le domaine public les berges d'Agropolis »²²⁹, berges qui avaient été concédées jusque là par la ville à l'association Agropolis (l'Agro'M). Dans le plan-masse du projet perpignanais (figure 59), une grande importance est donnée aux espaces autour du lit mineur, par la toponymie : les seuls éléments écrits font référence aux espaces publics qui jouxtent le fleuve (la pépinière, Jardins St Jacques,...) ; et par le graphisme : ces espaces contigus sont dessinés, et leur dessin reprend les couleurs et les formes utilisées pour

²²⁷In "Le fleuve à portée de tous", op. cit. note 111.

²²⁸Expressions tirées du dossier *Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, op. cit. en note 54.

²²⁹« Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert » » op. cit. note 85, p. 4.

le projet dans le lit du fleuve. Cette prise en compte des espaces autour du lit apparaît à Perpignan de manière quasi systématique dans les objectifs décrits par le dossier d'avant projet²³⁰ : sur les six points d'intervention préconisés, seul le premier traite du lit du fleuve, tous les autres étant axés sur son contexte²³¹. La transversalité se manifeste ensuite par le fait de doubler la logique fluviale dans les espaces limitrophes. Le cheminement piéton et vélo souhaité en rive basse devrait trouver son circuit parallèle en rive haute (figure 61) : « Il est proposé de faire du jardin exotique le prolongement du cheminement piétonnier le long du fleuve »²³². Puis l'amélioration des espaces adjacents au cours d'eau favorise leur lien : il s'agit notamment de la voie au dessus du fleuve, l'avenue Torcatis et son « promenoir », mais aussi du « Parc Prairie de Claudion / Torcatis », et du « Parking de la foire et du parc des expositions » (figure 62). L'enjeu affiché ici est de prendre en compte non seulement le fleuve, mais aussi l'emprise urbaine du fleuve. Le lien transversal entre le lit majeur et le lit mineur est également physique, par une amélioration des traversées d'une rive à l'autre (figure 61). Il est enfin visuel, avec un travail sur la végétation du lit pour voir le fleuve depuis les espaces adjacents, comme nous l'avons développé précédemment. Tous ces exemples montrent bien la façon dont l'échelle et l'espace sont traités de façon cohérente, les volumes extérieurs au linéaire fluvial étant assemblés et inclus dans le projet.

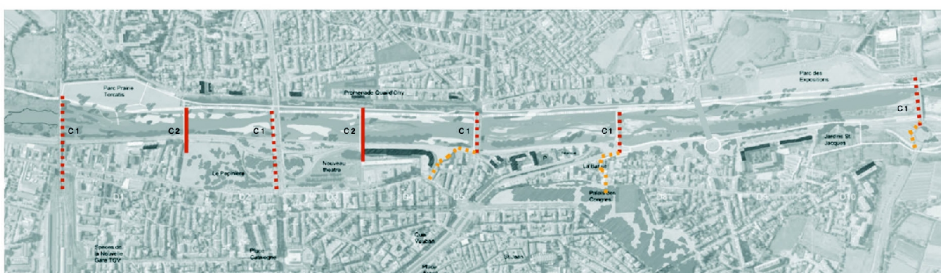
²³⁰Pous P., Franch M., op. cit. note 51, p. 4-6.

²³¹Les cinq autres points seront mentionnés dans le classement suivant.

²³²CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83, p. 17.



- B1- Aménagement d'un parcours piétons / vélos dans le lit de la Têt.
 - traitement du sol pérenne / largeur moyenne 6,00 M.
- B2- Aménagement d'un parcours piétons / vélos en haut des berges de la Têt
 - Plate-Forme type Quai Vauban avec platelage en bois.
- B2- Créations d'accès au lit du fleuve depuis les berges.
 - création d'escaliers espacés d'environ 150 M / 200 M



- C1 - Amélioration des traversées existantes piétons / vélos
 - Pont SNCF
 - Pont Arago
 - Pont Joffre
- C2 - Création de traversées supplémentaires
 - Passerelle du Parc de la Pépinière
 - Passerelle du Théâtre de l'Archipel
 - Passage à gué affecté aux déplacements doux après la construction du 4° pont

Figure 61 : Elaboration de liaisons longitudinales et transversales du projet d'aménagement des berges de la Têt.
Source : Pous P., Franch M., 2006, op. cit. note 51, p. 5.



D - Réaménagement de l 'Avenue Torcat

- création d 'un parking souterrain
- réorganisation des espaces de surface



E1 - Aménagement du Parc Prairie de Claudion / Torcat

E2 - Réaménagement du Parking de la foire & du parc des expositions

Figure 62 : Importance donnée aux espaces contigus au fleuve, en rive haute de la Têt. Source : Pous P., Franch M., 2006, op. cit. note 51, p. 6.

La dernière action visant à casser toute discontinuité ou hétérogénéité réside dans le travail effectué sur les liaisons longitudinales. Conjointement à l'idée de planification, la recherche de cohérence passe ainsi par l'idée de continuité : à Montpellier (« continuité Lez vert sur Lavalette »²³³), comme à Perpignan (« continuité du parcours », « présenter une parfaite continuité longitudinale avec quelques points d'ouverture sur la Têt »²³⁴). L'idée de continuité matérialise la « trame bleue » constituée du linéaire du fleuve. Ce « linéaire », « fil d'eau », ou « fil vert »²³⁵, est pensé comme une manière de permettre des liaisons intercommunales et interquartiers²³⁶. Elles sont mises en place par diverses mesures de liaison entre les différentes sections des fleuves : « *Le projet de valorisation des parcours d'eau ne saurait toutefois se satisfaire et se limiter aux chemins déjà bien entretenus et accessibles au public. Il devra faire sauter des obstacles ou les contourner. Il devra consolider et aménager des sentiers pour accroître leur réceptivité à des usages multiples et compatibles* »²³⁷. Dans le même ordre d'idée, « l'interconnexion des promenades »²³⁸ est préconisée au bord du Lez : « *Pour faire la jonction entre cette section et l'arboretum au travers des bâtiments de la base canoë, des démolitions, terrassements et constructions d'un platelage bois et d'une passerelle bois ont été nécessaires le long du lit de la rivière* »²³⁹. Transits, accès, points de raccordement, prolongements, jonctions, sont tout autant de modes de liaisons imaginés pour retrouver une logique de trame²⁴⁰.

Plusieurs enquêtés mettent en avant l'importance de cette continuité fluviale, à Perpignan comme à Montpellier :

« **L'ambition sur le Lez a une continuité très affirmée**, et reprise par le maire actuel, avec la volonté d'affirmer ça, peut-être en traitant les choses parfois différemment, parfois plus doux, parfois plus..., comme les pères en béton qu'on a fait, **mais ça s'inscrit quelque part dans une continuité d'objectif et de programme.** » (entretien E.1.A - Ailleret R., Directeur général du département Urbanisme et Aménagement de la mairie de Montpellier)

²³³In *Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, op. cit. note 85.

²³⁴Expressions tirées de : CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83.

²³⁵Idem

²³⁶Ibidem, p 18.

²³⁷Ibidem.

²³⁸« *Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération « Lez vert »* », op. cit note 115, p. 4.

²³⁹Idem

²⁴⁰Expressions tirées du dossier *Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, op. cit. note 85.

« Je suis pas un analyste politique, mais ces fleuves qui sont des espaces larges, sont une dotation pour la ville, un espace qui peut donner un service à la ville une qualité de vie à la ville. Je pense que c'est ça. **La continuité du fleuve, le fait qu'il permet d'aller d'un côté à l'autre de la ville, ou hors de la ville, ça je pense que c'est une chose que les responsables politiques ont un peu intériorisé. Il n'y a aucun espace libre qui ait cette spécificité du fleuve. C'est unique. Jusqu'à maintenant la tendance de l'urbanisme a été de couper la continuité. Mais l'eau a cette propriété de devoir continuer, et c'est spécial.** »
(entretien E.2.F - Franch M., Paysagiste dplg)

Si la première personne pose comme principe l'importance de la mise en application d'une continuité, la seconde en esquisse une explication. À cet égard, le second extrait d'entretien fait figure d'exception. Rares sont en effet les témoignages qui questionnent ce postulat du caractère impératif de la continuité et de la cohérence. Selon nous, l'apriori positif imputé à ces notions est devenu tel que les raisons de son bien-fondé en sont éclipsées. Selon le second enquêté, le fleuve semble constituer une spécificité spatiale qui intéresse le dessin de la ville aujourd'hui. Nous rejoignons ici son analyse. De ce caractère continu, l'intérêt actuel pour le fleuve tirerait une raison supplémentaire. En effet, si l'expansion urbaine tend à faire disparaître les repères traditionnels de la ville – sa structure morphologique initiale et ses limites –, le support géographique que constitue le fleuve tend à devenir un repère intra et inter-urbain : il donne une nouvelle structuration à l'urbain, et lui permet de dialoguer sur un plan paysager avec les communes adjacentes, pour élaborer une stratégie de développement.

3.2. Le fleuve, élément majeur de la "trame verte" urbaine

Non seulement le fleuve orchestre l'ensemble des aménagements fluviaux en un projet fluvial qualifié de « trame bleue », mais il est aussi l'élément principal de la « trame verte » urbaine : la mise en réseau des aménagements paysagers de berges est effectuée à l'échelle du fleuve, mais aussi à l'échelle de l'ensemble de la structure d'espaces ouverts de la ville. Ainsi, compte tenu de son ancien statut de friche, le linéaire fluvial se voit l'objet d'un changement de fonction socio-spatiale considérable, passant de la négation à l'ambition structurante. Comment cette nouvelle place est-elle amenée discursivement et formellement ? Dans un

premier temps est signalé explicitement le lien entre le fleuve et les autres espaces verts de la ville, et dans un second temps est mise en avant la place prépondérante du fleuve sur ces autres espaces verts.

. Le fleuve intégré dans le réseau vert de la ville

Contrairement aux grands parcs urbains autonomes conçus au XIX^{ème} siècle (tels que ceux créés par Barillet-Deschamps : les Buttes Chaumont, ou le parc Borely pour ne citer qu'eux) et au XX^{ème} siècle (Parc André Citroën, Parc de Bercy, Parc de la Villette), ces projets paysagers fluviaux ne sont pas isolés. Ils sont dessinés pour être reliés à l'ensemble des espaces ouverts de l'agglomération. Le lien entre le fleuve et ce réseau est d'ordre fusionnel : le fleuve est désormais considéré comme un espace appartenant à « l'environnement urbain ». Une carte du Plan Local d'Urbanisme de Montpellier (figure 63) répertorie sept grandes unités composant cet environnement : les zones naturelles urbaines et limitrophes, les espaces boisés classés, les parcs et jardins publics, les espaces de sport et de détente, les bassins de rétention, et les cours d'eau. Ces linéaires sont donc un type d'espace ouvert parmi les autres. Ils sont intégrés, pensés avec les autres, et non pas dissociés. Remarquons qu'ils ne sont pas non plus classés comme espace naturel, ni comme parc ou jardin public, ni comme espace de sport et de détente. Ils deviennent une catégorie additionnelle, spécifique, intégrée à la structure générale : « *Le verdissement est une des clés de lecture de Montpellier qui recompose ses images en une symphonie de couleurs. Le vert valorise, se marie au bleu et au blanc, couleurs symboliques de la ville* » (Ferras, Volle, op. cit., p. 186). Robert Ferras et Jean-Paul Volle insistent sur la « phagocytose » de l'image fluviale par le projet urbain. Le fleuve permet d'augmenter considérablement le volume comptabilisé d'espaces verts. Il est un argument supplémentaire d'une « naturalisation » de la ville. Le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Perpignan ne diffère pas. Il y est signalé que « *le réseau hydrographique rythme le paysage urbain et périurbain d'axes verts* »²⁴¹. Ce réseau hydrographique devient ainsi l'un des espaces du réseau urbain permettant ce continuum, étant lui-même un « axe vert ». Le fleuve semble fusionner avec le projet global de politique des espaces ouverts.

²⁴¹Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Perpignan, op. cit. note 46.

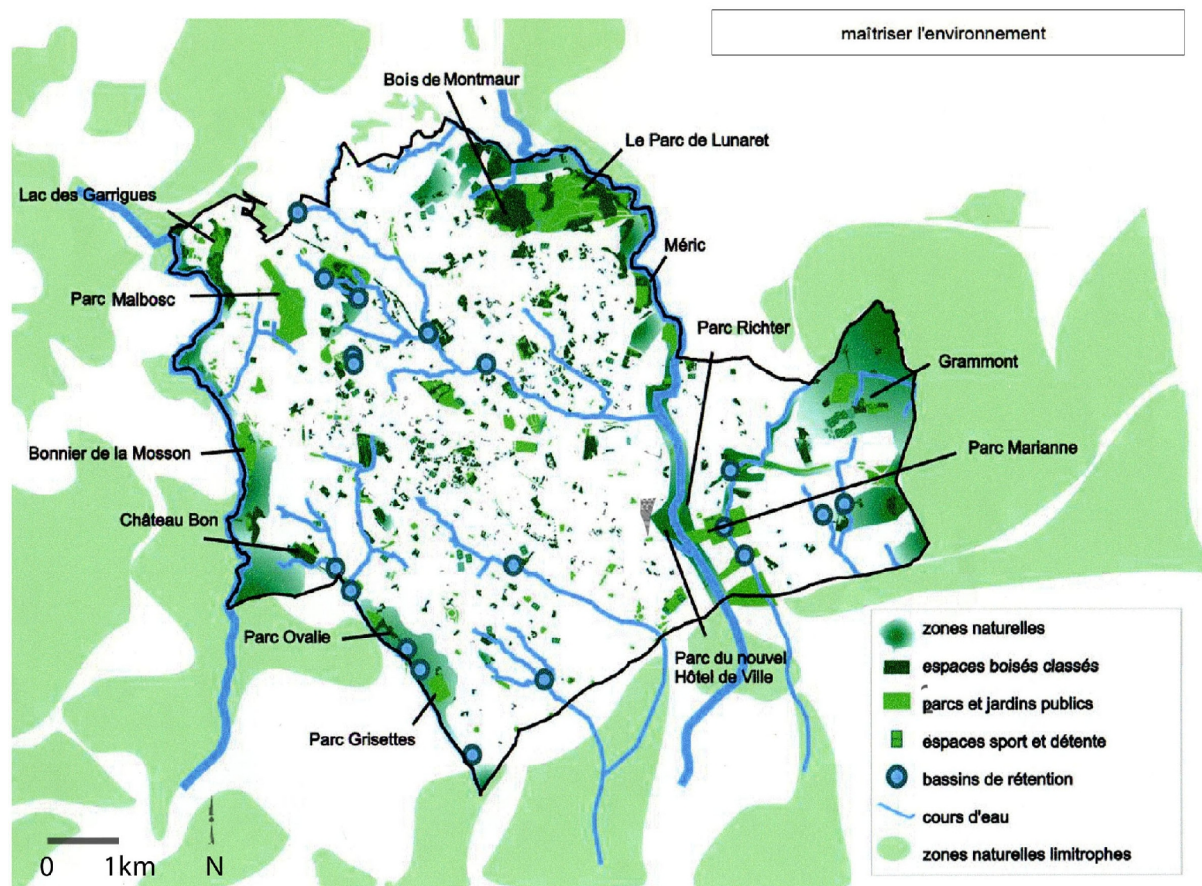


Figure 63 : Le fleuve, désormais considéré comme un espace « vert ». Source : « Maîtriser l'environnement », carte du Plan Local d'Urbanisme de Montpellier, avril 2008.

Or, nous avons vu précédemment que les récents aménagements paysagers sur une partie des berges fluviales du Lez et de la Têt présentaient une première rupture scénographique avec les aménagements antérieurs réalisés sur d'autres tronçons du linéaire, ou sur d'autres parties du réseau hydrographique urbain, dans la mesure où le « degré de nature » y est volontairement plus marqué. On comprend alors que ces espaces publics de naturalité sensiblement différente sont, malgré tout, partie intégrante du réseau d'espaces ouverts. Il y a intégration de ces espaces, supports de nouvelles formes et de nouvelles pratiques, au sein d'une structure hétérogène. Même s'il est différent, ce type d'espace public fluvial est rattaché aux autres, inséré dans l'histoire urbaine composée des différents types d'espaces verts et des différentes pratiques sociales qui leur sont associées. Le fleuve apporte avec lui une place différente à la « nature » dans la ville.

En étant inséré à la structure d'espaces ouverts urbains, le fleuve est fortement associé à l'image de la ville. À Montpellier comme à Perpignan, le fleuve n'est plus marginalisé, il est un lieu urbain : « *L'objectif est de réintégrer le fleuve comme acte urbain* »²⁴². « *La transformation du Lez, sa réintégration dans le paysage urbain et les pratiques sociales, reposent sur le principe que le fleuve, longtemps craint et repoussé jusqu'à l'oubli, est "la mémoire vivante de la cité"* » (Ferras et Volle, op. cit., p. 187). Robert Ferras et Jean-Paul Volle mettent en avant le rôle de la relation ville-nature dans la symbolique urbaine. Les aménagements réalisés sur le Lez contribuent à lui donner une place dans l'ensemble du paysage fluvial urbain. « *Singulier retournement de sens pour un fleuve longtemps frontière, redessiné comme décor de ville, miroir d'une modernité qui s'affiche sur les berges colonisées d'Antigone et de Port-Marianne. Le projet de ville a donc tout simplement réintégré le fleuve dans l'ordre des lieux urbains comme une configuration indispensable* » (Ferras et Volle, id., p. 187). Du fleuve perçu comme une friche urbaine au fleuve-vitrine, nous constatons le grand écart réalisé dans l'évolution des représentations sociales sur ces deux cours d'eau.

. Le fleuve, initiateur de la trame verte urbaine

Non seulement le fleuve est présenté comme mis en réseau avec l'ensemble de la structure d'espaces ouverts de la ville, mais sa place prépondérante parmi ces espaces est mise en avant. Le fleuve en effet semble polariser les espaces verts, les unir, et les structurer.

Pourquoi peut-on dire que le fleuve semble désormais devoir *polariser* les espaces verts ? Car il est le noyau autour duquel l'essentiel de ceux-ci s'agglomèrent. C'est du moins ainsi que le fleuve est présenté dans les deux villes. À Montpellier, le réseau hydrographique apparaît comme un élément qui irrigue la ville en espaces verts (figure 64) : de nombreux parcs, parmi les plus gros de la ville, sont rassemblés en bordure du Lez et de son affluent la Mosson, en limite communale ouest. Le document met clairement en évidence qu'il y a davantage de "vert" à proximité des cours d'eau. Ce chapelet d'espaces publics reliés par le linéaire fluvial constitue ce qui est appelé « la Marathonienne Verte » : une ligne continue d'espaces plus ou moins naturels qui encerclent la ville. Ces quarante-deux kilomètres de promenade contribuent à renouveler la place des espaces ouverts urbains, en leur donnant davantage d'ampleur, de visibilité :

²⁴²CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 85, p. 9.

« Mais c'est histoire de donner envie, et **d'être à l'échelle du territoire, et de relier l'espace, de donner une lecture du territoire un peu différente**, et il faut des concepts pour ça, donc voilà, il y avait quarante et quelques kilomètres, on est allés à quarante-deux et hop, emballé ! » (entretien E2.D - Hugounenc G., Ingénieur paysagiste)

L'enjeu annoncé par cet enquêté est bien de changer le regard sur le paysage urbain. Les berges fluviales, en fédérant ainsi les différents parcs, jouent un rôle majeur dans la trame verte de la ville, et contribuent à faire évoluer ce regard.

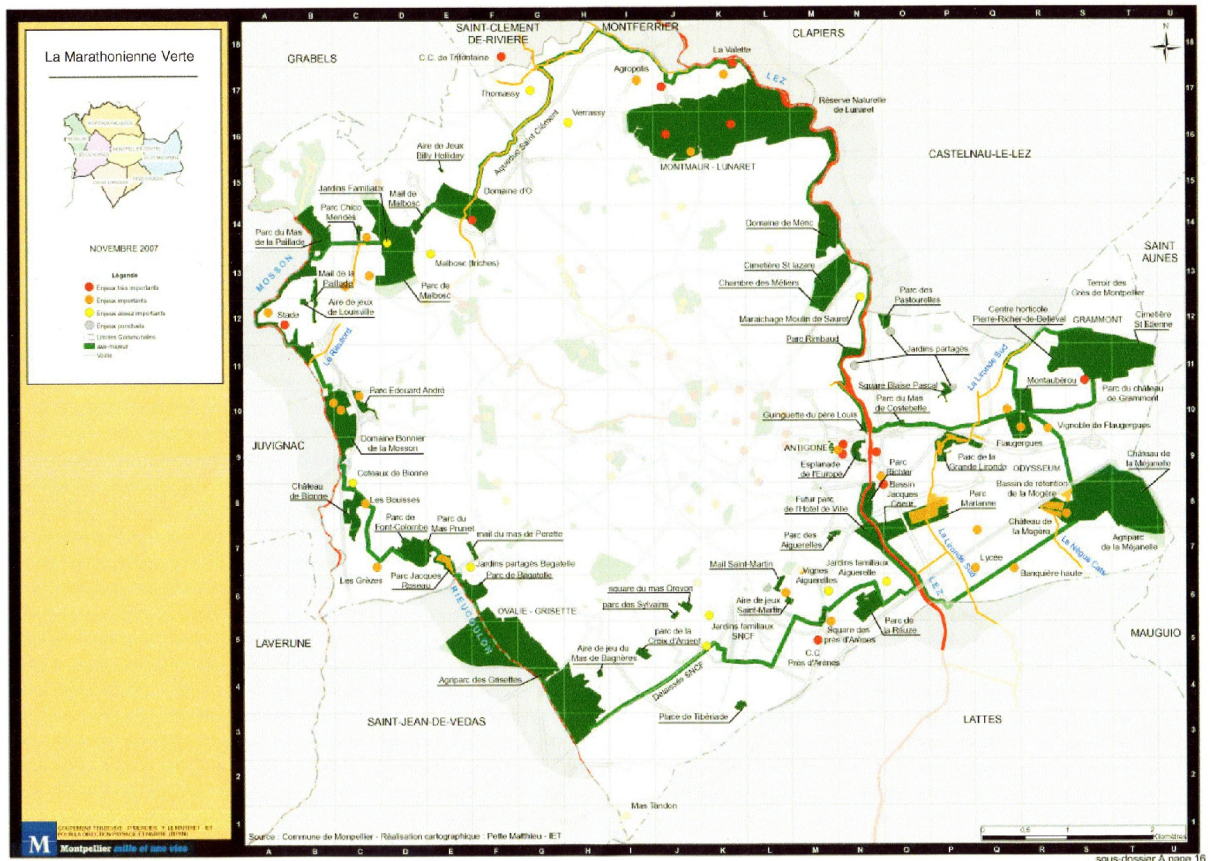


Figure 64 : Plan de « la Marathonienne Verte » : une polarisation des espaces publics ouverts autour du linéaire fluvial constitué du Lez et de la Mosson. Source : Direction Paysage et Nature, ville de Montpellier - Réalisation cartographique : Pette Matthieu - IET, 2007.

Dans le même ordre d'idées, à Perpignan, le rapport de présentation du PLU fait mention du rôle du réseau hydrographique comme étant le support d'une trame végétale qui forme une armature paysagère de qualité pour la ville²⁴³. Ainsi, une ambition structurante est donnée au fleuve, dans la mesure où il devient le canevas de la trame verte urbaine. Il apparaît comme un élément essentiel), puisque sa vocation est peu à peu d'anticiper la forme des espaces construits. Les textes qui accompagnent les projets sont très explicites à ce sujet. Pour le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement des Pyrénées Orientales, la Têt est une « **trame structurante** pour l'aménagement et l'embellissement de la ville, pour la localisation préférentielle des équipements et services, des centres de quartiers »²⁴⁴. Pour l'équipe Pous / Marty, la Têt est désignée comme « **élément fédérateur et structurant** »²⁴⁵. Enfin, pour le président de la communauté d'agglomération, « quand on regarde la géographie, il est clair que la Têt, c'est **l'épine dorsale** de l'Agglomération Perpignan Méditerranée »²⁴⁶. À plus grande échelle encore, en évoquant le lien entre les Pyrénées et la mer Méditerranée, Jean-Paul Alduy ajoute : « C'est vrai que ce cadre de vie exceptionnel, ce paysage exceptionnel, la Têt en est un des éléments **structurants**, qu'il faut savoir mettre en valeur »²⁴⁷. Le fleuve est donc présenté non seulement comme un élément unificateur à l'échelle de la ville, mais également à l'échelle de l'intercommunalité.

Ainsi, le fleuve n'est pas seulement un paysage faisant partie intégrante de l'environnement urbain, comme le prônait Lewis Mumford vis-à-vis de l'ensemble du réseau d'espaces verts, mais il est également initiateur de nouvelles organisations et pratiques urbaines : il y a structuration de la ville autour du fleuve, qui devient symbole de celle-ci. Pour défendre cette idée, l'un des commanditaires du projet montpelliérain s'appuyait sur la question de la navigabilité du Lez :

« Ce projet de remise en navigabilité du Lez, c'est quelque chose **qui se veut symbolique et structurant du développement urbain, voire même de rayonnement économique.** (...) Je pense que ça se fera, alors évidemment c'est très cher, je saurais pas dire quand ça se fera, je pense que la recherche des bases historiques, le lien symbolique à l'eau, la force, le besoin de retrouver des racines, le besoin de loisirs urbains, concourent pour donner un sens à ce projet. (...) Et

²⁴³Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Perpignan, op. cit. note 46, p. 134.

²⁴⁴CAUE des Pyrénées Orientales, op. cit. note 83.

²⁴⁵Pous P., Franch M., op. cit. note 51.

²⁴⁶Propos de Jean-Paul Alduy, in *La Têt, un courant de nature dans la ville*, film de Tricot C., op.cit. note 88.

²⁴⁷Idem

même, en l'attente de cette ouverture, de cette création du port proprement dit, **il y a déjà un retour, enfin une structuration, de la ville nouvelle sur le fleuve, qui est très forte.** (...) **C'est vraiment la volonté de montrer qu'il y a un lien organique** entre cette ville, cette agglomération et son fleuve, oui, il y a quelque chose de très fort là, il y a une relation très marquée, et quelque chose qui est déjà vécu. (...) Le noyau urbain de l'agglomération est quand même beaucoup né du fleuve, des échanges avec la méditerranée à l'évidence, et il y a là quelque chose d'extrêmement puissant, symbolique, et intéressant à reconstituer. » (entretien E1.A - Ailleret R., Directeur général du département Urbanisme et Aménagement de la mairie de Montpellier)

En parallèle d'une structuration effective de la ville autour du fleuve, cette évolution est donc marquée dans la stratégie de communication de la ville. Le paysage apparaît en ce sens comme un élément essentiel de la construction urbaine actuelle (de sa réalité matérielle et de ses images).

« Pour moi, ça fait des années, avec d'autres, - je suis pas le premier, je suis pas le seul, je serai pas le dernier - mais je fais partie je pense des gens qui depuis pas mal de temps, pensent que **la récupération du fleuve est le projet le plus important de la ville.** Alors c'est vrai qu'il y a des projets plus, comment dire, qui drainent plus d'investissements, économiquement porteurs, la gare TGV, l'arrivée du TGV, médiatiquement, le théâtre, mais **je crois que l'acte de récupérer la Têt,** de faire une couture urbaine, de récupérer en plein cœur de ville un parc de près de 30 hectares (27 hectares) dans sa traversée urbaine, puisque le fleuve fait, plus que ça d'ailleurs : plus de 100 mètres sur 2 kilomètres et demi, donc il y a pratiquement 30 hectares de parc urbain, c'est inespéré (*il insiste sur ce mot*) **pour une ville,** c'est urgent (*idem*) de supprimer cette coupure entre le nord et le sud, et **je suis sûr que c'est porteur, dans la transformation de la ville.** (...) Il y a vraiment un lieu, il y a toute une récupération à faire. » (entretien E2.H - Pous P., Architecte dplg)

Ainsi, à Perpignan comme à Montpellier, la « reconquête » du fleuve est présentée comme un projet essentiel à l'élaboration du développement urbain.

CONCLUSION DU CHAPITRE 9 :

Si les projets étudiés présentent une vision renouvelée de la nature en ville, ils traduisent également une évolution du rôle du paysagiste. Le mode de conception des projets d'aménagement semble prendre une tournure inédite, dans la mesure où l'intervention paysagiste se doit à présent d'être minimale, pour faire des caractéristiques spontanément en place des berges fluviales, un jardin sauvage, comme si un parc était créé, alors qu'il est déjà là. Les espaces créés n'apparaissent plus comme des constructions ex-nihilo, des jardins inventés de toutes pièces par l'homme, mais des espaces formés et pérennisés par un processus naturel, qui sont désignés comme jardins afin d'être pratiqués. Cette transformation culturelle touche de fait des dimensions à la fois esthétiques et écologiques, mais également politiques, dans la mesure où c'est l'intérêt des élus pour l'image d'une nature « authentique » sur les berges fluviales qui a fait naître ces projets, conçus il y a vingt ans, mais non réalisés. Afin de diffuser cette représentation mentale de nature urbaine aux usagers, le second volet de la mise en place des projets est alors centré, non plus sur une action matérielle visant à redessiner l'espace fluvial, mais sur des actions de pédagogie et d'animation, ayant pour ambition une réception et une pratique du projet correspondant aux attentes des aménageurs. Le dernier volet consiste enfin, par une stratégie communicationnelle, à donner une nouvelle place au fleuve dans la ville, en mettant celui-ci en réseau avec l'ensemble de la trame d'espaces ouverts, et en lui donnant une position d'élément structurant.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Les formes prises aujourd'hui par l'aménagement paysager de la Têt et du Lez se distinguent fortement de celles qui ont été données aux rivières de Perpignan et de Montpellier depuis les années 1980. Les lits mineurs ne sont pas la cible de transformations lourdes. L'enjeu de l'intervention paysagiste se situe au contraire au niveau d'une *traduction* du fleuve, autrement dit d'une rectification de son aspect pour le rendre conforme aux attentes politiques. Les berges fluviales ne sont pas des jardins créés de toutes pièces, mais des espaces préexistants, rendus officiellement publics par des marques construites d'appropriation sociale. Ces marques sont jugées nécessaires par les acteurs producteurs des paysages fluviaux, car elles apportent un sentiment de sécurité : il ne s'agit plus d'une sécurité relative au danger hydraulique du fleuve, même si cela est étonnant, mais d'une sécurité liée à la représentation de l'environnement social de ces espaces.

Nous pouvons à présent esquisser une réponse aux questions posées en introduction de cette analyse : Comment ces fleuves torrentiels, qui sont des espaces singuliers, sont-ils aujourd'hui pris en compte dans les milieux urbains qu'ils traversent ? Y a-t-il aujourd'hui un langage commun à l'aménagement des rivières urbaines des villes méditerranéennes ? Quel paysage fluvial urbain veut-on y construire ? Le corpus étudié met en évidence de nouveaux désirs en termes de caractères d'espaces publics : intérêt pour des paysages encore récemment ignorés, volonté d'aménagements moins sophistiqués, patrimonialisation de la nature. Mais cette analyse permet également de comprendre que les formes prises par l'aménagement fluvial révèlent une mutation des imaginaires fluviaux, qui s'éloignent peu à peu de l'évocation du danger pour se rapprocher d'une représentation ensauvagée, dans une certaine mesure, de la nature en ville. L'hypothèse d'un nouveau modèle paysager urbain est en partie confirmée par le langage qui traduit l'évolution de cet imaginaire fluvial. Ainsi, ces projets d'aménagement des berges de la Têt et du "Lez Vert" font apparaître le fleuve comme le canevas d'un type

d'espace public inédit, que ce soit par son contexte (ces espaces n'avaient jamais été aménagés auparavant), ses formes (les ripisylves existantes sont globalement maintenues), son imaginaire (une incitation à l'évasion hors du milieu urbain), ou son importance au sein de la structure d'espaces ouverts.

Mais la nouveauté de ce modèle paysager urbain est à nuancer, puisque le végétal du paysage fluvial urbain, ainsi patrimonialisé et muséifié, redevient un élément contrôlé, au service d'une symbolisation de la « première nature », telle que décrite par l'historien des jardins J.D Hunt (Hunt, 1996). L'usage du fleuve est lui aussi soumis au contrôle : les pratiques sociales sont certes diverses et variées, mais elles sont suggérées par la maîtrise d'oeuvre et d'ouvrage, et davantage réglementées, gérées, localisées. Si le fil d'eau lui-même n'est plus canalisé, le végétal quant à lui le reste, ainsi que les pratiques des riverains et des usagers. Ces stratégies d'aménagement fluviaux marquent une volonté toujours très forte de contrôle, non plus de l'eau du fleuve, mais de son contexte écologique et social.

Conclusion générale

. Rappel de la question de la thèse :

Cette recherche prend appui sur un contexte de systématisation des aménagements - dits paysagers - de cours d'eau urbain. L'importance des mutations formelles et perceptives en cours impose effectivement de dresser un bilan sur ce nouvel « urbanisme fluvial ». Ces métamorphoses urbaines se sont généralisées depuis une vingtaine d'années, en France comme dans de nombreux pays aux conditions socio-économiques relativement semblables. Nous avons souhaité en comprendre les raisons. Quelles sont les formes et les enjeux induits par ce que l'ingénieur et urbaniste Christian Garnier appelle "*la force symbolique de l'eau dans l'image urbaine*" (Garnier, 1995, p. 274) ? En quoi consiste précisément cette évolution du rôle du fleuve en ville ?

. Rappel de l'hypothèse :

L'hypothèse générale défend l'idée que le nouveau statut du fleuve comme élément perceptible de la scène urbaine est la conséquence, dans les villes nord-méditerranéennes, de son rôle devenu structurant dans le projet urbain. De *bien de production*, servant à alimenter les industries, à supporter diverses infrastructures, il est devenu *bien de récréation*, objet de loisir et symbole de nature. Désormais perçu comme une image valorisante, comme un « fleuve paysage », il incarne une nouvelle polarité sociale et culturelle de la ville, et sert de stratégie de développement urbain. Au travers de cette nouvelle prise en compte du fleuve, nous postulons également qu'une évolution des valeurs de référence de l'aménagement urbain est engagée. Les évolutions constatées sur les rivières urbaines témoignent ainsi d'une reconsidération de la place du paysage dans la cité, le paysage apparaissant alors comme un outil essentiel du projet urbain.

. Rappel de la démarche :

Pour Alain Corbin, « *le paysage est un émetteur d'images qui facilitent le passage du conscient à l'inconscient, la topo-analyse fournit des symboles sur lesquels réagit la sensibilité* » (Corbin, 1988, p. 323). La construction d'un paysage est en effet matérielle et immatérielle : le paysage se définit par ses caractéristiques formelles, mais aussi par la lecture

qui en est faite. Pour comprendre les représentations sociales des acteurs producteurs de ces nouveaux paysages urbains, nous avons ainsi analysé les formes qui se dessinent actuellement autour de la rivière - à l'échelle de sa zone d'influence dans la ville comme à l'échelle de son lit mineur -, mais également les discours de ces acteurs sur celles-ci. En effet, nous pensons avec Hervé Gumuchian que l'analyse du géographe ne porte pas tant sur les images pour elles-mêmes que sur le rapport images/pratiques spatiales (Gumuchian, op. cit., p. 31). C'est pourquoi une large place est donnée dans cette étude non seulement aux évolutions des pratiques d'aménagement qui ont conduit aux images actuelles, mais aussi à la parole des professionnels du paysage, maîtres d'oeuvre et d'ouvrage, dans le cadre d'une restitution d'entretiens semi-directifs. C'est l'ensemble de ce corpus oral, écrit, dessiné et cartographié, qui nous a permis de comprendre les raisons de cette place des paysages fluviaux dans la rhétorique urbaine contemporaine. En outre, pour interroger la façon dont on raisonne aujourd'hui la ville et son développement, donc pour tenter de mesurer une évolution sociétale, il nous fallait sortir du cas particulier et mener une démarche comparative. Nous avons alors souhaité étudier les sources relatives aux projets fluviaux de deux villes particulièrement touchées par l'actualité de ces aménagements. Il se trouve que de nombreuses stratégies d'intégration urbaine du fleuve ont été engagées dans plusieurs agglomérations nord méditerranéennes, le régime torrentiel de leurs cours d'eau ayant longtemps imposé une distance physique plus grande avec eux. La physionomie de ces fleuves urbains, mais aussi de ces villes fluviales, implique des projets plus ambitieux encore que dans les villes aux fleuves de régime régulier. Ceux-ci sont alors un objet particulièrement propice à l'analyse d'une évolution des représentations matérielles et immatérielles présidant à la construction des paysages fluviaux urbains. Pour les raisons développées en introduction de la thèse, les terrains choisis ont été Perpignan et Montpellier, traversés respectivement par la Têt et le Lez.

. Résultats obtenus :

Trois grandes étapes ont été suivies pour vérifier la validité de l'hypothèse de recherche. La première consistait à établir une synthèse des études scientifiques menées sur la question du fleuve, afin d'esquisser une évolution du statut des rivières urbaines en France. Grâce aux travaux de plusieurs historiens, géographes, et anthropologues, nous avons pu dresser un bilan des cycles qui ont été fondamentaux dans l'histoire de la vie de ces citoyens à proximité de l'espace fluvial. Reposant sur une double relation de nécessité économique et de danger

naturel, la rivière a tout d'abord rythmé l'essor des villes par ses potentialités protectrices (d'un point de vue militaire et symbolique), hygiéniques et artisanales (d'abord dans un circuit d'eau vive, puis d'eau stagnante). Puis, en un siècle selon André Guillerme, le réseau hydraulique disparaît en étant comblé, enterré, ou mis à distance des lieux de centralité de la cité : rivières-exutoires, rivières-usines, rivières-« routières ». Si des études mettent aujourd'hui en avant certaines permanences de pratiques ludiques du fleuve au cours de cette période dite de rupture (Dournel, Franchomme, Sajaloli, 2010), on a constaté cependant l'impact de l'extrême fonctionnalité de ces rivières sur l'imaginaire qui s'est alors construit : elle a profondément transformé leur place au sein de la vie urbaine, en occultant de nombreuses possibilités de contact physique avec l'eau et ses berges. Dans les années 1960, un rééquilibrage est opéré, et plusieurs facteurs concourent à modifier l'intérêt pour le fleuve : la disparition d'une certaine culture du risque (consécutives à la mise en application des techniques hydrauliques de maîtrise des débits), une réaction nostalgique de la présence de l'eau dans la cité (présence visuelle et tactile), et un intérêt pour la plus-value paysagère du fleuve dans un contexte de valorisation des formes urbaines (notamment un réinvestissement immobilier des « waterfront »). De ce regain d'intérêt pour la matérialité de l'eau, des conséquences environnementales ont découlé. Ont notamment été relevés une prise de conscience de l'état de dégradation de la qualité biophysique des milieux naturels et de leur importance biologique, des actions en faveur de leur amélioration, des dispositifs réglementaires de protection, et l'émergence d'une remise en question de l'attitude dominante de l'homme à leur encontre. Bien souvent cependant, la réalité - voire la pertinence - de ces opérations de « protection » est interrogée par les scientifiques dont nous avons analysé les travaux. Ils dénoncent une récupération commerciale et politique de l'*image* de nature ainsi véhiculée par le fleuve, notamment comme produit touristique, ou comme action en faveur du cadre de vie dans un contexte de compétition entre agglomérations, au risque d'une gentrification des quartiers connexes. Ces évolutions ont marqué les représentations sociales de la rivière, tant du point de vue de ses pratiques, d'ordre sportives, commerciales et culturelles, que du point de vue de sa symbolique, associée à des valeurs morales et thérapeutiques. Mais du point de vue esthétique, les analyses divergent : ces préoccupations environnementales ont-elles induit de nouvelles formes de construction des paysages fluviaux ? Et par extension, ont-elles induit un nouveau modèle paysager urbain ? C'est ce que nous avons tenté de comprendre au travers des deux cas de rivières nord-méditerranéennes étudiés.

Une analyse de morphologie urbaine - historique et fonctionnelle - a été la seconde étape de la recherche. La première phase de la relation ville-fleuve est celle du fleuve *hors* de la ville, de leur naissance au X^{ème} siècle, jusqu'au franchissement du fleuve au XX^{ème} siècle. Les regroupements bâtis initiaux se sont établis sur la rive topographiquement la plus à l'abri des éventuelles crues, près des affluents, plus facilement accessibles et moins dangereux. Le fleuve borde en retrait ces villes, et en constitue une frontière. Il est structurellement exclu de ces cités que l'on peut qualifier de *villes rivages*. Cette position unilatérale du fleuve dans la ville n'a commencé à se modifier réellement qu'à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Néanmoins sa place dans la structure urbaine y a évolué différemment, infléchissant les problématiques fluviales actuelles. Perpignan s'est développé selon un modèle en étoile, avec de grandes radiales, contraintes par l'étendue des zones inondables le long de la Têt. Sur la nouvelle rive, après les travaux de canalisation du cours d'eau, le bâti s'est ainsi aggloméré le long d'un axe de communication principal, l'ancienne *route d'Espagne*, contribuant davantage à isoler le fleuve qu'à ne le relier au reste de la ville. La Têt, niée par le maillage général de la commune (infrastructures routières lourdes le long du fleuve, possibilités restreintes de le traverser, absence de fluidité du trafic), semble prolonger l'ancienne coupure des fortifications. À Montpellier au contraire, la structure de développement a été de type radio-concentrique. La ville a fait le choix d'une intégration du fleuve, et donc de la partie de la ville *au-delà* (de l'autre côté) du fleuve : la rive Est du Lez. Cette densification, conséquence de l'explosion démographique qu'a connue la ville depuis 1960, a été rendue possible par la réalisation d'ouvrages de protection contre le risque d'inondation, dont le recalibrage d'un tronçon du Lez. C'est sur ces deux types d'intégration morphologique du cours d'eau que se forment aujourd'hui les projets d'organisation urbaine à Perpignan et à Montpellier.

Ces projets, agissant sur les structures essentiellement bâties et viaires, s'appuient sur le fleuve de façon formelle, mais aussi sociale et parfois rhétorique, pour construire l'orientation stratégique du projet urbain. À Montpellier, le Lez est maintenant considéré comme un élément séduisant et attractif, notamment en raison de son lien à la mer méditerranéenne, toute proche. Ainsi, l'essentiel des projets converge vers l'accompagnement de la logique fluviale vers le littoral. Les projets liés au système viaire illustrent le rôle d'armature urbaine aujourd'hui donné au fleuve. C'est aussi en voulant rendre le fleuve à nouveau navigable que les politiques publiques signifient fortement la nouvelle direction de la ville. En outre, sont en construction à Montpellier onze quartiers dits « durables », dont la majorité se situent sur le front d'eau de cette portion de ville. Le fleuve y est présent en amont des réalisations, dans la toponymie des espaces créés, et au sein même des nouvelles réalisations conjointes à

l'aménagement de ces quartiers. À Perpignan, la Têt est aussi au cœur des politiques publiques de la ville, mais pour des raisons différentes. Ici, on tend à homogénéiser ses deux rives urbaines, qui s'opposent structurellement et socialement. Après plusieurs décennies d'obstruction de la traversée fluviale, le maillage général de Perpignan est repensé : l'objectif affiché est de faire perdre à la Têt son statut de coupure. La hiérarchisation des voies est notamment amorcée, pour inciter les véhicules de transit à ne pas emprunter les circuits aujourd'hui saturés, et relier de manière « plus fluide et plus humaine » le Bas-Vernet Est à Perpignan Sud et au centre-ville. La localisation stratégique des nouveaux projets immobiliers renforce ce dispositif de valorisation du fleuve. Le statut fédérateur de ce dernier se lit également dans le nouveau rôle qui lui est assigné : il devient support de monuments à fort impact symbolique pour la ville. La Têt et le Lez deviennent des lieux d'expression du pouvoir politique de la cité, et cet aspect, coutumier pour les fleuves non torrentiels, est ici relativement²⁴⁸ inédit. Mais les résultats de cette étude montrent cependant de grandes divergences entre les deux villes, du point de vue de leur stratégie de communication : si le Lez est annoncé comme un élément fondateur d'une nouvelle structure urbaine, la Têt est toujours présentée comme un frein à lever.

Nous nous sommes enfin attachés, dans la dernière étape de cette recherche, à comprendre le sens des formes et des discours relatifs aux derniers projets d'aménagement paysager sur les berges de la Têt et du "Lez Vert". Ceux-ci sont l'expression d'enjeux nouveaux, tout d'abord du fait du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Ces espaces étaient communément considérés comme des friches urbaines, suscitant l'inquiétude, ou du moins le désintérêt. Or l'image désormais flatteuse que constitue le fleuve, en tant que vitrine de la ville, modifie la prise en compte de ces espaces non encore investis par les citoyens. L'ensemble des actions paysagères effectuées visent à rendre ces espaces marginalisés acceptables socialement : utilisation de codes propres aux espaces verts pour permettre l'identification de ces berges à des espaces publics ; mise en conformité du site avec une image « propre », soignée de la nature ; accent porté sur la visibilité des espaces, pour des raisons esthétiques et de lutte contre l'insécurité. Cette modification d'image, visant à faire correspondre les berges fluviales aux (supposées) attentes sociales, doit être nuancée par l'existence simultanée d'une volonté de mettre à disposition du public des espaces de « nature » jusque là rejetés en milieu urbain. C'est ici qu'est à noter une mutation formelle considérable des projets fluviaux au vu des

²⁴⁸L'hôtel de région de Montpellier fait figure d'exception, ayant été construit dès 1989, dans la continuité du quartier Antigone.

aménagements antérieurement réalisés sur les rivières des deux villes étudiées. Ceux-ci étaient l'expression d'une volonté de maîtrise hydraulique, architecturale, horticole et botanique. Or sont aujourd'hui mises au premier plan les notions de présentation et de protection du patrimoine faunistique et floristique, ainsi que l'utilisation d'un vocabulaire paysager évoquant des ambiances « naturelles » et rurales, et renforçant l'illusion d'un espace "hors la ville". Cette naturalité, nouvelle interprétation de la nature et de la campagne (dans nos cas d'étude, de la nature), constitue une rupture avec le type d'espaces publics ouverts, traditionnellement présents en milieu urbain.

Consécutivement à cette évolution formelle, c'est une rupture essentielle en termes de pratiques d'aménagement qui semble voir le jour. Tout d'abord, il ne s'agit plus de pratiques très interventionnistes, elles sont au contraire minimalistes : la proposition paysagère consiste finalement à faire d'un espace préexistant un jardin. Il ne s'agit donc plus tant de construire matériellement un espace, que de projeter un nouveau regard sur lui. Ainsi sont mises en place des actions de pédagogie et d'animation pour véhiculer un discours patrimonial sur la rivière, mais aussi pour assurer un contrôle des pratiques sociales dans ces lieux. Sont enfin élaborées des logiques d'inscription du fleuve dans le réseau d'espaces ouverts de la ville. Cette mise en réseau permet d'une part d'affirmer le nouveau statut d'espace vert de la rivière. Elle permet d'autre part de s'appuyer sur son caractère continu et linéaire pour élaborer de nouvelles stratégies de développement urbain.

. Bilan de la thèse

L'étude des projets liés au fleuve à l'échelle de son lit majeur et des macrostructures urbaines, mais aussi à l'échelle de son lit mineur, permet donc d'obtenir une confirmation de l'hypothèse de recherche, en observant que le fleuve devient un pivot qui oriente les différents projets urbains (circulation, développement bâti, équipements, espaces verts, ...). D'une part ces projets montrent que le fleuve, après avoir été une limite urbaine, a acquis en quelques années une fonction centrale. L'espace ouvert qu'est le fleuve est un fondement des réalisations de l'espace construit. Il s'agit d'une évolution importante dans la façon de penser la ville, par un déplacement du rapport entre urbanisme et paysage (Donadieu, 2006, op. cit. ; Folléa, 1995 ; Marot 2010 ; Masboungi, 2002). Cette assertion mérite cependant d'être nuancée dans la mesure où, à l'échelle du projet urbain, des divergences apparaissent entre les deux villes quant à sa place dans la rhétorique des aménageurs. Ces berges de caractère torrentiel, encore

récemment considérées comme des délaissés, des friches malfamées, sont aujourd'hui promues au rang d'espaces de qualité, intégrées dans la vie urbaine, et participent à structurer le tissu. « *Singulier retour de l'histoire et curieux retournement du sens d'un fleuve promu élément structurant d'une cité qui exprime au monde sa modernité par l'aménagement de ses berges* » (Bartement, op. cit., p. 349). D'autre part, ces projets indiquent que ce rôle d'infrastructure paysagère est essentiellement fondé sur une image plus que sur une matérialité physique. Cette image, soumise à des désirs de consommation, prévaut sur le risque d'inondation que le fleuve torrentiel continue de constituer, risque précisément renforcé par ces pratiques urbanistiques. Ainsi, les spécificités du contexte méditerranéen sont gommées, et les formes prises par les aménagements uniformisent les rivières torrentielles, investies comme les rivières de régime régulier. Par exemple, sont construits de nouveaux quartiers jouxtant le Lez, sans tenir compte de la réalité physique du fleuve, et de ses besoins d'expansion. L'image du fleuve aujourd'hui est bien le fleuve en tant que représentation symbolique de nature perçue et/ou décrite comme authentique, sur les berges récemment aménagées. Le fleuve est aussi un repère géographique (lien amont-aval, rive droite-rive gauche) à l'échelle du projet urbain. Cette stratégie de renaturation urbaine s'applique en effet non seulement au traitement végétal des berges fluviales (symboles de nature), et répond aussi à une volonté d'inscrire le fleuve comme un pilier de la cohérence territoriale de l'agglomération urbaine. Nous sommes donc face à une représentation sociale transformée du fleuve, comme initiateur de nouvelles organisations urbaines et pratiques d'aménagement.

Ces projets fluviaux structurants et moins interventionnistes constituent ainsi un témoignage d'une évolution contemporaine du regard sur la nature dans le milieu urbain. Il s'agit donc bien d'un nouveau modèle paysager urbain, dans la mesure où les représentations sociales du paysage urbain sont réorganisées autour d'une nouvelle image fluviale, et non d'une plus grande prise en compte des phénomènes naturels dans la ville, phénomènes qui imposeraient notamment une urbanisation en recul du fleuve, et des logiques de développement différentes. Le concept de nature est pourtant un argument majeur des discours sur ce « retour au fleuve », mais n'est toujours qu'un symbole convoqué dans la scénographie urbaine. Des démarches alternatives existent, telles celles de dépoldérisation aux Pays-Bas (Van Kote, op. cit.), mais sont loin de concerner les pratiques observées sur les terrains de cette thèse. Cette nature, qui fait figure d'un musée à ciel ouvert, ne semble devenir qu'un élément phagocyté par une maîtrise d'ouvrage, exprimant elle-même un discours politique sur la ville. S'affiche ainsi une démarche institutionnelle de quasi-propagande, visant à convaincre les usagers potentiels de

réinvestir ces espaces délaissés considérés à présent comme un patrimoine naturel. Le paysage fluvial apparaît ici comme un outil visuel majeur du discours politique. Les sources analysées témoignent finalement d'un certain contrôle des perceptions et des pratiques du public, qui montre que l'intervention discursive et matérielle des aménageurs sur le paysage joue un rôle de régulation sociale.

. Limites méthodologiques, et pistes de recherche

Nous avons souhaité dans cette recherche obtenir une vision globale des évolutions urbaines et paysagères engendrées par l'évolution des représentations sociales d'une catégorie d'acteur, « les aménageurs », sur deux rivières méditerranéennes. Cet objectif « macro » est un corollaire de l'analyse du paysage, qui ne peut être restreinte ni à un site sans son contexte, ni à un objet sans son interprétation individuelle ou collective. C'est pourquoi les sources étudiées ont un caractère hétérogène. C'est aussi pourquoi elles portent sur plusieurs échelles temporelles et spatiales. Cette approche a le mérite de répondre à l'objectif énoncé ci-dessus, mais elle a également ses limites. Chaque échelle abordée, que ce soit celle de la zone d'influence du fleuve dans la ville, comme celle des berges fluviales, n'est qu'un premier pas vers la compréhension des évolutions formelles et perceptives en cours. Cette construction contemporaine des paysages fluviaux urbains à Perpignan et à Montpellier est une esquisse des évolutions actuelles, nécessaire dans une première étape de recherche paysagère, et il conviendrait maintenant de s'attarder sur chaque échelle pour en préciser les contours. Elles pourraient notamment être analysées dans des champs disciplinaires plus ciblés – analyse sociologique, socio-politique, historique –, et ainsi envisagées de façon plus systématique. Dans ce cadre, l'étude de l'articulation des procédures SCOT et SAGE à Montpellier, effectuée en 2010 au Cemagref de Montpellier (Juvenal, 2010), est tout à fait éclairante sur la gestion des contraintes foncières aux abords du Lez. D'autres pistes de recherches et d'autres corpus ne sont pas à négliger. Nous pensons notamment aux comptes-rendus de conseils municipaux relatifs aux débats précédant les prises de décisions sur les projets (infrastructurels et paysagers) concernant ces rivières. Nous en avons entamé la collecte pour cette recherche, mais nous nous sommes résignés à abandonner cette piste, faute de temps (pour resserrer l'angle d'analyse, déjà très large).

Une seconde limite de ce travail doit être relevée : l'analyse des représentations des aménageurs ne peut être perçue comme une fin en soi. Il est nécessaire à ce stade de poursuivre une recherche sur ces mêmes terrains, en s'intéressant cette fois aux représentations sociales des habitants, usagers ou non de ces espaces fluviaux. Qui fréquente ces espaces ? Qui ne les fréquente pas, et pour quelle(s) raison(s) ? Quelle est l'évolution concrète des usages sociaux du fleuve ? D'une manière générale, l'ensemble du guide d'entretien établi ici pour la maîtrise d'oeuvre et d'ouvrage serait à reprendre et à adapter pour cette maîtrise d'usage²⁴⁹. Nous pourrions alors mesurer l'écart ou la correspondance entre leurs regards et ceux des paysagistes et urbanistes. Nous sommes effectivement alertés par le fait que ces schèmes mentaux et ces pratiques sociales soient actuellement construits et véhiculés par les professionnels, et souhaiterions savoir si des aspirations similaires sont partagées par l'ensemble des acteurs, ou si, au contraire, elle sont en dissonance. Nous avons pu tester au cours d'une dizaine de pré-entretiens auprès d'usagers de profils socio-culturels différents, la pertinence méthodologique de cette approche. À cette étape, nous pouvons en conclure que, si le contenu des thèmes abordés dans le guide d'entretien doit être maintenu, la démarche d'enquête ne doit pas être conduite de la même façon. Par exemple, alors que les professionnels ont souvent exprimé une grande réticence à la proposition d'établir une carte mentale²⁵⁰ (Gumuchian, op. cit. p. 90) de la rivière, réticence qui nous a conduit à abandonner cette piste, les usagers se sont quant à eux davantage prêtés à ce support, médiateur d'expression très riche comme nous avons pu le constater. En outre, le rythme de l'entretien n'est pas le même : les réponses des usagers sont apparues moins développées, ce qui est tout à fait compréhensible compte tenu de la différence de connaissances sur le sujet, et de la différence de posture adoptée entre un professionnel du paysage et une personne rencontrée dans le cadre de ses loisirs. Il faut donc, pour approfondir l'entretien, développer d'autres stratégies, multiplier les questions, et surtout intéresser l'enquêté, pour l'encourager à développer ses propres cheminements de pensée sur la question des rivières urbaines. Ces pré-entretiens, dont nous regrettons de n'avoir pu rendre compte ici, ont pris une tonalité d'ordre affective, bien différente de celle des enquêtes auprès des aménageurs : le fleuve est en effet apparu comme un support pour parler de ressenti physique et émotionnel. Cette piste de recherche, qui se détache des conclusions d'entretiens effectués auprès des professionnels, nous semble de ce fait fondamentale à creuser. En valoriser les résultats auprès des

²⁴⁹L'expression « maîtrise d'usage » a été employée au cours du processus de concertation du projet d'aménagement des berges du Rhône à Lyon (atelier In Situ).

²⁵⁰La demande était de formulée ainsi, de façon ouverte : « Voudriez-vous représenter sur une feuille le fleuve dans la ville ? ». Nous n'avons pas de schéma préétabli de cette « carte mentale », et souhaitions en laisser la plus grande liberté d'interprétation possible aux enquêtés.

aménageurs permettrait notamment d'affiner le contenu des projets sur ces rivières (outre l'intérêt indéniable de leur apport plus strictement anthropologique).

Une troisième limite à ce travail concerne le choix des terrains d'études. Les sources sélectionnées sont représentatives d'une situation donnée, et n'avaient pas vocation à couvrir l'ensemble du corpus relatif aux constructions contemporaines des paysages de rivières torrentielles. Néanmoins, notre ambition est de comprendre un phénomène d'évolution des projets fluviaux que nous supposons commun à plusieurs secteurs géographiques. La nouvelle hypothèse que nous pourrions formuler est que les fleuves d'un arc nord-méditerranéen, composé a minima de l'Espagne, de la France et de l'Italie, sont sujets à des évolutions similaires. Les deux cas d'étude ici abordés, Perpignan et Montpellier, compte-tenu de leur faible représentativité, ne nous permettent pas de répondre à cette piste de recherche. Ils en constituent cependant une première étape. Cette recherche gagnerait ainsi à être complétée d'autres situations fluviales urbaines, telles celles de Nice ou de Marseille, en vue d'obtenir un panorama plus précis de la situation méditerranéenne française. Cette connaissance établie, des comparaisons avec d'autres pays nord-méditerranéens seraient alors pertinentes, et apporteraient une utile vision des évolutions en cours.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

AGGERI, G., « La nature sauvage et champêtre dans les villes : origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier », thèse de doctorat, ENGREF, 2004, 323 p.

ALLAIN, R., *Morphologie urbaine : géographie, aménagement et architecture de la ville* (2004), rééd., Paris, Armand Colin, 2005, 254 p.

ANTOINE, J.M., GAZELLES, F., *Toulouse et la Garonne ou les vicissitudes d'une proximité*, Université Toulouse Le Mirail, conférence du 24 octobre 2001 - <http://www.cafe-geo.com> (consulté le 05.01.10).

ARDILLIER-CARRAS F., « Les paysages de rivières : une valeur refuge », in "Les paysages des cours d'eau", *revue de géographie de Lyon*, vol. 73, n° 4, 1998, p 309-320.

BARRAUD R., Vers un « tiers-paysage » ? Géographie paysagère des fonds de vallées sud-armoricaines : Héritage, évolution, adaptation, thèse de doctorat de géographie, 2007, 407 p.

BARTEMENT D., *Projet de ville et représentation. Montpellier : Recherche sur les figures emblématiques du patrimoine et de l'écologie dans le projet de ville*, thèse de doctorat dirigée par Jean-Paul Volle, 1998, 384 p.

BARTHES R., *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957, 267 p.

BAUMEL J., *Montpellier au cours des XVIème et XVIIème siècles : les guerres de religion (1510-1685)*, tome 4, Montpellier, éd. Causse, 1976, 320 p.

BEAUD, S. et WEBER, F., *Guide de l'enquête de terrain*, dernière éd., Paris, La Découverte, coll. « Guide Repères », 2003, 356 p.

BEAUJEU-GARNIER J., *Géographie urbaine*, Paris, Armand-Colin, 1997 (1^{ère} éd. 1980), 349 p.

BERQUE, A., *Les Raisons du paysage*, Paris, Hazan, 1995, 190 p.

BERQUE A., « Tôkyô : une société devant ses rivières », in " Villes et fleuves au Japon et en France ", *revue de géographie de Lyon*, vol. 65, n°4, Lyon, Imprimante des Beaux-Arts, 1990, p 255.260.

BETHEMONT, J., PELLETIER, J., « Lyon et ses fleuves : des berges perdues aux quais retrouvés », *Géocarrefour.Villes et fleuves au Japon et en France*, vol. 65, n°4, Lyon, Imprimante des Beaux-Arts, 1990, p 300-307.

BETHEMONT J., *Les grands fleuves, entre nature et société*, Paris, A. Colin, 2002 (1^{ère} éd.1999), 255 p.

BETHEMONT J., VINCENT A., « La revitalisation des fronts d'eau urbain dans la vallée du Rhône », in « Les paysages des cours d'eau », *revue de géographie de Lyon*, vol. 73, n° 4, 1998.

BLANCHART A., MICHEL H., « De la place forte à la capitale provinciale : des réformes aux lumières », in CHOLVY Gérard (sous la dir.), *Histoire de Montpellier*; Toulouse, éd. Privat, 2^{ème} éd. 2001 (1^{ère} éd. 1884), 434 p., p. 157-224.

BONIN, S., « Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains », *Strates: matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n°13, 2007, p 185-197.

CHABENAT, G., *L'Aménagement fluvial et la mémoire : parcours d'un anthropologue sur le fleuve Rhône*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1996, 302 p.

CHOAY, F., MERLIN, P., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2000, 902 p.

CHOLVY G. (sous la dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, éd. Privat, 2^{ème} éd. 2001 (1^{ère} éd. 1884), 434 p.

CIATTONI A. (sous la dir.), *La Géographie : pourquoi ? comment ?, objets et démarches de la Géographie d'aujourd'hui*, Paris, Hatier, 2005, 287 p.

CORAJOU D., M., « Le projet de paysage : lettre aux étudiants », sans date, sans édition, 13 p., et Brisson, J.-L. (sous la dir.), *Le Jardinier, l'Artiste et l'Ingénieur*, Besançon, les Éditions de l'Imprimeur, 2000, 94 p.

CORBIN, A., *L'Homme dans le paysage*, Paris, Textuel, 2001, 190 p.

DAGOGNET F., *Nature*, Paris, éd. Vrin, 1990, 232 p.

DAVALLON J., « Comment muséographier la dynamique », colloque *Les paysages de l'eau aux portes de la ville (mise en valeur écologique et intégration sociale)*, 1993, sixièmes entretiens du Centre Jacques Cartier, sans éd.

DAVODEAU H., « La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ? », in *Norois*, n°192, 2004, p 63-69.

DEBIÉ F., *Jardins de capitales. Une géographie des parcs et jardins publics de Paris, Londres, Vienne et Berlin*, Paris, éditions du CNRS, 1992, 295 p.

DE ROUX A., *Perpignan : de la place forte à la ville ouverte (X^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Perpignan, éd. des Archives communales, 1996, 2 vol, 499 p. et 382 p.

DONADIEU P., *La Société paysagiste*, Arles/Versailles, Actes sud/ENSP, 2000, 149 p.

DONADIEU P., « Landscape urbanism in Europe : from brownfields to sustainable urban development », *JOLA*, (revue européenne d'architecture du paysage), 2006, n° 2. Autumn 2006.

DONADIEU P., *Les paysagistes ou les métamorphoses du jardinier*, Arles, Actes Sud, 2009, 170 p.

DONADIEU P., PERIGORD M., *Clés pour le paysage*, Gap, Ophrys, 2005, 368 p.

DOURNEL S., FRANCHOMME M., SAJALOLI B., *Géohistoire d'une résurgence d'eaux troubles : les zones humides urbaines et les cités fluviales de la France du Nord (début XIXe-XXe s.)*, in « Pré-actes du IIIe Colloque International du Groupe d'Histoire des Zones Humides » : Zones humides et villes d'hier et d'aujourd'hui : des premières cités aux fronts d'eau contemporains, 25, 26 et 27 mars 2010, sans éd.

DUMONT-FILLON N., *Les politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires*, thèse de doctorat dirigée par Pierre Donadieu, 2002, 300 p.

EGEA V., *Projet d'aménagement de la Têt à Perpignan : la reconquête d'un fleuve en milieu urbain*, mémoire de DESS d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement, 1994-1995, 320 p.

FERRAS R., VOLLE J-P., *Montpellier Méditerranée*, Paris, Economica, 2002, 212 p.

FISCHESSER B. et DUPUIS-TATE M-F., *Rivières et paysages*, Paris, éd. de la Martinière, 2003, 343 p.

FRANCK L., *Une rivière nommée Lez*, Montpellier, 1982, 239 p.

FRECHET D., *Montpellier*, Paris, éd. déclics, 2003, 80 p.

FOLLEA B., « De l'espace vide au paysage ouvert : la ville régénérée à la source de ses vides », in *Paysage et Aménagement*, n°30, 1995, p. 13-17.

GARNIER C., "Appel à propositions de recherche et d'expérimentation, 1988", in *L'eau dans la ville, bilan général d'un programme de recherche expérimentation, 1983-1994, 1995*, presse de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 303 p.

GARNIER C., " L'eau et la valorisation des milieux urbains ", in *La ville et le fleuve*, Congrès national des sociétés savantes (112°), Paris : ed. du CTHS, 1989, 446 p.

GIBAND D., « Les paysages du front d'eau à Philadelphie : du passéisme au post-modernisme », in "Les paysages des cours d'eau", *revue de géographie de Lyon*, vol. 73, n° 4, 1998, p 321-330.

GRENIER A., *Le Lez : une contrainte ou un élément d'ambition ?*, mémoire de maîtrise de géographie-écologie, université Paul Valéry, Montpellier III, 1995, 155 p.

GUILLERME A., *Les temps de l'eau - la cité, l'eau et les techniques*, Seyssel, éd. du Champ Vallon, 1990 (1^e éd. 1983), 263 p. (a)

GUILLERME A., "Le testament de la Seine", in " Villes et fleuves au Japon et en France ", *revue de géographie de Lyon*, vol. 65, n°4, Lyon, Imprimante des Beaux-Arts, 1990, p 240.250. (b)

GUMUCHIAN H., *Représentations et aménagement du territoire*, Paris, Anthropos-Economica, 1991, 143 p.

HERVIO P., DEUTSCH J.-C., « Cycle urbain de l'eau », Rapport du groupe de travail (Pierre HERVIO, président ; Jean-Claude DEUTSCH, rapporteur), juin 1984.

HUNT J.-D., *L'art du jardin et son histoire*, Paris, éd. Odile Jacob, 1996, 113 p.

JOLIET F., « Quelle naturalité du paysage ligérien ? La Loire du Maine-et-Loire », in revue *Norois*, n°192, 2004.

JOUANNA A. « De la ville marchande à la capitale administrative (XVI^{ème} siècle) », in CHOLVY Gérard (sous la dir.), *Histoire de Montpellier*, éd. Privat, 2^{ème} éd. 2001 (1^{ère} éd. 1884), 434 p., p. 127-156.

JUVENAL T., « Une analyse socio-politique sur l'articulation des procédures SCOT et SAGE sur le Lez » (CDD G-EAU – TETIS), présentation dans le cadre des animations de l'IFR ILEE, Montpellier, Cemagref, 29.04.2010.

KALAORA B., *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*, éditions l'Harmattan - Collection Environnement, 1993, 304 p.

KERAVEL S., *Passeurs de paysages, Une réflexion sur la transmission de l'expérience paysagère*, in *Projets de paysage*, http://www.projetsdepaysage.fr/fr/passeurs_de_paysages, 2008.

LABASSE, J., « Réflexions d'un géographe sur le couple ville-fleuve », *La Ville et le Fleuve*, congrès national des sociétés savantes, Paris, éditions du CTHS, 1989, 446 p.

LECHNER G., *Le fleuve dans la ville, la valorisation des berges en milieu urbain, note de synthèse*, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, 2006, 119 p.

LE DANTEC J-P., *Le sauvage et le régulier : art des jardins et paysagisme en France au XXème siècle*, Paris, le Moniteur, 2002, 263 p.

LEVY, J. et LUSSAULT, M. (sous la dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2007, 1034 p.

LUGINBÜHL Y., 1999, in *Mouvance II. Soixante-dix mots pour le paysage*, BERQUE A (dir.), Paris, les éditions de la Villette, 1999, p. 64-66.

LUGINBÜHL Y., "Paysage modèle et modèles de paysages", in *L'environnement, question sociale*, Paris, éd. Odile Jacob, 2001, p 49.56.

LUGINBÜHL Y., « Habiter la nature : le jardin comme recours ; confrontation d'idéologies politiques, économiques et d'idéologies paysagistes », in *La ville insoutenable*, A. Berque, Ph. Bonnin, C. Ghorra-Gobin, Paris, éd. Belin, 2006, 366 p.

LUGINBÜHL Y., "Sauvage-cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages", in JOLLIVET M.(dir.), MATHIEU N.(dir.), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF, éd. L'Harmattan, 1989, 352 p., p. 42-49.

MAC HARG I-A., « Composer avec la nature », *Cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France*, vol. 58-59, 1980.

MANTZIARAS P., *La ville-paysage : recherche sur les vocations contemporaines du territoire*, conférence du 05.04.2007, Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles.

MARESCA B. (dir.), HEBEL P. (dir.), *L'environnement, ce qu'en disent les français*, Paris, La Documentation française, 1999, 218 p.

MAROT S., *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*, éd. de la Villette, 2010, 142 p.

MASBOUNGI A. (dir.), *Penser la ville par le paysage*, Paris, éd. de la Villette, 2002.

MATHIEU N., « Repenser la nature dans la ville : un enjeu pour la géographie », article en ligne sur le site du festival international de géographie de Saint-Dié, 1999. http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_99/nature_ville/article.htm (consulté le 10.07.07).

MATHIEU N. (dir.), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF, éd. de L'Harmattan, 1989, 352 p, p. 42-49.

MICHELOT J-L., "Espaces naturels et influence urbaine dans le lit majeur du Rhône à proximité de Lyon", in *Ville et le fleuve (la)*, Congrès national des sociétés savantes (112°), Paris : ed. du CTHS, 1989, 446 p., p. 49.61.

MULLER P., *Les politiques publiques*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1990.

MUMFORD L., *La cité à travers l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1964 (réed. 1994), 781 p.

NOIN D., *Le nouvel espace français*, Paris, Armand Colin, 2005 (1^e éd. 1998), 250 p.

PASTOUREAU M., *Bleu. Histoire d'une couleur*, Paris, éd. du Seuil, 2006, 216 p.

PELLETIER J., « Sur les relations de la ville et des cours d'eau », in "Villes et fleuves au Japon et en France", *revue de géographie de Lyon*, vol. 65, n°4, Lyon, Imprimante des Beaux-Arts, 1990, p. 233.239.

PICON B., *L'eau, l'espace et le temps en Camargue*, Arles, Actes Sud, 1988, 342 p.

PRELORENZO C., « L'aménagement des interfaces entre villes et ports », *Annales des Ponts et Chaussées*, n°77, 1995, p. 36-46.

P.U.C.A., « Villes durables en Europe. Entre enjeux de territoires et objectifs de développement durable », *Premier plan dossier, Le journal d'informations du puca plan|urbanisme|construction|architecture*, n°15, octobre-décembre 2007, consulté le 04.04.10 : http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/edito/PPlan15_Villes_durables.pdf

PUPIN V., *Les approches patrimoniales au regard de la question de la prise en charge du monde*, thèse de doctorat en sciences politiques et stratégies patrimoniales, 2008, 301 p.

ROGER A., *Court Traité du paysage*, Paris, Gallimard, 1997, 199 p.

ROMAIN F., « Comment la Têt peut investir Perpignan ? Espace du fleuve dans la ville », travail personnel de fin d'études, directeur d'études : Michel Viollet, École nationale supérieure du paysage de Versailles, 2007, 107 p.

ROMESTAN G., « Sous les rois d'Aragon et de Majorque (1204-1349) », in CHOLVY Gérard (sous la dir.), *Histoire de Montpellier*, éd. Privat, 2^{ème} éd. 2001 (1^{ère} éd. 1884).

RONCAYOLO M., *Les Grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, éditions de l'EHESS, 1996, 507 p.

RONCAYOLO M., *La ville et ses territoires*, éd. Gallimard, La Flèche, 3^o éd., 1990, 278 p.

SAUZET M., YOUNES C., BERQUE A., *Contre-Architecture, ou l'espace réenchanté*, Paris, éd. Massin, 2008, 265 p.

VALETTE P., *Les Paysages fluviaux urbains*, vidéo de 45 minutes, université de Toulouse-Le-Mirail/Laboratoire Géode, Canal U, 2006, http://www.canalu.tv/producteurs/canal_geo_universite_toulouse_le_mirail (consulté le 15.02.2008).

VAN KOTE G., *Les Pays-Bas font leur révolution de l'eau*, Le Monde, 03.04.2007.

WALEY P., « The Sumida : changing perceptions of a river », in " Villes et fleuves au Japon et en France ", *revue de géographie de Lyon*, vol. 65, n°4, Lyon, Imprimante des Beaux-Arts, 1990, p. 261.276.

WOLFF P. (sous la dir.), *Histoire de Perpignan*, 1985, Toulouse, éd. Privat, 295 p.

Dossiers de revues :

Revue *Diagonal* n° 64, « Berges : entre ville et fleuve », Paris, 1987, p 10 à 22.

n° 163, « De berges en rives », Paris, 2003, p 20 à 54.

Revue *Urbanisme* n° 201, « Présence de l'eau », 1984.

n° 343, « Les paysages de l'eau : pour une poétique de la présence », 2005.

Topos, hors série, « UniverSeine : l'eau et le fleuve, sources d'aménagement et de création dans la ville », Boulogne-Billancourt, CAUE 92, 1991, 150 p.

Documentation sur la Têt et le Lez :

BARBA R., DE CACERES R., POUS P. (Equipe d'architectes), *La ville, son fleuve et la requalification de la RN 9*, texte non daté, non publié.

BOUSQUET J-L., « 4^{ème} pont : un ouvrage d'art urbaine de transport doux », in *Perpignan magazine* n°67.

CAUE des Pyrénées Orientales, *Parcours d'eau : la Têt, et Perpignan, un vaste parc urbain au fil de l'eau*, 1995.

LOPEZ S., *Une passerelle sur la Têt*, TPF d'architecture, 2001.

MAROT F., « Le Lez dans tous ses visages », *Dossier berges*, Diagonal, 1987, p 14-16.

Montpellier (Communauté d'agglomération), « Excursion au bord du Lez vert », *Montpellier Agglomération, Harmonie*, n° 232, septembre 2006.

Montpellier (Communauté d'agglomération), « Des réalisations prestigieuses, des projets d'envergure », octobre 2008, *Montpellier Agglomération*, brochure d'informations.

Montpellier (Communauté d'agglomération), supplément *Montpellier notre ville*, décembre 2008, *Montpellier Agglomération*.

Montpellier (Communauté d'agglomération), *Harmonie, le magazine d'information de Montpellier Agglomération*, n°259, février 2009 et supplément *Montpellier notre ville*.

Montpellier (ville et Communauté d'agglomération), *Quartier « Nouvel Hôtel de Ville » : du bleu, du vert, de la vie*, brochure de communication éditée par la SERM (Société Equipement de la Région Montpelliéraine), la ville et la communauté d'agglomération de Montpellier, non daté.

Montpellier (ville et Communauté d'agglomération), *Les Jardins de la Lironde*, brochure de communication éditée par la SERM (Société Equipement de la Région Montpelliéraine), la ville et la communauté d'agglomération de Montpellier, non daté.

Montpellier (ville et Communauté d'agglomération), *Quartier Parc Marianne*, brochure de communication éditée par la SERM (Société Equipement de la Région Montpelliéraine), la ville et la communauté d'agglomération de Montpellier, non daté.

Montpellier (ville et Communauté d'agglomération), *Quartier Jacques Coeur : la ville à plein temps*, brochure de communication éditée par la SERM (Société Equipement de la Région Montpelliéraine), la ville et la communauté d'agglomération de Montpellier, non daté.

Montpellier (ville), "Le fleuve à portée de tous", in *Montpellier notre ville*, n°327, septembre 2008.

Montpellier (ville), "Le Lez retrouvé", in *Montpellier notre ville*, n°327, septembre 2008.

Montpellier (ville), *Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou*, BCEOM 1990, Direction Générale des Services Techniques, Direction Aménagement et Programmation, 56 p.

Montpellier (ville), "Domaine de Méric, Aménagement des berges / Proposition de cheminement écrite", Direction Paysage et Nature.

Montpellier (ville), "Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération "Lez vert", dossier de presse, 2 mars 2007, 6 p.

Montpellier (ville), "Le Lez sauvage se dévoile", in *Montpellier notre ville*, décembre 2005, n°297.

Montpellier (ville), TOURRE Pierre, in supplément *Montpellier notre ville*, décembre 2008.

Montpellier (ville), *Rapport de Présentation du Plan Local d'Urbanisme*.

Perpignan (Atelier d'Urbanisme), *La Têt : « rupture ou couture »*, juin 2000, Compte rendu n°2 des Débats de l'Atelier d'Urbanisme.

Perpignan (Communauté d'agglomération et Conseil Général), *Etude globale sur le bassin versant de la Têt, phase I: étude et diagnostic*, Conseil Général des Pyrénées-Orientales, Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée, mars 2004, 222 p.

Perpignan (Communauté d'agglomération et Conseil Général), *Etude globale sur le bassin versant de la Têt, phase II : diagnostic et propositions d'objectifs*, Conseil Général des Pyrénées-Orientales, Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée, juil. 2004, 94 p.

Perpignan (Communauté d'agglomération), *Extrait de l'arrêté préfectoral relatif à l'autorisation du projet d'aménagement des berges de la Têt*.

Perpignan (ville), *Rapport de Présentation du Plan Local d'Urbanisme*, approuvé le 20 décembre 2007, 100 p.

Perpignan (ville), Revue, *Perpignan magazine*, n°67 : Bousquet J.-L., « 4^{ème} pont : un ouvrage d'art urbain de transport doux », mai 2007.

Perpignan (ville), Revue, *Perpignan magazine*, n°74, dossier « Le Théâtre de l'Archipel, un symbole de modernité, la scène de tous les élans populaires », septembre 2008.

POUS P., FRANCH M., *Aménagement des berges de la Têt*, avant-projet, oct. 2006, 35 p.

« Transports : Le contournement routier d'abord », revue *Le moniteur*, 3 novembre 2006.

TRICOT C., *la Têt, un courant de nature dans la ville*, commandé par la Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée.

Sites internet :

<http://www.mairie-perpignan.fr/>, consulté le 20.10.2008 : Site de la mairie de Perpignan.

<http://www.montpellier.fr/>, consulté le 23.10.08 : Site de la mairie de Montpellier.

<http://www.33-bordeaux.com/bourse-miroir-eau.htm>, consulté le 15.11.09 : Bordeaux, aménagement par Michel et Claire Corajoud d'un miroir d'eau entre la place de la Bourse et la Garonne.

<http://marais.evous.fr/Les-plages-a-Paris-Plage.html>, consulté le 15.11.09 : Paris, opération « Paris plage » sur la Seine.

<http://www.cafe-geo.com>, consulté le 05.01.10 : Antoine J.-M. (Université Toulouse Le Mirail) et Gazelles F. (C.N.R.S.), *Toulouse et la Garonne ou les vicissitudes d'une proximité*, conférence du 24 octobre 2001.

http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/edito/PPlan15_Villes_durables.pdf, consulté le 04.04.10 : *Premier plan dossier, Le journal d'informations du puca plan|urbanisme|construction|architecture*, « Villes durables en Europe. Entre enjeux de territoires et objectifs de développement durable », n°15, octobre–décembre 2007.

<http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/paysage.asp>, consulté le 15.08.10 : atlas des paysages du Languedoc-Roussillon.

<http://www.montpellier-agglo.com/tam/index2.php>, consulté le 13.09.08 : Site internet des Transports de l'Agglomération de Montpellier.

<http://www.emf.cat.fr>, consulté le 15.11.09 : Site du paysagiste Franch M.

<http://www.cnrtl.fr/definition/friche>, consulté le 10.09.09 : Site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/friche.php4, consulté le 10.09.09 : Site de l'actualité professionnelle du secteur de l'environnement.

<http://www.rappel.qc.ca/glossaire.html>, consulté le 02.02.10 : Site du Regroupement des Associations Pour la Protection de l'Environnement des lacs et cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Lit mineur de la Têt à Perpignan.....	11
Figure 2 : Exemples d'aménagement de berges fluviales à Bordeaux, Lyon, Paris, Nantes.....	12
Figure 3 : Grandes étapes de la mise en place des paysages fluviaux urbains relatives aux rivières de régime régulier.....	16
Figure 4 : Vues sur le « Lez urbain » en aval, et sur le « Lez vert » en amont.....	17
Figure 5 : Localisation du Lez et de la Têt, dans le contexte hydrographique des fleuves de l'arc méditerranéen.....	18
Figure 6 : Les deux échelles d'analyse des paysages fluviaux urbains de Perpignan et de Montpellier.....	19
Figure 7 : Organisation schématique de la méthodologie de la thèse.....	23
Figure 8 : Localisation des centres anciens de Perpignan et de Montpellier par rapport aux limites communales et à l'emprise du bâti actuelles.....	84
Figure 9 : Différence entre la Têt et le Lez du point de vue de leur longueur et de leur contexte géomorphologique à la source.....	86
Figure 10 : Similitudes entre la Têt et le Lez du point de vue de leur parcours en plaine littorale.....	87
Figure 11 : L'aigat de 1940 à Perpignan.....	89
Figure 12 : Situation du centre ancien des deux villes, protégé des inondations sur un microrelief de la rive la plus haute.....	92
Figure 13 : La Têt comme barrière naturelle de défense militaire de Perpignan.....	98
Figure 14 : Insertion du Verdanson dans l'emprise montpelliéraine.....	97
Figure 15 : Emplacement de la future citadelle, entre le Lez et les fortifications de Montpellier.....	99
Figure 16 : Vue de Montpellier après le siège ; et « Plan de la Citadelle et des anciens remparts de la ville subsistant, seuls, après le siège ».....	100

Figure 17 : Rapprochement de Perpignan vers la Têt et différences de représentations figuratives du fleuve.....	103
Figure 18 : Extension de Perpignan en rive Nord, le long de l'avenue Joffre.....	105
Figure 19 : Synthèse de l'évolution morphologique de Perpignan et de Montpellier du XVI ^{ème} au XXI ^{ème} siècle.....	106
Figure 20 : Cartes d'évolution du bâti à Perpignan et à Montpellier.....	112
Figure 21 : Deux modèles d'évolution de l'urbanisation au cours du dernier demi-siècle : modèle en étoile le long de grandes radiales à Perpignan, modèle radioconcentrique autour du centre ancien à Montpellier.....	114
Figure 22 : Deux vitesses de croissance démographique.....	115
Figure 23 : Plan de Prévention des Risques d'inondation de Perpignan et de Montpellier : grande différence de superficie entre les zones d'aléa des deux communes.....	117
Figure 24 : Cartes d'évolution du réseau viaire à Perpignan et à Montpellier.....	119
Figure 25 : Obstruction de la berge Sud de la Têt par une voie sur berge à fort transit....	121
Figure 26 : Maillage principal de Perpignan et de Montpellier : deux structurations très différentes.....	122
Figure 27 : Saturation automobile des ponts sur la Têt (pont Arago et pont Joffre).....	124
Figure 28 : Circulations douces le long du Lez.....	125
Figure 29 : Passage de deux lignes du tramway, traversant le Lez, et le longeant.....	125
Figure 30 : Carte de localisation du bâti autour de la Têt à Perpignan de 1966 à 2004, et autour du Lez à Montpellier de 1971 à 2006.....	127
Figure 31 : Absence de mise en relation entre le parc des Expositions et la Têt.....	128
Figure 32 : L'hôtel de région en bord de Lez.....	131
Figure 33 : Rôle du fleuve dans la localisation des nouveaux projets immobiliers.....	138
Figure 34 : Schéma d'aménagement de Port Marianne : une polarisation autour du Lez..	141
Figure 35 : Figuration de la rivière dans la présentation du quartier « les Jardins de la Lironde ».....	143
Figure 36 : Projets d'infrastructures routières : de nouvelles priorités prenant en compte la présence du fleuve.....	143
Figure 37 : Photomontage du projet du quatrième pont à Perpignan.....	145
Figure 38 : Passages à gué sur le Lez.....	146
Figure 39 : L'avenue de la mer, élément phare de la stratégie littorale de Montpellier.....	148
Figure 40 : « Tramway Ligne 3 : Face à la mer ».....	149

Figure 41 : Plan de masse du bassin et du quartier Jacques Cœur : une anticipation de la navigabilité du Lez.....	150
Figure 42 : Photomontage du projet du théâtre de l' Archipel à Perpignan, architecte Jean Nouvel ; photomontage et plan masse du projet du nouvel Hôtel de Ville à Montpellier, architectes Jean Nouvel et François Fontès.....	154
Figure 43 : Le projet d'aménagement des berges de la Têt, au coeur du noyau urbain de Perpignan.....	169
Figure 44 : Le projet d'aménagement des berges du "Lez vert" à Montpellier, en périphérie urbaine.....	171
Figure 45 : Marqueurs d'espace public le long du Lez vert (berges de Méric) : bancs, poubelles, entrées, panneaux de signalisation.....	183
Figure 46 : Coupe de projet pour "l'aménagement des berges de la Têt"	189
Figure 47 : Coupe de projet sur la section "berges Méric" de l'opération "Lez vert"	189
Figure 48 : Carte d'analyse des circulations au droit des berges du Parc Méric : exploiter les multiples possibilités d'accès au fleuve.....	191
Figure 49 : Vue des berges de la Têt à Perpignan, avant leur aménagement, et projet d'aménagement des berges de la Têt.....	196
Figure 50 : Plans masse d'analyse et de projet des visibilitées dans le lit mineur de la Têt : le nombre de vues sur l'eau est augmenté, jusqu'à obtenir un dégagement continu.....	197
Figure 51 : Deux visions du fleuve dans la ville : vues sur le « Lez urbain » en aval, et vue sur le « Lez vert » en amont.....	213
Figure 52 : Deux degrés d'aménagement de berges fluviales : vue sur les aménagements horticoles de la Basse, et sur les aménagements paysagers de la Têt.....	215
Figure 53 : Articles sur les activités de loisir de type extra-urbaines proposées sur et autour du Lez à Montpellier.....	220
Figure 54 : Un exemple de qualification du Lez par l'adjectif « sauvage », dans le cadre des opérations d'aménagement de la rivière.....	222
Figure 55 : Extrait du « plan d'implantation du réaménagement des berges du Lez, domaine de Lavalette » : une sélection d'éléments existants à mettre en scène.....	237
Figure 56 : Dessin en perspective d'un ponton en bois pour les berges du Lez Vert : mise en place d'ouvrages destinés à protéger la ripisylve de la surfréquentation du public.....	240
Figure 57 : Constructions en bois présentes sur le parcours du Lez vert : des solutions formelles visant à canaliser les pratiques des usagers.....	240
Figure 58 : Les différentes séquences du Lez, du plus « naturel » au plus « urbain ».....	253

Figure 59 : Plan masse du projet d'aménagement des berges de la Têt, et localisation du tronçon réalisé : un aménagement conçu pour la traversée urbaine du fleuve.....	255
Figure 60 : Le projet « Lez vert », une succession d'aménagements réunis en un projet global.....	255
Figure 61 : Elaboration de liaisons longitudinales et transversales du projet d'aménagement des berges de la Têt.....	258
Figure 62 : Importance donnée aux espaces contigus au fleuve.....	259
Figure 63 : Le fleuve, désormais considéré comme un espace « vert ».....	263
Figure 64 : Plan de « la Marathonienne Verte » : une polarisation des espaces publics ouverts autour du linéaire fluvial constitué du Lez et de la Mosson.....	265

ANNEXES

- Liste des entretiens**
- Guide d'entretien à destination des maîtres d'ouvrage**
- Guide d'entretien à destination des maîtres d'oeuvre**
- Guide d'entretien synthétisé**

Liste des entretiens réalisés auprès de maîtres d'ouvrage :

- Hamelin D., Directeur du service Aménagement, Urbanisme, Architecture de la mairie de Perpignan
- Berger P., Directeur du service Environnement de la mairie de Perpignan
- Enrique F., Maire adjointe à l'Environnement, Perpignan
- Dubost J., Chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée
- Ailleret R., Directeur général du département Urbanisme et Aménagement de la mairie de Montpellier
- Guillaume L., Chef du service Paysage Nature de la mairie de Montpellier
- Saurel P., Maire adjoint au Projet Urbain, Montpellier
- Osswald S., Chargée de Mission Environnement et Agenda 21, communauté d'agglomération de Montpellier

Liste des entretiens réalisés auprès de maîtres d'oeuvres :

- Pous P., Architecte dplg, maître d'œuvre du projet d'aménagement des berges de la Têt
- Cantal-Dupart M., Architecte et Urbaniste à Perpignan, Bègles - Bordeaux, Saint Paul les Dax, Montauban et Toulouse, professeur titulaire de la chaire d'Urbanisme et environnement du CNAM
- Orliac D., Directrice adjointe du CAUE des Pyrénées Orientales
- Desvigne M., Paysagiste dplg, en charge de plusieurs projets du parc Marianne (rive gauche du Lez), ainsi que de son schéma directeur. A également travaillé sur l'aménagement des rives de la Basse à Perpignan, quartier de la gare.
- Folléa B., Paysagiste dplg, a réalisé l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon.
- Hugounenc G., Ingénieur paysagiste, a travaillé sur le projet du Lez vert au service Paysage Nature de la mairie de Montpellier ; travaille actuellement au service Environnement de la mairie de Perpignan
- Aggeri G., Ingénieur paysagiste, a travaillé sur le projet du Lez vert au service Paysage Nature de la mairie de Montpellier ;
- Franch M., Paysagiste dplg, a travaillé sur le projet d'aménagement des berges de la Têt à Perpignan.

Guide d'entretien à destination des maîtres d'ouvrage

1^{ème} série de questions, sur *le Lez* à Montpellier (ou *la Têt* à Perpignan) :

Pourriez-vous me parler du contenu de la commande sur ce projet du Lez ?

Que pensez-vous rétrospectivement de cette commande ?

Le Lez a-t-il plus d'importance qu'avant dans les projets de la ville ? Pourquoi ?

Les orientations sur la rivière sont-elles de nature différente aujourd'hui ? En quoi ?

Que pensez-vous de cette rivière ?

Quelle partie du Lez préférez-vous ? Et pourquoi ?

Que pensez-vous de telle partie du Lez (au niveau du quartier Antigone, du zoo du Lunaret, ...) ?

Quels sont les projet d'évolution du Lez dans les prochaines années (plus de fréquentation, aménagements différents, ...) ?

Quelles actions vous semblent prioritaires à mener sur *ce* fleuve (les pratiques, la sécurité, la faune et la flore, la mise en scène...) ?

Quelles actions ont été mises en place ?

Dans quel contexte ? Pour quelles raisons ?

Cela fait-il une différence de gérer un fleuve méditerranéen ?

Qu'est-ce qui fait la spécificité d'un fleuve comme le Lez ?

Avez-vous déjà vu la Têt et/ou la Basse à Perpignan (pourquoi, dans quelles conditions) ?

Qu'en pensez-vous ? (et son avis sur telle ou telle partie de la rivière)

2^{ème} série de questions, sur *les rivières urbaines* :

Quelles actions vous semblent prioritaires à mener sur *le* fleuve (les pratiques, la sécurité, la faune et la flore, la mise en scène...) ?

Quels sont selon vous les atouts d'une rivière en ville (aspects, végétation, eau, quais, volumes, ambiance, ...)

Que pensez-vous des aménagements de (berges de) rivières en ville (en France, à l'étranger, dans les régions méditerranéennes) ?

Comment doit être selon vous une rivière en ville ? Peut-elle ressembler à une rivière hors la ville ?

Quel est d'après vous le rôle du paysagiste sur la transformation des rivières ?

Comment souhaiteriez-vous voir évoluer les fleuves en ville ?

3^{ème} série de questions, sur *la gestion des espaces verts à Montpellier* :

Comment est structurée la gestion des espaces verts à Montpellier : qui fait quoi ?

Quelle est la politique de gestion des espaces verts à Montpellier aujourd'hui ?

A-t-elle évolué au cours des dernières années ?

Quel type de « nature » pensez-vous avoir sa place en ville (sommaire/simple (herbacée), jardinée, fleurie, sauvage, champêtre) ? (avis sur les notions d'artificialité de la nature en ville)

Le Lez et ses abords peuvent-ils être considérés comme un espace vert urbain ? En quoi se distinguent-ils des autres ?

Guide d'entretien à destination des maîtres d'oeuvre

1^{ème} série de questions, sur *le Lez* à Montpellier :

Pourriez-vous me parler de votre projet sur le Lez ?

Quelle était la commande ? Qu'en pensez-vous ?

À Montpellier, vous travaillez sur d'autres projets : le lien aux rivières est-il important dans la demande ? et dans votre réponse à cette commande ? et pourquoi ?

Que pensez-vous de cette rivière ?

Quelle partie du Lez préférez-vous ? Et pourquoi ?

Que pensez-vous de telle partie du Lez (au niveau du quartier Antigone, du zoo du Lunaret, ...) ?

À votre avis, comment va évoluer le Lez dans les prochaines années (plus de fréquentation, aménagements différents, ...) ?

Quelles actions vous semblent prioritaires à mener sur *ce* fleuve (les pratiques, la sécurité, la faune et la flore, la mise en scène...) ?

Cela fait-il une différence de travailler sur un fleuve méditerranéen ?

Est-ce différent de travailler sur un fleuve comme le Lez ? Si oui, qu'est-ce qui fait selon vous sa spécificité ?

Avez-vous déjà vu la Têt et/ou la Basse à Perpignan (pourquoi, dans quelles conditions) ?

Qu'en pensez-vous ? (et son avis sur telle ou telle partie de la rivière)

2^{ème} série de questions, sur *vos projets d'aménagement de rivières urbaines* :

Est-ce que vous constatez dans votre agence que la commande publique relative à l'aménagement des rivières en ville augmente ?

Cela représente quelle part de vos projets ? 1/5, 1/10 ?

Quelles sont les rivières urbaines sur lesquelles vous avez travaillé ?

Quel(s) type(s) de projets avez-vous proposé pour ces rivières ?

Y a-t-il des points communs ?

Quels en sont les points divergents ? Et pourquoi ?

Qu'est-ce qui est demandé par les commanditaires ?

Y a-t-il des demandes récurrentes ?

Quelles actions vous semblent prioritaires à mener sur *le fleuve* (les pratiques, la sécurité, la faune et la flore, la mise en scène...)?

Quels outils d'action mettez-vous en place ?

3^{ème} série de questions, sur *l'aménagement* des rivières urbaines :

Quels sont selon vous les atouts d'une rivière en ville (aspects, végétation, eau, quais, volumes, ambiance, ...)

Que pensez-vous des aménagements de (berges de) rivières en ville (en France, à l'étranger, dans les régions méditerranéennes) ?

Comment doit être selon vous une rivière en ville ? Peut-elle ressembler à une rivière à la campagne ?

Quel est d'après vous le rôle du paysagiste sur la transformation des rivières ?

Comment voudriez-vous que l'aspect des fleuves en ville évolue ?

Comment voudriez-vous que les pratiques du fleuve évoluent ?

Que signifie, ou devrait signifier, le verbe « aménager » ?

Quel est selon vous le rôle d'un parc public ?

Quel type de « nature » pensez-vous avoir sa place en ville (sommaire/simple (herbacée), jardinée, fleurie, sauvage, champêtre) ? (= avis sur les notions d'artificialité de la nature en ville)

valeurs référentielles qui conduisent la transformation de ces paysages fluviaux

1. opinion et pratiques

idée globale du fleuve ?

avis sur les différentes séquences ?

avis sur les différents aménagements réalisés ?

quand y vont-ils ou le traversent-ils ?

pour y faire quoi ?

depuis quand ?

2. critères qui semblent aujourd'hui pris en compte pour son aménagement et sa gestion :

quels arguments pensent-ils être importants ou écoutés ?

quelle place tient le fleuve ?

avec quels acteurs techniques, sociaux et politiques ?

outils d'action des praticiens ?

3. souhaits éventuels sur l'évolution de l'aspect et des pratiques :

comment doit être une rivière en ville ?

quel type de nature y a sa place ?

actions prioritaires à mener ? (usages, la sécurité, la biodiversité, la mise en scène, ...)

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	7
INTRODUCTION GENERALE.....	9
PARTIE I. ETAT DE LA RECHERCHE SUR L'EVOLUTION DU STATUT DES RIVIERES URBAINES EN FRANCE :	
de l'exploitation physique à l'exploitation symbolique de la rivière.....	25
CHAPITRE 1 : AMBIVALENCE FONDAMENTALE DES RAPPORTS VILLE-FLEUVE.....	31
1. Aux origines de la relation ville-fleuve : l'eau fonctionnelle.....	32
1.1. La dépendance au fleuve.....	32
1.2. L'eau fonctionnelle : contact et rupture	33
2. 1 ^{er} facteur de rejet des rivières urbaines : fonctionnalisation de l'eau à outrance.....	34
2.1. L'hygiénisme et l'industrialisation transforment les rivières en exutoires	34
2.2. La fin d'une tradition d'accès à l'eau.....	35
2.3. Les villes s'éloignent de l'eau	37
3. 2 ^{ème} facteur de rejet des rivières urbaines : la lutte contre les inondations.....	38
3.1. Artificialisation des cours d'eau.....	38
3.2. Disparition des cours d'eau	39
3.3. Distanciation des cours d'eau	39
CHAPITRE 2 : UN REEQUILIBRAGE EN QUESTION.....	43
1. Les raisons d'un retour à l'eau.....	43
1.1. Disparition de la peur des inondations.....	44
1.2. Nostalgie d'un fleuve perdu.....	45
1.3. Intérêt pour l'aspect formel du fleuve	46
2. Une valorisation écologiste.....	48
2.1. Une préoccupation écologique	48
2.2. Un prétexte écologique	50
3. Exploitation de l'image de nature.....	51
3.1. Récupération commerciale de l'image de nature.....	52
3.2. Récupération politique de l'image de nature.....	53
3.3. Conséquences sociales	54

CHAPITRE 3 : CONTROVERSES SUR LA NATURE DES REPRESENTATIONS SOCIALES
ACTUELLES DU FLEUVE.....57

1. De nouvelles pratiques ?.....	58
1.1. Pratiques sportives	58
1.2. Pratiques commerciales.....	60
1.3. Pratiques culturelles	60
2. De nouvelles valeurs ?.....	62
2.1. Valeur morale : pureté originelle.....	62
2.2. Valeur régénérante.....	63
3. Une nouvelle esthétique ?.....	64
3.1. Désir d'une rivière ensauvagée ou jardinée : une différence sociale.....	65
3.2. Vers un sauvage spécifique.....	67
3.3. Le paradoxe, ou l'impossibilité du sauvage	68

**PARTIE II. DE LA PERIPHERIE A LA CENTRALITE : COMMENT LE FLEUVE
DEVIENT UNE INFRASTRUCTURE PAYSAGERE A PERPIGNAN ET A MONTPELLIER..**

CHAPITRE 4 : DIX SIECLES DE POSITION PERIPHERIQUE DU FLEUVE, EXCLU DE LA
STRUCTURE URBAINE.....81

1. Rôle de la situation fluviale dans l'établissement du site de Perpignan et de Montpellier. 82	82
1.1. Nécessité du fleuve dans la ville méditerranéenne.....	83
1.2. Dangerosité du fleuve, lié à son régime torrentiel.....	85
1.3. Localisation stratégique du site de la ville par rapport au fleuve.....	89
2. Rôle économique du fleuve dans l'évolution du site initial.....	93
2.1. Du X ^{ème} au XVIII ^{ème} siècle, deux fonctions du fleuve différentes : fonction commerciale du Lez, fonction défensive de la Têt.....	94
2.2. Du XVIII ^{ème} au début du XX ^{ème} siècle, deux distances au fleuve différentes : pas de rapprochement vers le Lez, mais rapprochement vers la Têt.....	101

CHAPITRE 5 : UN DEMI-SIECLE D'INTEGRATION MORPHOLOGIQUE DU FLEUVE DANS
LA VILLE.....109

1. Développement urbain sur la seconde rive fluviale.....	110
1.1. Différents degrés d'intégration morphologique du fleuve dans la macroforme urbaine	
1.2. Raisons économiques et structurelles de ces formes de développement.....	114
2. Modalités d'intégration du fleuve dans la structure viaire urbaine.....	118
2.1. Hiérarchisation des voies du maillage général.....	119
2.2. Système de traversée du fleuve.....	123
3. Usages des berges fluviales.....	126

3.1. Composition du tissu constructif autour du fleuve : deux types de contact fluvial.....	127
3.2. Equipements et répartitions sociodémographiques autour du fleuve : de nettes différences quantitatives entre les deux villes.....	133
CHAPITRE 6 : AFFIRMATION DE LA CENTRALITE DU FLEUVE DANS LA VILLE.....	137
1. Localisation des nouveaux projets immobiliers : une stratégie fluviale.....	138
1.1. Rénovation de secteurs clés en rive Nord de la Têt.....	139
1.2. Renforcement de la densification urbaine de la rive Est du Lez.....	140
2. Réorientation des voies principales.....	143
2.1. À Perpignan, désencombrer la traversée fluviale.....	144
2.2. À Montpellier, suivre le fleuve vers la mer.....	146
3. Polarisation des équipements publics autour du fleuve.....	151
3.1. Des pôles majeurs à proximité du fleuve.....	151
3.2. Des monuments sur le fleuve.....	153
PARTIE III. L'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA TET ET DU LEZ AMONT, UN SYMBOLE DE RENATURATION URBAINE.....	161
CHAPITRE 7: LES CONDITIONS D'UNE APPROPRIATION DES BERGES FLUVIALES....	167
1. Un contexte d'aménagement inédit.....	167
1.1. Des projets "paysagers" sur les berges des fleuves.....	168
1.2. Des berges abandonnées.....	172
1.3. ... aux berges réinvesties.....	177
2. Des espaces rendus acceptables socialement.....	181
2.1. Codes de l'aménagement d'espaces publics.....	181
2.2. Vocabulaire des parcs et jardins.....	184
3. Des espaces rendus lisibles.....	190
3.1. Faciliter l'accès physique aux berges.....	190
3.2. Conduire le regard	194
CHAPITRE 8 : DE LA MAITRISE TECHNIQUE DU FLEUVE A LA PATRIMONIALISATION DE LA NATURE.....	205
1. Rupture avec les aménagements fluviaux antérieurs.....	205
1.1. Maîtrise hydraulique	206
1.2. Maîtrise architecturale.....	209
1.3. Maîtrise horticole et botanique.....	214
2. La ripisylve, au coeur de la mise en scène fluviale.....	216

2.1. Une image de rivière « hors la ville ».....	217
2.2. Une nature considérée comme un patrimoine.....	224
CHAPITRE 9 : DE L'ESPACE AMENAGE A L'ESPACE INTERPRETE : UN RENVERSEMENT DES PRATIQUES D'AMENAGEMENT.....	235
1. Faire du sauvage un jardin : l'intervention minimale.....	235
1.1. Un choix politique.....	235
1.2. Mise en scène des éléments repérés comme patrimoniaux	237
1.3. Des actions de transformation limitées.....	241
2. Véhiculer l'idée d'une nature patrimoniale.....	245
2.1. Pédagogie.....	245
2.2. Animation.....	248
3. Mettre en réseau le linéaire fluvial.....	250
3.1. Ensemble du linéaire fluvial reconstitué en "trame bleue".....	250
3.2. Le fleuve, élément majeur de la "trame verte" urbaine.....	261
CONCLUSION GENERALE.....	271
Bibliographie.....	283
Table des illustrations.....	295
Annexes.....	299
Table des matières.....	307